This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 403031

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

QB
411
.A61

CB
411
.A61

MÉLANGES
DE POLITIQUE
ET
DE LITTÉRATURE

CB
411
.A61

MÉLANGES
DE POLITIQUE
ET
DE LITTÉRATURE

CB
411
.A61

MÉLANGES

DE POLITIQUE

ET

DE LITTÉRATURE

CB
411
.A61

Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième

MÉLANGES

DE POLITIQUE

ET

DE LITTÉRATURE,

EXTRAITS DES ANNALES DE M. LINGUET.

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIIe. SIECLE.

A BOUILLON.

M. DCC. LXXVIII.

Rom. lang
Gougy
11-5-29
20407

MÉLANGES
DE POLITIQUE
ET
DE LITTÉRATURE.

TABLEAU DE L'ÉTAT POLITIQUE ACTUEL DU GLOBE. (a)

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

LA premiere moitié de ce siecle a déjà été remplie des singularités les plus imprévues en tout genre. La minorité de Louis XV, livrée aux orages financiers, qui ont eu tant d'influence sur le reste de son regne; la création de la Russie par un législateur qui s'étoit créé lui-même & ensuite les révolutions qui ont ébranlé son trône, sans nuire à ses reformes; l'éclat subit de la Prusse, & le succès avec lequel un électeur de Brandebourg a soutenu un choc qui a coûté à Louis XIV sa gloire & presque sa couronne; la formation d'une nouvelle maison impériale au milieu des guerres entreprises pour la détruire; la conquête de la Lorraine, consommée sans obstacles, d'un

(a) En 1777 & 1778.

trait de plume, sous le ministere d'un vieillard pusillanime, tandis qu'avec les armées les plus aguerries, commandées par les Turenne & les Condé, la France n'avoit pas pu s'en approprier un village; la réconciliation des maisons de Bourbon & d'Autriche; la suppression des Jesuites digne, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, de tenir sa place parmi les événements remarquables de ce siecle; la métamorphose de tout l'ordre judiciaire en France & ensuite son rétablissement dans son premier état; la fléxibilité avec laquelle nous avons vu cette redoutable hiérarchie se dissoudre & se ranimer à la seule parole du souverain; l'humiliation de la Pologne, le partage de dix de ses provinces, proposé sans prétexte, consommé avec tranquillité entre trois de ses voisins, & considéré avec indifférence par les autres potentas de l'Europe; enfin la défection des Américains, & leur prétention à l'indépendance, sont autant d'objets qui étonneront la postérité.

En attendant le développement d'un avenir subordonné aux calculs des politiques, ou plutôt au hasard qui les maîtrise, fixons précisément le point où nous sommes : examinons la situation du monde telle qu'elle est actuellement.

A commencer par l'Europe, nous y voyons la France humiliée par des désastres & par des pertes au dehors; tourmentée au dedans par l'espece de fatigue qui reste après les grands mouvements, en quelque genre que ce soit, & par des variations dont la cause est plus facile à trouver que le remede; conservant la considération que don-

ment de vastes domaines, plutôt que celle qui résulte d'une grande puissance; écrasée par une dette nationale prodigieuse, qui, s'augmentant de jour en jour, est un obstacle aux ressources qu'un ministre habile pourroit encore se flatter de trouver dans ce royaume; mais en ayant une très-précieuse dans la jeunesse & les bonnes intentions de son roi:

L'Angleterre, à peine parvenue au comble de la gloire & de la puissance, qu'elle en a éprouvé les inconvénients; accablée de sa grandeur & de ses conquêtes, éprouvant les horreurs de la guerre civile, sous un prince universellement cheri par sa bonté, & les ravages du luxe, malgré l'éloignement du même prince pour le faste, malgré la simplicité dont il donne l'exemple; réduite, quel que soit le succès de la guerre d'Amérique, à ne voir désormais dans ses enfants que des ennemis acharnés, ou des esclaves redoutables; payant par des taxes énormes l'honneur de tenir le premier rang dans l'Europe, & par la perte de ses moeurs, celui d'être l'entrepôt de l'or de presque tout le globe; ne jouissant, au milieu de cette richesse inconcevable des particuliers, que d'une richesse publique idéale; richesse qu'un instant peut faire évanouir, & qui ne laisseroit à ses possesseurs desabusés que les regrets, la corruption, les combats & le despotisme:

L'Italie, réduite à rien, ou du moins à la jouissance d'un climat délicieux, avec un gouvernement foible à force d'être doux, & un séjour décoré par les débris de la magnificence antique; monuments, dont la beauté semble à chaque instant, aux yeux des propriétaires, se rajeunir par l'admiration des étrangers, & qui consolent peut-être les uns de ce qu'ils ne sont plus, par

la surprise que causent aux autres les restes de ce qu'ils ont été :

L'Espagne n'offrant qu'un grand nom & une ombre de son ancien pouvoir ; ombre qui couvre encore plus de terrein que n'en a jamais occupé l'empire des Césars, mais qui cédera bientôt à l'éclat de la liberté si elle reste aux Américains :

L'Allemagne à la veille d'éprouver un changement déjà réalisé depuis trois siecles autour d'elle ; travaillant, à chaque minute, à accélérer le moment où la féodalité, qui l'énerve encore, disparoîtra devant une véritable monarchie, où ses princes ne seront plus, les uns que les pairs de la cour impériale, & les autres ses chapelains :

La Suede secouant le joug d'une aristocratie humiliante & despotique, comme le sont toutes les aristocraties ; cherchant un refuge dans l'autorité absolue d'un seul, contre les inconvénients du pouvoir borné & divisé, & renouvellant, en partie, l'exemple déjà bien plus authentiquement consacré par ses voisins, d'un peuple qui se donne un maître, pour n'avoir plus à gémir sous mille tyrans :

La Pologne recevant de ses blessures un principe d'activité qui lui rendra plus de force que sa sécurité apparente ne lui en donnoit ; n'attendant qu'un roi héréditaire pour étonner & peut-être pour effrayer ses voisins & se venger un jour, à leurs dépens, de l'humiliation où elle paroît aujourd'hui tombée :

La Prusse, la Russie, naissantes, & développant, comme Hercule dès le berceau, des forces qui ne sont ordinairement pas le partage de l'enfance ; n'ayant à craindre que la vigueur précoce qu'elles annoncent, & qui a trop tôt ouvert les les yeux sur leur accroissement :

La Ruſſie offrant de plus le ſpectacle de quatre regnes de femmes, conſécutifs, tous quatre fermes, tous quatre glorieux, ſur-tout le dernier; exemple qui démontre que les *Loix Saliques étoient encore plus inconſéquentes qu'injuſtes* (a); moins parce que les talents de l'adminiſtration peuvent être communs aux deux ſexes, que parce que, dans ce rang élevé, il faut des conſeils & des appuis; qu'il eſt naturel de les chercher dans un ſexe différent: qu'ainſi, tout trône dont les femmes ſont exclues, ſera ſubjugué par elles; au lieu que celui qu'elles rempliront aura des hommes pour ſupport. Avec cette différence eſſentielle, que les favorites, à qui la couronne maſculine ſera aſſujettie, ne devant leur aſcendant qu'à des charmes flétris par le vice, étant elles-mêmes dirigées par des courtiſans corrompus qui les font ſervir d'inſtruments à leurs paſſions; & n'ayant d'autre intérêt que de profiter promptement d'une fortune toujours dépendante du caprice, toujours attaquée par l'envie, elles ne peuvent guere qu'avilir le regne qu'elles dominent; au lieu qu'une femme, conſacrée par l'onction royale, a néceſſairement des vues plus nobles. La légitimité de ſon élévation lui éleve l'ame, en même temps que ſon intérêt perſonel l'attache au bien public. Elle jouit plus, & mieux qu'un homme, de la gloire qu'elle procure à ſa nation, parce qu'on attendoit moins d'elle. Le goût de ſon ſexe pour les grandes choſes, & le ſentiment de ſa foibleſſe la rendent plus ſuſceptible d'eſtime pour le mérite, & d'attention dans ſes choix. Enfin, un homme appellé par ſa ſouveraine dans un conſeil où il eſt ſûr d'avoir des rivaux & des contradicteurs, n'a pas, pour haſarder une propoſition deshonorante,

(a) V. les formules de Marculphe.

ou une intrigue criminelle, les mêmes facilités que donnent dans un cabinet particulier, aux insinuations de la concubine, le mystere & le plaisir.

Si de là nous jettons les yeux sur l'Asie, nous y voyons le Turc nourrissant le desir de la vengeance ; n'attendant, pour l'exercer avec gloire, ou pour consommer sa propre ruine par une tentative malheureuse, qu'un visir capable de donner de la stabilité à cette machine immense, ou un ministre Européen, assez adroit pour la déterminer à des mouvemens dont sa cour recueilleroit les fruits :

La Perse livrée pendant cinquante ans à des convulsions absolument pareilles à celles qui ont déshonoré les derniers siecles de l'empire Romain ; mais reprenant, une seconde fois, sous un nouveau Thamas, une consistance que les dominateurs des deux Romes n'ont jamais recouvrée, après l'avoir perdue :

L'Indoustan, & toute cette vaste presqu'isle des Indes, ravagée moins par des guerres que par des pirateries ; passant de mains en mains, ou plutôt de voleurs en voleurs, parmi lesquels il est triste de distinguer des Européens devenus des maîtres en brigandage, en cruauté, dans ces contrées familiarisées avec tous les crimes que peuvent inspirer l'avarice & l'ambition :

En général, l'Asie entiere, cet ancien séjour des arts, ce théatre du luxe, de la magnificence & de la corruption des maîtres du monde, soumis aujourd'hui à un joug moins brillant, mais moins onéreux ; désolé passagérement par des troubles intestins, mais ayant, dans la douceur de son administration, dans la fertilité de son terroir, dans les besoins des étrangers, des moyens de rétablissement aussi prompts qu'intarissables.

Quant à l'Afrique, elle n'eſt preſque plus comptée pour rien dans le ſyſtême du monde, quoiqu'une partie de ſes rivages fume encore du ſang chrétien, & brille de l'éclat d'une victoire. Ravagée d'un côté par des nomades barbares, & de l'autre, ſurchargée d'eſclaves ſtupides, elle n'exiſte plus que pour fournir à l'Europe des tréſors pernicieux, à l'Amérique & des cultivateurs dégradés. Mais la philoſophie peut obſerver que ce centre du monde eſt peuplé tout à la fois des hommes les plus vils, & des animaux les plus fiers; comme ſi la nature avoit voulu fortifier les Negres contre le penchant qu'elle leur donnoit à la ſervitude, en plaçant auprès d'eux les lions indomptés, ou figurer, ſous ce terrible emblême, le deſpotiſme auquel elle condamnoit ces malheureuſes contrées.

Enfin, paſſant dans l'autre hémiſphere, nous trouvons l'Amérique réduite, depuis ſa découverte, à n'être qu'une métairie de l'Europe, métairie toujours épuiſée, & ſouvent enſanglantée par ſes nouveaux propriétaires; ſoumiſe, dans toute ſon étendue, à des principes auſſi extraordinaires que ſes productions: diviſée aujourdhui, preſqu'entiere, entre deux portions dont le coup-d'œil eſt bien différent; gémiſſante, dans l'une, ſous tous les fléaux qui accompagnent l'opulence & la ſuperſtition; conduite, dans l'autre, à la guerre civile, par la philoſophie, & reclamant à main armée une liberté dangereuſe peut-être pour elle-même autant que pour l'Europe.

Le ſort des colonies Angloiſes étant une fois ſoumis à celui des armes, il n'eſt plus queſtion d'examiner ſi elles ont des droits ou non à l'indépendance; la victoire ſeule ſervira déſormais de titre pour ou contre elles; mais a-t-on bien

réfléchi, dans les deux hémisphères, aux suites qu'auront leurs succès, si elles en obtiennent ?

D'abord, ces succès ne seront-ils pas, dans leur propre sein, une source de divisions ? D'après la marche de l'esprit humain, l'ambition se naturalisera dans le congrès, ou dans ses démembrements, comme dans toutes les aristocraties, où le patriotisme est plus fastueux, & encore moins réel que dans les monarchies. L'exemple de sept petites provinces, qui ont conservé auprès du Zuyderzée l'union après la victoire, & la liberté malgré la richesse, ne tire pas à conséquence pour des dominations presque sans limites, que la frugalité ne défend pas, comme la Hollande, de la corruption ; qui n'ont point, comme la Hollande, l'excès du malheur pour motif de leur défection ; qui ayant toutes des productions personnelles, & des intérêts directs, n'étant pas, comme la Hollande, bornées au simple courtage, ne pourront pas, comme la Hollande, avoir une communauté de vues, de plans, & d'opérations ; mais trouveront, dès qu'elles jouiront d'une existence affermie & d'un commerce libre, mille motifs de rivalité contre un seul d'intelligence : qui, enfin, sans avoir eu besoin de Brutus, & peut-être sans en produire, rencontreront bientôt des Césars, & regretteront, sous la pesanteur d'un despotisme national, le joug d'un gouvernement éloigné, assez fort pour les défendre, mais trop foible pour les opprimer.

Ensuite, la premiere opération des Américains reconnus libres, devant être nécessairement l'ouverture d'un asyle pour tous les Européens qui voudront venir fertiliser ces domaines vacants, il en résultera une émigration sans bornes de l'ancien continent au nouveau. Cette foule d'esprits

actifs, de génies remuants, que l'espérance d'une meilleure fortune attirera sur ces bords brillants des rayons de la liberté naissante, y multiplieront les sources des désordres; ils y porteront leurs vices, leur avidité, leur aversion pour le repos, comme pour un travail utile, leur facilité à embrasser des projets ; ils fourniront plus de complices à l'ambition d'un oppresseur, que d'associés actifs à l'agriculture & au commerce.

Ce n'est pas tout. Personne n'ignore combien les transplantations sont funestes à la génération qui les éprouve. Elles le seront, sur-tout en Amérique, où la culture, déja en vigueur, s'est emparée de tous les terreins favorisés par la nature. L'expérience des anciens colons ne laissera aux nouveaux que des sables rebelles, des montagnes escarpées, ou des marais malsains. Ceux-ci, redoutés par leur nombre, affoiblis par le changement de nourriture & de climat, persécutés par les maladies & la misere, bientôt odieux par leurs plaintes, & suspects par leurs murmures, périront sur ce rivage meurtrier, en déplorant l'erreur qui les y aura conduits : ils disparoîtront sans laisser de postérité. L'Europe les aura perdus, & l'Amérique ne les aura pas gagnés : la premiere ainsi évacuée, ayant toujours à supporter les charges fiscales dont les regnes précédents n'auront cessé d'accabler leur postérité, sera forcée de les repartir entre les sujets restants : il faudra augmenter ici les contributions en raison de ce que le nombre des contribuables diminuera ; & qui sait les catastrophes auxquelles peut donner lieu, parmi ce résidu infortuné, l'excès de la misere, joint à celui de l'oppression ?

En supposant que ces pressentiments ne fussent

pas fondés, & que le nouveau monde pût se procurer, de son propre fonds, une population qui ne coutât rien au reste de l'univers, au moins on ne peut se dissimuler que cette moitié du globe, une fois fécondée autant qu'elle peut l'être, ne doive parvenir, en très-peu de temps, à se passer de l'Europe. Son climat modifié dans ses parties les plus rudes par le travail des hommes, & mis à profit dans les autres par une industrie active, la dispensera du commerce périlleux & fatiguant de nos parages. Ses habitants, entourés des mers les plus poissonneuses, maîtres des mines les plus riches, voisins des isles les plus favorisées de la nature, faisant en deux mois, avec des vents toujours favorables, des voyages qui nous coûtent des années, au milieu des plus horribles tourmentes; recevant sans peine & sans danger, d'un côté le sucre, l'indigo, & les fruits délicieux, & de l'autre, les épiceries, les pierres précieuses & les toiles fines; attirant ainsi à eux, par la seule volonté, les richesses & les jouissances des deux hémispheres, deviendront, avant peu, les arbitres de notre destinée.

Alors nous dépendrons d'eux par la nécessité des choses, plus encore qu'ils ne dépendoient de nous par le délire ou, si l'on veut, par la sagesse des loix prohibitives : ils disposeront seuls du commerce des deux mondes. Ce n'est plus par le Caire, ni par le cap de Bonne-Espérance que nous viendront les trésors de l'Afrique, ou les productions parfumées de l'Asie; c'est par les comptoirs qui s'établiront dans les mers de l'Amérique : & avec quoi les paierons-nous, misérables regratiers que nous sommes, aux propriétaires du Pérou, aux dominateurs du Brésil ?

Ceux-ci regorgeant d'or & de diamants, auront encore, pendant quelque temps, sur notre caduque indigence la supériorité que donne aux états, ainsi qu'aux hommes, la vigueur de la jeunesse jointe au sentiment de la prospérité. Leur splendeur étant le fruit d'une révolution rapide : n'ayant point passé par les périodes successives qui amenent pour les autres peuples le développement de leurs forces ; n'ayant point ainsi usé leurs vertus, ou cette élévation de l'ame qui en tient lieu, dans les querelles, ou les humiliations que tous les empires ont éprouvées au temps de leur accroissement, ils se trouveront tout d'un coup avoir la consistance de la maturité, avec l'énergie d'une constitution naissante ; ils n'en seront que plus terribles. Leurs divisions intestines seront même, peut-être, pour eux un principe préservateur, qui empêchera les progrès trop prompts de la corruption.

Alors, ou ils écraseront l'Europe par les arts qu'ils auront perfectionnés : ils viendront étonner & subjuguer leur métropole confuse, accablée de la gloire de ces enfants dépaysés ; ou s'ils l'oublient, s'ils ne daignent pas se venger des maux qu'elle a faits à leurs prédécesseurs, c'est à sa misere qu'elle en sera redevable. Elle ne sera pas conquise par eux, parce qu'elle n'en vaudra pas la peine, & que la barbarie où elle sera déjà retombée n'inspirera que du dégoût aux possesseurs des plus brillants empires que la politique ait encore formés.

Le temps de cette révolution est incertain ; mais elle est inévitable, si l'Amérique devient libre & florissante : c'est aux politiques de l'Europe à juger jusqu'à quel point la raison, la justice & l'humanité permettent de travailler à l'accélérer ou à

la retarder ; c'eſt à eux à voir ſi la génération préſente, en y concourant, s'épargne plus de maux qu'elle n'en aſſure à ſes deſcendants ; s'il eſt même encore temps de s'y oppoſer, & ſi nos miniſteres abſorbés dans leurs petites ſpéculations éphémeres n'ont pas trop négligé ce grand intérêt général, le plus vif, le plus preſſant, de maniere ou d'autre, que le cours des choſes ait encore préſenté au genre humain depuis ſa civiliſation.

De l'état actuel de la Legislation en Europe.

Quelque influence que doive avoir un jour la deſtinée de l'Amérique ſur celle du reſte du globe, & en particulier de l'Europe, on peut regarder comme éloignées les cataſtrophes qui en ſeront le fruit. La génération actuelle eſt en droit de ſe tranquilliſer ſur des déſaſtres qui ne ſemblent menacer que ſes deſcendants. Mais la législation eſt un beſoin de toutes les minutes ; il n'eſt pas permis de l'enviſager avec indifférence ; il n'y a pas d'être humain, vivant aujourd'hui, qui n'ait à frémir des mépriſes qu'elle peut commettre, ou des abus qu'elle croiroit pouvoir tolérer. Le ſort de chacun de nous, celui de nos familles, de nos amis, de tout ce qui nous eſt cher, dépend de ce pouvoir impérieux. Nous devons donc en ſouhaiter la perfection. Or, il faut avoir le courage de ne le pas diſſimuler, nous ſommes bien loin non-ſeulement de cette perfection, mais même des préliminaires qui y conduiſent. On ſeroit, en quelque ſorte, en droit de dire qu'il n'en exiſte pas en Europe.

Quant à celle qui tient à l'adminiſtration, qui fixe les droits des peuples & ceux des ſouverains, hors l'Angleterre & le Dannemarck, pas une nation n'en a la moindre idée. Ces deux-là ſeules ſont

parvenues, l'une en accordant tout à ses rois; l'autre en leur disputant tout, à savoir du moins ce qu'est chez eux la couronne, & comment il faut considérer l'individu qui la porte. Par-tout ailleurs il n'y a rien de plus incertain.

En France, par exemple, le monarque se dit la nation; les parlements se disent la nation; la noblesse se dit la nation; il n'y a qu'elle qui ne puisse dire ce qu'elle est, ni même si elle est. En attendant que ce point s'éclaircisse, tout reste confus; tout sert de matiere à des prétentions & à des disputes. L'autorité royale avançant ou reculant sans cesse, ne connoît ni limites qu'elle ne puisse franchir, ni bornes au-delà desquelles on ne puisse la forcer de rétrograder.

C'est la même chose en Espagne, en Allemagne, &c; les souverains, toujours entre la perte & l'usurpation, ont sans cesse des droits à envahir ou à défendre : ils vivent avec leurs sujets comme avec des ennemis sur qui toutes les prises sont légitimes; ils regardent l'établissement d'un impôt comme une dépouille, & la destruction d'un privilege comme un trophée; espece de guerre intestine, qui étouffe des deux côtés la confiance & l'amour, & où les succès sont encore plus honteux que les défaites. Il en résulte les abus effrayants dont nous parlerons aux articles de l'état militaire & de la finance.

A l'égard de la jurisprudence, de ce droit qui établit les propriétés des particuliers, & termine avec le glaive ou la balance de la justice les combats privés que les passions élevent entre les membres de chaque société, la confusion est encore plus effrayante, s'il est possible. La Prusse, la Sardaigne, la Russie, ont essayé sur cet article des tentatives honorables pour leurs souverains. De

tous les autres peuples, il n'y en a pas un seul qui ait des loix faites avec réflexion, & pour lui; pas un qui ait même pensé à se rendre compte des conditions sous lesquelles il doit exister, contracter, tester, se marier; pas un qui s'estime assez pour se croire en état de concilier dans un code la raison & l'humanité.

Des coutumes grossieres, fondées sur les caprices de l'ignorance & de la stupidité, dans la nuit de l'anarchie féodale, incompatibles avec les changements survenus depuis dans tous les genres, voilà nos loix nationales. Leur bizarrerie & leur multiplicité les mettent à chaque instant en contradiction les unes avec les autres, & plus encore avec le sens commun.

L'embarras augmente tous les jours par les ordonnances journalieres, par les décisions des tribunaux, qui, ne les abolissant jamais, & y dérogeant souvent, fournissent un ample champ aux subterfuges de la chicane; & enfin le droit Romain, ou plutot la compilation extravagante faite sous ce nom par un jurisconsulte pervers, & un empereur imbécille, ayant conservé, en quelques pays, l'autorité d'une loi, & étant cité dans tous par les praticiens, qui lui donnent, avec une justesse digne d'eux, le nom de *Raison écrite*, acheve de rendre le désordre aussi effrayant qu'incurable.

Si, dans la matiere des peines, quelques mains plus hardies ont osé toucher à la jurisprudence, ce n'a été que pour la rendre tout à la fois absurde & atroce. La torture, cette invention du despotisme républicain, vient, à la vérité, d'être abolie par deux femmes dans deux des principales dominations de notre hémisphere : mais elle a encore des apologistes, & des observateurs dans

les autres ; malgré les écrits lumineux qui ont été publiés sur cet objet & sur plusieurs autres parties de la procédure criminelle, elle n'en conserve pas moins, presque par-tout, une imperfection scandaleuse & barbare.

En France & ailleurs, l'instruction n'en est pas moins secrète ; elle n'en dépend pas moins d'un seul homme qui informe, qui entend les témoins, qui décrete, qui ne pouvant ôter à un particulier la possession d'un écu, est le maître de lui enlever sa liberté, de le plonger dans les cachots, sous le prétexte, *que ce qui est bon à prendre*, disent les graves & sensés jurisconsultes, *est bon à rendre.* Cette procédure a toujours l'air d'une conspiration tramée entre le juge & les témoins, contre un innocent, bien plutôt que des recherches de la justice pour la conviction d'un coupable.

En Angleterre, cet inconvénient n'a pas lieu, non plus que la torture ; mais il est remplacé par un autre, non moins redoutable peut-être, c'est la rapidité de l'instruction : en un jour le procès qui décide de la vie d'un homme, est commencé & fini ; en un jour les juges sont nommés, les témoins sont appellés & entendus, & l'accusé interrogé, condamné, ou absous ; tout se fait en public : mais cette prestesse n'en est pas moins suspecte, soit qu'elle préjudicie à l'innocence, soit qu'elle favorise l'impunité du crime.

De l'Etat militaire actuel de l'Europe.

Alexandre, avec quarante mille hommes, entreprit & exécuta la conquête de la plus vaste partie du monde connu. Cinq légions, qui n'égaloient pas ce nombre de soldats, faisoient les plus fortes armées des Romains. On en comptoit quarante à la bataille où le sang du vertueux

Brutus scella le triomphe du lâche Octave ; mais cet effort momentané de la liberté mourante, & du despotisme favorisé par la fortune, n'influa point sur les maximes du gouvernement : jusqu'aux invasions des Barbares, les provinces furent toujours contenues & protégées, comme elles avoient été conquises, par de petites armées.

Quelle différence aujourd'hui ! l'Europe comprend jusqu'à cinq puissances qui soudoyent chacune, en pleine paix, plus de troupes que n'en avoient les Césars dans les crises les plus cruelles. Au premier coup de tambour la quantité s'en augmente à un point que l'on n'oseroit calculer. On voit se réaliser ce que l'histoire raconte, ou ce que l'imagination suppose de ces déluges de Barbares qui fondoient par millions sur la contrée où le caprice les poussoit. L'Europe a eu, pendant toute la derniere guerre, plus de douze cent mille hommes en armes.

Ces sauterelles dévorantes sont dévorées elles-mêmes par les maladies, suite de la misere & de la débauche ; & par la maniere de se battre, devenue plus meurtriere, en raison de ce que les instruments de destruction se sont perfectionnés. A chaque campagne, il faut non pas seulement recruter, mais recréer les régiments ; & si l'on y joint toutes les calamités que la guerre entraîne, la dévastation des pays ravagés par les armées, & celle des contrées paisibles en apparence, mais qui souffrent autant des exactions de la finance, que les autres des massacres dont elles sont le théatre ; l'expatriation des habitants, qui, en fuyant l'insulte & la mort chez eux, les retrouvent dans l'asyle même qu'ils ont cherché ; le poison mortel à l'innocence, à la population, que le libertinage des troupes répand & naturalise par-tout où elles

elles paſſent, on verra qu'une ſeule période comme celle qui s'eſt écoulée depuis 1756 juſqu'en 1762, a englouti plus d'hommes qu'il n'en faudroit pour peupler pluſieurs mondes.

Le droit accordé aux ſouverains de l'Europe, ou plûtôt uſurpé par leurs miniſtres, de lever des troupes indéfiniment, eſt un des plus cruels fléaux qui affligent cette contrée. De là ſont venues, en quelques pays, les milices, uſage moderne & commode ſubſtitué à l'arriere-ban, mais beaucoup plus tyrannique, en ce que celui-ci ne tomboit que ſur des gentilshommes oiſifs, deſtinés à la guerre par le préjugé de leur naiſſance, au lieu que l'autre arrache un cultivateur paiſible à ſa charrue, ou un artiſan foible & induſtrieux à une profeſſion qui veut des ames féroces, & des tempéraments robuſtes. De là la cruauté générale avec laquelle ſont punies l'inconſtance ou la fierté qui ſe dérobent à cet eſclavage, & les prétendues loix qui, mettant au rang des crimes l'infraction d'un engagement forcé, traitent un déſerteur comme un meurtrier.

Qu'une république appelle tous les enfants de la patrie au ſecours de la patrie, que quand la ſouveraineté eſt attaquée elle arme toutes les mains qui la partagent & qu'elle puniſſe comme criminel de leſe-majeſté le traître qui, abjurant ſon droit à la couronne, proſtituant ſa gloire & ſa conſcience, vend ſes ſervices aux ennemis de la cité dont il eſt membre, elle ne fait rien que de juſte & de raiſonnable. Le transfuge de Rome & d'Athenes avoit joui des avantages contre leſquels il conſpiroit ; il avoit concouru à la loi qui prononçoit la peine de mort contre le crime dont il ſe rendoit coupable. Il manquoit à ſes ſervices, à ſon propre intérêt, à ſa dignité.

Mais le mercénaire dont on a acheté la signature au meilleur marché possible, ou qu'un billet noir a livré au subdélégué chargé de décimer son village, n'a point d'intérêt à la querelle dont on le constitue le soutien. Il n'a jamais eu envie de vendre son sang ni sa liberté; la violence qui le métamorphose en guerrier lui ôtant tout, & ne lui donnant rien, ne peut le lier. La loi, qui le condamne à être pendu ou arquebusé, ou chargé de chaînes le reste de ses jours quand il se rappelle qu'il est né homme & libre, est un véritable assassinat.

Ce n'est pas tout. De ceux qui restent constamment au drapeau, les uns périssent, ou dans les combats, ou par les mines des sieges, ou par la paille des hôpitaux, & sont perdus pour leur patrie. Ceux qui survivent, lui deviennent plus funestes par leur existence que les autres par leur perte. Ou on les réforme à la fin de la guerre, & ils sont une pépiniere de brigands qui ayant pris l'habitude de la vie oisive & licencieuse des camps, ne peuvent plus se soumette aux travaux pénibles & honnêtes de la campagne. Ces prétendus défenseurs de l'état en deviennent les ennemis. La justice est forcée de leur déclarer une guerre où les ressources ne sont pas égales : ils finissent par trouver au gibet la mort qui les a épargnés dans les batailles.

Les retient-on sous l'uniforme? La forme impérieuse de la discipline en fait les tyrans de leur patrie, après en avoir fait l'effroi de ses rivaux. Une fois enrégimentés, ce ne sont plus que des instruments aveugles, à qui l'usage même du raisonnement est interdit. On a tant crié contre les moines : eh! nos soldats sont-il moins esclaves, moins voués à l'obéissance passive, qui exclut l'examen?

Les premiers ont du moins, pour indemnité, le repos & l'opulence; ils ont la certitude d'une vie paisible, d'une subsistance dont rien ne les peut priver. Il y a plus : la religion, en recevant leur serment de ne penser & de n'agir désormais que par une impulsion étrangere, leur promet d'enchaîner aussi les maîtres qu'ils se donnent. Ces pieux automates, en se chargeant d'un joug fabriqué au nom de Dieu, ont pu se flatter que le crime ne le souilleroit jamais; & que la vertu, prétexte du sacrifice, veilleroit à la pureté des victimes.

En est-il de même du soldat ? N'est-ce pas à servir les passions les plus violentes qu'il se dévoue par essence ? Son premier devoir, & son plus grand mérite n'est-il pas d'être sourd, impitoyable; obéissant comme son fusil ? La discipline ne lui en fait-elle pas même une nécessité ? Si le despotisme qui le meut lui ordonnoit de pousser la bayonnette dont il l'arme dans la poitrine de son propre pere, il n'auroit pas même à choisir entre le parricide & la rébellion. Il faudroit commencer par le crime; &, au moindre soupir, la verge de fer qui le subjugue le puniroit, non pas du meurtre, mais du remords; vérité affreuse, mais incontestable, & sur laquelle il faudroit que les princes méditassent enfin sérieusement pour leur gloire tout à la fois & leur propre sûreté.

Ce n'est pas à eux que cet appareil meurtrier importe. On les trompe cruellement quand on leur persuade qu'ils en ont besoin pour être vénérés & obéis. C'est à leurs ministres seuls qu'il est utile, parce que ceux-ci ne jouissant que d'un pouvoir emprunté, & faisant même consister cette jouissance dans l'abus; voulant exercer impunément des préférences, s'approprier des richesses, perdre leurs rivaux, élever leurs créatures; ils ne

peuvent étouffer les plaintes que par la terreur ; & subjuguer la résistance que par la force. C'est à eux que les bataillons sont nécessaires comme les lettres-de-cachet.

Mais le prince à qui la loi sert de garde, dont l'intérêt & l'honneur sont inséparables de celui de l'état, qui ne peut pas avoir de desir plus pressant que celui de faire le bien, de besoin plus essentiel que celui d'être instruit, ne devroit-il pas être plus effrayé encore que ses peuples, de ces barrieres aiguës qui les écartent de lui ? L'exemple des dominateurs de l'empire ne devroit-il pas faire tomber les souverains qui donnent avec tant d'imprudence dans le luxe des armées ? Dès que les empereurs n'eurent plus que des soldats pour confidents, ils n'eurent plus aussi que des ennemis pour sujets. Ils pouvoient tout contre la nation, mais les soldats pouvoient tout contre eux. La loi qu'ils avoient laissé anéantir ne les garantissoit plus des révoltes ; & ces terribles appuis du trône l'ensanglanterent plus souvent qu'ils ne le défendirent.

Et ce qu'il y a de plus étonnant encore, c'est que ces agents mercenaires de destruction ont perdu autant, & plus peut-être, que les peuples à la dépravation qui les multiplie : en les rendant redoutables leur nombre les avilit. La facilité avec laquelle on se les procure les dégrade aux yeux de leurs chefs. La nécessité d'en avoir beaucoup a fait, peu-à-peu, imaginer & réussir les deux plus inconcevables opérations peut-être que le mépris de la politique pour les hommes lui ait jamais fait hasarder.

La premiere est la diminution de la paie du soldat, exténuée de nos jours, au point que le plus curieux, mais le plus difficile de tous les problê-

mes économiques, feroit de favoir comment un ftipendiaire en uniforme peut vivre avec fa folde.

Ce n'eft pas qu'on lui ait rien retranché en apparence; au contraire, on a femblé faire quelques pas vers une augmentation. Mais en s'attachant aux dénominations anciennes, tandis que les vraies valeurs changeoient, en tenant le prêt journalier du militaire à cinq ou fix fols, comme au quinzieme fiecle, tandis que les denrées coûtent vingt & trente fois plus; en appuyant cette excroquerie minifférielle des reffources que donne la difcipline contre la multitude qu'elle contient, on eft parvenu à faire du métier qui donne droit de difpofer de la vie des autres, un efclavage qui ne procure pas même à fes victimes de quoi entretenir la leur.

Pour avoir une idée du fort de nos foldats, comparé à celui de leurs prédéceffeurs, examinons ce que ceux-ci recevoient à une époque déterminée de l'hiftoire, au regne de Louis XI, par exemple; regne célebre, fi injuftement calomnié, détefté comme funefte, parce que le prince étoit méchant, au lieu qu'il auroit fallu conclure précifément le contraire.

Alors un franc-archier, c'eft-à dire un fantaffin, touchoit 4 liv. tournois de paie par mois. Sa folde étoit donc de 48 liv. par an, fur quoi il étoit obligé de s'habiller, de fe nourrir, & de s'armer. Mais auffi, dans ce temps-là, le bled ne valoit couramment que 20 fols le feptier, le vin ordinaire 30 fols la piece, & le bon drap commun 22 à 24 fols l'aune (a).

(a) Voyez la chronique fcandaleufe, & les mémoires du temps.

Un franc-archier, garçon, en buvant deux pies de vin par an, en consommant trois septiers de bled, en se donnant un bon habit de drap avec son entretien journalier, employoit donc à peine le quart de sa paie. Les 36 liv. de surplus lui faisoient, au prix où étoient alors les denrées, évalué sur celui qu'elles ont de nos jours, un revenu annuel, équivalent à plus de 600 liv. de notre monnoie; pour ses plaisirs, s'il étoit voluptueux; pour son luxe, s'il aimoit l'éclat; ou pour s'assurer un fonds dans sa vieillesse, s'il étoit économe & prévoyant.

Et s'il étoit marié, on voit qu'il pouvoit, sans peine, fournir à l'éducation de sa famille, aux petites fantaisies de sa femme, qui, travaillant utilement de son côté, contribuoit à l'aisance de la maison (*a*).

(*a*) Quand il y auroit ici erreur de ma part, elle ne pourroit être que dans le prix partiel d'une de ces denrées citées, que j'appliquerois à l'autre. La conséquence du total n'en seroit pas moins évidente : il n'en seroit pas moins vrai que l'état d'un soldat équivaloit alors à celui d'un de nos commis sédentaires à cent pistoles de gages ; & qu'un stipendiaire de nos jours touche à peine le dixième de ce que recevoit un satellite de Louis XI.

Il y a des variations entre les écrivains sur ces comptes, parce qu'aucun d'eux, à ce qu'il me semble, n'a pris la route qui conduit à la vérité. Voici, suivant moi, la seule méthode qui puisse fournir une démonstration dans cette matiere.

Le marc d'argent, sous Louis XI, valoit environ 10 livres (argent de France). Le bled, à la même époque, coûtoit à peu près une de ces livres le septier. On avoit donc dix septiers pour un marc. Le franc-archier, qui en touchoit cinq dans la solde annuelle de 48 liv. pouvoit se procurer par an près de cinquante septiers, ou tout ce que l'on achetoit avec l'argent produit de la vente d'une pareille masse de grains.

Y a-t-il un ſeul de ces mots-là qui ſoit à l'uſage de nos fantaſſins ? Leur prêt n'eſt-il pas conſommé par les 24 onces de mauvais pain, & les 8 onces de mauvaiſe viande qu'on leur donne à l'étape ? Et ne croit-on pas les avoir traités avec magnificence, quand on y a joint l'habit écourté, de gros drap ſans ſubſtance, fourni par un entrepreneur dont les malverſations ſont d'autant plus impunies, qu'elles ſont plus criminelles, en ce qu'étant alors plus lucratives, elles trouvent plus aiſément des protecteurs ? Auſſi, la miſere, l'ignominie, & la mendicité ſont-elles leur perſpective pour l'avenir, & une diſette journaliere leur jouiſſance préſente. On va juſqu'à juſtifier, par le calcul, l'économie qui préſide à leur nourriture. Vous entendez des colonels dire froidement à table, qu'un ſoldat ayant peu d'ouvrage à faire, a peu beſoin d'aliments ; & que pourvu qu'il ait la force de ſe préſenter avec grace à la parade, c'en eſt aſſez pour eux & pour lui. C'eſt préciſément le propos d'Harpagon, qui croit être diſpenſé de nourrir ſes chevaux quand il ne les fait pas travailler.

Et ce qui prouve que cette inconcevable ſpé-

Aujourd'hui le marc eſt à 52 liv., le ſeptier de bled vaut couramment 20 liv. Nous n'avons donc que deux ſeptiers de bled & demi pour un marc d'argent. Quand notre fantaſſin en recevroit auſſi cinq pour ſa paie annuelle, il ne pourroit en tirer au plus que douze à treize ſeptiers. Il ſeroit donc déjà plus pauvre des trois quarts que ſon camarade du 15e. ſiecle.

Mais il ne reçoit pas même ces cinq marcs : ſix ſols par jour lui en produiſent à peine deux. Il ne jouit donc, au plus, que de cinq ſeptiers par an. Notre infanterie n'a donc réellement qu'un dixieme de ce que le ſucceſſeur de Charles VII donnoit à la ſienne. Auſſi le métier de ſoldat étoit-il alors un très-bon métier ; mais celui de miniſtre valoit un peu moins qu'il ne vaut aujourd'hui.

culation eſt bien réellement fondée ſur des calculs réfléchis, c'eſt qu'une des premieres puiſſances de l'Europe, ayant, pendant la derniere guerre, ajouté quatre onces de riz à la ration journaliere des troupes, ce ſoulagement a été ſupprimé à la paix.

On a plus d'égard pour les chevaux : ils ont toujours le même ordinaire, parce qu'on ſent bien qu'ils ont toujours les mêmes beſoins. Si l'on demande pourquoi l'évidence, qui a conſervé à ces animaux utiles l'intégrité de leur portion, n'a pas eu le même pouvoir en faveur des hommes, la raiſon en ſera facile à trouver : c'eſt que, quelque diſciplinables que ſoient les premiers, cependant l'éducation ne dompteroit pas leur eſtomac auſſi facilement que leur bouche ou leurs jambes ; miracle dont la perfectibilité de la nature humaine la rend ſuſceptible.

En voici un autre bien plus étrange. Non-ſeulement la vanité intéreſſée de commander à trois cent mille fuſils portés par des machines habillées en hommes, a fait attenter à la ſubſiſtance journaliere de ces miſérables, mais elle a diminué la valeur de l'individu même : on ne s'eſt pas contenté de léſiner ſur la maniere de ſoutenir ſa vie, on eſt devenu encore plus avare ſur celle de le ſouſtraire à la mort ; on eſt enfin arrivé au point de l'expoſer aux coups ſans défenſe, parce qu'il en coûteroit plus pour le rendre invulnérable que pour le remplacer.

Ceci eſt une idée abſolument neuve, & qui mérite d'être approfondie.

Les conquérants les plus impitoyables, les plus prodigues de la vie des hommes, dans les ſiecles paſſés, ont cependant pris ſoin de celle de leurs ſoldats. On couvroit leur tête avec des caſques,

leur poitrine avec des cuiraſſes. A ces remparts fixes, on ajoutoit encore un préſervatif mobile, qui défendoit les premiers : le bras chargé d'un bouclier, alloit au devant des javelots & des épées ; & le ſoldat vainqueur, qui rentroit dans ſa tente, devoit ſon ſalut & ſa gloire à la triple enceinte qui avoit écarté de lui cent fois la mort dans le combat.

Mais depuis qu'une ſimple province de l'empire Romain aſſemble ſous le drapeau, à la moindre querelle, plus de mercenaires que cet empire n'avoit de citoyens, les armes défenſives ont diſparu des batailles & des ſieges. Dans le même temps que, d'une part, nos Salmonées modernes s'armoient d'un tonnerre plus effrayant, plus deſtructeur que celui du ciel ; de l'autre, les infortunés, dévoués ſoit à le lancer, ſoit à en éprouver l'effet, renonçoient aux moyens de s'en garantir.

On a prétendu que la cauſe de cette révolution étoit la violence de l'artillerie : les éclats des caſques & des cuiraſſes, a-t-on dit, auroient pu devenir dangereux : métamorphoſés eux-mêmes, par l'impétuoſité du choc, en d'autres eſpeces de boulets, loin d'être un obſtacle au carnage, ils en ſeroient devenus les inſtruments. On a fait, à ce ſujet, une infinité de raiſonnements adoptés par les militaires eux-mêmes, dont la complaiſance pourroit ſurprendre, ſi l'expérience ne prouvoit que dans tous les arts les hommes qui en ont l'exercice journalier, ſont ceux qui en examinent le moins les détails.

Quand réellement un agent, pouſſé par la poudre, auroit la propriété d'écarter ainſi latéralement des lames de métal en les frappant, & de leur communiquer une ſi terrible divergence, cet effet ne pourroit être produit que par le canon ou

la bombe. Les casques & les cuirasses n'en seroient pas moins des abris sûrs contre la mousqueterie, l'épée & la bayonnette. Les instruments tranchants s'y émoussent. La balle, ou s'y applatit, & ne fait que des contusions, ou glisse sur la convéxité polie qu'elle rencontre : si elle trouve à côté, ou derriere le même obstacle, elle ira toujours en perdant de sa force par les réflexions successives qui en changent la direction, & finira par mourir innocemment, avant que d'avoir pu se rassasier du sang qu'elle a cherché.

Et quant à la grosse artillerie, il est absolument faux que la cuirasse du malheureux qu'elle emporte, puisse acquérir une rotation meurtriere. Si un boulet choque une pierre de taille isolée, sans doute il en fera rejaillir au loin les éclats : si une bombe perce la terre par son poids, & la déchire ensuite par son explosion, elle écrase ou ensevelit tout ce qui se trouve à portée du volcan momentané qu'elle produit : mais la surface de métal qui n'offre à l'action du fer fulminant, ni une masse roide & cassante comme la pierre, ni des parties divisibles & sans liaison, comme celles dont la terre est composée, n'est pas susceptible de cette extension redoutable. Le boulet n'écarte pas la cuirasse qu'il brise : le morceau qu'il touche il l'emporte avec la poitrine qui est dessous : il devance bientôt dans son vol ces déplorables fragments, qui n'ayant ni sa dureté, ni sa forme ne peuvent acquérir sa vîtesse, & ne tardent pas à s'en détacher. Ils retombent sans action assez près du tronc sanglant, dont ils ont fait partie ; laissant le globe meurtrier continuer seul ses ravages ; loin qu'on puisse les accuser d'en être les complices, ils en ont affoibli la rapidité par leur poids, & par l'effort qu'il a employé contre eux. Il n'est donc

pas vrai que la nudité actuelle de nos armées, quand elles vont braver la mort, soit le fruit d'une raison charitable & prévoyante.

Mais comment a-t-elle pû s'introduire & s'établir ? Le voici :

En centuplant le nombre de leurs soldats, les hommes puissants ont bien pu les réduire à ne consommer pour une compagnie entiere que la même solde, dont se contentoit à peine autrefois un seul individu, ils les ont amenés à n'avoir pas même du pain en suffisance, en servant d'instruments pour assurer à leur maître tous les trésors des états, dont la garde leur est confiée. La discipline, la vanité, le préjugé, le libertinage, ont opéré ce prodige. Mais on n'auroit pas trouvé dans les fournisseurs civils la même docilité. Ils n'auroient pas vendu leur cuivre au même prix qu'un soldat se donne ; on en a un pour dix écus : il en auroit fallu plus de trente pour l'armer. Les ministres philosophes ont donc fait un calcul très-simple : trouvant qu'il en coûtoit moins pour acheter & nourrir un fusilier, que pour le vêtir de bronze, ils ont pris le parti de le livrer au feu tout nud ; par-là, il s'est trouvé de toutes les denrées nuisibles, celle qu'on se procure, & qu'on prodigue à meilleur marché. On a eu sans fraix, sans inquiétude, des armées prodigieuses, que l'on recrute avec aussi peu d'embarras ; & l'on n'a plus appréhendé l'artillerie, que parce que le salpêtre est cher.

C'est à cette combinaison infernale seule qu'est due la suppression des armes défensives. Ce secret des cours, éclos & renfermé dans le cabinet des ministres, n'en étoit pas encore sorti : c'est aux militaires à l'apprécier, à voir ce qu'ils ont gagné à la politique moderne, d'après laquelle ils ne coûtent qu'à celui qui les tue.

Les réflexions que l'on vient de voir pourroient également s'appliquer à la marine. De tous les arts que les anciens nous ont transmis, c'est celui que l'industrie moderne a le plus perfectionné. L'imagination elle-même ne peut guere aller au delà d'un vaisseau de cent canons, voiturant d'un hémisphère à l'autre des armées entieres, maîtrisant la mer & les vents, vomissant le feu de toutes parts, & portant au loin sur la terre la désolation & la mort.

Si l'on entre dans les détails de sa construction, si l'on examine l'artifice de ses mouvements, la complication des ressorts qui concourent pour donner à cette masse la légéreté, la force & la vie, l'incrédulité se joint presque à l'admiration; il seroit plus aisé de la regarder comme un présent de la divinité, que comme le fruit de la hardiesse humaine. Mais, quand on refléchit à sa destination; quand ensuite on en pénetre l'intérieur; qu'en descendant sous les ponts on y trouve la barbarie, l'oubli presque de tout sentiment, hors un courage féroce & une docilité sans réserve, pour toutes vertus, la crapule, la débauche établies parmi les matelots, avec les maladies qui en sont la suite, & celles que la mer y joint; quand on pense, à chaque départ, qu'au moins la moitié des mercenaires qui appellent le vent avec tant de joie, sera dévorée par le scorbut; que des autres, aucun peut-être ne reverra sa patrie, sans avoir éprouvé ou causé des calamités, qui sembleroient fabuleuses, même dans un roman, ce n'est plus qu'aux génies infernaux qu'on est tenté d'attribuer cette invention. On pleure sur la fatalité qui donne aux hommes tant de moyens pour se détruire, & si peu pour se conserver.

La politique suit sur la mer & les côtes le même

ſyſtême qui lui procure à bon marché, dans l'intérieur des terres, des mains meurtrieres & ſerviles. A la vérité les gages des matelots ſont augmentés; on les paie aujourd'hui plus cher, au moins numériquement, que Colomb ou Villegagnon ne payoient les leurs; n'étant pas, comme les ſoldats, de ſimples inſtruments de carnage; ſervant aux combinaiſons pacifiques du commerce comme aux opérations ſanglantes de la guerre; il s'eſt élevé entre les puiſſances & les négociants une rivalité qui a tourné au profit des gens de mer employés par les uns & par les autres: ils ſont, en général, mieux payés, mieux nourris que les troupes de terre.

Mais comme le ſervice des marchands eſt plus doux que celui des rois & plus lucratif, ceux-ci, même en donnant une ſolde égale, n'auroient jamais obtenu la préférence, ſi le matelot exercé avoit conſervé la liberté du choix; il auroit fallu, pour décider, lui faire de plus grands avantages, & par conſéquent avoir de moindres flottes, ou y dépenſer beaucoup plus d'argent. Qu'a-t-on fait pour peupler ſans frais les vaiſſeaux de guerre à volonté? On a imaginé en France, les *claſſes*; & en Angleterre, la *preſſe*; eſpece d'enrôlement inconnu dans le reſte du monde, & dont une nation éclairée n'auroit pas, ce ſemble, dû donner l'exemple.

Les claſſes dévouent bien à la marine militaire tout ce qui a le malheur de naître ſous le nom de matelot, à une certaine diſtance de la mer. On exerce ſur eux le même empire qu'ils s'attribuent ſur les poiſſons de la côte. Au premier beſoin, les amirautés étendent le filet royal qui les envelope tous: elles ne relâchent de cette malheureuſe eſpece que ce qui leur paroît néceſſaire

pour la perpétuer : mais la presse est un bien autre affront fait à la liberté, aux loix, à l'humanité.

Sur un simple ordre ministériel, sans avertissement, sans formalités, des troupes armées inondent les ports de la Grande-Bretagne : elles saisissent, où elles veulent, quiconque leur paroît avoir la physionomie marine. Ce titre seul autorise toutes les violences.

On fait des descentes jusques sur les vaisseaux marchands, regardés pourtant comme la ressource, comme les nourriciers de l'Angleterre. On y enleve, en plein jour, les équipages qui s'y sont loués sous la foi publique. Le négociant, témoin de la guerre civile qu'on lui déclare, voit ses spéculations détruites, sa fortune compromise par l'immobilité forcée des agents à qui il l'a confiée : le commerce languit ; les denrées augmentent ; il en resulte une taxe réelle sur le peuple, qui est forcé de payer plus cher ses premiers besoins, par la rareté des mains nécessaires pour lui en apporter les objets.

Et il y a plus encore : ces voleurs d'hommes trouvent quelquefois des esprits peu dociles ; on leur résiste ; alors ils tuent, ou ils sont tués, sans qu'on paroisse même s'en appercevoir. La loi qui abhorre le sang en Angleterre plus qu'ailleurs, se tait sur ce meurtre commis à ses yeux, comme sur le rapt des survivants. La reclamation qui suit l'enlevement, n'est pas plus efficace que la défense qui l'a précédé ; de sorte que sur les bords de la Tamise, il y a une portion des membres de l'état, on pourroit même dire la plus utile, qui est exclue de la protection des loix.

L'abus n'est pas tout-à-fait si sensible, ni si scandaleux en France dans les classes, ni même dans

les milices : il sembleroit que ces deux royaumes rivaux dans tout le reste, se sont disputé aussi à qui adopteroit des méthodes plus barbares, pour procurer des défenseurs à la patrie : & dans cette lutte honteuse, c'est à la nation qui se dit la plus philosophe que l'avantage reste dans un siecle réputé philosophique.

De l'état des Finances en Europe.

La multiplication indiscréte des bataillons a nécessité celle des impôts. Pour avoir beaucoup de soldats, il faut se procurer beaucoup d'argent ; & avec beaucoup d'argent on a beaucoup de soldats : c'est à ce cercle terrible que se réduit aujourd'hui à-peu-près toute la politique ministérielle de l'Europe. L'objet presque unique des délibérations dans les plus augustes conseils, c'est de trouver le moyen le plus adroit & le plus sûr de fouiller avec l'épée dans la poche des bourgeois.

Cet abus, sans doute, est très-grand : il annonce à notre postérité un esclavage bien rigoureux, ou une indépendance qu'il faudra payer par bien des orages. Mais, ce n'est pas là précisément ce qu'il y a de plus étonnant dans la position de l'Europe, quant à la levée des impôts : ce qui doit surprendre, accabler un spéculateur éclairé, c'est l'obscurité des droits sur lesquels porte cette levée ; c'est la confusion qui regne dans cette partie de l'administration ; c'est l'impuissance où croient être tous les ministeres de la réformer ; c'est sur-tout l'augmentation de la dette nationale, poussée dans les deux principaux états de l'Europe au point, que si l'on en vendoit tous les habitants, tête par tête ; & tous les domaines, arpent par arpent, il est fort douteux que

l'on pût acquitter les sommes auxquelles le terrein & ses cultivateurs sont hypothéqués.

Quant aux ténebres que la finance répand sur sa marche, à la foiblesse que l'on a de se laisser dévorer par elle en détail, au lieu de s'en débarrasser une bonne fois par de l'ordre & de l'économie, c'est un mal ancien & presque incurable; c'est un ulcere qui attaque & ronge les états, en raison de ce qu'ils semblent prospérer davantage d'ailleurs; mais sa malignité est plus sensible, & plus rebelle aujourd'hui. La variation dans la valeur des monnoies, jointe au haussement des denrées, ayant diminué les revenus publics en même temps que le faste, l'habitude de ne plus voir que l'argent dans les grandes places, & de regarder le luxe poussé jusqu'à l'indécence, comme la premiere vertu d'un homme élevé en dignité, ont accrû les dépenses, il a fallu trouver moyen de suppléer au vuide trop sensible du fisc.

Des impôts clairs, dont on auroit calculé d'un coup-d'œil le produit & l'étendue, auroient effrayé. Proposez, sans précaution, à un propriétaire d'abandonner au roi le quart de son bien, il criera au brigandage, à la tyrannie. Qu'a fait le despotisme accort des gens de cour? Il a divisé en mille parties, fait porter sur mille objets différents la taxe qui auroit effarouché par une masse indiscréte. On a composé les impôts comme nos habillements modernes : morcellés en une infinité de chiffons presque imperceptibles, ils consomment beaucoup plus d'étoffe, & semblent cependant plus portatifs que s'ils n'étoient que d'une seule piece. Avec des actes de parlement, ou des édits enregistrés, on s'arrange de maniere qu'au lieu d'un effroi éclatant, on ne fait éprouver aux sujets qu'une gêne sourde. Par la disposition té-
nébreuse

nébreuſe des taxes, il n'y en a pas un qui ne ſe trouve avoir payé à la fin de l'année, ſans preſque s'en appercevoir, le tiers, ou même la moitié de ſon revenu.

Cet eſcamotage ingénieux, mais inſultant pour la raiſon humaine, eſt le grand ſecret de la finance. Suétone aſſure que ſous Auguſte, un intendant des Gaules, voyant qu'on payoit, dans ſa province, les impôts par mois, imagina d'en mettre quatorze dans l'année; d'une ſeule opération il gagnoit ainſi un ſeizieme du revenu public. Ce maltôtier incomparable a laiſſé ſon eſprit à ſes ſucceſſeurs dans toute l'Europe. Elle eſt couverte d'établiſſements auſſi cruellement ridicules que la multiplication inventée par ce modele des contrôleurs généraux.

Mais pour rendre cette ſubtilité lucrative, il a fallu l'appuyer par la force. Il a fallu imaginer la contrebande; l'ériger en crime, la ſoumettre aux mêmes peines, verſer le ſang du ſpéculateur actif & utile, comme celui du brigand meurtrier: enfin établir cette juriſprudence des douanes, autoriſée à prononcer la peine de mort contre l'avidité qui les brave, tandis qu'elles dévouent à un eſclavage rigoureux, à des humiliations ameres, la probité même qui les reſpecte. Tel eſt le ſpectale qu'offre aujourd'hui la légiſlation financiere d'un bout de l'Europe à l'autre; & c'eſt là ſeule partie du monde où les traitants aient ainſi des bourreaux pour eſcorte. Le prétendu deſpotiſme de l'Aſie n'a jamais connu ce délire ſanguinaire; il eſt particulier aux peuples qui ſe diſent les plus civiliſés, les plus éclairés du globe.

L'Angleterre, à la vérité, n'a pas prononcé préciſément une peine capitale contre l'introduction frauduleuſe des marchandiſes prohibées: mais

comme, en cas de résistance, les commis fiscaux ont le droit de tuer, aussi bien que les *pressgangs*; comme la douane de Londres est l'inquisition la plus atroce, la plus scandaleuse qui existe sur la terre, comme les foyers même du citoyen, cet asyle sacré dans tous les pays du monde, ne sont pas, dans cette isle, à l'abri des fouilles fiscales; qu'au moindre soupçon, les satellites de la régie peuvent au nom de la nation, violer le secret des familles, & porter légalement leurs yeux, leurs mains dans ce sanctuaire que le plus violent despotisme respecte par-tout ailleurs; il me semble que les Anglois ne seroient pas fondés à proposer ici une exception en leur faveur.

C'est bien pis, si nous examinons le systême Européen sur ce qu'on appelle la *dette nationale*. L'art de transmettre ainsi d'une génération à l'autre un fardeau accablant, en le grossissant toujours, est une invention absolument moderne. Elle est particuliere au dix-huitieme siecle, & n'est pas un des traits les moins propres à le caractériser. Il y a peu de gouvernements, aujourd'hui, qui ne soient plus ou moins affectés de cette lepre redoutable. Mais ce sont sur-tout la France & l'Angleterre qui en sont accablées. A cet égard, si leurs charges sont à peu près les mêmes, il s'en faut bien que leurs engagements ou leurs dangers soient pareils.

La Grande-Bretagne, admise en son nom dans les contrats passés avec ses créanciers, s'est livrée elle-même pour sûreté de ces contrats; mais sa rivale, privée de ce funeste honneur, n'en a pas non plus les inconvénients. Si la France gémit sous la masse effroyable des dettes des deux derniers regnes, c'est le fruit de cette enfance de notre législation, qui livre l'état des hommes & de leurs

chefs au hasard, & ne permet ni aux uns ni aux autres d'avoir des idées fixes sur la nature de leur gouvernement.

D'après la vérité, d'après la raison, d'après les principes reçus dans tous les pays où la couronne est héréditaire, & l'administration absolue ; le prince regnant n'en est que l'usufruitier : une substitution perpétuelle lui en ôte la propriété fonciere : il ne peut disposer ni de la totalité, ni des parties ; elle passe entiere, même malgré lui, à l'héritier que la loi désigne. De ce côté-là, comme il y avoit un intérêt particulier, pressant, à prevenir l'incertitude, la législation a acquis toute la clarté dont elle susceptible. La maniere de recueillir est incontestable ; il n'y a que celle de jouir qui ne l'est pas. Pour la décider, il ne falloit que résoudre une question.

Si ce titulaire passager ne peut pas intervertir l'ordre de sa succession, ni donner aux membres à venir de l'état qu'il gouverne un autre souverain que celui qui est appellé au trône après lui, peut-il éluder cet arrangement, en consommant d'avance les revenus de ses successeurs &, ce qui est bien pis, la propriété même de leurs sujets, en les donnant tous, avant leur naissance, pour sûreté d'un emprunt dont il dissipe arbitraiment le capital ? En un mot, la nation appartient-elle au prince vivant d'une maniere plus spéciale que sa couronne ?

Jusqu'au commencement de ce siecle, personne n'avoit songé même à examiner cette singuliere espece de problême, qu'on n'avoit pas encore intérêt d'approfondir. Ce n'étoit qu'en tremblant, par des voies indirectes, & pour de modiques sommes, que les princes avoient donné des créanciers éternels à leurs états. Louis XII, François I,

n'avoient osé vendre que des offices, aliéner que des domaines ; & dans ces deux manieres d'emprunter, c'étoient les prêteurs qui couroient le plus grand risque. Sous Henri III, la déprédation fut plus hardie, parce que la foiblesse étoit plus grande ; mais on croyoit si peu le corps de la nation solidaire envers les usuriers Italiens à qui les ministres la livroient, qu'on leur confioit la perception des revenus royaux, non comme un gage auquel ils eussent droit, mais comme un moyen plus facile & plus prompt de les rembourser.

Le vertueux Sully, devenu, après de violentes tempêtes, le principal agent d'un roi qui avoit encore plus acheté que conquis sa couronne, songea moins à incidenter sur la nature des dettes qu'il avoit à éteindre, qu'à se libérer des arrérages usuraires & meurtriers, en liquidant le fonds au meilleur marché possible. Sous Louis XIII, & dans la minorité de Louis XIV, il y eut encore des ventes scandaleuses de titres de toute espece ; mais presque point d'emprunts directs faits par le chef de la nation, avec soumission de sa part d'en constituer des rentes régulieres. Louis XIV, devenu majeur, voluptueux, conquérant, opiniâtre, est le premier qui ait présenté cet appât à la confiance, ou plûtôt à l'avidité publique : & il se permit d'en abuser à un point vraiment intolérable.

Le moment étoit venu, à sa mort, de donner l'exemple d'ensevelir ses engagements avec lui, & de soulager la nation, mineure comme son nouveau prince, des calamités sous lesquelles elle succomboit : mais le régent, dépositaire momentané du pouvoir, entouré d'ennemis, redoutant le cri des hommes intéressés à la perpétuité des abus,

toujours plus fort que celui des peuples qui en gemiffent; ignorant même probablement ce principe inconteftable, qui l'autorifoit à déclarer fon pupile libéré, ne vit pas combien cette opération auroit été jufte, fenfée, humaine, utile, préférable, en tout fens, au baladinage cruel avec lequel il amufa, pervertit, & ruina la France. Il fuppofa donc que les dettes royales, en changeant de titulaire, n'avoient pas changé de caution, & qu'il falloit ou les payer, ou continuer de les fupporter.

Ce premier pas fait, on n'a plus balancé à reduire en axiome le principe qu'il n'y avoit, à cet égard, aucune différence entre le monarque & la monarchie. Il a fait la bafe des opérations du regne du feu roi: ce prince & fes miniftres fe font toujours regardés comme les propriétaires abfolus des biens des fujets. Il n'y a point d'exemple dans l'hiftoire, d'une époque à laquelle les impôts aient été multipliés avec auffi peu de ménagement, promulgués avec auffi peu de formalités, & levés plus defpotiquement; il n'y en a point non plus où, en écrafant ainfi par des exactions journalieres la race préfente, on ait grévé la poftérité d'une maniere plus funefte par des emprunts.

Ce prince infortuné en eft venu au point de déclarer publiquement, dans une affemblée réputée nationale, & qui avoit pour objets de faciliter quelque accife fifcale, car il n'en convoquoit pas d'autres, que la nation réfidoit en lui feul. Parmi tous les légiftes qui l'écoutoient, il ne s'eft pas trouvé un homme affez éclairé, ou affez courageux pour établir, ni alors ni depuis, la diftinction effentielle, indeftructible, qui exifte par la nature des chofes entre ces deux objets.

Le préjugé autorifé par de tels exemples, &

consacré, en quelque sorte, par une prescription si bien soutenue, a donc prévalu. On a cru sérieusement qu'un roi de France qui empruntoit, avoit autant de garants que de sujets. A l'avénement du nouveau monarque, on lui a persuadé que ce seroit de sa part un acte d'équité, autant que de bienfaisance, de ne pas séparer les dettes de ses ancêtres de leur couronne.

Voilà comme on abuse de la bonté même du cœur des rois, comment la cause des peuples, qui n'ont jamais de défenseurs à la cour, est sacrifiée, sans réflexion, aux intérêts de la cupidité qui trouve toujours des avocats pour la faire valoir.

C'est sans doute un trait magnanime de la part d'un héritier, quand appelé à recueillir une propriété grévée contre les regles, pouvant repousser les créanciers avec la loi, il préfere l'honneur de l'auteur de ses jours à son aisance personnelle, & se prive de ses droits, plutôt que de frustrer des prêteurs confiants. C'est lui-même alors qu'il dépouille; il donne du sien & le sien, en se réduisant ainsi à l'étroit; mais en est-il de même d'un roi, & sur-tout d'un roi de France, dans la même conjoncture? Est-ce là sa position? Sont-ce là ses devoirs? Qu'il ait des dettes, ou non, rien change-t-il dans son état & ses jouissances? Il est obligé, sans doute, à des égards envers le nom de ses aïeux; mais il en doit encore de plus grands aux sujets dont l'onction sacrée l'a constitué le pere. En prenant sur lui les engagements de ses prédécesseurs, ce n'est pas lui qu'il charge d'un fardeau public; c'est le public entier qu'il hypotheque aux dettes de sa famille.

Cette méprise est inconcevable & triste. Encore une fois, elle honore l'ame honnête à qui

on la fait adopter ; le motif qui en a été le prétexte la rend respectable : le jeune roi a cru remplir un devoir, & satisfaire à ce que la justice & la piété exigeoient de lui. Combien il auroit été plus heureux pour ses peuples, & par conséquent pour lui, qu'une voix courageuse, lui présentant en ce moment la vérité qu'il cherchoit, eût osé lui dire : » Prince, c'est à porter la cou-
» ronne, & non pas à dresser des bilans, que la
» providence vous appelle. Cette couronne, en
» vous arrivant, est libre & pure. Ne vous oc-
» cupez du passé que pour le faire oublier : ne
» voyez, dans l'avenir, d'autre obligation que
» de vérifier l'espoir qu'ont donné vos vertus.
» La justice & la loi vous déclarent quitte de tout
» engagement pécuniaire, contracté avant vous :
» (a) tachez seulement que votre successeur ne
» soit pas dans le cas de les importuner à son
» tour pour se dégager des vôtres «.

Cette opération, comme je viens de le prouver, n'auroit rien eu que de juste. Elle auroit été beaucoup plus équitable que le retrait indéfini des domaines, qui passe cependant pour un droit incontestable de la couronne. Si un prince n'a pas le droit de vendre même les propriétés particulieres de sa famille, il a bien moins encore celui d'aliéner les possessions de toutes les fa-

---

(a) On sent bien qu'il ne s'agit ici que des emprunts, des marchés onéreux, &c. & de tout ce qui rentre dans la classe des contrats passés dans la vue d'un bénéfice. Les pensions accordées pour services rendus à l'état, sont des charges de l'état : c'est le seul cas où l'usufruitier qui l'administre peut se soumettre à une charge aussi longue que la vie du sujet gratifié. C'est la seule exception au droit rigoureux qui purge toutes les dettes d'une couronne, à chaque mutation de titulaire.

milles de son royaume. Or, des emprunts dont le capital n'est pas employé, sont évidemment une aliénation faite au profit du prêteur, du fonds chargé du remboursement.

Mais combien d'avantages politiques réunis à la justice rigoureuse dans cette occasion ! Quelques particuliers en auroient souffert, & encore n'auroient-ils eu à se plaindre que d'eux-mêmes ; la nation en auroit béni l'auteur. Suppression des impôts facilités pour le rétablissement de l'ordre, destruction des abus, retour de l'abondance en tout genre, restauration des moeurs même ; voilà les fruits inappréciables de cette douleur d'un moment.

Ils se seroient étendus jusqu'à l'avenir : au lieu que l'autre systême, en préparant des tortures à la postérité, en fait déjà éprouver au siecle qui la précede, celui-ci, en procurant la joie des peres, auroit assuré la liberté des enfants. Un grand exemple ayant une fois constaté que dans les emprunts royaux, c'est le roi qui s'engage, & non le royaume, cette voie facile de se ruiner, interdite par la loi aux mineurs qu'elle protege, n'auroit plus été regardée, par les agents de la souveraineté, comme une de ses plus agréables prérogatives. Les ministres, ne pouvant plus proposer la couronne pour gage auroient été moins tentés de devenir les complices de ses créanciers, & de faire à leurs enfants de vastes patrimoines des lambeaux de celui de l'état. L'agiotage des effets décrédités n'auroit plus été l'occupation d'un monde d'usuriers, & le goufre honteux où circule tout l'argent d'une capitale : cette ressource, ennemie du commerce & des moeurs, n'auroit plus occasionné des fortunes ou des chûtes également scandaleuses, & aussi funestes les unes que les autres à la prospérité commune.

Enfin, une différence bien intéressante entre ces deux spéculations, c'est que dans l'une, deux bons regnes consécutifs donneroient à un état une force, une vigueur irrésistible ; & l'influence des mauvais finissant avec chacun, la prodigalité des princes évanouis ne seroient pas un obstacle aux bonnes intentions de celui qui les remplace. Au lieu qu'aujourd'hui les vices d'une administration lui survivent nécessairement. La voracité fiscale se perpétue sous une régie économique. Par la nécessité d'acquitter les arrérages, les peuples sont d'autant plus à plaindre que le successeur d'un tyran a plus de scrupules. L'ame bienfaisante d'un Titus est forcée de payer, à leurs dépens, les dissipations d'un Tibere.

Quiconque daignera y réflechir, sans partialité, verra que ce droit, méconnu jusqu'ici des publicistes, d'appliquer à la couronne le principe des substitutions, est un des plus précieux avantages des monarchies absolues. Il n'appartient point aux états qui approchent de la forme de république, à ceux chez qui la natiou est représentée, ou est censée l'être, par une assemblée de son choix, qui vote de son aveu, en son nom : & c'est une de leurs plus grandes infortunes. L'Angleterre, par exemple, en ce moment, est dans ce cas. C'est le peuple qui dépense : c'est lui qui emprunte : c'est lui qui s'engage. Le roi, dans cette isle, n'est donc point tenu à la dette publique. Les créanciers n'y ont pas plus qu'en France, la couronne pour obligée; mais ils ont hypothéque sur la nation elle-même : elle est solidaire dans toutes ses parties pour les charges acceptées par son parlement.

L'anéantissement de la dette publique en France, à chaque génération, seroit une opération sage,

humaine, légitime : elle feroit, chez fes voifins, une banqueroute honteufe & criminelle ; différence capitale entre les deux empires, qui ne peut, indépendamment de leurs reffources foncieres, manquer d'en produire à la fin une terrible dans leur deftinée.

Du Commerce.

Le commerce, jufqu'au feizieme fiecle, n'avoit joui d'aucune confidération, fur-tout dans les monarchies ; c'étoit un efclave utile & méprifé, qui rempliffoit obfcurément fes fonctions, loin des maîtres de la maifon, & dont ils ne daignoient pas même connoître la phyfionomie, quoique, tant qu'ils pouvoient, ils s'emparaffent de fon pécule. Quelques républiques profitoient fourdement de cette fierté barbare. Elles fupportoient fans peine l'humiliation attachée au nom de marchand, en confidération de l'opulence qui en étoit auffi inféparable.

La découverte de l'Amérique a changé en partie les idées fur cet objet. Les fermes établies dans le nouveau monde étant devenues la fource des richeffes de l'ancien ; la profpérité des nations, c'eft-à-dire, leur part au numéraire des efpeces fe mefurant fur celle qu'elles ont, ou à la propriété, ou au débit des fruits de ces exploitations éloignées, & le commerce étant feul l'entremetteur de ces revirements néceffaires entre l'Europe & fes colonies, il en a été plus confidéré, parce que fes fervices ont été plus fenfibles. Il s'eft même ennobli parce qu'il a été, en partie, la caufe des dernieres guerres. Il a motivé les efforts des Anglois ; & il a profité de l'éclat de leurs victoires. En voyant une république de marchands faire trembler tous les rois, & dominer dans les deux

hémiſpheres, il étoit difficile de continuer à mépriſer le métier qui les avoit élevés ſi haut.

Cependant il eſt ſi difficile auſſi aux hommes de ſe guérir entierement d'un ancien préjugé; ou bien les beſoins auxquels le malheureux ſyſtême militaire moderne a ſoumis toute l'Europe, ſont ſi dévorants, qu'il n'y a pas une ſeule contrée, depuis la mer Noire juſqu'à la Baltique, depuis Cadiz juſqu'a Petersbourg, où le commerce ſoit eſtimé pour lui-même, où il ſoit favoriſé en vue du bien qu'il peut faire aux peuples. Ce que l'on calcule uniquement, c'eſt ce qu'il doit rapporter au fiſc.

La faim de tous les gouvernements, ſans exception, eſt ſi violente, qu'ils ne laiſſent pas même à ſes établiſſements le temps de ſe former: ce n'eſt pas aux branches de l'arbre qu'ils vont chercher les fruits, c'eſt aux racines. Avant que le négociant ſache ſi ſa ſpéculation ſera récompenſée par le ſuccès, la finance lui a déjà ravi une partie du bénéfice futur. Il n'y a point de rivage où le commerce, en arrivant, ne ſoit traité comme un ennemi: c'eſt avec des bayonnettes que l'on reçoit ſes pacifiques ballots. Des traitements outrageants, des extorſions ſcandaleuſes, voilà l'accueil qu'il trouve ſur toutes les frontieres. Dès qu'un marchand entend, à la porte d'une ville, prononcer le nom du roi, il peut être sûr qu'on lui prépare un affront ou une rapine.

Jamais, depuis que la ſociété exiſte, l'excès n'a été pouſſé plus loin en ce genre que de nos jours. Nous n'avons point d'adminiſtration qui ne renouvelle à chaque minute la démence de l'avare d'Eſope, & qui n'éventre ſa poule au lieu d'attendre l'œuf qu'elle lui auroit donné.

C'eſt en vain que des écrits lumineux ont mon-

tré la vérité sur cette matiere : c'est en vain que l'intérêt universel & particulier se joint à la raison pour attaquer cette régie absurde & cruelle : il semble que les gouvernements se roidissent contre la lumiere, en raison de ce qu'elle se manifeste avec plus d'évidence. L'Angleterre, malgré tous les motifs qui devroient l'engager à donner l'exemple de la réforme & de la liberté, ne donne, au contraire, que celui de l'obstination & de l'esclavage. Elle n'est désabusée ni par le tort que lui fait à elle-même cette tyrannie désolante, ni par la considération de l'inutilité des loix fiscales, toujours d'autant plus aisément violées, que le bénéfice de l'infraction est plus grand ; ni par la crainte que quelque puissance voisine, brisant enfin les liens de l'habitude & d'une cupidité extravagante, affranchissant son commerce, ouvrant ses ports à l'abondance, que l'inquisition financiere seule en écarte, ne s'assure tout d'un coup, sans effort, sans guerre, l'avantage de devenir le marché universel, &, par conséquent, la premiere puissance du monde.

Si c'étoit la France qui se décidât à cette opération ; si, en se libérant un jour, comme je viens de le dire dans l'article précedent, ou même en se libérant dès-à-présent, par une administration fidelle & sévere, elle se mettoit en état d'offrir, au commerce sur toutes ses côtes, un asyle dégagé des redoutes fiscales & meurtrieres dont la Grande-Bretagne a hérissé les siennes ; celle-ci seroit anéantie sans ressource. Elle n'auroit plus d'autre parti à prendre que de se plonger dans la mer qui l'entoure, pour fuir la honte d'un désastre dont elle ne pourroit accuser que son propre aveuglement.

Malgré ces entraves cependant, il faut l'avouer, le commerce fleurit. L'égalité de servitude qu'il

éprouve d'un bout de l'Europe à l'autre, équivaut presque, du moins par rapport à nous, à la liberté. Personne ne pouvant avoir d'idée des succès que lui faciliteroit l'indépendance, il est permis de regarder comme une prospérité sa situation actuelle. Si nos marchands guerriers ont pillé les Indes, ils ont enrichi l'Europe. L'industrie, malgré ces obstacles, a fait quelques tentatives heureuses : différentes branches de trafic se naturalisent d'un pays à l'autre; il s'en établit tous les jours de nouvelles.

Dans ce discours sur l'esprit général du siecle, il n'est pas permis d'en passer sous silence une d'un genre absolument inconnu jusqu'ici, qui ne deviendra probablement pas commune; mais qui n'en sera pas moins époque dans l'histoire de notre temps. Je veux parler du traité conclu entre l'Angleterre & les princes Allemands, pour fournir des troupes contre les colonies.

Il n'y a certainement point de reproches à faire à la Grande-Bretagne. Ayant besoin de soldats; trouvant moins aisément chez elle des hommes qui s'estiment assez peu pour mettre leur existence à un prix journalier, que de l'argent pour les soudoyer, elle s'attache par cette voie, ceux qui veulent bien lui vendre leurs bras & leurs sang. C'est ce qui s'est toujours pratiqué, surtout par les républiques marchandes : c'est ce que Tyr, Carthage, Venise, ont fait, sans qu'il soit possible de les en blamer, du moins d'après les principes reçus. Rarement elles ont tiré de ces secours mercenaires l'avantage qu'elles s'en étoient promis: des ames que l'argent seul leur donnoit ne pouvoient porter ni un courage bien ferme dans les dangers, ni un attachement bien constant dans les revers. Mais si cet arrangement étoit imprudent du côté de la politique, il n'avoit rien de criminel en morale.

D'ailleurs, dans ces sortes de traités, chaque soldat concouroit pour sa part à l'arrangement qui l'attachoit à un service nouveau. C'étoit librement, volontairement qu'il vendoit sa main & ses armes : par là il s'incorporoit à la nation qu'il venoit défendre. Il recevoit une espece de caractere qui l'autorisoit à tuer, ou à être tué légitimement. L'armée à qui on l'opposoit ne pouvoit se plaindre qu'on achetât des esclaves pour subjuguer des hommes. La liberté, qui présidoit au contrat, ennoblissoit, légitimoit ce qu'il auroit eu sans elle d'odieux & d'injuste.

On a même vu, sans scandale, des peuples étrangers à une querelle, y entrer comme alliés, & verser en qualité d'auxiliaires, dans des campagnes auxquelles ils ne prétendoient rien, ou leur sang, ou celui d'une nation qu'ils ne haïssoient pas. Mais au moins une espece de fraternité avec celle qu'ils alloient secourir, avoit précédé leur marché. L'assistance qu'ils portoient, devoit en pareil cas, être rendue à leur patrie. Le prince qui les dépêchoit, ne comptoit pas sur leur mort, pour s'enrichir, après avoir vendu leur vie.

Le duc de Lorraine même, dans le dernier siecle ; le duc de Veymar, après la mort de Gustave-Adolphe ; l'évêque guerrier de Munster, en conduisant leurs troupes par-tout où on les appelloit avec de l'argent, avoient cependant des prétextes honnêtes pour couvrir cette complaisance intéressée.

Enfin, si l'usage a prévalu chez les Suisses, nation si sage d'ailleurs, si respectable, si douce, si ennemie de la guerre pour elle-même, de se dévouer à la faire par autrui ; de n'examiner, dans ces discussions sanglantes, que la solde offerte par celui qui les entreprend ; de s'armer machinale-

ment au moindre ſigne de la puiſſance qui les paie : cependant des engagements antérieurs, & toujours ſubſiſtants, juſtifient ce dévouement aveugle. Leurs régiments ſont compris déjà dans l'état des forces nationales qu'ils vont augmenter. Ce n'eſt pas une vente du moment, au bénéfice de laquelle le gouvernement ſacrifie une partie de ſes ſujets.

Au lieu qu'ici les Allemands expédiés pour l'Amérique, ſont de véritables objets de commerce; ni eux, ni leurs maîtres, ne s'intéreſſent à la ſoumiſſion des colonies, ou à la grandeur de l'Angleterre. Ce n'eſt pas en vertu d'une alliance qu'ils paſſent les mers; c'eſt pour ſolder un marché : ils deviennent partie de la cargaiſon, comme les bœufs que l'on y tranſporte; ils appartiennent de même, ſans exception, aux entrepreneurs qui les ont achetés, & qui les charient. Si on les conſerve vivants, on ne les fait pas ſaler, pour s'épargner les frais de la nourriture dans le paſſage, c'eſt que l'on a plus beſoin de leurs bras, que de leur chair.

Et ce qu'il y a de plus inconcevable, c'eſt que, par la tournure de la négociation, leurs anciens maîtres ſont, en quelque ſorte, plus intéreſſés à les faire périr, que les ennemis qu'ils vont attaquer. Les Américains ne gagnent à leur mort que l'affoibliſſement de l'armée Angloiſe; mais les princes Allemands, en recevant une prime pour chaque tête de bétail humain qui ſort de chez eux, ont ſtipulé une indemnite pour toutes celles qui n'y rentreront pas : & ce prix du ſang, ce remboursement de la vie de tant de malheureux, n'eſt pas deſtiné à la famille des morts : il rentre au marchand, comme celui de la facture : il va ſe confondre dans la même caiſſe avec le produit de la premiere vente.

Les despotes d'Angola & de Juida, vivent du même commerce, mais ce raffinement usurier leur est encore inconnu.

Non-seulement cet accord inoui est contre les regles de la morale; non-seulement il est honteux & criminel, à l'envisager du côté de la justice, & de l'humanité, mais il est encore plus imprudent du côté de la politique. Tous ces princes appellent *liberté*, la conservation de leurs jouissances : rien ne leur paroît si intéressant à maintenir que l'anarchie féodale, à laquelle ils doivent leur grandeur; & peut-être, au fonds, est-il bon pour le repos du reste de l'Europe, que cette forme absurde & barbare de gouvernement ne soit pas si-tôt détruite dans la vaste contrée qu'elle fait languir; mais ils ne voient pas que s'il y a une manœuvre propre a en accélérer la ruine, c'est la vente de tant de *negres blancs*, dont ils dépeuplent leurs domaines.

C'est après les évacuations des croisades, que les rois ont trouvé tant de facilité à s'élever au dessus de leurs pairs. Les couronnes *ducales*, &c, ayant perdu leurs supports dans ces expéditions aussi folles que sanglantes, n'ont pu résister à l'ascendant de la *royauté*. Les sujets écrasés par la magnificence ruineuse de tant de petits tyrans, se flatterent de trouver du repos & de la sûreté, à l'ombre d'un trône unique : ils crurent redevenir hommes, en s'efforçant de parvenir à faire partie de ces vastes troupeaux qu'on appelle *monarchies*.

Qui sait si la même chose ne va pas arriver en Allemagne? si l'une des trois puissances qui peuvent en ambitionner le domaine suprême, ne saisira pas le moment où les provinces épuisées de défenseurs offrent une proie aussi facile que la Po-

logne;

logne; ou les sujets indignés se donneroient sans peine à un potentat puissant qui ne feroit pas de leur mort une spéculation fiscale? Les ombres de leurs freres, errantes sur les rivages de l'Amérique, reviendront-elles défendre les despotes qui les ont sacrifiées? Les guinées dont ceux-ci auront rempli leurs trésors, prévaudront-elles contre des invasions, où la force secondra l'adresse, où l'empressement des peuples légitimera l'iniquité des usurpations?

De la Religion.

Depuis la grande scission du seizieme siecle, l'Europe n'a pas éprouvé de révolution religieuse considérable. Chaque parti, content de ses conquêtes spirituelles, a cultivé en paix l'héritage qu'il s'étoit assuré pour lors. Les Quakers, les Jansenistes, les Moraves, & quelques autres, ont essayé depuis, avec des talents & des succès bien peu semblables, de fonder des églises particulieres: mais ces tentatives, bornées à des efforts les uns ridicules, les autres malheureux, n'ont pas troublé la société. Les Quakers seuls sont devenus une puissance, mais une puissance à qui leurs propres principes & l'état actuel de l'Europe ne permettent pas plus d'accroissement que de durée.

En général, la fureur de dogmatiser est éteinte chez les particuliers. Celle de punir des méprises spirituelles par le fer & par le feu, n'agite plus les hommes puissants. Rome, à qui l'on a fait tant de reproches dont il seroit peut-être aisé de la justifier, Rome qui n'a fait, comme les autres conquérants, qu'employer à sa grandeur les armes dont elle disposoit, Rome dont on a blâmé l'ambition avec excès & dont on n'a pas assez loué l'habileté, la sagesse même, donne aujour-

d'hui l'exemple de l'indulgence. L'inquisition a perdu par-tout de son pouvoir & de sa cruauté ; elle n'est plus qu'une police exercée, il est vrai, par des hommes avec l'état desquels ses fonctions font un contraste ; mais qui d'ailleurs ont absolument abandonné les principes de leurs dévanciers.

S'il y avoit un pays où ils se perpétuassent encore, & une compagnie qui les mît en pratique, il faudroit les chercher, l'un & l'autre bien loin de l'Italie. On les retrouveroit peut-être dans ce procès affreux, où l'on a vu, il y a peu d'années, briller des flammes meurtrieres contre ce qu'on appelle l'*irréligion*, & des hommes de robe faire expirer un enfant innocent, d'après un jugement en forme, dans un supplice que les plus abominables forfaits justifieroient à peine. Il est vrai que le fanatisme n'y entroit pour rien : il a eu des causes bien plus atroces, bien plus honteuses, & par-là il n'en ressembloit que mieux aux procédures de l'ancienne inquisition (*a*). D'ailleurs, cet assassinat judiciaire a été désavoué par la nation : il n'en est pas moins certain que l'esprit de tolérantisme s'établit & s'affermit d'un bout de l'Europe à l'autre.

Bien loin même que ce soit l'église aujourd'hui qui persécute, c'est elle qui se défend à peine des entreprises sans nombre dont elle est l'objet. Non seulement ses dogmes sont méconnus, les pratiques dédaignées, sa morale enfreinte ; mais ses propriétés même sont en danger. L'esprit général du siecle est d'attaquer les richesses de ce corps célebre, qui a conservé dans les pays catholiques tant d'influence sur l'administration. La jalousie an-

---

(*a*) Histoire du chevalier de la Barre & de son procès.

cienne des compagnies de magiſtrature qui, au fonds, n'ont jamais combattu la tyrannie ſacerdotale que pour faire prévaloir la leur; l'avidité des courtiſans, les beſoins réels & ſans ceſſe renaiſſants des gouvernements, ſont autant d'ennemis acharnés & infatigables qui menacent le temporel de l'égliſe. La philoſophie moderne leur a fourni des armes, par des réflexions & des arguments qui auroient la même force contre toute eſpece de poſſeſſion, contre toute nature d'autorité. Les mêmes petits eſprits, que la ſuperſtition rendoit autrefois furieux, & qui faiſoient gémir la religion de leurs excès, en croyant la ſervir, ſont aujourd'hui fanatiques de la prétendue gloire de la renverſer. Il y a peu de particuliers de ceux qui ſe piquent de penſer philoſophiquement, dans les royaumes de la communion Romaine qui ne déſirent une révolution au moins dans les biens du clergé, & ne ſoient diſpoſés à encourager le gouvernement qui s'en empareroit.

Il eſt fort douteux cependant que cette opération fût auſſi avantageuſe qu'on le croit communément. Sans ſe perdre dans une théorie qui paroît toujours ſuſceptible de diſcuſſion, on n'a qu'à voir le fruit qu'en a tiré le Néron de l'Angleterre, ce monſtre ſcrupuleux, qui aſſaſſinoit avec la loi, & transformoit ſes parlements en bourreaux de ſes propres femmes. Gorgé de richeſſes eccléſiaſtiques, il ne s'en trouva que plus pauvre. Deux ans après ſes rapines, il fut obligé de faire banqueroute: & ſon pere en mourant lui avoit laiſſé preſque autant de tréſors que ſon avidité en vola depuis à ſes égliſes.

Il n'eſt pas néceſſaire de chercher dans l'intervention divine la cauſe de cette contrariété apparente: il eſt aſſez naturel qu'une opulence ſubite

& imprévue irrite les passions d'un homme tout puissant ; il l'est que des richesses arrachées par violence soient mal gérées, & que les complices de ce brigandage en absorbent une grande partie pour leurs salaires : il l'est que l'infidélité de la régie trompe les calculs de l'avarice, & que des caisses qui avoient paru pleines de loin, se trouvent vuides, dès qu'il est question d'en réaliser le contenu.

Si l'on veut un exemple plus moderne de la volatilité qu'acquierent, en quelque sorte, les biens ecclésiastiques, dès que des hommes d'un autre état, & sur-tout des hommes de robe, y mettent la main, on le trouvera dans la catastrophe des jésuites. Quels cris n'a-t-on pas jetté contre leurs richesses ? quelles masses d'or ne devoit-on pas trouver dans leurs dépouilles ? quels revenus n'avoient-ils pas eu l'art d'incorporer, aux dépens de l'église elle-même, à leurs maisons ? Il sembloit qu'il n'y eut pas en Europe de trésor assez vaste pour déposer ce butin qu'on leur arrachoit. Qu'a-t-il produit cependant ? Hors quelques bénéfices que les collateurs ont revendiqué à temps, tout s'est évanoui. Les Lioncy eux mêmes, ces créanciers, auteurs ou prétexte de leur désastre, ne sont pas encore payés : il est probable qu'ils ne le seront jamais.

Ces exemples doivent faire balancer les princes sages sur la tentation d'imiter Henri VIII.

De la Culture de l'Esprit.

Jamais le goût des arts n'a été plus répandu ; jamais les plaisirs de l'esprit n'ont été plus recherchés, & les lettres plus universellement cultivées qu'en ce moment. L'imprimerie a facilité entre les hommes de tous les pays une correspondance

de pensées qui a multiplié les connoissances. La gêne absurde & tyrannique à laquelle quelques gouvernements, ou plutôt quelques ministres intéressés, l'ont assujettie chez eux, n'a produit qu'une partie de ce que ces ennemis de la vérité en espéroient. Cette proscription n'ayant pas été générale, l'Angleterre, la Suisse, la Hollande ayant conservé la liberté de leurs presses, les mesures du despotisme à cet égard ont été inutiles. Les productions qu'il redoutoit ont toujours transpiré à travers les digues qu'il s'efforçoit d'épaissir [a].

Mais en a-t-il résulté quelque avantage réel pour les peuples? avec des mœurs plus polies, des écrits plus méthodiques, une maniere de jouir plus délicate en tout genre, les gouvernements sont-

(a) Observons que les précautions du despotisme en ce genre vont précisément contre son objet. La liberté de la presse est l'unique remede aux inconvénients qu'elle peut quelquefois produire. Elle perd de son influence sur le public en raison de ce qu'elle est moins gênée; & l'esclavage auquel on la soumet est le moyen sûr d'en rendre les productions plus piquantes. On en a la preuve en Angleterre, où le dernier des hommes a droit de demander compte publiquement aux chefs de la nation de leur conduite. Les accusations qu'on leur intente sont à peine remarquées. Le ministre, même répréhensible, est presque justifié d'avance par l'exemple de tous les hommes irréprochables qui ont été compromis injustement de la même maniere.

Il est vrai que, pour oser ainsi le premier rendre ailleurs à la vérité ses droits, au hasard d'armer la calomnie, il faudroit un ministre bien pur. Où en trouver dans les pays despotiques d'assez honnêtes pour faire à leurs dépens l'essai de la liberté de la presse? Il n'y en a jamais eu qu'un: il est de nos jours, & au bout de six mois il a fui sa place.

ils plus doux, la législation plus éclairée, les guer-res moins ſanglantes, la finance moins deſtructive ? J'ai déjà répondu d'avance à ces queſtions dans les articles précédents.

La littérature & les arts ſont des eſpeces de fleurs avec leſquelles la Providence ſemble vouloir de temps en temps conſoler le genre humain des maux dont elle l'accable : l'éclat des uns eſt preſque toujours gradué ſur le redoublement des autres. C'eſt ſur-tout au milieu des diſcordes civiles, & des ravages de l'ambition qu'ils ont acquis, à toutes les époques, leur plus grande perfection.

L'éloquence, la poéſie, la peinture, la ſculpture, illuſtrerent Athenes quand, après avoir briſé le joug des Barbares, la Grece employa, pour ſe déchirer, les mains de ſes propres enfants. Elles germerent à Rome ſous le ſang dont Octave & ſes complices inondoient l'Italie. Quand, ſous Léon X, elles ſortirent de l'aſſoupiſſement mortel où dix ſiecles de groſſiéreté les avoient plongées, des guerres étrangeres & civiles avec toutes leurs horreurs pourſuivoient les artiſtes dans ces mêmes contrées. Sous Louis XIV, c'eſt au bruit du canon que les arts ſe produiſirent en France. La muſique naiſſante fut proſtituée à chanter des meurtres ſous le nom de victoires ; la poéſie à en conſerver le ſouvenir, la peinture à en multiplier les images & les monuments. Enfin, dans notre ſiecle même, l'époque la plus brillante des arts a été celle où deux guerres de ſix années chacune, dans l'eſpace de vingt ans, ont coûté à l'Europe pluſieurs millions d'hommes, & cauſé infiniment plus de calamités dans les deux hémiſpheres, que les convulſions de la nature qui ont englouti Lima dans l'un, & Lisbonne dans l'autre.

L'art du théatre, goûté dans toute l'Europe, semble cependant n'être exercé avec succès que par trois nations à qui toutes les autres en cédent la gloire; les Italiens, dont on estime la musique & les chanteurs; les François dont on recherche les pieces & les comédiens, & les Anglois, dont les spectacles ne sont jamais sorti de leur isle, mais qui les louent avec tant d'enthousiasme, & les paient si cher, qu'il a été impossible de n'en pas concevoir, sur leur parole, une bonne opinion.

Les Allemands s'essaient, dit-on, avec succès dans cette carriere. On a vu, à la fin de 1774, jouer à Pétersbourg un opéra Russe, exécuté par des acteurs & un orchestre Russes, & dont les paroles & la musique étoient Russes aussi. Ces tentatives prouvent une émulation honorable; mais les fruits n'en sont pas encore assez sensibles pour piquer la curiosité des étrangers. La lice dramatique n'en paroît pas moins exclusivement remplie par les trois peuples que je viens de nommer; & c'est aux François que l'avantage semble être accordé par le suffrage universel. Ils sont la pépiniere des comédiens pour l'Europe, comme l'Italie l'étoit autrefois des usuriers, comme elle l'est encore des violons & des soprano. C'est un petit avantage; mais enfin il y a des moments où il ne faut rien négliger.

L'ancien fonds du théatre François lui assure une supériorité reconnue. Aujourd'hui même, si la tragédie est morte à Paris de ses complaisances pour un Timoléon, pour un Menzikoff; si la comédie, devenue précieuse ou barbare, ne fait plus qu'ennuyer ou effrayer, la scene de cette capitale s'est dédommagée par le secret de marier une musique vive & pittoresque à des dialogues que l'adresse des acteurs fait animer. Les opéra

comiques modernes, quoique très-foibles en général, très-insipides du côté des drames, font cependant un très-grand plaisir à la représentation ; ils disent quelque chose à tous les sens. Les Philidor, les Monsigny, les Gretry parlent au cœur & à l'esprit en flattant l'oreille. Leurs chants tiennent à une action quelconque : ils expriment des idées ; ils sont rendus par des êtres caractérisés, par de véritables hommes, par de véritables femmes qui ont le jeu & le sentiment de leur sexe ; ils sont, par cela seul, infiniment au dessus de ces cascades Italiennes exécutées par de misérables moitiés qui font demander, quand on les entend, quel est le sens trompeur de la vue ou de l'ouïe.

La tentative du dernier pape, pour supprimer cette espece ridicule & malheureuse, est une anecdote honorable au saint-siege ; mais la force de l'habitude & l'avarice l'emportent sur la sagesse de la loi. Tant qu'il se trouvera des hommes assez fous, des amateurs d'un goût assez dépravé pour payer chérement ces sons énervés, il se trouvera aussi des parents assez dénaturés pour sacrifier leurs enfants à cette honteuse préférence.

L'occasion se présentera souvent de comparer ensemble les théatres des trois nations, d'en approfondir les caracteres, d'en analyser les productions, d'en apprécier les acteurs ; l'Angleterre a fait, depuis peu, une perte qu'on dit irréparable en ce genre, celle du fameux Garrick. Cependant on assure qu'il doit se reproduire encore quelquefois en public. En ce cas, je ne manquerois pas de le voir & de rendre, de maniere ou d'autre, justice à ce prodige, sur le compte duquel il est encore permis aux étrangers qui ne l'ont pas vu, de rester dans l'incertitude.

La supériorité que la France doit à ses théâtres, elle l'auroit acquise d'une maniere plus sûre encore & plus brillante par sa littérature usuelle, par ses bons écrits en prose & en vers, sans une fatalité qui en a totalement arrêté les progres : une langue transmise des Racine, des Bossuet, des Fenelon, aux Voltaire, aux J. J. Rousseau, aux Buffon, ne pouvoit manquer de devenir la langue universelle; parce que la justesse des idées, la méthode dans les raisonnements, & la noblesse des images, ornées des graces de la diction, plaisent à tous les hommes.

Ces écrivains, absolument originaux dans leur genre, ayant créé en quelque sorte, chacun une nouvelle espece d'éloquence; ayant fait connoître à l'esprit humain des forces, des ressources qu'il ne se soupçonnoit pas, il étoit impossible que l'enthousiasme allumé par leurs ecrits ne leur procurât des successeurs dignes d'eux.

Malheureusement l'essor des génies qui auroient pu prétendre à cette gloire, a été déconcerté par l'explosion successive de deux sectes nées l'une de l'autre, & fortifiées par une alliance étroite; sectes qui s'étant partagé l'empire universel de l'esprit; ayant pris pour domaine, l'une la littérature, les sciences & la morale; l'autre, la politique; se disant chargées d'un apostolat exclusif, pour tout ce qui touche à ces objets; étant convenues d'écraser tous les talents qui n'auroient pas adopté leur livrée, & n'ayant pu en trouver de véritables qui daignassent la porter, ont mis un obstacle invincible au développement des lumieres, & donné à notre siecle le spectacle d'une ligue de savants tyranniques & de philosophes persécuteurs.

Ce scandale a été une maladie particuliere à la

France. Elle ſeule a eu des encyclopédiſtes, des économiſtes, comme elle ſeule auſſi a eu des janſéniſtes & des moliniſtes. Ce délire de l'eſprit de parti, né de la même ſource, aidé des mêmes moyens, mais devenu beaucoup plus furieux, plus dangereux, ſous le manteau de la philoſophie, que ſous celui de la religion, il n'a fourni aux étrangers que des ſcenes amuſantes. Il a influé, en France, ſur les mœurs, ſur l'état des particuliers, ſur le gouvernement même, pendant quelques minutes.

C'eſt une ſingularité unique dans l'hiſtoire, & qui ne pouvoit avoir lieu qu'à Athenes ou à Paris, qu'une aſſociation formée pour compoſer un alphabet de ſciences ſe ſoit métamorphoſée en un parti puiſſant; que cet ouvrage imparfait, cette compilation diſparate, pleine de plagiats non déguiſés, & d'erreurs intolérables, ſoit devenue un monument ſacré; que le gouvernement l'ayant proſcrit, & n'ayant, en cela, que dévancé le goût & la raiſon, on en ait fait, ſous ſes yeux, un objet de culte qu'il faut adorer pour conſerver les droits de citoyen, que les circonſtances ayant amené une époque où la vertu ſembloit reprendre ſes droits ſur le trône, après un long triomphe du vice, où un prince, jeune encore, demandoit dans la pureté de ſon cœur, des miniſtres dignes de lui, & étendoit la main pour en chercher, on l'ait dirigée précifément ſur un des patriarches du nouvel évangile; qu'alors l'adminiſtration entiere d'un grand royaume, toutes ſes forces, ſes reſſources, aient été livrées ſans réſerve à une petite ariſtocratie philoſophique, compoſée ſur-tout de femmes ſéduites, & de beaux eſprits pédants; que dans ce gynécée auſſi ridicule, & beaucoup plus fougueux que celui

d'Héliogabale, la fortune des particuliers ait été compromise avec autant de légéreté, & de despotisme que la destinée de l'état; qu'enfin ce que Platon avec son éloquence, Confucius avec sa sagesse, Julien avec toutes les forces de l'empire, n'ont pu exécuter, quelques sectaires obscurs, avec de l'intrigue & du fanatisme, aient été à la veille de le réaliser; c'est-à-dire, d'opérer un changement absolu dans la constitution d'un grand royaume, une subversion totale dans son gouvernement.

Le génie protecteur de la France l'a sauvée de ce danger. L'Encyclop-économie a baissé dans l'opinion de la plus saine partie de la nation. Son ascendant sur le trône est évanoui: mais ses chefs n'ont perdu ni la fierté que donne un parti nombreux, ni les espérances que justifie une cabale puissante, ni les ressources que facilite l'habitude de l'intrigue. Forcés de se rejetter sur la littérature, ils y dominent, au moins par la terreur qu'ils inspirent, & le mal qu'ils y font.

Les académies sont dans leur dépendance: la magistrature est pleine de leurs éleves; l'église même est étonnée de trouver plusieurs de ses membres qui ont reçu leur sceau. Toutes les voies qui menent à la gloire, à la fortune, & ce qu'il y a de plus cruel, à l'estime publique, sont en leur pouvoir. Ils perdent sans retour quiconque a le malheur de refuser de s'inscrire dans leur milice.

Jamais les Jésuites, contre qui l'on s'est élevé avec tant d'acharnement, n'ont eu ni une ambition si furieuse, ni un fanatisme si cruel, ni une prépondérance si étendue. Ils écrasoient leurs rivaux & ne les déshonoroient pas; au lieu que nos philosophes, c'est la calominie qu'ils emploient pour se défaire de leurs ennemis. Celle qu'ils ont

une fois répandue devient indestructible; c'est en vain qu'on la réfute; pour toute réponse, ils la recommencent; & l'homme qu'ils redoutent, c'est dans l'opinion publique qu'ils vont l'assassiner.

Les étrangers, & les Anglois sur-tout, à qui l'idée même d'une persécution littéraire est inconnue, ne peuvent se lasser d'admirer celle dont la France est le théatre, & les événements qu'elle produit. Ce sera un des morceaux de l'histoire de ce siecle le plus piquant, mais le plus rempli d'anecdotes incroyables.

Des Arts & des Sciences.

Non-seulement les progrès de l'esprit de l'homme ont des bornes générales, comme les forces de son corps; non-seulement il y a des limites au-delà desquelles la nature ne lui permet pas de s'élancer : mais il semble même que dans la carriere qui lui est ouverte, il ne puisse en parcourir que de certains espaces à la fois : il arrive de temps en temps des époques où il franchit tout d'un coup, avec rapidité, un intervalle surprenant, & après cet effort il s'arrête sans qu'on sache pourquoi, lorsque tout semble au contraire l'inviter à pousser plus loin ses tentatives, & lui en faciliter les moyens ; sans qu'il soit possible d'en donner d'autres raisons qu'une fatalité invincible, qui veut, en tout genre, que la langueur succede à l'activité, & le repos au mouvement.

Si jamais cette observation a été placée, c'est au moment où j'écris. Après les succès du siecle dernier, sur-tout avec le secours de l'imprimerie, quelles espérances n'étoit-il pas permis de concevoir? Quelle perfection n'alloient pas donner aux sciences des hommes qui ayant eu

les Descartes, les Leibnitz pour prédécesseurs; les Cassini, les Newton pour instituteurs & pour modeles, avoient la certitude de n'avoir pas perdu une seule de leurs idées ? Cependant ces espérances se sont réduites à rien, depuis bien des années on n'a ni inventé, ni même perfectionné quoi que ce soit, si ce n'est dans les arts du luxe & des commodités frivoles, dont le raffinement n'est pas plus honorable qu'utile.

L'astronomie est restée où l'ont laissée les hommes que je viens de citer : les principes qui la rendent intelligible, les instruments qui la servent, les expériences qui l'enhardissent ils ont tout fait, tout trouvé; c'est le catéchisme rédigé par eux que bégaient aujourd'hui les éleves qui occupent leurs places sans les remplir. Non-seulement on n'a rien ajouté au télescope dont Newton a calculé & déterminé l'effet, mais on n'y a rien suppléé qui puisse le faire oublier. Les méridiennes de Cassini sont encore les modeles de tous les ouvrages de ce genre que l'on peut entreprendre.

Quant au grand systême du monde, quant aux loix éternelles qui dirigent les astres & font rouler cette machine immense, dont nous ne sommes qu'une portion imperceptible, tout ce que nous pouvons faire, c'est de vénérer la main qui en a dressé le code : il ne nous est pas seulement venu dans l'esprit d'ajouter à ses découvertes; le faste même, le fracas avec lequel nous avons été faire, à l'équateur & aux poles, de petites expériences destinées à les confirmer, prouve la supériorité prodigieuse de Newton, qui les a tracées du fond de son cabinet & par la seule force de son esprit. Nous avons remué les deux hémispheres pour mesurer, & encore avec incertitude, quelques

toiſes de terrein dans l'un & dans l'autre. Le philoſophe Anglois embraſſoit & ſubjuguoit tout l'univers entier ſans même ſe déplacer : toute notre gloire s'eſt réduite à vérifier ſes aſſertions par des calculs, où l'envie de ſe trouver d'accord avec lui a peut-être dirigé les calculateurs plus que l'évidence. Nous ne ſavons depuis lui rien de plus que ce qu'il nous a appris.

Dans la géométrie on ſe diſpute de même les dépouilles du ſiecle précédent : le plus grand homme parmi nous eſt celui qui a ſu s'en approprier le plus grand lambeau ; ſouvent même c'eſt celui qui a eu l'art de ſe donner l'apparence de ce larcin légitime, mais qui ne devient honorable que quand il ſert de fondement à une opulence tirée enſuite du fonds propre de l'uſurpateur. Les exemples n'en ſeroient pas difficiles à citer ; l'intrigue, les cabales influent dans ce temps-ci juſques ſur la réputation des géometres : dans une ſcience qui ſemble ne pouvoir porter que ſur l'évidence la plus évidemment démontrée, on ne peut pas même être certain du mérite de ceux que la voix publique ſemble couronner.

Si cette eſpece de décadence, ou du moins d'inertie ſe fait remarquer dans les études qui ne dépendent que de l'eſprit, & qui ont pour objet les ſpéculations les plus ſublimes, à combien plus forte raiſon deviennent-elles ſenſibles dans les matieres où l'induſtrie a plus d'influence, où le génie eſt en quelque ſorte eſclave de la main, comme la phyſique & la méchanique ?

La pompe à feu, par exemple, cet agent dont la force ſemble n'avoir d'autres bornes que celles de la nature ; cet art de combiner deux éléments pour les aſſervir l'un à l'autre, & réaliſer par leur union ce que dit Homere de ces trépieds

merveilleux doués par Vulcain d'une vie méchanique, & qui se remuoient d'eux-mêmes; cette invention admirable est encore dans son enfance. Susceptible de toutes les formes, de tous les mouvements, de tous les services, elle n'est appliquée qu'à un seul; & encore, dans celui-là, est-on resté infiniment loin du degré où il étoit facile de parvenir [a].

Il en est de même de l'électricité. On ne peut douter que ce ne soit la clef de la nature, l'ame de l'univers. La physique, la médecine, la métaphysique même devoient en tirer des secours ou des instructions sans nombre. La Providence, par cette faveur réservée pour notre siecle, sembloit avoir voulu nous initier à ses plus secrets mysteres. Malheureusement les grandes vérités qu'elle nous offroit étoient couvertes d'une enveloppe trop brillante par elle-même. Nous avons fait comme les enfants à qui l'on donne un livre utile accompagné de gravures agréables. Nous nous sommes bornés à la partie curieuse & aisée qui frappe les yeux : celle qui exige de la réflexion & de la suite, nous l'avons négligé au point que l'électricité n'a pas fait un pas effectif depuis ses inventeurs.

(a) Elle a été cependant perfectionnée d'une maniere très-ingénieuse par M. Perrier, machiniste de M. le duc d'Orléans, dont le nom & les talents méritent d'être connus. C'est lui qui va rendre, enfin, à Paris le plus précieux des services, en fournissant de l'eau à cette capitale qui en a été dépourvue jusqu'ici, quoique traversée par une grande riviere; il a eu le courage de vaincre les premiers obstacles qu'oppose à tout inventeur la méfiance du gouvernement & la timidité despotique de ses agents. Reste à savoir s'il pourra surmonter de même ceux que lui prépare l'indifférence du public pour le bien public.

Cette immobilité est d'autant plus étrange, que la nature semble avoir tout fait pour nous encourager à la vaincre. On diroit qu'elle regrette de nous voir négliger un secret dont elle vouloit nous instruire, en nous laissant cependant le mérite de deviner ; après nous avoir fait rencontrer, par ce qu'on appelle hasard, l'électricité artificielle ; voyant notre négligence à en étudier les effets, elle nous a remis dans les mains tout nouvellement une électricité vivante, un animal inconnu jusqu'ici, dépositaire, plus sensiblement qu'aucun autre, de ce feu salutaire & redoutable.

Au moment où j'écris, on voit à Londres un poisson qui produit, par le seul contact, tous les phénomenes que le plateau le plus actif & le plus parfait peut montrer : il a en lui-même une source de ce fluide infiniment actif, qui ébranle, traverse, & quelquefois foudroie les objets vers lesquels on le détourne. Son réservoir n'est pas inépuisable ; mais il résiste à de fortes pertes, & il les repare par le repos. La construction de ses organes est telle, que leur simple méchanique reproduit sans cesse ce tourbillon qui affecte avec violence tout ce qui l'approche, & dont nous ne connoîtrons peut-être le véritable genre que quand nous le chercherons, d'après la nouvelle leçon que nous donne aujourd'hui la nature, avec une méthode toute différente de celle qui nous a été jusqu'à présent si infructueuse.

La médecine, la chymie sont restées dans la même langueur. On a parlé de beaucoup de secrets ; aucun n'a soutenu l'examen. Seulement on a disserté sur ces arts avec plus d'élégance. Les méthodes pour guérir ne sont pas plus sûres ; mais on les expose généralement en meilleurs termes,

termes, & d'une maniere plus claire. L'affectation à éviter l'apparence de la charlataner ie est même devenue une de ses ressources. On a vu des médecins se faire tout d'un coup une réputation universelle, uniquement pour s'être exprimés dans leurs écrits d'une maniere intelligible. La clarté avoit été si peu d'usage dans cette matiere, que celui qui a paru ne pas chercher d'autre gloire a été sur le champ jugé digne de la confiance publique. On a été jusqu'au fond des Alpes chercher à grands frais un Hippocrate, dont le principal mérite étoit de parler raison.

L'unique découverte réelle de ces derniers temps dans la chymie, c'est l'évaporabilité du diamant ; acquisition puérile & ruineuse, qui n'apprend rien, qui ne sert à rien, qui n'en est par là que plus digne du temps où elle a été faite, & des académies chez qui elle a fait plus de bruit.

Le goût de l'Histoire naturelle est devenu commun. Les pays riches sont remplis de cabinets amassés à grands frais. Ils font la joie & la gloire des propriétaires, sur-tout quand ils ont le bonheur de trouver des gens qui ont du temps à perdre pour voir leurs collections. Ce spectacle de la nature morte & disséquée, pour ainsi dire, est plus fait pour la curiosité que pour l'instruction. Il ne formera ni un bon physicien, ni un grand chymiste, comme les vastes bibliotheques ne font ni des poëtes, ni des orateurs ; mais il soulage quelquefois de leur ennui des hommes pour qui l'existence & la richesse sont des fardeaux. Ils pourroient employer l'une & l'autre d'une maniere plus utile, mais non pas plus innocente.

La peinture est un des arts qui, au moment où je parle, a le moins dégénéré, du moins en

France. N'ayant pas été en Italie, il m'eſt impoſſible de rien dire des ſucceſſeurs des Raphaël & des Michel-Ange; mais à Paris, l'école Françoiſe ſe ſoutient avec honneur. Les Vernet, quoique trop peu variés, conſervent leur réputation. Les deux académies promettent des ſujets qui conſoleront des pertes que le cours des années rend prochaines en ce genre. Un homme qui vaut ſeul pluſieurs académies, eſt encore dans la fleur de ſon âge & de ſon génie. C'eſt celui qui a conſacré ſon pinceau à la morale, qui a mis la vertu en action, qui, en ennobliſſant le genre de Teniers, a fait de chacun de ſes tableaux un poëme dont les héros, pris dans la claſſe du peuple, n'en ſont que plus expreſſifs & plus touchants : il n'a ni rivaux, ni éleves. M. Greuze paroît s'être frayé une route où perſonne n'oſe le ſuivre.

Il y a cependant un art qui ſemble être excepté de la décadence univerſelle en ce moment, au moins dans un ſens ; c'eſt l'architecture, & ce qu'il y a de ſingulier, ce qui caractériſe peut-être autant que tout le reſte le génie inverſe de notre ſiecle, c'eſt que ce n'eſt pas la partie la plus brillante de l'architecture qui a reçu des accroiſſements, mais la plus utile. La décoration dans ces grands édifices, où le luxe & l'orgueil ſe complaiſent, n'a plus de mains qui ſachent la ſaiſir : nous ne pouvons atteindre à ces monuments, dont les Grecs, les Romains, &, depuis eux, les Italiens & les Anglois au dernier ſiecle ont oſé être jaloux. S. Pierre de Rome, S. Paul de Londres, nous en retracent, au jugement des gens de l'art, la veritable idée. Nos conſtructions modernes ſont au deſſous non-ſeulement de ces édifices admirés, mais des prétendus colifichets Gothiques, pour leſquels nos artiſtes annoncent

un mépris peut-être intéressé. Quelque justes que soient les critiques que l'on en fait, il est certain cependant qu'ils ont plus de grandeur, plus de véritable noblesse que la régularité froide & massive de nos églises. Celles-ci ressemblent à des palais ; on s'attend à n'y trouver que des hommes. Les autres sont de véritables temples ; on éprouve, en y entrant, une certaine horreur religieuse, que nos chapelles du jour n'inspirent pas.

Mais si nos architectes, en cette partie, sont restés au dessous des Grecs & des Romains, en s'efforçant de les imiter, & des Goths, en les censurant avec amertume, ils les ont surpassé de beaucoup dans une partie infiniment plus utile, dans la construction des ponts, portée aujourd'hui à un degré de perfection qui laisse peu de chose à faire à la postérité. Les Romains, toujours grands, toujours supérieurs aux difficultés, domptoient la nature & les éléments à force de bras, & par des ouvrages que le temps lui-même étoit forcé de respecter ; ils dirigeoient les rivieres à volonté par des aqueducs ; ils les chargeoient de ponts qui en bravoient la rapidité ; mais ces masses roides, pesantes, sembloient être plutôt en effet des chaînes jettées sur le fleuve, qu'un secours préparé pour le commerce & les besoins de la vie ; ils ne savoient donner à leurs arches que la courbure du demi-cercle, forme peu agréable qui nécessite un talut très-élevé en dessus, ou laisse un intervalle très-borné en dessous, qui exige la multiplicité des piles, qui embarrasse par conséquent la navigation & la rend plus dangereuse, tant en augmentant la rapidité de l'eau, qu'en diminuant l'espace nécessaire aux navigateurs.

Quoique quelques-uns de leurs monuments en ce genre, tels que le pont du Gard en Languedoc, & celui d'Alcantara en Espagne, jettent à la premiere vue le spectateur dans une surprise mêlée en quelque sorte d'épouvante; c'est plutôt la grandeur de l'entreprise qu'on admire, que l'artifice de l'exécution. L'énormité du fardeau dont il a fallu écraser la terre, paroît d'autant plus accablante que rien ne la déguise: le vuide des arches paroît plutôt une défectuosité périlleuse, que l'ouvrage d'une industrie raisonnée.

Aujourd'hui, l'élégance, la légéreté se réunissent dans cette architecture à la solidité comme à la noblesse. Les ponts sont un ornement & non une charge pour les rivieres: leurs eaux continuent de couler majestueusement, sans cesser d'offrir au commerce des ressources sûres & faciles. L'ignorant en les appercevant, se récrie sur la beauté qui les distingue; l'homme instruit, en les examinant, admire que l'agrément des formes ne nuise pas à la force des appuis, & que la solidité de la construction en égale la délicatesse.

Londres & Paris offrent des preuves convaincantes de ce que j'avance ici: peut-être même la derniere de ces capitales peut-elle s'attribuer la supériorité en ce genre; le dernier pont de Neuilly paroît être le dernier effort de l'industrie humaine, dans cette partie, du moins jusqu'à présent.

Des Mœurs.

Les moralistes austeres prétendent qu'elles sont aujourd'hui plus corrompues qu'elles ne l'ont jamais été: à les en croire, la dépravation

générale excede maintenant celle dont les siecles passés nous ont transmis la mémoire ; & ils s'autorisent dans cette censure amere des désordres des hommes puissants, que leur élévation rend plus publics, & l'impunité plus hardis.

Peut être ces plaintes sont-elles exagérées ; les hommes ayant toujours eu les mêmes passions, il est bien probable qu'elles ont toujours produit les mêmes effets : la différence d'un siecle à l'autre en ce genre, se réduit peut-être à un peu plus ou un peu moins de ménagement dans l'extérieur, & même, si l'on consulte l'histoire, on n'en verra aucune.

Nous avons été affligés, avec raison, de voir de nos jours un des principaux trônes de l'Europe souillé sans cesse par des amours illégitimes, & l'infortuné qui l'occupoit, jouet des passions de ses courtisans, plus encore que des siennes, passer sa vie d'opprobre en opprobre, & de scandale en scandale. Mais remontez plus haut, vous trouverez Louis XIV enlevant madame de Montespan à son mari, mettant la nation indignée aux genoux d'une adultere impérieuse : vous verrez Henri IV, dans sa vieillesse, tâchant de séduire une jeune parente, la mariant dans l'espérance d'en triompher avec plus de facilité, & expirant au milieu des préparatifs d'une guerre entreprise non pas pour les intérêts de l'état, mais pour punir ce mari ombrageux qui lui avoit soustrait l'objet de sa passion ; vous verrez Guillaume III imiter César dans ses débauches comme dans son usurpation, & Charles II énerver par les voluptés ce même trône que son pere avoit couvert de son sang, &c.

Les recherches poussées plus loin confirmeroient la même vérité ; elles prouveroient que ce

n'eſt guere ni ſur le trône, ni autour du trône qu'il a été juſqu'ici permis de chercher la vertu, & des mœurs pures ; ce ſiecle-ci même a peut-être de ce côté-là un avantage réel. Jamais on n'a vu tant de princes perſonnellement ſe piquer d'une conduite eſtimable. En France, en Eſpagne, en Angleterre, à Vienne, à Turin, à Florence, c'eſt de la régularité que les ſouverains donnent l'exemple ; c'eſt par leurs actions qu'ils combattent les déſordres de leur cour : c'eſt peut-être une époque unique dans l'hiſtoire, que l'anecdote de tant de maiſons royales, exemptes à la fois des vices qui ſemblent être en général un des attributs inſéparables de la couronne.

Il eſt vrai que cette réforme n'influe pas ſur les particuliers ; mais ceux-ci même ſont encore loin de la licenee des temps où, comme dans le nôtre, les paſſions ont paru recevoir une vivacité nouvelle de la perfection des arts, & le libertinage trouver des reſſources dans les progrès de l'eſprit. On peut voir par la lecture des anciens auteurs, que les Romains & les Grecs conſervent ſur nous cette honteuſe ſupériorité, & il eſt à croire qu'ils la conſerveront encore long-temps.

La religion, malgré ſa décadence, malgré les outrages dont l'accable une philoſophie peu réfléchie, rend encore aux mœurs un ſervice que cette philoſophie ne leur rendroit pas ; elle les ſoutient : elle nourrit le préjugé des petits qui ſert de frein aux grands ; car, quoiqu'il ſoit vrai de dire que la corruption paſſe de ceux-ci à ceux-là, il ne l'eſt pas moins que la cenſure des petits eſt un obſtacle qui retarde la dépravation des grands.

Un article qui fait partie des mœurs, & ſur lequel cependant il faut avouer que nous ſommes

au dessous de tous les siecles, c'est le mépris de la foi publique ; c'est un penchant universel depuis les princes jusqu'aux derniers sujets, à regarder les succès comme un droit, & à se croire innocent quand on n'a pas échoué. De ce côté-là on le dissimuleroit inutilement, la corruption est au comble : jamais la foi Punique n'a mieux mérité d'être décriée que la foi Européenne.

Je ne parle pas seulement de nos brigandages aux Indes, de la vénalité atroce qui en écrase les peuples, & qui divisant enfin les usurpateurs entr'eux, fait voir aujourd'hui à Madras un gouverneur chargé de fers par son conseil, & le représentant du prince perdant la liberté juridiquement, par la main des complices de ses pillages, indignés de n'y avoir pas eu une assez grosse part. Je ne parle pas de la conduite du ministere Anglois, dans la guerre de 1756, ni de ce qui se passe aujourd'hui dans celle des colonies ; de ces secours clandestins, accordés & niés par des nations voisines qui s'exposent par là au reproche de perfidie, sans pouvoir prétendre à la reconnoissance de la générosité ; ni de ces variations qui, changeant à chaque minute les intérêts des cours, nous ont montré, dans la même campagne, les mêmes troupes s'égorgeant & s'embrassant successivement d'un jour à l'autre ; variations qui prouvent le mépris que font les princes de la vie des hommes, & métamorphosent toutes nos guerres en autant de longs assassinats ; car l'intérêt de l'état n'avoit sûrement pas changé par l'avénement du czar Pierre III au trône. Les Russes armés pour détruire les Prussiens, & forcés tout d'un coup de les défendre, n'étoient donc que des meurtriers criminels auparavant, si leur défection étoit juste, ou le devenoient après, si leur

premiere alliance avec l'Autriche avoit eu quelque chose de légitime.

Mais malheureusement la lecture de l'histoire ne familiarise que trop avec tous ces traits de perfidie politique : ils ne paroîtroient pas un caractere distinctif, propre à prouver combien est altérée notre morale publique, cette espece de bienséance qui doit régler les actions des grands, & tenir lieu aux états de la probité qui dirige les particuliers ; il y en a un unique, auquel notre siecle sera toujours reconnoissable : c'est le partage de la Pologne.

On avoit bien vu des conquêtes injustes (& y en a-t-il d'équitables ?) mais jusqu'ici les usurpateurs avoient eu le scrupule de cacher leur épée sous des manifestes, & de n'employer les soldats qu'après avoir essayé d'établir des droits. Dans les invasions les moins motivées, telle que celles de Louis XI & de Louis XIV, au moins les successions dont ils s'approprioient une partie, étoient-elles vacantes. La mort de l'ancien possesseur sembloit annoncer un changement dans la propriété : les étrangers qui en déchiroient l'héritage, réclamoient des loix obscures, incertaines, il est vrai, mais qui auroient légitimé leurs expéditions, si elles avoient existé. Leurs efforts pour les interpréter en leur faveur, étoient toujours un hommage qu'ils rendoient à la justice, même en la violant. Enfin, en dépouillant les enfants, ils alléguoient ou des mariages antérieurs, qui coloroient leurs prétentions, ou des outrages passés, dont la spoliation présente étoit la peine.

Au lieu qu'ici, c'est du vivant du propriétaire ; c'est dans le sein de la paix, sans griefs, sans prétextes même apparents, que la couronne des

Sarmates a été mise en pieces par des mains amies. La foiblesse de l'une, la puissance des autres, ont été les seules raisons invoquées & admises. Le terrible principe que la force est le meilleur argument des rois, si souvent pratiqué, mais toujours si soigneusement déguisé, a été, pour la premiere fois, produit, mis en pratique, ouvertement & sans voile.

Il n'appartient pas aux particuliers d'imiter en grand des exemples si brillants. La sévérité des loix, & la force qui les soutient, assurent encore la proscription de quiconque, enhardi par ces brigandages royaux, oseroit en tirer la conséquence très-juste, & conclure qu'il peut s'emparer de la bourse ou de la maison de son voisin, au même titre d'après lequel des souverains acquierent des provinces; mais il ne faut pas croire cependant qu'il n'en transpire pas quelque chose imperceptiblement dans les mœurs générales. L'infidélité presque naturalisée dans le commerce, les banqueroutes multipliées, l'impudence avec laquelle les débiteurs en bravent l'ignominie, l'indulgence des créanciers, & leur promptitude à étouffer ces especes de larcins qui surpasse presque celle des coupables, sont évidemment les fruits de cette maniere de penser.

Et ce qu'il y a d'affligeant, c'est que dans le même temps où les mœurs sont assez perverties pour ôter aux loix la force de punir ce délit infiniment préjudiciable à la société, elles n'ont pas assez de prépondérance pour adoucir une des méprises les plus barbares, les plus absurdes que la législation ait jamais commises : c'est l'emprisonnement pour dettes ; loi absurde, parce qu'en privant l'état de ses sujets, elle ne facilite pas le paiement du créancier ; loi barbare,

en ce qu'elle met le débiteur dans l'impuissance de s'acquitter en raison de ce qu'il a été plus scrupuleux, avant que de laisser éclater sa détresse ; loi injuste, en ce qu'il n'y a aucune proportion entre l'objet que répete le créancier & le dédommagement qu'elle lui assigne. La somme dont il poursuit le paiement n'est qu'une partie de son surperflu, puisqu'il a pu s'en priver pour le prêter ; mais il ôte tout à son débiteur, quand il se saisit de sa personne. Il lui cause un tort bien plus grand que celui qu'il souffre lui-même. Ce qu'il risque de perdre par une trop longue patience, ne peut jamais entrer en compensation avec la liberté qu'il enleve à ce malheureux par une violence prématurée.

Il ne faut pas dire que la loi a, d'une part, mis sous les yeux du débiteur le danger qu'il court, & que, de l'autre, ce n'est qu'à l'extrêmité qu'elle ratifie le droit rigoureux dont il est la victime. Ces prétendus ménagements sont illusoires, avertissements & délai, tout concourt à la proscription du pauvre. Il ne peut profiter ni des uns ni des autres : ce sont des pieges qui le trompent, & non des étais qui le soutiennent.

Les délais ne sont un avantage que pour celui qui a des ressources sûres. La loi qui les accorde soulage bien moins l'indigence absolue, qu'elle n'acheve de l'accabler, en rendant sa faillite plus odieuse. Elle lui ôte plutôt des prétextes pour s'excuser, qu'elle ne lui laisse des moyens pour s'acquitter. Les frais de la demande & de la condamnation judiciaire, qui en sont inséparables, deviennent une nouvelle surcharge. C'est une usure aussi réelle que terrible, ajoutée à la masse principale, & la chûte du malheureux qui la porte n'en est que plus cruelle, pour avoir été un peu moins précipitée.

Quant aux prétendus avertissements, quant à cette connoissance des conditions auxquelles on l'assiste, qui ne voit qu'il n'est pas en son pouvoir d'y réfléchir ? Un homme pressé par le besoin, est bien plus flatté du soulagement présent que lui procurera la somme qu'il emprunte, qu'il n'est effrayé par la crainte éloignée d'une punition terrible, s'il ne la rend pas au jour marqué. Il n'y a personne qui, dans le sein de l'infortune, ne se flatte d'un avenir plus heureux. L'espérance vit encore dans les bras de la plus affreuse indigence, quoique celle-ci semble faite pour l'étouffer ; le plus misérable des mortels, quand il implore le secours d'un riche, se promet d'être bientôt en état de s'acquitter, & ce n'est point ordinairement parmi les pauvres qu'on trouve des gens capables d'emprunter avec le dessein bien formé de ne rien rendre.

Dans tous les cas, il y a une barbarie extrême à forcer un homme, un pere de famille à hypothéquer sa personne pour sûreté d'une dette quelconque.

Voilà un des abus dont il seroit bien à souhaiter que la douceur, ou plutôt la mollesse de nos mœurs opérât la réforme : mais il n'y a pas lieu de s'en flatter, quand on le voit enraciné plus profondément que par-tout ailleurs, dans la partie de l'Europe où la philosophie, la raison semblent avoir fait le plus de progrès ; quand on pense que la liberté n'est nulle part plus légérement ravie & la personne des citoyens outragée à plus bas prix que dans une isle regardée comme le temple de la liberté, comme l'asyle de la franchise des personnes, en Angleterre : pour deux guinées, on y fait mettre un débiteur en prison.

Et il ne faut pas même de titre pour exercer cette tyrannie ; le simple serment du créancier, vrai ou faux, suffit pour obtenir l'ordre légal qui arrache un citoyen à ses foyers : de sorte que la loi accorde au plus méprisable imposteur la confiance & le pouvoir qu'elle refuse au chef de la nation. Il n'y a pas de mesures qu'on n'ait prises contre le danger assez rare des abus d'autorité commis au nom du roi : & non-seulement on n'en a pris aucune contre le danger journalier d'un mensonge auquel l'impunité, le besoin, la vengeance, presque toutes les passions peuvent inviter un cœur pervers, mais on semble s'être occupé de tous les moyens capables de l'encourager.

Enfin, le silence des mœurs sur cette extravagance juridique, est d'autant plus révoltant, qu'il n'est pas même dans l'esprit de la loi. Quand celle-ci a été établie, assurément le législateur n'a pas fait à sa nation l'affront de n'évaluer la liberté personnelle de chaque individu, qu'à ce que nous appellons 40 ou 42 shellings : cette dénomination désignoit alors une somme beaucoup plus forte ; cependant la valeur de la somme a changé, & la rigueur que cette valeur pouvoit seule excuser est restée la même. C'est la même chose d'un bout de l'Europe à l'autre ; & nous disons que nous avons des mœurs douces ! Nous nous disons philosophes !

De la Société en général. Révolution singuliere dont l'Europe est menacée.

Pour qui s'en tient aux apparences, jamais la société n'a été plus florissante, du moins dans les grands états de l'Europe : quoiqu'en général tout

tende au despotisme dans cette partie du monde ; quoique l'autorité arbitraire y soit presqu'à son comble ; quoique la puissance militaire portée à l'excès le plus déplorable, comme je l'ai dit, n'y laisse plus d'asyle, ni d'espérance à la liberté ; quoique la multiplicité des impôts, & plus encore la maniere de les percevoir, y soit une tyrannie habituelle aussi humiliante que douloureuse, il est pourtant vrai que ses annales ne présentent pas encore d'époque où elle ait paru plus paisible & plus heureuse.

Les villes reçoivent de toutes parts des embellissements qu'une émulation soutenue promet encore de multiplier. Les communications sont faciles & sûres : le commerce ou le plaisir couvre les routes de voyageurs, qui en cherchant l'opulence ou la variété les portent avec eux. Les campagnes sont peuplées de châteaux, où le luxe réunit aux recherches de l'art tout ce que la fécondité de la nature peut produire. Il y a peu de maisons particulieres, même dans ce qu'on appelle la *basse bourgeoisie*, où la propreté, l'élégance, soit des meubles, soit de la table, soit des ajustements dans le goût particulier de chaque nation n'annoncent l'abondance & la félicité : jamais elles n'ont renfermé plus d'individus satisfaits, & en droit de l'être ; jamais les jouissances n'ont été plus générales, plus faciles & plus communes.

Mais, d'un autre côté aussi, jamais les privations n'ont été plus universelles, plus meurtrieres pour la classe qui y est condamnée ; jamais peut-être, au milieu de sa prospérité apparente, l'Europe n'a été plus près d'une subversion totale, d'autant plus terrible que le désespoir en sera la cause, ou d'une dépopulation d'autant plus effrayante, que nous n'aurons pas pour la réparer

les ressources qu'ont eues nos ancêtres dans des cas à peu près pareils. Nous sommes arrivés par un chemin directement opposé, précisément au point où se trouvoit l'Italie quand la guerre des esclaves l'inonda de sang, & porta le carnage avec l'incendie aux portes de la maîtresse du monde. Mais cette révolte éteinte laissoit encore à l'état des sujets affectionnés, & aux particuliers des serviteurs soumis. Au lieu que si l'explosion trop prochaine a une fois lieu en Europe, il n'y restera que des propriétaires désolés, avec des vastes solitudes où rien ne repoussera les habitants que la misere en aura chassés. Elle sera redevable de cette crise cruelle à une opération que la philosophie, bien plus sujette aux préjugés que l'erreur même, a osé louer, à l'affranchissement des serfs : ceci est une idée qu'il est nécessaire de développer.

L'essence de la société est d'exempter le riche du travail : c'est de lui donner de nouveaux organes, des membres infatigables, qui prennent sur eux toutes les opérations laborieuses dont il doit s'approprier le fruit. Voilà le plan que l'esclavage lui permet d'exécuter sans embarras. Il achetoit les hommes qui devoient le servir ; il avoit sur eux des droits certains dérivant du prix qu'il en avoit donné. Ce titre étoit si sacré, que le plus sage des législateurs, un politique inspiré par Dieu même, déclare innocent un maître qui aura maltraité son esclave au point qu'il en meure deux jours après, *parce que*, dit il, *c'est son argent* (a).

Cette dépendance cruelle n'étoit pas sans com-

(a) Exod. Cap. 21. Vers. 21.

penſation : les ſerfs y gagnoient une ſubſiſtance aſſurée, garantie, non par la générosité, par l'humanité du maître, la caution auroit été trop douteuſe, mais par ſon intérêt propre, par ſon avarice, caution puiſſante qui le forçoit à les eſtimer, à les ménager, en raiſon des eſpérances qu'il fondoit ſur leur travail ou de la ſomme qu'ils lui avoient coûté. En les achetant, il contractoit l'obligation de les nourrir ou de les revendre au plutôt, dès qu'ils lui ſeroient à charge, à quelqu'un qui en eût la faculté ; il n'étoit pas à craindre qu'il les négligeât tant qu'il les garderoit ; il ne l'étoit pas qu'il les gardât au delà de ce que lui permettroient ſes reſſources : la crainte d'en diminuer la valeur, en altérant leur ſanté par des travaux exceſſifs ou de mauvais traitements manuels, les défendoit contre la brutalité du deſpotiſme auquel ils ſembloient ſoumis. Ils vivoient donc ſans inquiétude, ſans embarras, vraiment libres, malgré la flétriſſure de la ſervitude, & libres du plus cruel de tous les jougs ſous lequel ils voyoient plier leurs maîtres, celui du beſoin journalier, de la néceſſité de pourvoir à tous les leurs.

Ce calme les invitoit à ſe reproduire dans une poſtérité à qui la même condition aſſuroit les mêmes avantages. Chaque maiſon renfermoit pluſieurs générations ſoumiſes & cheres ; l'une, par les ſervices préſents ; l'autre, par l'eſpérance des ſervices à venir, & la troiſieme, courbée par l'âge, ſuſpecte, peut-être, à l'avarice, mais cependant ménagée par elle, comme un frein pour la premiere, & un modele pour la ſeconde. L'éducation de l'enfance des maîtres même étoit l'aſyle des eſclaves devenus par la vieilleſſe incapables des autres emplois ; à chaque âge de la vie

ils voyoient ainsi se renouveller les liens entr'eux; & le propriétaire de leur personne, qui ne pouvoit jouir de son domaine qu'en le ménageant : ils couloient paisiblement leurs jours, & ne souhaitoient, en mourant, à leurs enfants, qu'une carriere aussi heureuse, avec une fin aussi douce.

Le contentement particulier de tous les individus devenoit la force & la sûreté des administrations. Chaque famille étant un petit état réuni sous les ordres absolus d'un seul, il ne falloit, pour contenir la grande famille universelle, que veiller sur les chefs de chaque division : aussi les gouvernements étoient-ils simples ; aussi la forme républicaine étoit-elle la seule connue presque par toute la terre, tant en Europe, où la démocratie subsistoit avec ses orages & ses variations; qu'en Asie, où elle avoit acquis de bonne heure la solidité inébranlable qu'elle y conserve encore; sous des dictateurs héréditaires & perpétuels ; mais sujets à la punition, quand ils abusent du pouvoir sans bornes qui leur est confié (*a*).

(*a*) On est étonné qu'il n'existe plus de république en Europe. Les écrivains se sont bien fatigués à en chercher la cause. Elle étoit facile à trouver ; il n'y en a pas d'autre que la suppression de l'esclavage. La liberté civile ne va & ne peut aller qu'avec la servitude domestique. Le despotisme approche dès que celle-ci disparoit : & réciproquement toute administration où l'esclavage personnel se soutient est incompatible avec le despotisme ; d'où suit la conséquence, justifiée par une infinité d'autres preuves, que les gouvernements de l'Asie ne sont pas despotiques.

Je me suis cru long-temps le premier écrivain qui eût ainsi envisagé les administrations Orientales. L'espece d'horreur avec laquelle le fanatisme philosophique a accueilli mes idées, m'avoit confirmé dans cette supposition. Je

Le

Le repos public n'eſt ordinairement troublé que par deux eſpeces d'hommes : ceux qui n'ont rien à perdre, & ceux dont les richeſſes ſont aſſez portatives pour ſe dérober aiſément à l'inſpection vengereſſe des loix. Or, tant que l'eſclavage a eu lieu, il n'y avoit pas d'hommes aſſez pauvres pour ſe regarder abſolument comme iſolés ; il n'y en avoit pas qui fuſſent aſſez riches, ou riches d'une maniere aſſez commode, pour ſe tranſporter ſans riſque du pays qu'ils avoient voulu troubler, à celui qui leur auroit aſſuré l'impunité. Il falloit avoir des eſclaves, ou l'être ; il n'y avoit point d'état mitoyen ; & rien n'étoit plus embaraſſant que ce mobilier humain : rien n'étoit plus difficile à contenir dans une révolution ; rien n'étoit moins favorable à la manie de théſauriſer. Cette eſpece d'opulence ſe rongeoit elle-même en ſe produiſant ſans ceſſe. Il étoit preſqu'impoſſible d'amaſſer beaucoup d'argent comp-

ſuis bien étonné, aujourd'hui que j'ai plus le temps de lire & de voir, de trouver que je n'en ſuis pas, à beaucoup près, le premier apôtre. Indépendamment de Fletcher, qui, en 1698, propoſoit au parlement d'Ecoſſe de rétablir la ſervitude perſonnelle comme le ſeul moyen efficace de relever ce royaume de ſa décadence, il y a beaucoup d'écrivains qui en ont été frappés, & qui y ont rendu hommage. Le comte Marſigli va juſqu'à appeller l'adminiſtration Turque une démocratie. M. de Voltaire n'a pas dédaigné d'adopter mes ſpéculations ſur l'injuſtice que nos préjugés font depuis tant d'années aux gouvernemens Orientaux. Miladi Montagu, M. Potter à Londres, faiſoient impunément avant moi les mêmes obſervations : ils les appuyoient par des exemples que leur qualité de témoins oculaires rendoit inconteſtables. Je n'avois pas beſoin de ces témoignages pour être ſûr qu'elles étoient juſtes ; je ne les cite que pour prouver qu'elles ne ſont pas ſi extraordinaires.

tant avec tant de ferviteurs à nourrir, à habiller, à payer, à foigner, ainfi que toutes leurs familles. Or c'eft l'argent comptant qui rend un brouillon redoutable. Perfonne alors n'en ayant pour foudoyer les efclaves d'autrui, & n'ofant rifquer les fiens, tout le monde fe réuniffoit tacitement pour maintenir la concorde : quand elle étoit troublée c'étoit par des circonftances étrangeres, plus fortes que le principe de cette harmonie intérieure, circonftances qui détruifoient les états, malgré la folidité de leur conftitution, comme il y a des maladies qui tuent les tempéraments les mieux organifés.

Ainfi toute la hiérarchie fociale fe maintenoit dans l'ordre & le bonheur, en portant fur ce fondement plus douloureux en apparence qu'en réalité. Le propriétaire avoit des jouiffances; l'efclave, des dédommagements, & l'adminiftration une fécurité qui contribuoit à la rendre plus douce. Ce que nous appellons la mifere n'étoit pas alors connu dans le monde, & ne pouvoit pas l'être. Il n'y avoit point de mendiants. La fociété n'avoit pas à redouter cette efpece d'hommes, toujours voifine du crime, & prefque excufable de s'y livrer; dévorée par les maladies les plus honteufes; foyers peftilentiels ambulants qui promenent fans ceffe d'une peuplade à l'autre la débauche & fes fléaux; que nos loix n'ont pu fe promettre de contenir, qu'en leur préfentant la mort pour frein à chaque écart, & qu'elles ne contiennent pas par une menace contre laquelle l'horreur de leur exiftence les aguerrit.

La proportion entre le prix des denrées & le travail manuel d'un efclave, s'étoit néceffairement établie, elle fe foutenoit néceffairement telle, qu'un de ces agents utiles fuffifoit avec fes bras

à la subsistance de son maître & à la sienne propre. Cette balance est indispensable; elle subsiste encore parmi nous à l'égard des chevaux, parce qu'ils ne sont pas assez malheureux pour qu'on ait jamais pensé à les affranchir en faisant toujours dépendre leur nourriture de leurs services. Le propriétaire d'un cheval ne peut pas mourir de faim; ou il le loue & retire du loyer un prix supérieur à la subsistance journaliere de l'animal; ou il le vend & en applique la valeur à ses propres besoins. C'étoit ainsi du temps de la servitude.

L'esclave nourissoit son maître: quand celui-ci, poursuivi par le malheur, avoit épuisé toutes les ressources pour subvenir à sa détresse; qu'il s'étoit défait même de l'associé laborieux, qui l'en avoit jusques-là préservé, ce n'étoit pas dans la mendicité qu'il cherchoit un asyle: les avantages que la liberté ne lui offroit plus, il en retrouvoit les équivalents dans la bienfaisante servitude. Sa vie, qui n'avoit plus aucune valeur, acquéroit un prix dès qu'elle devenoit partie de la propriété d'un autre. Il cessoit d'être un homme, cela est vrai, mais un homme méprisé, rebuté, rongé d'inquiétude, placé précisément au dessous du dernier rang de la société: il devenoit un être précieux à toute cette société; acquéroit un protecteur, une existence sûre, & une exemption absolue de tous les chagrins qui avoient jusques-là empoisonné la sienne.

Telle a été pendant plus de cinq mille ans la politique universelle du genre-humain; telle elle est encore dans toute l'Asie, dans l'Afrique, &c, & elle continue également d'y être la sauve-garde inviolable du bonheur respectif de tous leurs habitants; c'est-à-dire, de celui que la nature de leur état leur permet à chacun de goûter.

Mais quand la féodalité, échappée des *glaces* & des sapins du Nord, eut ravagé l'Europe; quand les propriétaires doux, soumis, paisibles, qui avoient jusqu'alors peuplé & cultivé le monde à l'abri des loix, & avec l'aide des animaux appellés esclaves, se furent métamorphosés en autant de petits tyrans, jaloux des prérogatives de la souveraineté, & empressés sur-tout d'en développer les vices & les excès, l'ambition des chefs titulaires de ces tumultueuses anarchies, introduisit une politique nouvelle; un systême inconnu. Honteux de leur humiliation & de leur foiblesse; ne pouvant par eux-mêmes combattre les petits rivaux qui les accabloient par leur nombre, ils imaginerent d'appeller la multitude au secours de la couronne dégradée; ils firent briller le prestige imposant de la liberté, dont les adorateurs les plus furieux se trouvent toujours précisément dans la classe la moins faite pour en jouir & l'apprécier. Ils déchaînerent cette foule, qui, connoissant la pesanteur des fers de ses maîtres, & ignorant ce que pesent ceux des rois, se réunit avec transport sous les enseignes de ceux-ci: ce fut vraiment le cheval des forêts qui se vengeoit du cerf.

Ils ne tarderent pas à sentir ce que devoit leur coûter cette satisfaction du moment. Dès-lors la société se trouva divisée en deux portions, l'une des riches, des propriétaires de l'argent, qui l'étant aussi, par conséquent, des denrées, s'arrogerent le droit exclusif de taxer le salaire du travail qui les produisoit; & l'autre, des journaliers isolés, qui n'appartenant plus à personne, n'ayant plus de maîtres, ni par conséquent de protecteurs intéressés à les défendre, à les soulager, se trouverent livrés sans ressources à la discrétion de

l'avarice même qu'ils enrichiſſoient. Preſſés par la faim, ils couroient, comme les Egyptiens du temps de Joſeph, à ces greniers dont elle gardoit la porte. Ils firent avec elle un traité bien plus onéreux que l'eſclavage, un traité qui ne leur laiſſa de la liberté que ce qu'elle a d'accablant, en leur enlevant toutes les conſolations de la ſervitude.

Ils ſe ſoumirent à ne retirer du travail le plus opiniâtre, qu'une ſolde à peine ſuffiſante pour leur conſerver la vie pendant le jour qu'ils y ſacrifioient, & à ne pouvoir l'exiger le lendemain, ſi perſonne n'empruntoit leurs bras encore languiſſans des fatigues de la veille : ils ſe ſoumirent à prélever ſur cette ſomme, déjà ſi modique, leur entretien perſonnel, la nourriture de leurs femmes, & de leurs enfants ; les frais inſéparables des maladies, & de tous les actes civils, chaînes dont l'eſclave étoit exempt, mais dont on a chargé la vie & la mort de l'homme libre. Ayant une fois ceſſé de faire partie d'un troupeau ſubordonné, mais cher à ſon maître ; étant devenus membres de l'état, ils eurent à en ſupporter toutes les charges. Ils connurent les *impôts* ; & ce fut ſur eux que les taxateurs opulents en rejetterent le fardeau le plus intolérable : faiſant, par leur grand nombre, la portion la plus intéreſſante de la recette ; prêtant davantage à l'oppreſſion par l'impoſſibilité de ſe défendre, c'eſt à eux ſur-tout que la finance fit éprouver ſa rapacité & ſon orgueil : & ce fut encore ſur leur ſolde caſuelle, déjà morcellée, preſque réduite à rien, qu'il fallut déduire de quoi la ſatisfaire.

Ce n'eſt pas tout, on joignit la dériſion à l'inhumanité, & l'inſulte à la tyrannie. En les complimentant ſur leur liberté, on rétablit, pour une

grande partie d'entr'eux, l'esclavage, & le plus affreux de tous. Dédaigné de son maître, rangé, parce qu'il avoit cessé d'être homme, au nombre des animaux domestiques incapables de nuire, l'esclave n'étoit point forcé de partager la pretendue gloire & le péril réel de ces débats, souvent sans objet, qui ensanglantent la terre. On avoit du moins cette justice de ne le pas contraindre à exposer sa vie pour des intérêts qui ne pouvoient jamais devenir les siens : mais les infortunés qui prenoient sa place avec des patentes d'affranchissement, devinrent précisément la pâture que l'ambition dévora avec moins de scrupule, dans ses accès sanguinaires. Les héros estiment leurs exploits par le nombre de meutres qu'ils ont commis ou fait commettre. Une mesquinerie très-compatible, comme je l'ai prouvé ci-devant, avec leur grandeur, leur a suggéré un moyen tout simple de se procurer sans frais, des complices ou des victimes. Le paysan, le journalier qui s'est cru libre, est décimé au premier coup de tambour, sur la terre qu'il fertilisoit : on le traîne, chargé de fers, au régiment, où il reçoit, avec un uniforme, le droit d'assassiner. S'il y reste, son métier est de recevoir ou de donner la mort : s'il le quitte, on le tue, ou on le flêtrit sans retour; pour le punir : & quoique cette maniere d'enrôler les héros subalternes, appellée *la milice*, ne frappe que des individus, on l'exerce de maniere qu'elle intéresse l'espece entiere ; c'est au sort que l'on confie les choix dont on a besoin, afin que la chimère de la liberté dont ces misérables pourroient s'enorgueillir, soit d'autant mieux détruite, puisque peu seulement devant subir la métamorphose, tous cependant sont forcés de passer par l'épreuve qui la détermine ; & c'est à des hommes ainsi traités, qu'on a osé dire qu'ils étoient libres !

Une infinité d'autres réflexions confirment toutes ce triste & incontestable principe, que la classe inférieure de la société a tout perdu à cette transformation infernale, & que son ennoblissement supposé n'a été que la plus horrible dégradation.

Aussi, à peine les contemporains avoient-ils goûté de ce fruit funeste, que l'ivresse qui le leur avoit fait desirer se dissipa. La franchise parut si peu précieuse aux esprits justes, qui avoient attendu l'expérience des autres pour s'y soumettre, qu'ils n'en voulurent plus. Les rois, dont cette réflexion déconcertoit les projets, se hâterent de l'étouffer par la violence. Ils s'étoient mis à vendre des libertés. Leur marchandise se trouvant sur le champ décriée, ils furent réduits à faire des loix pour contraindre les hommes à s'en charger. Louis Hutin ordonna à ses baillis d'affranchir de force ceux-même qui le refuseroient, & de leur faire payer de grosses amendes. Les malheureux qu'on investissoit si tyranniquement de ce privilege meurtrier, s'indignerent; ils armerent pour s'en défendre. La Jacquerie en France, des émeutes pareilles en Allemagne, en Angleterre, furent des témoignages non douteux de l'horreur qu'inspiroit aux hommes nés sans richesses la cruelle obligation de ne tenir à rien. La noblesse, couverte de fer, exercée aux armes, & réunie en corps, les tailla en pieces sans peine. La faim réduisit les survivants à recevoir le joug qui consommoit leur avilissement & leur ruine, sous une apparence brillante. Ils furent, malgré leurs réclamations, libres & misérables.

Ces inconvénients, sensibles dès le commencement, n'ont fait depuis que s'accroître. La

variation dans les monnoies & dans le prix des denrées est devenue pour eux un fléau qui a passé tous les autres. Leurs salaires, comme je l'ai observé, ayant été réduits à la subsistance du jour laborieux, ne suffisoit pas, à beaucoup près, pour les nourrir dans les jours vacants. Mais quand, avec la nécessité de payer de siecle en siecle beaucoup plus cher, la vile & insuffisante subsistance qui faisoit tout l'objet de leurs voeux, ils ont eu à subir les escroqueries de l'opulence, attentive à conserver les anciennes dénominations, en altérant les valeurs; leurs ressources, déjà si foibles, se sont encore successiment affoiblies; & elles iront toujours en décroissant: car, l'insuffisance même de la paie du journalier est encore une raison pour la diminuer. Plus il est pressé par le besoin, plus il se vend à bon marché. Plus la nécessité est urgente, moins son travail est fructueux : les despotes momentanés, qu'il conjure en pleurant d'accepter ses services, ne rougissent pas de lui tâter, pour ainsi dire, le pouls, afin de s'assurer de ce qu'il lui reste encore de forces: c'est sur le degré de sa défaillance qu'ils reglent la rétribution qu'ils lui offrent: plus ils le sentent près de périr d'inanition, plus ils retranchent de ce qui peut l'en préserver ; & les barbares qu'ils sont, lui donnent bien moins de quoi prolonger sa vie que de quoi retarder sa mort.

Tel est cependant l'état déplorable dans lequel languissent en Europe, depuis le don empoisonné de la liberté, les dix-neuf vingtiemes de chaque nation.

Les choses en sont peu à peu venues au point qu'on est en droit de faire sur leur existence la même réflexion que j'ai déjà faite au sujet des

soldats ; c'est qu'elle est un véritable problême. En comparant ce qu'ils reçoivent avec ce qu'ils ont à dépenser pour vivre, il est impossible de concevoir comment ils en viennent à bout.

Un calcul simple justifiera mon étonnement. Je prendrai pour terme de comparaison la France, où les denrées ne sont pas excessivement cheres, & deux de ses provinces, qui réunissent à l'avantage de la fertilité celui de la population, la Picardie & l'Artois. Le salaire habituel d'un ouvrier est de dix sols par jour en hiver, & de 12 à 13 au plus en été. Je le suppose constamment à 12 ; il faut d'abord ôter sur l'année au moins cent jours pour les dimanches, pour les fêtes, pour les temps de pluie, de gelée, & pendant lesquels le riche propriétaire se garde bien de soudoyer cette canaille qui périt de faim à sa porte. C'est plus d'un quart à déduire. L'année la plus fructueuse ne peut pas lui rendre plus de 170 à 180 livres, encore faut-il qu'il n'ait pas eu de féries extraordinaires ; que l'ouvrage ait été abondant, &c. Voilà sa recette : examinons maintenant sa dépense.

Je suppose qu'il a une femme & deux enfants; quatre personnages, réduits à du pain pour tout aliment, ne peuvent consommer moins de 12 septiers de bled ; il vaut couramment, dans les pays que j'ai nommés, de 15 à 20 livres, je le compte à 15 liv. c'est déja plus de 180 liv. Voilà donc la finance de l'année évanouie & au delà ; où trouvera-t-il de quoi subvenir à sa cotte de taille, de capitation, d'ustensile, de garde-côtes, & sur-tout de *Sel* ? Où prendra-t-il des haillons pour couvrir sa nudité & celle de sa famille ? Où trouvera t-il le prix de son loyer, celui du bois qu'il faut consommer pour cuire ce

pain si amer & si cruellement acheté, pour tiédir ce lavage insipide, appellé soupe, dont il l'arrose, & qui n'est assaisonné que de ses larmes? Comment se procurera-t-il le peu de linge nécessaire pour garantir ses enfants naissants d'être rongés tout vivants par la pourriture, & la contribution plus considérable sans laquelle le chirurgien ne remarquera sa porte que pour la fuir? & l'autre impôt, perçu par l'artisan en fer ou en bois, sur les outils nécessaires à sa rustique industrie, outils que l'opulence à laquelle il consacre ses forces épuisées ne veut pas même lui fournir? Enfin comment subsistera-t-il?

Je somme les philosophes enthousiasmés de la liberté domestique & panégyristes aveugles de ce fléau de me répondre : je les somme de déclarer s'ils consentiroient à cultiver aujourd'hui leurs terres avec des esclaves, à la charge de les acheter d'abord, en raison de leur vigueur, ou de leurs talents ; de les loger ensuite, de les entretenir de tout, eux, leurs femmes, leurs enfants; de les soigner malades; de payer leurs notaires, leurs curés, leurs médecins; enfin, de les traiter au moins comme les chevaux dont ils peuplent leurs écuries : s'ils sont forcés d'avouer que ce marché leur seroit onéreux, peut-on douter que celui qui existe aujourd'hui, ne soit accablant pour les infortunés sur lesquels je gémis?

C'est à leurs tyrans seuls qu'il est avantageux; en augmentant l'indigence du pauvre, il a accru l'opulence du riche, dans la même proportion. Celui-ci, garanti des non-valeurs que les maladies, l'intempérance des saisons, les obstacles de toute espece pouvoient causer dans le travail des mains qu'il employoit, a économisé

tout ce qu'elles coûtoient autrefois au maître de l'esclave. Ce n'est plus la personne de l'homme actif, industrieux, qui a été estimée dans les comptes passés entre le propriétaire insolent & l'humble possesseur d'une liberté réduite à deux bras pour tout cortege : c'est le profit effectif que le premier a pu tirer de l'emploi du second, & dans cette évaluation, les minutes ont été soigneusement calculées ; le riche n'a plus payé que les moments qui lui ont été sacrifiés ; de sorte que ses trésors ne peuvent jamais qu'augmenter par ses dépenses, & sont toujours accrus par l'intérêt usuraire des portions qu'il en détache ; observation singuliere que personne n'a encore faite, & qui prouve combien l'opération que je déplore a perverti dans tous les points les fondements de l'administration politique.

De là cette disproportion effroyable dans les fortunes, qui exposeroit les gouvernements aux orages les plus redoutables, sans le luxe, qui énerve d'un côté ces colosses d'argent, & le despotisme militaire qui de l'autre les enchaîne ; mais ces palliatifs momentanés ne sont pas des remedes : ce sont plutôt des poisons qui ne sont qu'altérer de plus en plus l'organisation intérieure, & presser le moment de la grande révolution que j'ai annoncée en commençant cet article ; les principes qui l'amenent insensiblement fermentent déjà de toutes parts. Nous avons vu en Bohême, en Italie, les paysans révoltés demander, à main armée, un changement dans leur état, devenu intolérable : nous avons vu en France, à une époque où tout sembloit annoncer le calme, une étincelle allumer un grand incendie, & porter jusques sur le trône une lueur séditieuse.

Dans tous ces royaumes, les malheureux, auteurs ou complices de ces émeutes, se sont mépris sur la raison qui les y poussoit. Aigris par leur détresse, ils se sont livrés à des mouvements aveugles; ils ont demandé des adoucissements vagues à une misere dont leur grossiéreté ne leur permettoit pas de démêler la cause.

On leur a répondu avec des bayonnettes & des gibets: mais en les dissipant, en les calomniant, en les assassinant, on n'a éteint ni la rage journellement renouvellée qui bouillonne au fond de leur cœur, ni le dénuement qui n'en modere les transports qu'en énervant la force qui les rendroit redoutables. Ainsi, de deux choses l'une, ou contenus par l'appareil militaire qui fait d'une partie d'entr'eux la chaîne du reste, ils gémiront, ils mourront en silence; la génération présente se fondra dans les larmes, sans laisser de successeurs pour recueillir son abominable héritage; & l'Europe, couverte d'ossements, verra enfin périr, faute de pâture, le monstre qui l'abusant si long-temps, en aura dévoré les peuples; ou quelque Spartacus nouveau, enhardi par le désespoir, éclairé par la nécessité, appellant les camarades de son infortune à la véritable liberté, brisant les loix meurtrieres & trompeuses qui la font méconnoître, obtiendra pour les uns un partage absolu des biens de la nature, & pour les autres la restitution de cette douce sécurité, qui assuroit aux esclaves le repos de l'esprit, en échange de la richesse, qu'ils laissoient à leurs maîtres, & une vie paisible, en récompense de la domination dont ils acceptoient & chérissoient le joug. L'une ou l'autre de ces calamités est inévitable.

Rêveries politiques sur l'empire Turc.

» Le bon abbé de Saint-Pierre n'est pas le seul écrivain qui ait rêvé sur la politique ; mais il est le seul dont les songes aient été pacifiques : c'étoient ceux d'un bon citoyen, disoit M. le Régent. Il vouloit tout bonnement engager les différents souverains de l'Europe à se la partager tranquillement, & à se garantir mutuellement leurs différents lots, de maniere qu'il en résultât pour cette portion du globe terrestre une paix perpétuelle. La bonhommie de l'abbé de Saint-Pierre croyoit une telle paix possible ; l'expérience des régisseurs & des dominateurs de l'univers rioit du délire de l'imbécille philosophe qui essayoit de leur persuader d'oublier ce vers de Juvenal qui est la regle constante de leur conduite :

Sic volo, sic jubeo ; sit pro ratione voluntas.

Le dépécement que quelques puissances voisines viennent de faire de la Pologne, a donné l'idée à un écrivain de nos jours de proposer aux potentats de l'Europe le projet de se partager entr'eux l'empire du grand-seigneur ; non pas pacifiquement, à la vérité, mais par la voie des armes *.

Cet ouvrage est, à ce qu'il paroît, le fruit de l'effervescence qu'ont allumée dans la tête d'un jeune homme d'esprit l'impunité & les succès du partage de la Pologne. Ce ne sera probablement pas le dernier rêve de ce genre que l'on publiera pour l'instruction des souverains. Ils doivent être tous consignés dans un tableau de l'esprit du siecle.

Cet Auteur déclare les Turcs indignes de posséder des terres en Europe, » parce qu'ils sont les ennemis éternels & naturels des Chrétiens, & d'ailleurs les ennemis jurés des sciences & des arts. « Il les vaincra sans peine, parce que les Turcs se sont laissés battre par les Russes, tant que ceux-ci ont voulu, & que trente mille soldats de Cathérine ont constamment défait deux ou trois cent mille Osmanlis », d'où il résulte qu'ils résisteront encore bien moins à un philosophe.

Celui-ci, devenu maître de tout le terrein entre le Niester & le golfe Adriatique, ne le gardera pas pour lui : il en fait généreusement le partage entre quatre puissances de l'Europe, l'Empire, la France, la Russie & la Prusse ; & voici le lot qu'il assigne à chacune dans ses libéralités.

Il *livre & abandonne* à la maison d'Autriche, la Walaquie & la Bulgarie, jusqu'aux montagnes de Bulkam, avec la Servie, où est Belgrade, la Sclavonie & la Bosnie, sans y comprendre la ville de Raguse, qui feroit sans doute dans cette portion un poids trop considérable.

La part de la France seroit l'isle de Candie, l'isle de Chypre, la Morée, le Négrepont, & une grande partie des isles de l'Archipel Grec. Rien n'est plus sortable que cette assignation. Il n'y a que les François dignes de relever, dans l'isle de Chypre, les autels de la mere des Amours. Les économistes iroient adorer à Sparte le buste de Lycurgue ; avec un léger changement dans le nom, ils en feroient l'anagramme de celui d'un de leurs plus zélés prosélytes. Les Athéniens qui voyageroient en France, retrouveroient à Paris leurs mœurs, leur esprit, leurs petites cabales, leurs sophistes, leurs courtisannes ; peu d'Aspa-

ſies, à la vérité, mais beaucoup de Laïs; point de Périclès ni de Socrates, mais une infinité de Lycophronsde & Therſites, politiques & littéraires; pas tout-à-fait l'académie de Platon, mais beaucoup de bureaux d'eſprit & quarante tyrans du génie au Louvre, au lieu des trente qui ſubjuguerent l'Aréopage.

Au Roi de Pruſſe, on lui offre la Moldavie, la Beſſarabie, tout l'eſpace que renferment entr'eux le Nieſter & le Danube, juſqu'à la mer-Noire. On a oublié, pour condition, de le ſoumettre à rendre au premier de ces fleuves le nom de Boryſthene, bien plus ſonore, plus flatteur que celui de Nieſter; mais peu importe: cette propoſition, quoiqu'ajoutée après coup, ne ſera sûrement pas rejettée par un prince ami des arts, grand muſicien, & qui doit conſéquemment compter pour quelque choſe, dans l'énumération de ſes domaines, le plaiſir de l'oreille. On ajoute à ce magnifique préſent un peu de la Pologne mineure, un peu de la Ruſſie-Rouge, un peu de l'Halitie; & comme l'auteur, en procédant ainſi aux diviſions, a en main une balance très-ſcrupuleuſe, trouvant que toutes ces conceſſions ne ſuffiroient pas encore pour maintenir l'équilibre de l'Europe, il y ajoute la Courlande & la Samogitie.

La Ruſſie eſt la plus mal partagée; on la repouſſe dans la Crimée: on ne lui donne que la permiſſion de ſe faire des indemnités aux dépens du terroir d'Oczakoff, & vers la mer d'Azoff, ce qui eſt un peu dur, attendu que les Tartares ne ſont pas merveilleuſement dociles.

Enfin, trouvant de reſte ſous ſa main de petits excédents tombés de chaque lot, tandis qu'il les équarrit avec une exactitude mathématique, tels que Conſtantinople, la Thrace, la Macédoine,

l'Albanie, la Romélie, l'auteur se détermine à en gratifier la république de Venise. Il faut bien en effet l'indemniser de ses prétentions sur le trône de Minos, & la prison du pere d'Icare. D'ailleurs, elle possede déjà quelque chose de la Dalmatie; ce qui lui donne un droit clair sur les environs; & ce qui vaut bien mieux, le gouvernement de Venise est celui qui peut plus aisément qu'aucun autre, » par sa politique, par sa » vigilance & sur-tout par ses loix justes, réhabi» liter ces malheureux en nations policées, & les » rendre plus dignes de leurs ancêtres & de leurs » contemporains en Europe «.

On pourroit croire, d'après ce passage, que l'auteur n'a voyagé que sur la carte: s'il ne connoît pas mieux les Turcs que le gouvernement de Venise, il est naturel qu'il ne les aime pas. La république l'inscrira sans doute sur son livre d'or, en récompense d'un si beau don. Je lui souhaite seulement la lieutenance des pays dont il assure au sénat la propriété.

En partageant ainsi les fonds du défunt empire des Turcs, on ne nous dit pas à qui en appartiendra le mobilier. Si les femmes des serrails en font partie, je conseille à l'auteur d'ordonner qu'il en soit fait un encan à Londres & à Paris: il en tirera probablement l'argent qui sera nécessaire pour mener son projet à sa fin. Je ne sais pas ce que pourroient valoir dans ces deux capitales les Circassiennes qui y sont peu connues; mais, pourvu que la dépouille du sultan & de ses bachas produise seulement une centaine de Grecques, aussi étonnantes que Mlle. de Tott (*a*), je réponds à

(*a*) Fille du célebre chevalier de Tott, que l'on dit retourné à Constantinople, & qui, probablement, mettra

l'auteur

l'auteur qu'il aura de quoi conquérir l'univers.

Ce qui étonnera quelques lecteurs, ce sont les raisons qu'apporte sérieusement M. de C. pour justifier son opération. D'abord, tous les pays dont il dispose ont appartenu, dit-il, à Constantin : or Constantin étoit chrétien, & comme le roi de France est catholique par excellence, que leurs majestés impériales sont apostoliques, & que de leur côté, Catherine II. & Frédéric sont d'excellents chrétiens, leur foi leur donne à tous un titre incontestable à la succession du prince qui a rendu le plus de services au christianisme. Ensuite, en accablant ainsi les quatre couronnes de nouveaux domaines, il se flatte de rendre l'équilibre de l'Europe imperturbable, & les souverains, suivant lui, *auront enfin le temps de s'occuper de leurs sujets.*

Ce second principe emporte avec lui sa démonstration, aussi évidente que les principes des Economistes. D'après l'expérience, on ne peut pas douter qu'un empire ne soit d'autant mieux gouverné, qu'il est plus étendu : mais le second auroit quelque danger ; car enfin l'Europe entiere a été soumise à des païens avant que d'être régie par le fils de Ste. Hélene. S'il se trouvoit un jour par malheur, dans cette partie du monde, quelque adorateur de Jupiter, il faudroit donc lui restituer la succession du cathécumene Constantin, & cela seroit embarrassant.

Je crois qu'il vaut mieux, en pareil cas, ne

---

quelque obstacle à ces largesses philosophiques. Elle est actuellement en France avec sa mere, Grecque aussi. Il n'est pas étonnant que les arts consacrés à reproduire la beauté aient brillé avec tant d'éclat en Grece, si les artistes avoient souvent sous les yeux de semblables modeles.

pas raisonner du tout : les Turcs, d'ailleurs, valent-ils la peine qu'on cherche à légitimer une spoliation que leur nom seul justifie ? Il ne faut que leur opposer l'*ultima ratio regum* : cet argument est si bon, même entre les chrétiens ! Le mal est que ces misérables infideles ont aussi des fondeurs & de la poudre. Si jamais M. le chevalier de Tott leur apprend à tirer juste, il est bien à craindre qu'au lieu de restituer la partie de l'héritage de Constantin qu'ils ont encore, ils ne viennent un jour redemander à leurs cohéritiers celles qu'ils n'ont pas ; & ce sera une licitation qui dérangera un peu les calculs philosophiques.

Au reste, je le répete, ce roman politique ne peut venir que d'un homme de beaucoup d'esprit & très-instruit. Mais, si tous les particuliers se mettoient ainsi à examiner comment on peut dépécer les empires, il en résulteroit cependant un bien général. Les souverains voyant avec quelle facilité l'injustice les dépouille eux-mêmes quand elle est jointe à la force, en viendroient peut-être à sentir que celle-ci ne doit pas seule avoir leur confiance : l'équité leur paroîtroit mériter un peu plus d'égards, & leurs sujets y gagneroient autant que leurs voisins.

Réflexions sur le sort du marquis de Pombal & des Jésuites.

La mort d'un prince despotique n'amene souvent que des changements légers dans l'administration qu'il abandonne. Le souverain regnant croit toujours devoir quelques égards à la mémoire de celui dont il a recueilli la dépouille : l'idée de l'impunité, attachée à la possession d'une couronne, énerve d'ailleurs la justice du successeur ;

quelque honnête qu'il soit : elle enchaîne jusqu'au ressentiment des victimes de l'oppression passée. On s'accoutume à regarder comme un simple malheur qu'il faut oublier, les excès d'une tyrannie qui n'existe plus, & les cris de joie qu'excite un regne nouveau, étouffent les gémissements qu'arrachent encore les abus de l'ancien.

Il n'en est pas de même de la chûte d'un ministre qui a regné sous le nom de son maître : les malheureux qu'il a écrasés se croient tout permis contre un subalterne qu'on peut poursuivre, dès qu'il cesse d'être puissant. Redevenu simple particulier, on se fait un devoir de lui rendre les outrages qu'il a prodigués dans le temps de sa grandeur ; & le peuple, toujours aveugle, toujours mû par les passions d'autrui, court briser les statues du Séjan infortuné avec autant de fureur qu'il mettoit de bassesse dans l'adoration de la veille. Mais l'acharnement est bien plus grand encore, quand c'est par la mort du prince subjugué que le ministre se trouve ainsi isolé. La rage alors n'a pas de bornes, parce que personne n'est intéressé à la contenir, & qu'une infinité de gens le sont à l'allumer. C'est ce qui est arrivé depuis peu en Portugal.

Le roi Joseph mourut le 25 Mars 1777. Sa fille, la princesse du Brésil, fut aussi-tôt reconnue reine, sous le nom de Marie, & à l'instant s'évanouit l'ascendant du célebre Carvalho, connu depuis long-temps sous le nom de marquis de Pombal.

Nous l'avons vû pendant vingt ans régir ce royaume en monarque tout-puissant. Son administration vigoureuse, mais sombre & sanguinaire, a ressemblé presque en tout point à celle de notre cardinal de Richelieu : il a subjugué de mê-

me un prince assez foible pour se laisser gouverner, mais assez ferme pour persister dans ses choix. C'est aussi sur l'échaffaud qu'il a traîné ses ennemis; c'est avec l'épée de la justice qu'il a exercé ses vengeances, en ne la faisant agir que sous prétexte du bien de l'état. Il a de même étalé le faste d'un souverain, obtenu des gardes pour la sûreté de sa personne, forcé les familles les plus illustres à recevoir son alliance, & contracté avec elles des unions garanties par les loix civiles & religieuses.

Mais le cardinal de Richelieu n'a pas eu le malheur de survivre à son autorité. Mort avant son maître, il n'emporta au tombeau que le regret, peut-être, de n'avoir pu couronner toutes ses injustices. Les prisons, à la vérité, s'ouvrirent d'elles-mêmes; les infortunés qu'elles receloient par ordre de ce visir mîtré, furent sans peine rendus au jour; mais la liberté fut la seule consolation qu'ils reçurent. La mémoire de leur persécuteur & sa famille continuerent d'être sacrées, parce qu'il laissoit après lui un complice puissant des excès qui les avoient rendues odieuses.

Une carriere trop longue a privé le marquis de Pombal de cette ressource. C'est bien de lui qu'on peut dire qu'*il ne faut appeller personne heureux avant sa mort*. A peine le bras qui le soutenoit s'est séché, qu'il a vu tout son pouvoir se flétrir. Les établissements qu'il avoit abolis ont été recréés; & ceux qui lui devoient l'existence, anéantis. Ses créatures ont été plongées dans les cachots d'où sortoient ses ennemis : ses enfants, de l'un & de l'autre sexe, livrés à un opprobre ineffaçable, lui ont coûté plus de larmes que leur éclat momentané n'avoit pu lui faire de plaisir.

Enfin, il n'y a point d'exemple d'une subver-

ſion auſſi abſolue. Ce qui étoit élevé eſt humilié, & ce qui étoit humilié, au contraire, eſt élevé. Les amis du marquis de Pombal expient cruellement l'abus qu'ils ont pu faire du crédit de leur protecteur ; & comme leur chûte a du moins l'apparence d'une punition, ils n'ont pas même, dans leur revers, le dédommagement illuſoire, mais conſolant, de s'entendre plaindre.

Parmi les victimes d'une vengeance qu'il ſeroit difficile de déſapprouver, on diſtingue un moine de Cîteaux, parent & grand ami du miniſtre diſgracié, nommé Mendoça. Il étoit aumônier du feu roi. On vient de l'enfermer pour ſa vie dans un couvent, où l'on a ordre de l'employer aux plus bas offices de la maiſon, &, ce qu'il y a d'aſſez étrange, de lui apprendre le catéchiſme. La juſtice, en Portugal, ſe permettroit-elle des épigrammes ?

Un autre favori du Richelieu de Lisbonne, appellé Monſilha, eſt encore en priſon. Celui-là réuniſſoit deux qualités qui ne pouvoient guere être compatibles que dans les pays arroſés par le Tage : il étoit prieur général des dominicains & directeur de la compagnie excluſive des vins d'Alto Duero.

Il n'y a pas juſqu'aux ſaints qui gagnent ou qui perdent à ce changement, ſuivant qu'ils ont été amis ou ennemis du dernier miniſtre. St. Ignace & St. François de Borgia, en qualité de jéſuites, avoient perdu leur gloire & leurs honneurs en Portugal. On avoit ſupprimé leurs offices : le tribunal érigé par le miniſtre marquis avoit condamné leur mémoire : ils viennent d'être pompeuſement réhabilités. La reine a réintégré St. Borgia dans ſes fonctions de protecteur du royaume.

Le marquis de Pombal, brouillé avec la cour de Rome, avoit aussi dégradé Grégoire VII, ce fameux Hildebrand, ce promoteur actif du pouvoir apostolique. Le saint-siege l'avoit mis au rang des saints; cela étoit juste : à Lisbonne, le marquis de Pombal l'avoit rayé du calendrier; cela étoit conséquent : on vient de l'y rétablir.

Tandis que les vivants & les morts recouvrent ainsi les avantages dont les avoit privés un despotisme momentané, il est naturel que leur ennemi éprouve les humiliations attachées à la disgrace. Il faut observer que les mariages par lesquels il avoit cru assurer le sort & l'illustration de sa famille, ont été cassés avec opprobre. On sait de quelles amertumes a été accompagnée sa retraite, & de quelles craintes elle est encore suivie. La destruction de tous les établissements créés par lui a dû porter à son cœur des atteintes profondes; la catastrophe de ses amis en a redoublé journellement les douleurs.

Il restoit de lui, à Lisbonne, un monument que sa situation paroissoit rendre respectable. Au pied d'une statue érigée au feu roi, l'amour indiscret de la gloire, ou peut-être la flatterie, avoit placé le médaillon du ministre regnant alors. Le peuple, a pris cette figure en aversion. Le jour même où le décès de Joseph a été notifié, la populace a couru en foule à ce médaillon pour le briser. Ce n'est qu'en faisant marcher des troupes qu'on est parvenu à le préserver. Le même mécontentement subsistant toujours, la cour s'est déterminée à le faire arracher : on y a substitué les armes de la ville de Lisbonne, & le peuple se croit au comble du bonheur, parce qu'on a enlevé d'une place publique une plaque de cuivre qui le choquoit.

Observons que ce peuple si acharné, si impitoyable, n'est pas la partie de la nation qui souffroit de la tyrannie contre laquelle il déclame. Au contraire, le marquis de Pombal a favorisé l'établissement des manufactures : il a fait ce qu'il a pu pour réduire une autre tyrannie, moins effrayante en apparence que la sienne, mais réellement plus nuisible, celle des commerçants Anglois, qui est une des sources de l'abâtardissement du Portugal. Les victimes du désastre de 1755, ont trouvé dans sa générosité, dans son courage, dans ses lumieres, des ressources qu'un autre administrateur n'auroit pas offertes. Il avoit détruit l'inquisition, dont le joug écrasoit tous les ordres de l'état : le tribunal qu'il y avoit substitué n'étoit dangereux qu'à la classe élevée : il avoit simplifié l'administration des finances. Sous un certain point de vue, le peuple auroit donc pu le regarder comme son bienfaiteur ; mais dans quel temps & dans quel pays le peuple a-t-il des yeux ?

Il veut déchirer le marquis de Pombal sans savoir pourquoi, comme nous l'avons vu, dans un autre pays, pendre, rouer en effigie des ministres qu'il ne haïssoit qu'à cause d'une révolution dont les effets ne s'étoient pas étendus jusqu'à lui ; comme il a essayé de déterrer Colbert, qui ne s'étoit égaré que par le desir excessif de lui être utile ; comme il a brûlé le cadavre du maréchal d'Ancre, après en avoir mangé des morceaux, quoique le maréchal d'Ancre n'eût jamais fait de mal à aucun bourgeois ; comme il traîna aux Gemonies & mit en pieces, au premier signe d'un tyran impur, le favori Séjan, qui ne s'étoit rendu redoutable qu'aux sénateurs. Ce

qui se passe aujourd'hui en Portugal est l'histoire de tous les siecles.

Seulement on ne se pique pas par-tout d'une aussi grande sincérité sur les abus de pouvoir commis par le ministere éteint. On publie ici la liste des infortunés engloutis dans ces abîmes creusés par la vengeance privée, & que l'on ose appeller prisons d'état. Elle monte à près de 9000 personnes, dont on retrouve à peine 800. On raconte en détail plusieurs anecdotes déplorables, très-propres à faire voir combien l'existence des hommes a été peu ménagée par la main qui signoit depuis vingt ans les lettres de cachet en Portugal. Une semblable tyrannie est affreuse, sans doute; mais si toutes les administrations de l'Europe étoient forcées de publier leurs registres, & qu'on révélât ces mysteres qu'on appelle les secrets du gouvernement, combien s'en trouveroit-il dont les membres pussent, sans rougir, soutenir la lecture des imputations que l'on fait au marquis de Pombal?

N'omettons pas que, tandis qu'on semble occupé à réparer le désordre causé par ses excès, on vient de publier dans tout le royaume une défense, sous peine de mort, de mal parler de tout ce qui s'y fait aujourd'hui. Quelques témoins désintéressés observeront peut-être que si l'on veut détruire la tyrannie, il ne faudroit pas en conserver les formules.

En un mot, le marquis de Pombal est réduit à trembler pour lui-même. Il s'éleve de toutes parts des cris qui demandent vengeance; il n'y a pas de catastrophe que ces clameurs ne puissent justifier.

Celles des familles de Tavora, d'Aveiro, & de leurs amis, sont les plus furieuses, mais les

plus redoutables, peut-être, font celles des partifans de la défunte fociété. C'eft de la main du marquis de Pombal qu'eft partie la foudre qui l'a terraffée ; c'eft lui qui a donné l'exemple & fait naître l'idée de la profcrire, d'en flétrir les membres ; violences, imputations, procédures, il a tout pratiqué pour la perdre : fi les morts confervoient du fentiment au fond du tombeau, l'on ne peut douter que le fang de ce miniftre ne fût un facrifice bien doux aux manes du corps fameux qu'il y a précipité.

Cet article devant être probablement un des principaux griefs, fecrets ou publics, de fon procès, s'il eft deftiné à fubir cette humiliation, qu'il me foit permis de communiquer à mes lecteurs quelques idées qui, peut-être, leur en feront naître d'autres. Cette affaire importante a été jufqu'ici rarement difcutée de fang froid. Le fanatifme, d'un côté comme de l'autre, n'a guere permis à la raifon de s'y montrer. Si le marquis de Pombal & fes imitateurs font répréhenfibles, il faudroit tâcher de déterminer en quoi ils méritent des reproches.

Le Portugal n'eft ni le premier, ni le feul pays auquel les jéfuites aient été fufpects & odieux. Il y a deux fiecles, l'Angleterre les avoit déjà chaffés ; elle avoit attaché la peine de mort à leur retour dans fon fein, & en cela les Anglois n'étoient ni inconféquents, ni barbares. Un particulier eft affurément bien le maître de ne laiffer entrer chez lui que les perfonnes qui lui conviennent. Les empires ont au moins le même droit en général que chacun de leurs membres en particulier. Perfonne n'eft obligé de fe faire jéfuite. Quiconque ofe, avec cet habit, forcer la porte qui lui eft interdite, & braver la défenfe affichée

de pénétrer dans la maison, justifie la rigueur avec laquelle on le punit : il doit être traité comme un voleur ; & le propriétaire est en droit, sans difficulté, de tirer sur lui. La sévérité de la Grande-Bretagne, dans ce cas-ci, n'a donc rien que de légitime.

Mais les puissances catholiques, & sur-tout le Portugal, avoient reçu & même appellé les jésuites ; elles les avoient protégés ; elles avoient comblé leurs établissements de faveurs. Comment concilier ces longues effusions de confiance & de tendresse avec les procédés subits dont l'Europe a été témoin, & le marquis de Pombal le premier mobile ?

Le régime, dit-on, étoit coupable ; il falloit tuer le régime : mais les particuliers ne l'étoient pas ; il falloit donc respecter les particuliers. On pouvoit dissoudre leurs vœux ; on pouvoit leur défendre de porter l'habit, de vivre en communauté, de reconnoître un supérieur étranger, parce qu'enfin toutes ces observations sont du ressort de la police, & qu'un souverain a le droit de prohiber ou de naturaliser chez lui tel ou tel institut, tel ou tel uniforme, parce que tous ces engagements sont subordonnés à celui qui nous constitue citoyens. Il n'auroit été permis d'exporter les jésuites, de les bannir, que dans le cas où un refus obstiné de leur part de se soumettre à la loi authentiquement promulguée, en auroit fait autant de rebelles. Mais les chasser avant même qu'ils se fussent expliqués, mais leur envier la consolation de respirer l'air de leur patrie, sans démontrer qu'ils fussent coupables envers cette patrie, mais les accabler d'imputations déshonorantes, sans en prouver aucune ; mais les chasser avec ignomi-

rie, en laissant, comme on l'a fait dans un grand royaume, leur crime & ses preuves *dans le cœur royal*; mais substituer, comme on se l'est permis à Lisbonne, des griefs ridicules & chimériques à des accusations affreuses, & probablement fausses; les livrer aux plus affreux supplices, comme sorciers, après les avoir emprisonnés, & dénoncés aux nations comme régicides; c'est, il faut le dire hautement, trop présumer de la crédulité publique; c'est se jouer trop cruellemenr de la vie & de l'honneur des hommes.

Quel besoin avoient donc les souverains que l'on a trompés en cette occasion, de tant de petits artifices pour expliquer leur volonté? Si les jésuites étoient réellement coupables, il falloit approfondir leurs attentats, & en mettre la démonstration au jour, afin d'en justifier le châtiment: il falloit accabler leurs partisans, par l'évidence du délit, & subjuguer la voix publique en la forçant, avec des preuves, de prononcer elle-même l'arrêt. S'ils n'étoient que suspects à l'autorité; si ce qu'on leur reprochoit étoit simplement une dépendance dangereuse, & une soumission trop servile à un maître de leur choix, il ne falloit pas chercher d'autre grief pour les supprimer, puisque celui-là suffisoit. Il ne falloit pas avilir le trône, en l'abaissant jusqu'à employer des prétextes: l'autorité a déjà tant de penchant à se dégrader par la violence. Pourquoi lui apprendre encore à se deshonorer par l'imposture? Quel asyle restera-t-il aux foibles; si leurs maîtres joignent contre eux la fraude à la toute-puissance?

Il ne falloit pas, sur-tout, donner à ces prétextes illusoires une forme juridique, & la tournure sérieuse d'une instruction criminelle. Les bar-

baries qui nous font frémir dans l'histoire des empereurs Romains, n'étoient que des assassinats dont ils s'inquiétoient peu de déguiser l'horreur. Elles se bornoient à un petit nombre de têtes que leur despotisme redoutoit; & l'injustice des condamnations étant toujours présumée, l'honneur du prétendu coupable survivoit au meurtre commis sur sa personne. Quiconque périssoit de la main de ces brigands, descendoit au tombeau avec la gloire souvent peu méritée de l'innocence. Mais ici ce sont des proscriptions judiciaires : on a feint d'articuler des griefs & des raisons. Le marquis de Pombal a rempli l'univers des bruits d'une conjuration; & il est encore très-douteux qu'il y ait eu une conjuration, ou du moins que les jésuites en aient été complices (*a*). Dans leur procès, la justice a paru mouvoir sa balance, tandis qu'elle ne faisoit usage que de son glaive, & la plus grande attention des gouvernements a été de mettre des bâillons aux condamnés, dans le temps où l'on les exécutoit.

Je ne suis point jésuite, je n'aime point les jésuites; je crois même qu'il falloit les éteindre; mais il ne falloit pas leur supposer des crimes; il ne falloit pas abuser, pour les perdre, des formalités de la justice.

(*a*) Voyez les mémoires publiés dans le temps sur cette étrange aventure. Ils sont faits pour confirmer l'incrédulité, quoique publiés par le ministre même. Depuis, on a promulgué en Portugal une défense authentique de parler, ni en bien, ni en mal, de cette affaire & de l'expulsion des jésuites, sous peine de mort. Est-ce là le procédé d'un ministre qui a des preuves ?

Anecdotes du séjour de l'Empereur à Paris.

Cette capitale n'avoit pas vu, depuis Charles-quint, de César dans son enceinte ; & si l'on comparoit ensemble soit les motifs des deux voyages, soit le caractere des deux princes, soit leur conduite, ce n'est pas au plus ancien que resteroit l'avantage du parallele.

Charles-quint, forcé par ses intérêts de traverser un royaume ennemi, prodigua ce que la bassesse & la fraude ont de plus vil pour tromper un roi crédule & généreux. L'effroi l'accompagnoit même dans les cérémonies les plus brillantes : son cœur, toujours serré par la crainte, croyoit sans cesse entrevoir des menaces dans les hommages rendus à sa dignité. Son jeune successeur, dirigé par la tendresse fraternelle, & le desir de s'instruire, a inspiré autant de joie qu'il en éprouvoit : il faisoit naître par-tout l'admiration & le respect.

La simplicité même de l'étiquette qu'il s'étoit prescrite ajoutoit à ces sentiments. Il avoit changé de nom. C'est un des restes de la barbarie Gothique que cette invention de l'*incognito*, & la nécessité où est un prince de nos jours, pour éviter un cérémonial importun, de se couvrir d'un masque qui ne le couvre pas. Mais c'est le seul tribut qu'ait payé le comte de Falkenstein à la tyrannie de l'usage : dans tout le reste, la raison a été son conseil, & une sage curiosité son guide. Durant son séjour en France, il n'a cessé de visiter les monuments publics, les établissements, soit civils, soit militaires, dignes des recherches d'un prince. De toutes les vertus qui lui concilierent d'abord la vénération publique, son extrême affabilité est cependant celle qui frappoit le moins, la reine sa

sœur, ayant accoutumé les François à la regarder comme le caractere distinctif de sa famille.

Nous lisons avec intérêt, dans les histoires anciennes, toutes les anecdotes conservées par Plutarque & ses imitateurs : il y en a cependant beaucoup de douteuses ; un très-grand nombre ne sont même que des répétitions, & elles n'honorent, ou ne dégradent que des personnages qui sont nécessairement indifférents par eux-mêmes. Mais celles qui concernent le voyageur célebre qui a fixé tous les yeux de la France méritent, à plus juste titre, d'être transmises à la postérité, elles joignent au mérite de la vérité, à ce que je crois, celui de la nouveauté. Quand elles ne seroient pas toutes bien exactes, il faudroit encore les conserver. Quels romans plus respectables, plus utiles que ceux qui tendent à inspirer la vertu & l'affabilité aux hommes faits par leur élévation pour en donner l'exemple? Le journal de Charles-quint, comme je l'ai déjà observé, n'en présenteroit pas de pareilles.

La premiere visite du comte de Falkenstein a été à l'Hôtel-Dieu. C'est le nom que l'on donne, à Paris, à l'établissement tout à la fois le plus respectable par l'intention, & le plus terrible, peut-être, dans la pratique, dont les annales du genre-humain puissent conserver le souvenir.

Que les esprits durs & aveugles, qui croient la suppression de l'esclavage un bien, parcourent ces retraites qu'elle seule a rendues nécessaires; qu'ils songent que ce sont des hommes libres qui y expirent dans la fange, & qui n'y sont ainsi accumulés que parce qu'ils sont libres; qu'ils réfléchissent aux horreurs que ces victimes d'une opération meurtriere éprouvent, avant que d'entrer dans ces prétendus asyles, quand elles y sont

& quand elles en sortent ; à la mortalité qui en fait autant de gouffres où la population s'engloutit ; aux malheurs que les sacrifices même de la piété la plus courageuse & de la générosité la plus bienfaisante ne peuvent prévenir, dans ces enceintes, où l'empressement de faire le bien est un obstacle au bien, & où les besoins sont toujours au dessus des ressources ; &, s'ils n'ont pas le cœur à l'épreuve des sentiments de la véritable humanité, comme leur esprit est en garde contre les démonstrations de la raison, ils conviendront, en gémissant, de leur méprise.

L'empereur a voulu tout voir. Il a goûté du bouillon : il vit panser un blessé : il a admiré le zele, trop peu apprécié, des femmes qui, souvent du sein des délices & de l'opulence, se consacrent au ministere obscur, excessivement pénible & plus dégoûtant encore, du service des malades. Les hommes ont attaché la gloire à tout ce qui peut leur nuire ; ils n'en ont attaché aucune à ce courage, supérieur peut-être à tout ce qu'offre d'éclatant l'héroïsme militaire.

Le cœur du prince Allemand leur a rendu justice. Il a été indigné de voir dans le même lit, un mort, un mourant, un malade & un convalescent, gradation affreuse, qui doit combattre l'effet des remedes, & métamorphoser en autant de tombeaux les grabats, dont un pareil spectacle doit perpétuellement éloigner la santé. Un médecin célebre a dit, & répete souvent dans ses leçons publiques, que les malades guériroient plutôt seuls, sur la paille, avec un robinet d'eau fraiche à leur portée, que dans ces salles, où on les entasse si cruellement les uns sur les autres pour les soigner.

L'empereur a voulu voir les autres maisons

publiques, qui correſpondent à celle-là, ſoit par leur emploi, ſoit par leurs diſpoſitions, telles que les Enfants-trouvés, l'Hopital-général, la Pitié, Bicêtre, &c. Il n'a pu diſſimuler ſa ſurpriſe de les voir tous accumulés autour de Paris, comme les malades le ſont à l'Hotel-Dieu, dans leurs lits. Comment, dans une ville où la police eſt ſi vigilante, conſerve-t-on des foyers d'infection, dont la dépenſe eſt accablante par ce voiſinage, & qui deviendroient, en les éloignant, des aſyles auſſi ſalutaires que peu coûteux ? Ces réflexions ſont celles de tous les bons citoyens : peut-être, après avoir frappé un ſouverain étranger, en acquerront-elles plus de poids : on aſſure que l'empereur n'a pu s'empêcher de les communiquer à la reine.

Il a été aux invalides : il n'y a pas vu la deviſe admirable de la maiſon de ce genre à Berlin, *Læſo, ſed invicto militi* : mais il y a admiré le bâtiment, le dôme, pluſieurs tableaux : la maniere d'apprêter les aliments & de les ſervir, l'ont étonné, dit-on. Il auroit trouvé a Chelſea, célebre hôpital de Londres, une police, ſur ces points, & d'autres encore, plus dignes de ſes éloges.

En le voyant, ces braves ſoldats n'ont pu s'empêcher de témoigner leurs regrets de n'avoir encore pu jouir de la préſence du roi, ni de celle des princes ſes freres. On en donne une raiſon bien étrange. Les gardes du roi, dit-on, veulent l'accompagner juſques dans l'interieur de l'hôtel ; les invalides prétendent que ce ſeroit faire un affront à ce prytanée, habité par des ſoldats qui portent preſque tous ſur leur corps des preuves honorables de leur dévouement pour la perſonne de leur maître, que de la leur confier avec

ces

ces précautions. Pour éluder ce conflit, le roi s'interdit une preuve de bonté qui feroit quatre mille heureux, &, suivant l'étiquette, ses freres ne pouvant aller dans les maisons de ce genre avant lui, celle-la se trouve privée de l'occasion de marquer son zele & son respect à toute la famille royale.

Quel fléau que l'étiquette ! Aussi est-ce un fruit du Nord. Il sort du même tronc que la féodalité & la liberté des serfs.

L'empereur a visité les artistes les plus célebres de Paris, les savants distingués. Il a rendu à M. de Buffon un hommage devenu plus flatteur par les circonstances. Le peintre de la nature étoit malade, & dans le négligé qu'exige cette situation. Le prince ne lui a permis de quitter ni sa robe de chambre, ni son bonnet de nuit : il l'a entretenu pendant deux heures, en semant sa conversation de tout ce qui pouvoit plaire au malade. Ce trait rappelle celui de François I. visitant Léonard de Vinci au lit de la mort, & en recevant le dernier soupir. On ne peut que remercier la providence de n'avoir pas rendu l'imitation parfaite.

L'empereur a été plusieurs fois au palais, bâtiment Gothique, honteux pour un siecle, où Paris se remplit de monuments élevés par le luxe des particuliers, & qu'un incendie a presque rendu le service de détruire, il y deux ans. Il étoit seul : il pria un jeune avocat de lui indiquer la grand'chambre : Si Sa Majesté Impériale veut bien le permettre.....Je ne suis point Majesté Impériale, dit le prince : Eh bien, si M. le comte le veut, reprit le jeune homme, j'aurai l'honneur de l'y accompagner. — Volontiers, dit l'étranger. Dans la grand'chambre, il n'y eut rien qui

ne valut au guide l'honneur de donner des éclairciſſements au premier prince de l'Europe.

On fut bientôt inſtruit de ſa préſence. Le premier préſident s'empara de lui, le conduiſit partout, & donnoit de lui-même des renſeignements: l'empereur ne répondoit rien; enfin il lui a dit: M. le premier préſident, excuſez mes diſtractions, c'eſt que je penſois à ce qui s'eſt paſſé ici il y a ſix ans; c'eſt tout ce que le premier préſident en a tiré.

Il honore ſouvent les ſpectacles de ſa préſence. On a vu dans les papiers publics ce qui s'eſt paſſé le jour qu'il s'eſt trouvé à l'opéra avec la reine & la famille royale: mais ce n'eſt pas là ſeulement qu'il a reçu des hommages flatteurs d'un public ingénieux, attentif à ſaiſir les alluſions, & qui a toute la délicateſſe des Athéniens, comme il en a la légéreté. Le 14, il aſſiſtoit à la comédie Françoiſe, à une repréſentation d'Œdipe, au quatrieme acte, Jocaſte récite ce couplet:

> Ce roi, plus grand que ſa fortune,
> Dédaignoit, comme vous, une pompe importune;
> On ne voyoit jamais marcher devant ſon char
> D'un bataillon nombreux le faſtueux rempart:
> Au milieu de ſujets ſoumis à ſa puiſſance,
> Comme il étoit ſans crainte, il marchoit ſans défenſe;
> Par l'amour de ſon peuple il ſe croyoit gardé.

Les applaudiſſements les plus vifs & les plus reſpectueux lui en ont fait l'application. Malgré l'*incognito*, il a cru devoir remercier le public avec une nobleſſe, qui lui en a attiré de nouveaux.

En paſſant ſur le Pont-Neuf, il arrêta un écolier d'une phyſionomie heureuſe: il le queſtion-

noit ; on souffla à l'enfant qu'il parloit à l'empereur : aussi-tôt il s'interrompit , balbutia, & se mit à pleurer. » Pourquoi ces larmes ? dit le » prince. — Je voudrois vous faire un compli» ment, & rien ne me vient. — Quelle place avez» vous dans votre classe ? — Je suis le pre» mier. — Le premier ! N'y a-t-il pas un autre » terme pour désigner ce rang ? — Quand vous » ne serez plus à Paris, je serai empereur. — Eh » bien, mon ami, il ne faut donc pas de com» pliment : d'empereur à empereur, il n'y a que » la main. » Et, en parlant ainsi, il la lui prenoit, & accompagnoit ce geste d'une libéralité.

Peu d'étrangers ignorent les talents, le désintéressement, & les succès de M. l'abbé de l'Epée, qui rend aux sourds & muets l'usage de la parole, ou plutôt de la raison, industrie étonnante, d'autant plus merveilleuse, que les sujets qu'il restaure ainsi, manquent de l'organe le plus nécessaire, ce semble, pour recevoir la communication des idées. L'empereur n'a pas manqué d'aller lui payer son tribut d'admiration.

Il parut curieux de connoître ses principes. L'abbé distribua aux personnes de la suite l'ouvrage où il a développé sa méthode, & joignit un paquet cacheté, en demandant en grace qu'il ne fût ouvert qu'à Vienne. Nous sommes à Vienne, dit l'empereur, & il décachette : il trouve le même livre relié avec ses armes en or. Comme il s'est fait une loi de ne rien accepter de ce qui s'adresse à l'empereur, il balança s'il accepteroit : mais après un moment de réflexion, il dit : » Ce livre est sûrement à moi, puisqu'il » porte mes armes «.

L'abbé de l'Epée étant au dessus d'une libéralité pécuniaire, le prince lui a envoyé son por-

trait, avec une somme d'argent pour ceux de ses éleves qui sont moins bien traités de la fortune.

Parmi les traits de sensibilité qui caractérisent une belle ame, il ne faut pas omettre le compliment qu'a fait ce prince à Mesdames, tantes du roi regnant, en les abordant. On se rappelle avec quel courage elles se sont renfermées auprès du feu roi, dans sa derniere maladie, avec quel zele elles l'ont servi elles-mêmes jusqu'au dernier moment, courage d'autant plus héroïque, qu'elles n'avoient pas essuyé la maladie affreuse qui le dévoroit, & qu'elles la redoutoient vivement : » Je suis enchanté, leur a dit le souverain » qui les visitoit, de pouvoir vous assurer de vive » voix combien j'ai été pénétré de la conduite » que vous avez tenue auprès de Louis XV, » votre pere, que j'aimois. Le sacrifice généreux » de votre propre vie pour conserver la sienne » est un trait du plus grand héroïsme : il ne » s'effacera jamais de ma mémoire «.

Presque toutes les courses que l'empereur a faites par curiosité, il les a faites seul. Allant à la ménagerie de Versailles, qui est éloignée d'une demi-lieue du château, & isolée dans le parc, il se présenta sans suite : le Suisse chargé de la montrer, lui dit d'attendre : » Il va passer, » ajouta-t-il une messagerie, qui arrête ordi- » nairement ici : ceux qui sont dedans s'amu- » sent à voir les animaux : vous les verrez en- » semble «. Volontiers, dit l'empereur : il s'assit sur une borne, causa avec le Suisse jusqu'à l'arrivée de la diligence ; elle ne contenoit que deux curieux : il entra avec eux, vit avec eux & comme eux : ce ne fut qu'en se quittant, & en se trouvant la main pleine d'or que le Suisse devina qu'il avoit fait attendre le frere de la reine.

Ce trait m'en rappelle un qui a été publié dans le temps, & qu'il faut consigner ici, parce que ceux qui annoncent de la bonté dans les princes, encore une fois, ne peuvent être trop connus. L'empereur étant à Florence, voulut partir brusquement pour Rome : il envoya, sans se nommer, chercher des chevaux à la poste. Ils étoient tous retenus par un Anglois. Le prince renvoya une seconde fois supplier qu'on voulût bien détacher quatre chevaux. L'Anglois déclara qu'il vouloit tout. Eh bien, dit l'empereur, je ne partirai que ce soir, quand ils seront revenus.

Il arriva à Rome quatre heures plus tard qu'il ne l'avoit desiré ; mais plutôt cependant qu'on ne l'y attendoit. Il se rend chez la princesse Justiniani, qui s'ecrie : Quoi ! c'est sa majesté impériale ! on ne nous l'annonçoit que dans deux jours. J'y serois encore arrivé plutôt, dit l'empereur en riant, si j'avois pu trouver des chevaux à Florence ; mais un Anglois les avoit tous retenus. Ah ! Sire, dit un homme qui se trouvoit là, que je suis humilié ! . . . . Point, point, repliqua l'empereur ; vous étiez pressé, je ne l'étois pas : d'ailleurs, j'étois chez moi ; il falloit bien que j'en fisse les honneurs.

On raconte aussi du vertueux Antonin, qu'ayant été loger à Ephése chez un sophiste, des plus riches de la ville, nommé Polémon, qui étoit absent ; celui-ci revint au milieu de la nuit : il trouva fort mauvais que l'empereur eût pris sa maison. Impatient & audacieux comme un philosophe, parce qu'il avoit affaire à un prince sans fiel (*a*), il fit tant de bruit, qu'An-

(*a*) Cette remarque est importante : il n'y a rien de si lâche que les philosophes, ou de si insolent, suivant les

tonin délogea ; & chercha retraite dans une auberge.

Quelque temps après, un prêteur, traversant la même ville, fut adressé chez Polémon, qui refusa de le recevoir : il ne tarda pas à rejoindre l'empereur : il lui fit de grandes plaintes de l'insolence du sophiste ; il en sollicitoit la punition Et quelle heure étoit-il, dit Antonin, quand il vous a fermé sa porte ? — Midi. — Bon ! il m'a bien chassé, moi, qui vous parle, à minuit, & j'ai pris patience.

On trouve plus de Polémons, que d'Antonins & de Josephs.

Lettre d'un François à un journaliste sur les spectacles d'Angleterre.

A Londres, ce ....

MONSIEUR,

Vous publiez, à ce qu'on m'assure, un ouvrage périodique où vous donnez l'histoire des arts, comme celle des hommes, & où vous faites la

---

circonstances. Sous un regne vigoureux, ils fatiguent le prince & les ministres d'un encens servile. Les sentent-ils débonnaires, ils les outragent, & ils font gloire de cette audace qui n'est qu'une bassesse de plus.

A l'égard des particuliers, c'est tout le contraire : ils accablent d'éloges ceux qu'ils méprisent, parce qu'on en fait par là des prôneurs intrépides & des partisans aveugles : ils n'oublient rien pour perdre ceux qu'ils redoutent, parce qu'ils y voient des adversaires dangereux ; & cependant il y a des siecles où ils font la destinée des hommes avec leurs satires ou leurs panégyriques.

peinture des mœurs, en même temps que le récit des événements politiques; voulez-vous bien y inférer cette lettre, qui donnera peut-être aux étrangers, comme moi, quelque petite idée du théatre Anglois.

Je fuis à Londres depuis peu de jours. Je n'ai pu refufer à une fœur que j'ai de l'amener avec moi, quoiqu'une Françoife ne foit pas un bagage abfolument commode pour un voyageur. Accoutumée à l'adulation dont on accable le fexe par-delà la mer, elle trouve bien de la différence fur les bords de la Tamife. Les efprits penfeurs de la Grande-Bretagne ne s'abaiffent pas aux petits foins, comme les brillantes poupées de Paris, mais au fond je ne fuis pas fâché, pour fon mari futur, qu'elle tâte un peu de ce régime, qu'elle voie qu'il exifte une contrée en Europe où les femmes ne font pas tout-à-fait les maîtreffes.

Cependant elle a déjà faifi, avec une fagacité particuliere au fexe, une obfervation vraie & qui m'étonne: c'eft qu'il n'y a pas de pays au monde où les femmes faffent plus de dépenfe que celui-ci; il n'y en a pas où les marchandes de modes & de frivolités de toute efpece, faffent une fortune plus rapide: d'où elle conclut qu'il n'y en a pas où les maris foient plus complaifants & plus généreux. Moi, qui fuis encore tout étourdi du fracas des voitures Angloifes & de l'admiration qu'infpire néceffairement à un étranger le premier coup-d'œil des rues, des lanternes, & des trottoirs de Londres [a], je n'ai pu jufqu'ici

(a) Ces trois objets font, en effet, ce qu'il eft poffible d'imaginer de plus fatisfaifant. La largeur des rues, le

discuter à fond la question de l'empire qu'y peuvent avoir les femmes, & de la source de leur dépense : c'est ce que je ferai à loisir ; ma lettre a un tout autre objet.

Je remplis de mon mieux & avec tout le scrupule possible, mes fonctions d'Anglois adoptif. Je bois mon thé deux fois par jour, je mange mes *tostes* bien beurrées ; je lis dévotement ma gazette tous les matins & tous les soirs, & je ris de grand cœur d'y voir les ministres passés en revue nom par nom, comme les particuliers. C'est là, Monsieur, ce qui s'appelle la vraie liberté.

Depuis quelques jours je voyois sur chaque annonce, *for the benefit* ; je demandai ce que cela signifioit : j'appris que chaque acteur ou actrice, attaché aux théatre de Londres, a une représentation à son profit, qui est ce qu'on appelle un *bénéfice*. Pour peu qu'un comédien soit aimé du public, sa soirée lui rend 5 à 6 cent pieces, ce qui, joint à des gages de la même valeur, lui compose un revenu annuel d'environ 30000 liv. pour six mois de travail (*a*).

---

coup-d'œil de l'illumination du soir, la commodité des chemins tracés aux piétons pour braver les voitures dans les passages les plus dangereux, sont une beauté à laquelle rien ne peut être comparé dans ce genre en Europe. L'ancienne Rome pouvoit être plus magnifique ; la situation de Naples & celle de Constantinople sont certainement plus favorables ; mais ce n'est qu'à Londres qu'on trouve des communications aussi bien percées, des illuminations journalieres aussi superbes, & une attention aussi flatteuse pour la sûreté du peuple. On sera bien plus étonné, si l'on pense que cette décoration & la moitié de la ville sont l'ouvrage de vingt ans.

(*a*) Les théatres, à Londres, sont fermés depuis le mois

Ces bénéfices-là valent mieux que ceux de nos chanoines catholiques; il eſt vrai que les derniers ſe ſauvent, & que les autres ſe damnent: mais ils ont le malheur de ne s'en ſoucier gueres, & tant pis pour eux.

J'attendois avec impatience qu'il ſe préſentât quelqu'une de ces pieces conſacrées par des applaudiſſements univerſels, du divin Shakeſpear, par exemple. J'en avois bien vu une de lui en arrivant: on m'avoit mené admirer la tempête; je n'y avois couru qu'une eſpece de danger. Comme j'étois dans une loge ſur le théatre, je me trouvois près des acteurs, & ſur-tout du monſtre Caliban: à un certain geſte que fit le matelot qui s'approche de lui, en ſe bouchant le nez, je craignis d'en partager les influences. Ce monſtre & ſon athmoſphere ne m'avoient pas abſolument paru tragiques. Les Anglois à qui j'oſai en faire l'obſervation, convinrent que la tempête n'étoit pas une tragédie; mais ils ſoutinrent que ce n'en étoit pas moins une piece admirable. Mrs. Letourneur & compagnie l'ont dit auſſi, &, comme je ſuis facile à ſubjuguer par les autorités, jai cru.

Avant-hier je lus ſur l'affiche, Othello: allons, dis-je à ma ſœur, il faut voir Othello. Je me gardai bien de lui en apprendre le ſujet, dont j'étois inſtruit par la lecture du Shakeſpear François. L'idée d'un héros étranglant ſa femme, de ſes propres mains, dans ſon lit, avec tout l'appareil, toute la lenteur, toute la réflexion qu'un bourreau de Tyburn pourroit apporter à cette exécution, lui auroit paru bien moins une tragédie

---

de Juin juſqu'en automne; police très-ſage & très-ſalutaire, qu'il eſt bien étonnant qu'on n'adopte pas univerſellement.

qu'une farce abominable ; & ne pouvant savoir combien le divin Shakespear a mis de noblesse, d'énergie, de décence, tant dans le dénouement que dans les préliminaires qui y conduisent, la seule idée l'en auroit fait évanouir.

Nous sommes donc arrivés à Covent-Garden ; nous avons voulu prendre des billets pour les *boxes* (*a*), il n'y avoit point de place.

Nous avons voulu entrer à la premiere galerie (*b*), tout étoit plein.

Je proposois de monter à *l'uper-galerie* (*c*) ; on m'a observé que ce poste étoit quelquefois dangereux ; que dans certains moments de gaieté, les spectateurs libres qui l'occupoient se débarrassoient de leurs voisins en les faisant descendre par le vague de l'air dans le *pit* ou *parterre*, qui est au-dessous. Ma sœur fit un cri de terreur : je la rassurai, en lui observant que cet usage de précipiter avoit été connu & pratiqué de tous temps chez les peuples libres ; que les Romains avoient leur capitole & leur roche Tarpéienne, où ils se donnoient ce plaisir ; que les Juifs moins puissants, mais non moins célebres, précipitoient quelquefois leurs prêtres de la terrasse du temple ; que Jonas avoit été précipité dans la mer ; que les Grecs révéroient le rocher de Leucate, d'où les amants malheureux se précipitoient pour se guérir ; qu'enfin le saut du haut en bas étoit un des exercices les plus chers à l'esprit humain, dans l'état d'indépendance, puisque tous ces exemples étoient tirés des républiques ; qu'il n'étoit donc pas étonnant qu'ils se renouvellassent en

(*a*) Premieres loges.
(*b*) Secondes loges.
(*c*) Troisiemes loges.

Angleterre, où l'on eſt libre, & ſur-tout au théâtre, où il y a encore plus de liberté qu'ailleurs. Elle me repliqua qu'elle n'étoit ni amante déſolée, ni prophéteſſe, ni Iſraélite, ni Romaine, & qu'aſſurément elle n'entreroit point à l'*uper-galerie.*

Reſtoit donc le *pit ;* nous y deſcendîmes, il n'y avoit pas de place. Je conſentis à reſter debout ; un coin de banc découvert, à force de pouſſer, offrit à ma compagne de quoi s'aſſeoir à moitié, je la ſoutins de l'autre côté ; la curioſité nous fit paſſer ſur cette poſition incommode. Tout étoit brillant ; la forme de la ſalle, carrée, couverte de dorure dans une partie, griſe dans l'autre, ſans accord, ſans objet, n'avoit rien d'impoſant ; mais la foule des ſpectateurs, la quantité des lumieres, l'attention de tous les viſages animés de l'intérêt qu'excite une piece du divin Shakeſpear formoient un emſemble très-frappant.

A peine étions-nous établis, qu'un corps léger, mais vigoureuſement lancé, me raſa la joue droite ; comme un mouvement involontaire m'avoit fait détourner le viſage ; un autre réjailliſſant de deſſus le chapeau (*a*) de ma ſœur, m'attei-

---

(*a*) Une partie eſſentielle de la coëffure d'une femme à Londres, c'eſt un chapeau plat & rond, qui eſt une des plus adroites inventions de la coquetterie : il releve la beauté ; il déguiſe la laideur ; il donne du jeu & de la grace à la phyſionomie. Il eſt impoſſible d'imaginer les reſſources qu'une Angloiſe tire de ſon chapeau.

Ce qui pourra paroître ſingulier, c'eſt qu'il eſt exclus de leur parure de cérémonie. Elles l'abandonnent dans des occaſions d'éclat. On ne paroît ni à la cour, ni dans les aſſemblées, ni mêmes aux premieres loges aux ſpectacles,

gnit au nez du côté gauche : je reſtai immobile, ne ſachant quel parti prendre pour éviter ces traits incommodes qui ſembloient me chercher. Un de mes voiſins voyant ma ſurpriſe, me dit en riant : Ne vous inquiétez pas : de ce côté-ci vous avez reçu une peau d'orange, & de l'autre il vous eſt arrivé un cœur de pomme : Et pourquoi, s'il vous plaît, m'écriai-je, cette pomme & cette orange, à moi qui ne nuis à perſonne ? Ce ſont, me repliqua mon inſtituteur, les fruits de la liberté. Point du tout, lui dis-je, les oranges croiſſent en Portugal, où il y a l'inquiſition, & à Malthe, où je ne crois pas que la liberté ait un temple bien aſſuré. Ah ! dit-il, vous ne m'entendez pas ; un des plus beaux privileges du peuple Anglois, c'eſt de dire tout ce qu'il veut, & de faire ici tout ce qui lui plaît : or le bon plaiſir de ceux qui ont mangé cette orange & cette pomme ayant été de vous en envoyer les reſtes au viſage, la conſtitution exige que vous l'enduriez.

Cet argument ne me ſembloit pas déciſif ; j'allois lui repliquer, & citer l'exemple des Grecs, des Romains, qui étoient libres, qui avoient des pommes & des oranges auſſi, &c, quand je vis ſortir d'une des couliſſes un homme grave, avec un grand balai à la main. Prévenu que dans les pieces du divin Shakeſpear il n'y a pas de fonction de la vie qui ne ſoit repréſentée ; connoiſſant de réputation les foſſoyeurs d'Hamlet, & ayant vu moi-même le monſtre de la Tempête, je crus fermement qu'Othello commencoit par un balai. Le

---

en chapeau : des robes Françoiſes, des chignons François, des plumes Françoiſes ſont la décoration forcée dont l'étiquette charge alors les femmes de Londres.

m'arrangeois de toutes mes forces pour écouter.

Je m'étois trompé, ce n'étoit qu'un gagiste qui venoit nettoyer le devant du théatre. En y faisant attention, je m'apperçus que le *proscenium* étoit en effet couvert de ces débris de l'appétit de l'*uper-gallerie* dont j'avois éprouvé quelques échantillons; & mon voisin m'assura que, d'après cet effet de la constitution, le coup de balai étoit un préliminaire indispensable dans toutes les pieces Angloises.

Enfin la véritable piece commença : n'ayant pas le bonheur d'entendre la langue, il m'a été impossible de juger du dialogue; je n'ai pu en saisir que ce qui me frappoit les yeux, comme le teint d'Othello, par exemple; c'est le premier Negre que j'aie vu jouer un rôle héroïque en Europe. Apparemment cette couleur fait quelque chose au fond de la piece, sans quoi je ne concevrois pas pourquoi le divin Shakespear l'auroit choisie; ce qui me confirme dans cette idée, c'est que l'acteur ennégrillonné pousse l'exactitude du costume jusqu'au scrupule : il a de petits cheveux de laine, un visage pointu, un nez épaté, de grosses levres, des yeux très-jaunes, de très-belles dents : jamais il n'y a eu d'imitation si parfaite, & cette perfection devint encore plus sensible, par le soin qu'a Brabantio de se teindre en blanc les sourcils & la barbe. Les oppositions & les contrastes étant un des grands secrets de l'art dramatique, on sent tout ce que la répresentation gagne au teint de jais du héros mis à côté du poil soupe-de-lait de son beau-pere.

On est si affamé de nouveautés à Paris ! j'espere qu'on essaiera au plutôt celle-là sur un de nos théatres. Ce sera pour nos auteurs une source de richesses toutes nouvelles. Un héros bien noir, de

la façon de M. de la Harpe, par exemple, feroit une chofe admirable. Ce poëte y réuffiroit d'autant mieux que fes vers ont déjà une très-grande affinité avec le glouffement des Hottentots, & l'idiome dur de Juida.

Dans le fond, il n'y aura que la nuance à changer; les acteurs François fe barbouillent à préfent de rouge : une couche de fuie ne rendroit pas leurs traits plus méconnoiffables, & l'intérêt tragique pourroit en être prodigieufement accrû. J'en juge par ce que j'ai vu d'Othello : quand il regarde fon confident, le blanc de fes yeux fixés avec immobilité au milieu de ce mafque d'ébene, fait un objet d'une difformité vraiment effrayante. Quand enfuite Jago lui enfonce à coups redoublés le poignard de la jaloufie dans le cœur, l'acteur ayant foin de faire fucceffivement & à point nommé toutes les grimaces d'un homme qui fouffre, l'émail de fes dents, relevé par la nuance charbonnée de tout le refte, forme une efpece d'éclair qui porte dans le cœur l'épouvante & la compaffion. Je foupçonne que c'eft-là vraiement le *Phobos kai Eléos* des Grecs, dont notre Corneille & notre Racine n'ont jamais eu d'idée.

De peur que les fpectateurs ne fuccombent fous ces convulfions douloureufes, le divin Shakefpear a eu foin, à ce qu'il m'a paru, de leur préparer des repos, d'abord dans les bouffonneries d'un des perfonnages, & enfuite dans l'ivreffe d'un autre. Je ne crois pas qu'on puiffe efcamoter avec plus d'adreffe des verres vuides, les remplir avec plus de promptitude, & les fabler avec plus de rapidité : c'eft encore un reffort tragique, abfolument neuf, qui m'a paru faire un prodigieux plaifir à l'*uper-galerie*, au *pit*, & même aux *boxes*, car on en rioit de bon cœur.

Les ames dilatées par cette joie ſubite exigeoient apparemment plus de place : je me ſentis tout d'un coup froiſſé, d'un côté, par un de mes voiſins, qui m'appuyant le revers de ſa main fermée de toute ſa force ſur le *ſternum*, s'en faiſoit un point d'appui pour s'élever & admirer de plus près. Je me doutai bien que cela ſe faiſoit en vertu de la conſtitution ; mais, comme dans toutes les choſes humaines le remede eſt à côté du mal, j'appellai auſſi la conſtitution à mon ſecours. La nature m'a doué de deux bras nerveux : j'en pliai un en arc, j'en fis un angle de 45 degrés, dont j'appliquai bruſquement la pointe ſur les reins de mon oppreſſeur, il s'écria *God dam!* & me délivra de l'angoiſſe où ſa curioſité m'avoit tenu.

Tout alla bien de là juſqu'à la fin du quatrieme acte : alors les ſpectateurs autour de moi parurent partager la démence du negre furieux : leur reſpiration étoit convulſive ; ils ſembloient répéter ſon rôle, & vouloir s'élancer eux-mêmes ſur le théatre pour le partager. Après quelques mouvements déſordonnés, ils commencerent tout d'un coup à ſe jetter les uns ſur les autres. Trois, grimpés ſur les épaules de leurs devanciers, donnerent l'exemple de monter ſur les bancs. Un d'eux, pour s'y élever plus ſûrement, me ſaiſit par les cheveux. Ma ſœur, épouvantée de ces commotions ſubites, ignorant les reſſources & les franchiſes de la conſtitution, reſtoit à ſa place demi-morte. Un des ſpectateurs lui appuya ſa main ſur l'épaule, & plaçant un talon ſur ſes genoux, s'en ſervit comme de gradin pour s'élancer ſur le blanc qu'il convoitoit. La douleur lui arracha un cri ; elle tomba à la renverſe. Je la ſoutenois : le vuide que ſa chûte

avoit fait fut rempli par la foule, qui ne prenoit pas seulement garde à ses gémissements : je vis l'instant où elle alloit être suffoquée, avant Desdemona, & d'une maniere encore plus cruelle.

L'effroi me donna des forces : je fis sentir à ceux qui la pressoient de plus près la vigueur de mes poignets ; & le tumulte inséparable de ce choc ayant enfin excité l'attention, j'ai eu le bonheur de l'arracher meurtrie, sanglante, de dessous les pieds des spectateurs qui donnoient tant de larmes aux transports d'Othello. Nous sommes sortis violemment émus & surpris de penser qu'en allant voir une tragédie à Londres, on pouvoit tout d'un coup s'en trouver le héros.

Tout cela tenant à la constitution & à la liberté nationale, je suis bien loin de m'en plaindre : j'oserai seulement vous proposer quelques questions, que je vous supplie de vouloir bien engager les jurisconsultes de ce pays à *résoudre*.

1°. Seroit-ce manquer à la constitution, quand on va à la comédie, au *pit*, de s'y presenter avec un casque, la visiere baissée, pour s'y garantir des présents de l'*uper-gallerie* ?

2°. Pourroit-on être accusé de haute trahison, si l'on se munissoit, dans le même cas, d'une cuirasse, comme celle que le roi de Prusse donne à ses cavaliers, c'est-à-dire, d'une armure à double face, afin de n'avoir à redouter ni par devant, ni par derriere, les coups de poing des curieux que l'ardeur du spectacle met hors d'eux-mêmes.

3°. La constitution ne défendant pas de semer des pointes, des chausses-trapes, dans les jardins pour enclouer les voleurs, une femme qui est forcée, faute de place, d'aller au *pit*, ne pourroit-elle pas avoir sur ses genoux quelques planches

ches armées de clous bien aigus, afin de se garantir de servir d'escalier ?

4°. Le droit de monter sur les épaules des spectateurs bien placés, est-il une prérogative inhérente à la qualité d'Anglois ? & un étranger leste ne pourroit-il pas aussi bien en user qu'un naturel du pays ?

Je ne veux pas retourner au spectacle que ces problêmes ne soient résolus, & ce seroit une perte pour le divin Shakespear, que je suis disposé à vénérer bien sincérement, quoi qu'en ait dit cet imbécile de M. de Voltaire, si victorieusement réfuté par l'admirable auteur de la Quinzaine Angloise à Paris (*a*).

Lettre sur l'Angleterre.

Vous attendez depuis long-temps, Monsieur, que je vous donne la description de cette isle fameuse. Vous croyez que j'en élude le moment ; & vous me faites l'honneur de penser que je réussirai à résoudre les difficultés qui vous arrêtent journellement dans les questions que vous vous faites à vous-même sur ce pays très-singulier. L'empressement que vous avez d'être instruit, vous fait supporter avec peine le retard que j'apporte à l'exécution de mes promesses ; enfin, vous m'assurez qu'il y a en France & ailleurs beaucoup de personnes qui le partagent ainsi que vos plaintes.

(*a*) Petit roman ordurier, qui n'a pas même le mérite du style, & bien moins encore celui de l'imagination. Les courtisannes de Paris seroient bien moins dangereuses, si elles étoient aussi dégoûtantes que les héroïnes de ce roman.

Je vous remercie de l'un : je suis fâché d'occasionner les autres ; mais, en vérité, il ne dépend pas de moi de vous satisfaire plus promptement, & peut-être seriez-vous bien étonné si je m'y décidois. Je pourrois vous dire comme Phédre à Œnone :

Quel fruit esperes-tu de tant de violence ?

Il y a long-temps que je l'ai dit pour mon malheur : la philosophie a autant au-moins, & peut-être plus accrédité de préjugés que l'ignorance & la superstition. Rien de si dangereux que de les attaquer, sur-tout quand ils sont devenus l'idole d'une secte : & de toutes les sectes je n'en connois pas de plus furieuses, de plus aveugles, de plus injustes en tout sens, que celles qui choisissent pour cri de guerre la *Raison* & la *Liberté*. Or il en existe une aujourd'hui qui maîtrise la plus grande partie des esprits *prétendus* penseurs de l'Europe : elle a pris pour signe de ralliement ces mots imposants ; &, la Grande-Bretagne, pour objet de son culte ; tant au moral qu'au physique, au politique, &c. Ses panégyriques & la fortune ont fait de la nation Angloise le premier peuple du monde. Un simple particulier doit-il se permettre même d'examiner les fondments de cette renommée, sans avoir pris les plus grandes précautions, d'une part, pour bien s'instruire, afin de ne pas blesser la vérité en la cherchant, & de l'autre, pour ne pas risquer de devenir la victime de ses decouvertes ?

Pour avoir osé dire que les premiers monstres qui ont déshonoré, à Rome, la couronne d'empereur, n'étoient peut-être pas des imbécilles ridicules, comme l'assure Suétone, je me suis fait des ennemis violents ; j'ai essuyé des calomnies qui

me ſuivront jusqu'au tombeau. On ne m'a pas pardonné d'avoir démontré que la liberté n'étoit, pour les trois quarts des hommes, que le droit de mourir de faim ; que le ſort d'un cheval bien nourri, bien panſé, bien garanti des injures de l'air, bien traité dans les maladies, étoit préférable à celui du malheureux manouvrier, *libre*, mais mépriſé univerſellement, rebuté univerſellement ; condamné aux plus pénibles travaux dans l'été, aux plus rigoureuſes privations dans l'hiver ; toujours incertain de ſavoir ſi la chétive nourriture qu'il a gagnée aujourd'hui, par le ſacrifice d'une partie de ſon exiſtence, il pourra ſe la procurer demain au même prix ; paſſant ſa vie entre la miſere & le déſeſpoir, & ne ſe reproduiſant dans une poſtérité que pour voir doubler ſes chagrins, ſes maux, & ſes douleurs. On a ſoutenu que c'étoit là un traité complet de deſpotiſme, & qu'un cerveau où ſe developpoient des idées auſſi affreuſes ne pouvoit appartenir qu'à un homme abominable. Un très-brave & très-révérend eccleſiaſtique a imprimé, avec approbation, que *la vérité & l'humanité n'avoient rien de commun avec les ouvrages d'un pareil auteur*. Ce ſont les ſuites de cette conſéquence judicieuſe qui ont contribué beaucoup à m'amener ici. On a cru ne devoir aucun égard à un homme qui paſſoit pour enſeigner qu'on n'en devoit pas au genre humain. Sur ces aſſertions, qu'on n'a pas même daigné approfondir, beaucoup de gens honnêtes & foibles m'ont regardé comme un nouveau Phalaris, très-juſtement brûlé dans ſon taureau.

Si des ſpéculations philoſophiques & certainement bien deſintéreſſées, ſur des anecdotes de deux mille ans, ou ſur des individus iſolés, ſans con-

fidération dans le monde, ont pu me rendre l'objet de tant de haines, & m'attirer tant d'injures, avec tant d'infortunes, jugez, je vous prie, combien je dois réfléchir avant que de hasarder mon avis sur une nation puissante, accoutumée aux hommages, à l'encens de tous ses voisins, dont les principaux moteurs ont les plus fortes liaisons avec mes ennemis, dans laquelle on n'a pas manqué de répandre à mon arrivée, & depuis mon séjour, que mes écrits marquoient peu d'estime pour elle, & dont les yeux, par conséquent, sont plus ouverts sur tout ce qui pourroit m'échapper à son sujet.

D'ailleurs, on m'a tant reproché d'aimer les paradoxes, de ne vouloir jamais voir ce qu'on avoit vu jusqu'à moi, & de préférer une chose nouvelle, pourvu que je me trouvasse le premier à la dire. Si j'allois hasarder ce qui m'a *frappé* à la premiere vue, ce que l'expérience journaliere me force de me persuader de plus en plus, & ce dont je tâche cependant à me désabuser tant que je puis, les cris redoubleroient avec plus de fureur.

Si, par exemple, je disois que dans l'ancienne Albion, dans ce sanctuaire du patriotisme, défendu & nourri par les formes républicaines, il n'y en a point, mais point du tout; que l'argent est le seul dieu de cette isle; que les champions les plus zélés de la nation ne le sont que jusqu'au moment où le ministere les rend muets avec un bâillon doré; que tous les Démosthenes du parlement se trouvent enrhumés, dès qu'une charge, un titre, ou une pension les viennent accueillir de la part de la cour; qu'enfin ce changement est si naturel, si fréquent, si bien dans l'esprit de la nation, qu'il n'a rien de flétrissant;

que quand on voit l'orateur Wigh de la veille, devenu Tory ardent le lendemain, on ne marque ni ſurpriſe, ni colere; qu'on s'informe ſeulement du prix qui a été mis à ſa converſion, & que l'on conçoit d'autant plus de vénération pour le perſonnage, qu'il a été payé plus cher; je dirois la vérité; je pourrois l'appuyer de mille exemples : mais on ne manqueroit pas de s'élever contre moi; quoique ces faits ne ſoient que trop connus des Anglois mêmes, quoique leurs gazettes en retentiſſent, on m'accuſeroit, en France, d'audace & d'ingratitude; les philoſophes crieroient qu'à peine arrivé à Londres, j'abuſe de l'aſyle que j'y trouve ; & les Anglois, échos de ces déclamations meurtrieres, trouveroient bientôt que j'ai tort de publier des choſes abſolument publiques chez eux, mais qu'on affecteroit de regarder comme un ſecret, dès qu'il s'agiroit de m'accuſer de les avoir révélées.

Si je diſois que la nation Angloiſe en général eſt douce, humaine, paiſible; que le peuple, loin d'être inſolent, féroce, comme tant de menteurs hardis l'ont écrit, eſt d'une bon-hommie qui approche de la prévenance, & que je ne connois pas de pays où un étranger ſoit plus en sûreté qu'en Angleterre, même de la part de la populace, aſſurément je ne craindrois pas d'être démenti par les honnêtes gens : mais ne voyez-vous pas que j'allumerois la fureur de tous ces faiſeurs de relations, qui s'illuſtrent à peu de frais dans leurs livres, & les cercles, en racontant à combien de dangers ils ont été expoſés de la part de la canaille de Londres ? toutes mes autres obſervations deviendroient ſuſpectes d'après la fauſſeté évidente de celle-là. Que peut-on attendre de vrai d'un homme qui aſſureroit que les An-

glois ne font pas des brutaux? Mes perfécuteurs, mes détracteurs, mes calomniateurs ne pourroient-ils pas même y voir une flatterie infigne, & l'envie, pleine de baffeffe, d'acquérir, à la faveur de ce menfonge infidieux, le droit de calomnier impunément la nation, dans tout le refte? N'en feroit-on pas un fupplement à la *Théoria du paradoxe?*

Si j'affurois que, malgré la douceur de la jurifprudence ici, malgré les foins, les égards même des juges pour les coupables, ceux-ci font traités avec plus de cruauté réelle qu'en France, je ne ferois pas embarraffé pour le démontrer: je ferois obferver que, par-delà la mer, un accufé n'eft inftruit de fon jugement que le matin même du jour où il doit fubir la peine: par-là fes tourments font abrégés; la juftice ne fe fait pas un jeu de fes douleurs; l'efpérance, cette confolatrice fi fouvent menfongere, mais toujours fi puiffante, ne l'abandonnant qu'à l'inftant où il va être retranché de la fociété; & les foins de la religion, les exhortations du miniftre eccléfiaftique la remplaçant auffi-tôt, produifent dans l'ame du patient une diftraction prefque auffi efficace: il n'a, pour ainfi dire, pas le temps de fentir l'horreur de fa deftinée.

Ici, à l'inftant où il eft condamné, fon fort lui eft connu, & cependant fon exécution eft différée d'une feffion à l'autre, c'eft-à-dire, à fix femaines; ainfi, après lui avoir ôté l'efpérance, on lui conferve la vie, comme pour lui faire mieux fentir les angoiffes de la mort qu'il a fans ceffe devant les yeux dans ce long intervalle. Il femble que la loi fe repaiffe de cette torture de l'efprit, plus cruelle, plus inhumaine que celle du corps qu'elle a abrégée: elle ne livre fa victime

à la mort physique qu'après avoir laissé le plus impitoyable des bourreaux, l'imagination, lui déchirer le cœur en détail, & épuiser, pour la tourmenter, ce que l'idée d'une destruction inévitable, & dont le moment est fixé, a de plus affreux.

La loi Angloise joint même sur cet article l'inconséquence à la cruauté : c'est le simple vol qui est soumis à cette immensité de supplices. Pour le meurtre, genre de délit plus redoutable, plus abhorré, ici comme ailleurs, la peine est adoucie, puisque le temps est abrégé ; l'assassin est exécuté 24 heures après sa condamnation : de sorte que c'est au crime le plus grave que la loi montre de la tolérance, & c'est au moindre attentat qu'elle a prodigué sa rigueur.

Ces réflexions ne seroient pas susceptibles de repliques : mais n'entendez-vous pas d'ici les clameurs de toute la tourbe philosophesque ? ne les voyez-vous pas accourir avec des pierres dans les mains pour lapider le monstre qui ose prononcer de pareils blasphêmes ? Au milieu de cette cohue feroit-on seulement attention à mes raisonnements ? Ne se trouveroit-il pas dans la foule quelque docte abbé qui m'accuseroit d'avoir dit qu'*on ne peut trop hâter le supplice d'un accusé ;* qui affirmeroit que *les ménagements à l'égard de cette espece d'hommes, me paroissent une conjuration contre l'humanité ;* qui jureroit que je l'ai écrit ; que j'ai fait un reproche aux Anglois de les observer ? Ces assertions honnêtes impudemment hasardées, non moins impudemment soutenues, n'acquerroient-elles pas bientôt une consistance, comme tant d'autres de la même espece dont j'ai été l'objet & la victime ?

Si la jurisprudence criminelle offre ici des contrastes aussi singuliers, combien ne seroit-on pas

ſurpris d'apprendre qu'en matiere civile même, la loi n'a pas montré plus d'égard pour les perſonnes ; que ſur la moindre réclamation d'intérêt, le premier mouvement de la juſtice eſt un décret de priſe de corps ; ſur la ſimple dénonciation d'une dette même ſuppoſée, c'eſt à la liberté du prétendu débiteur que la loi attente ?

Il eſt vrai que le créancier eſt ſoumis à la formalité du ſerment ; mais multiplier auſſi indiſcrétement cette reſſource, n'eſt-ce pas la rendre vaine ? n'eſt-ce pas faire naître la tentation du parjure que d'attacher à une cérémonie ſur laquelle il eſt ſi facile de s'étourdir la certitude du ſuccès.

Il eſt vrai encore qu'en donnant caution le défendeur redevient libre : mais cette facilité, qui eſt très rarement une faveur, peut ſouvent être une très grande injuſtice. De ce qu'un homme dérangé dans ſes affaires, peu connu, peu aimé, ne trouveroit pas d'ami aſſez généreux pour devenir ſon garant, s'enſuit-il que la demande intentée contre lui ſoit vraie ? Si cependant il ne trouve pas la protection qui ſeule peut déſarmer la loi, il reſte dans les fers d'une ſeſſion à l'autre, & une répétition fauſſe peut lui cauſer un déſordre effectif, ou achever de combler ſa ruine.

Dans ce cas le parjure eſt puni : mais ſon châtiment eſt-il une indemnité ? On le livre au pilori, à l'indignation publique : mais ſon ennemi en a-t-il moins ſubi l'humiliation, & la dépenſe de la priſon, & les dangers, & les pertes de l'abſence, & toutes les ſuites qu'entraîne néceſſairement dans une famille la cataſtrophe qui la prive ſubitement de ſon chef ? Ces réflexions, & bien d'autres, donneroient de la juriſpru-

dence civile Angloise une idée peu favorable ; mais ne voyez-vous pas que l'on s'accorderoit à les trouver ridicules ? On ne manqueroit pas d'assurer qu'elles partent d'un orgueil indiscret, & que c'est pour soutenir ma qualité de jurisconsulte expatrié que je me permets ce bavardage sur des objets que je veux faire croire de mon ressort ?

Si j'examinois l'industrie Angloise ; si je déclarois qu'elle est bien au dessous de ce que l'on en pense ; que le préjugé seul a pu lui faire décerner par toutes les nations de l'Europe, & surtout par la Françoise une supériorité qui n'est pas fondée, je me trouverois d'accord avec l'expérience. Je ferois voir qu'en aucun genre les ouvriers voisins de la Tamise ne l'emportent sur ceux qui boivent les eaux de la Seine, ou de la Somme, ou de la Meuse, & qu'il y en a très-peu où ils les égalent ; que les draps de Van-Robais, de Louviers, de Sedan, peuvent soutenir la comparaison sous des yeux impartiaux, avec tous ceux qui se fabriquent par de-là le Pas de Calais ; qu'en ouvrages d'acier, en clincaillerie, Londres & Birmingham ont à craindre, en Allemagne & en France, des rivaux redoutables ; que pour les dorures, les soieries, l'argent orfévri, dans tout ce qui exige un goût fin & recherché, avec une matiere riche, c'est à l'étranger que les Anglois eux-mêmes sont forcés de s'adresser ; que leurs femmes ont pour les étoffes, les gazes, les rubans venus du dehors, la même fureur que les nôtres ont pour celles de toutes ces frivolités que les paquebots introduisent chez nous en dépit des réglements & de la ferme, avec le nom Anglois ; ce qui prouveroit au moins une égalité de mérite des deux parts ; que

si dans la seule manipulation de l'acier, l'éclat & la finesse du poli offrent à l'œil, en Angleterre, ce qu'il trouve rarement ailleurs, cet avantage n'est dû qu'au prix excessif qu'on y met; qu'en payant aussi généreusement nos ouvriers, ils feroient encore mieux, parce qu'ils joindroient la délicatesse & le goût des idées à la perfection de la main-d'œuvre; qu'enfin la paresse & l'indiscipline sont ce qui distingue les ouvriers de Londres, & que, loin de les réprimer, la législation les encourage; d'abord, parce qu'elle ne proscrit pas les assemblées séditieuses dans lesquelles ils forment des associations pour tyranniser leurs maîtres, & par conséquent le public; & ensuite, parce que quand on porte des loix pour mettre une barriere à cette tyrannie, c'est contre les maîtres, & non contre les ouvriers qu'on les dirige; de sorte, par exemple, qu'il est défendu aux tailleurs, à peine de prison, de donner à leurs garçons plus de 18 sols par jour de salaire, tandis qu'il ne l'est pas aux garçons d'en exiger 40; ce qui produit une police défectueuse, & une loi toujours violée. Des observateurs désintéressés, après le premier moment donné à la surprise, avoueroient peut-être que je n'ai pas tort: les Anglois eux-mêmes conviendroient tout bas que je n'ai pas mal vu: mais les Anglomanes qui ne veulent soumettre leur barbe qu'à des rasoirs d'acier fondu, qui veulent se faire les ongles avec des ciseaux de Londres, qui se croient plus de mérite quand ils peuvent dire qu'ils ont une épée du *Petit Dunkerque*, ignorant qu'il n'y a pas d'acier fondu & que les trois quarts des ferrailleries brillantes dont les boutiques sont remplies à Londres même, viennent d'Allemagne & quelquefois de Paris,

feroient une ligue contre le ſpéculateur imprudent qui viendroit les détromper. Furieux comme le fou d'Horace, qui ne ſe conſoloit pas d'avoir été guéri de l'illuſion par laquelle il ſe croyoit propriétaire de tous les vaiſſeaux du Pirée, ils ſe joindroient aux philoſophes pour décréditer ſans reſſource le médecin indiſcret qui viendroit détruire leur bonheur.

Si j'allois conteſter aux Anglois, même l'amour des arts, & le reſpect pour le génie; ſi je portois un examen impartial ſur les éloges décernés avec tant d'emphaſe à leur empreſſement pour honorer les hommes qui ont illuſtré la nation, ſi je me haſardois à avancer que l'envie n'y eſt pas moins active qu'ailleurs, quoique par la conſtitution nationale & le caractere primitif des Bretons, elle ait moins de reſſources; que ſi en France une perſécution éclatante eſt preſque toujours le ſort des talents fiers & ſupérieurs, en Angleterre une indifférence obſcure en eſt la mort, quand ils ne ſont pas accompagnés de l'eſprit d'intrigue & de ſoupleſſe, qui fait par-tout les ſuccès d'un artiſte, au moins pendant ſa vie; qu'il y a même beaucoup à rabattre des idées que nous nous faiſons des hommages rendus aux noms qui ont illuſtré la Grande-Bretagne, après la mort de ceux qui les ont portés, je ne ſerois embarraſſé que du choix des preuves.

Je ferois voir Milton, Butler, mourant dans la miſere, & preſque reduits, comme Plaute, à un travail journalier, pour ſoutenir une vie accablée de tous les maux qui accompagnent l'indigence. Je montrerois Newton parvenu dans ſa vieilleſſe à un poſte lucratif, non par ſa philoſophie, ou par la découverte des loix qui dirigent l'univers, mais par les charmes d'une niece

docile, qui, avec moins d'effort, lui valut une fortune dont les travaux de son cabinet n'auroient jamais été le principe.

Je nierois nettement que le droit de sépulture accordé dans l'église de Westminster, ait rien en effet de glorieux ou de flatteur, qu'il soit le fruit de l'estime publique, comme on l'a dit tant de fois. J'apprendrois à l'Europe qu'avec de l'argent, il n'y a personne qui ne puisse aspirer à reposer dans cette abbaye aupres des monarques de la Grande-Bretagne ; qu'en ouvrant à la vanité le champ de ces petites apothéoses, c'est l'argent qu'apporte le vivant, & non pas le nom du mort que le chapitre dont ces permissions dépendent, considere ; que si Newton, Shakespear, Congreve y ont des mausolées, ils ont pour associés des bourgeois & des bourgeoises dont la renommée n'a jamais franchi leur quartier ; que bien loin que le faste royal s'adoucisse sur ce théatre de la mort, & que les particuliers partagent avec les restes des souverains l'espece de gloire qu'on attache à l'idée d'un mêlange, il n'y a point de lieu où la séparation soit plus frappante ; une barriere inexorable ferme l'enceinte où sont réfugiés les porte-sceptres, encore enorgueillis d'une grandeur évanouie. Le public ne peut repaître sa curiosité que des épitaphes du vulgaire qui lui sont abandonnées ; il faut des protections & de l'argent pour pénétrer dans le sanctuaire où la majesté royale a cherché un asyle, en murmurant contre la cupidité du chapitre qui lui donne de semblables voisins ; & les ombres de Newton, de Shakespear errent comme les autres dans la nef sans pouvoir approcher du chœur, dont le mépris & l'insolence gardent la porte.

Vous voyez bien que ce sont là des vérités

capables d'armer contre moi toute la foule des écrivains qui ont cru, & répété avec enthousiasme, sur la foi de M. de Voltaire, qu'un marbre à Westminster étoit le sceau de la gloire & le prix du talent en tout genre.

Si j'examinois les études des Anglois, le fruit qu'ils retirent de leurs voyages, le but qu'ils s'y proposent; en rendant justice à quelques individus distingués, faits pour honorer toutes les nations où la nature auroit pu les faire naître, je serois forcé de dire que le reste de leurs compatriotes, malgré leurs courses & leurs relations journalieres avec le continent, sont, en tout genre, d'une ignorance & d'une indifférence incroyables sur ce qui s'y passe; que, pour ne parler que des lettres & des arts, il n'y a pas un artiste célebre en Europe, pas un savant distingué qui puisse se flatter que sa réputation ait franchi les sept lieues qui séparent Douvres de Calais. Les paquebots se chargent des passagers, des marchandises, mais point des renommées.

M. de Voltaire est connu ici, parce qu'il y a fait un long séjour, parce qu'il a beaucoup parlé des Anglois, & qu'il les a prodigieusement loués: quelques-uns des intrigants de Paris, qui se font appeller philosophes, sont connus à Londres, c'est-à-dire, qu'ils ont des liaisons avec dix ou douze maisons, dont les maîtres vont porter, tous les ans, leur ennui & leurs guinées par de-là la mer; mais, hors ce cercle borné, la nation ne soupçonne pas même leur existence; & elle est aussi peu instruite de celle des écrivains vraiment estimables, qui contribueront à la gloire du siecle. Tandis que la traduction des ouvrages Anglois, même médiocres, fait chez nous le plus grand bruit; qu'une histoire de Charles-quint, par exem-

ple, translatée par un affilié du philosophisme, a tourné toutes les têtes frivoles de Paris; nos meilleurs livres n'ont fait ici qu'une sensation médiocre, ou même n'en ont fait aucune. Nos pieces de théatre ne peuvent y être transplantées qu'avec des additions ou des mutilations qui les rendent ridicules.

Hors les gazettes, les Anglois, en général, lisent peu, même de leurs productions nationales, & leur genre de vie est incompatible avec des études profondes & suivies; il n'y a pas de peuple chez qui la journée de travail commence plus tard & finisse plutôt, dans toutes les conditions, dans tous les ordres: il n'y en a pas où les professions de toute espece soient plus aisées à remplir; tout se fait à l'aise, toujours par des intermédiaires, tant que l'on peut; ce qui rend sans doute la vie plus douce, mais est un obstacle invincible à la culture de l'esprit, au developpement des talents, aux progrès de l'instruction.

Voilà ce qu'il faudroit dire, si je touchois à cet article, qui tient de si près aux moeurs, à la constitution. Il faudroit appuyer mes assertions par des détails dont mes papiers d'observations sont déjà remplis; mais la foudre sortiroit de ce nuage dissipé; les idoles & les adorateurs se réuniroient pour étouffer des remarques que leur vérité rendroit choquantes, & leur nouveauté suspectes.

Si de leur maniere d'envisager la littérature étrangere, du mépris qu'ils font des fruits d'un autre terroir, je passois à leur litérature nationale, à leur éloquence civile, religieuse, ou politique; si je me permettois, comme il le faudroit bien, de dire quelque chose de leurs théatres, de leurs plaidoieries, de leurs sermons, de leurs

harangues au parlement, combien d'attaques encore serois-je obligé de livrer ? non-seulement à l'opinion générale, mais même à la conviction personelle du peuple, dont me voilà devenu le commensal ? à la jouissance où les Anglois se maintiennent, non seulement de se dire, mais d'être regardés comme les rivaux de la France en bien des genres, & les vainqueurs dans tout ce qui tient à la force de l'esprit, à la vigueur de l'ame & à l'energie du langage ?

Pourrois-je me dispenser d'observer que leur théatre n'ayant jamais réussi que chez eux, est par cela seul déclaré inférieur à ceux de la France & de l'Italie ; parce que dans cette espece de combat de l'esprit, ce sont les étrangers qui prononcent sur la véritable supériorité : ils forment le parterre devant lequel chaque nation vient présenter ses pieces & ses acteurs sur la grande scene de l'Europe : c'est leur empressement à adopter les productions de l'une, en negligeant celles de l'autre, qui décerne la couronne. Ne pouvant être conduits dans leur choix que par le plaisir qu'ils éprouvent, leurs jugements ne peuvent non plus être suspects : le théatre auquel ils donnent la préférence vaut incontestablement mieux que celui qui ne plait qu'aux compatriotes. Cela seul, à mon avis, termineroit l'espece de doute où l'on semble être encore entre les scenes de Paris & de Londres.

Je ne serois pas embarrassé à justifier cet arrêt rendu d'un commun accord par l'Europe entiere ; mais alors il faudroit toucher aux autels de Shakespear, & jamais l'arche du seigneur n'a été plus redoutable, pour les irrévérends, que la renommée de ce dieu du théatre Anglois. Ce n'est pas du respect, ce n'est pas un hom-

mage que ses dévots exigent de nous ; c'est un culte, & un culte d'autant plus difficile, qu'il doit être absolument fondé sur la foi.

Nous n'entendons rien de ce dramaturge adoré. Nous demandons qu'on le traduise, & ils répondent qu'on ne sauroit traduire Shakespear (a). Nous supplions qu'on nous en donne au moins une idée : on nous assure que céla ne se peut pas; » qu'il est plus libre dans le choix de ses » expressions que le vent sur l'Ocean, pour le dire » à sa maniere ; que son dialogue est tantôt en » vers blancs, tantôt en vers rimés, tantôt en » prose, & n'a tantôt qu'un mot ou deux à la » place d'un vers ; que sa langue se soumet à » tout cela sans broncher (b) «. Nous hasardons d'en essuyer quelques représentations ; nous y trouvons un mêlange plus absurde, à nos yeux, que toutes les rêveries de la Fleur des saints, & du Talmud : nous y sommes choqués par des personnages qui nous offrent l'apparence la plus extravagante, tels que le monstre de la Tempête, &c. On nous ferme la bouche en jurant que cette imagination est le chef-d'œuvre de l'esprit humain, que le grand mérite de Shakespear est d'avoir enfanté plusieurs caracteres, » dont on n'a jamais eu l'idée en France, ni » ailleurs (c) ; que celui de Caliban, entre autres, » ne peut être assez admiré (d); qu'il faut avoir » la cervelle bien poëtique pour inventer un

(a) Discours sur Shakespear & sur M. de Voltaire, par M. Baretti, secrétaire de l'académie royale Britannique.

(b) *Ibid.*

(c) *Ibid.*

(d) *Ibid.*

tel

» tel homme, & le rendre tout-à-fait vraisembla-
» ble, malgré l'impossibilité de son existence!

» Figurez-vous, ajoute-t-on, une sorciere
» scélérate transportée pour le reste de ses jours
» dans une petite isle déserte, & laissée là à la
» merci du sort; elle est actuellement grosse d'un
» esprit malin; à son arrivée dans l'isle, elle ac-
» couche d'un garçon qu'elle nourrit comme
» elle peut pendant un temps; elle meurt, & le
» laisse là tout petit; cependant il ne périt
» pas; mais, à l'aide de son instinct, il trou-
» ve moyen de conserver sa vie comme tout
» autre animal. C'est à cette créature là que
» Shakespear a donné de la raison & de l'a-
» mour! mais quel amour, quelle raison! Ni
» plus ni moins qu'en devoit avoir un monstre
» né des œuvres d'un esprit malin & d'une sor-
» ciere des plus méchantes : que d'idées neuves!
» que de sentiments uniques! Ils n'en sont pour-
» tant pas moins puisés dans *le plus grand vrai*
» *de la nature* «.

Je répondrois tout bas que cette idée qu'on nous donne de Shakespear est propre à nous faire croire précisément le contraire de ce que l'on veut nous persuader; que si son talent consistoit en effet dans la force des pensées, dans l'énergie des caracteres, il devroit être infiniment aisé à traduire; que les écrivains à qui cette épreuve est funeste, ou qui ôtent l'envie de la leur faire subir, sont ceux dont les petites graces, les mignardises locales périroient sous la main du copiste (*a*).

(*a*) L'exemple de *Tacite* n'est pas contraire à ce principe, il le confirme. Ce n'est que par un préjugé ou une méprise de mots que l'on dit *Tacite* difficile.

Que la liberté dans les arts n'eſt pas, & ne doit pas être une licence ; qu'un dialogue coupé, déſordonné comme on nous repréſente celui de Shakeſpear, doit, à chaque inſtant, cauſer une ſurpriſe déſagréable à des oreilles délicates ; qu'un habit composé de morceaux de differentes couleurs eſt ſupportable dans des farces, ou dans des maſcarades qui en ſont une eſpece ; mais qu'on ne s'aviſe pas de s'en parer pour une fête royale.

Que la bizarrerie n'eſt un mérite en aucun genre ; que ce n'en eſt un d'imaginer des caracteres nouveaux, des ſituations nouvelles, qu'autant que les uns & les autres ſont dans la nature ; que ſi l'admiration étoit le prix des enfantements monſtrueux dans les lettres, il y auroit peu de productions auſſi révérées que le *Petit-Poucet*, & la *Barbe-bleue* ; que le *Caliban* en particulier, dont on fait un ſi magnifique éloge, eſt le fruit de la démence la plus folle, la plus baſſe, & la plus coutradictoire tout à la fois ; que ſes ſentiments ne ſont pas puiſés dans le *grand vrai de la nature*, puiſque ſon exiſtence eſt impoſſible ; que cet être fantaſtique eſt d'une ſtupidité morale qui révolte autant que ſa groſſiéreté phyſique ; que ſon caractere abject & brutal eſt directement opposé à l'origine que lui ſuppoſe le caprice de ſon auteur ; que le fils d'une ſorciere & d'un malin eſprit, devroit avoir quelque choſe d'aërien ; que Shakeſpear en a fait moins qu'un demi-homme, & qu'il devroit être une eſpece de demi-dieu.

Ces réflexions & bien d'autres, haſardées à petit bruit, convaincroient peut-être quelques cenſeurs de bonne foi ; ils y applaudiroient ſans fracas : mais la horde des enthouſiaſtes les forceroit bientôt à cacher leur approbation, ou même à la déſavouer.

Enfin, je ne pourrois me dispenser, en parlant du théatre, de dire un mot des acteurs qui l'animent: en appréciant les pieces, il faudroit rendre compte de la déclamation qui les seconde, des beautés illusoires & passageres qu'elle peut y ajouter; & combien mon personnage redeviendroit encore dangereux!

Les regrets ne finissent pas sur la retraite du célebre Garrick. Il semble, à entendre les Anglois, que rien ne puisse, dans le passé, ni dans l'avenir, lui être comparé. L'enthousiasme pour ce Roscius de la Tamise est à un point dont peut-être jamais aucun homme vivant ne s'est vu l'objet.

Les étrangers qui ne l'ont pas entendu, cherchent à s'en faire une idée, d'après les comédiens qui le remplacent dans ses rôles. Ceux-ci, étant tous ses contemporains, ayant été témoins de ses succès & de la méthode à laquelle il les a dûs, ayant joué avec lui long-temps, nous nous persuadons qu'ils ont retenu, au moins de mémoire, quelques-unes de ses inflexions, quelques-uns de ses gestes. Par-tout, & en tout genre, les hommes vraiment originaux ont fait des éleves, inférieurs, sans doute, au maître, mais dont l'imitation, même servile, en retraçoit la maniere.

Les Anglois ne nous permettent pas de juger David Garrick d'après ce principe. Pour nous mieux accabler de l'admiration qu'ils lui prodiguent, ils préferent de nous abandonner tous leurs acteurs du jour. Pour lui faire plus d'honneur, ils outragent sans scrupule tous ses camarades; la distance entr'eux & lui, disent ses admirateurs, est infinie. Ce comédien, si on les en croit, est le Melchisedec du théatre; comme il n'a pas eu de pere, il ne laisse pas de postérité.

Il me feroit impossible de me soumettre à ce préjugé dont la cause n'est pas si difficile à démêler qu'on le croiroit bien ; mais alors il faudroit avoir pour ennemis tous les fanatiques du roi *Lear* : ils crieroient avec fureur qu'on ne peut pas juger de ce que l'on n'a pas vu, ce qui est vrai ; que je pretends juger leur idole , ce qui n'est pas vrai ; & que je suis le seul homme au monde capable d'en contester l'apothéose, ce qui ne l'est pas davantage.

L'Eloquence exigeroit de moi un article étendu. C'est, dit-on, l'arme & la compagne de la liberté : les lecteurs, dans cette idée, attendroient des détails satisfaisants ; mais comment remplirois-je leur espérance ? — On demandoit à Ciceron quelle étoit la principale partie de l'orateur ? *Habitus*, répondit-il, ou *le débit* : la seconde ? *habitus* : & la troisieme ? *habitus* ; réponse à laquelle le nom de l'auteur doit donner le plus grand poids, & dont l'expérience a confirmé la justesse dans tous les siecles.

Si le véritable orateur est celui qui persuade en parlant, il est certain que la véritable éloquence pour les grandes assemblées est celle du débit. La raison, la méthode, l'élégance, la clarté, la force, l'enchaînement des preuves, sont pour le cabinet. En public, une voix sonore, adroitement maniée, des gestes qui ajoutent à l'expression, sans annoncer trop l'art qui les dirige, une certaine onction qui fasse croire que l'on est persuadé soi-même de ce que l'on dit, voilà le secret de regner sur les esprits : seduisez les yeux & les oreilles : c'est par ces deux portes que l'on parvient plus sûrement jusqu'à l'ame , &, s'il est permis de le dire, ce sont celles dont les Anglois n'ont pas encore trouvé la clef. Je serois forcé

d'avouer que je n'ai trouvé ni au barreau, ni dans la chaire, ni même au parlement rien qui approche de cette idée que nous donnent de l'éloquence les maîtres dont elle faisoit à Rome ou à Athenes, la fortune & la gloire.

Dans la chaire, une lecture froide & morne; au barreau, une lecture monotone & glacée de même, ou des interpellations brusques, découpées, suivant les cas; au parlement, une affluence impétueuse, sans étude, sans grace, j'oserois même dire sans méthode; plus d'attention à faire du bruit qu'à le justifier; plutôt des allusions malignes, ou des sorties indécentes que des raisons persuasives; une chaleur qui tient de l'emportement, & dont un étranger est tout surpris, quand on lui interprête le texte dont elle est l'accompagnement, voilà ce qui m'a paru caractériser l'éloquence Angloise, & ce qui m'a fort étonné, dans un pays où cette carriere est, comme dans l'ancienne Rome, le chemin des honneurs; dans un pays où le talent de la parole ne connoît ni gêne, ni scrupule, ni entraves; où il s'applique aux plus grands objets qui puissent élever l'esprit humain; où il trouve, soit dans l'estime publique, soit dans les récompenses de la cour, tout ce qui peu l'encourager.

Or à qui, de ceux d'entre les hommes qui lisent, qui parlent, & qui n'ont jamais réfléchi, ces observations ne paroîtroient-elles pas insupportables? & dès-lors ne seroient-elles pas proscrites presque universellement? Les Anglois eux-mêmes ne m'accableroient-ils pas d'exemples d'après lesquels on m'accuseroit d'ignorance ou de mauvaise foi?

J'aurois beau répondre que des exceptions ne tirent pas à conséquence; que je crois les An-

glois aussi bien organisés pour l'éloquence que les autres peuples ; que la lenteur de leurs progrès en ce genre vient peut être de leur éducation, de leurs usages & de leurs loix, parce que l'éducation pédantesque & melancolique des universités étouffe les germes du talent, au lieu de les développer ; parce que leurs mœurs bornant la profession d'avocat à une seule classe d'hommes (comme celle de prédicateur) & n'exigeant de chacune ni travaux, ni efforts, tandis que leurs loix ont réduit les procès civils à de simples combats de procédure ; & les instructions criminelles, de la part des conseils, en jeux d'esprit, en efforts de subtilité, elles ont ôté au parlement Anglois les séminaires, où se formoient à Rome les athletes qui devoient un jour se produire dans le sénat, ou à la tribune. Je m'épuiserois en vain pour chercher des raisons plausibles d'un fait incontestable, je n'en obtiendrois pas plus mon pardon de la part des gens qui s'imaginent qu'il y a de l'éloquence par-tout où l'on prononce le mot de *liberté*.

La religion entreroit dans le tableau général de la Grande-Bretagne ; & qui pourroit souffrir de m'entendre dire que les Anglois ont été plus superstitieux, & sont encore plus intolérants que les papistes ; qu'eux qui décrient avec tant de chaleur & de justice l'inquisition, en ont surpassé, par des loix réflechies, la barbarie & l'iniquité ? On se récrieroit à ces mots avec emportement, on diroit : » Voyez la rage qu'il a de mordre, de blâmer les Anglois qui souffrent tous les cultes..... «

Mais l'inquisition, même dans ses cruautés, suppose des formes : elle admet des différences tant dans les délits que dans les peines : ce qu'elle punit, c'est moins le malheur d'avoir été engagé dans un culte erroné, que l'obstination à y persis-

ter : les premieres chûtes ne sont châtiées que par des pénitences ecclésiastiques : elle n'appelle le bras séculier & les supplices que contre les relaps ; ses principes sont de ménager le sang des hommes, en corrigeant leurs méprises. Ce que les passions de ses ministres y ont ajouté de défectueux dans la pratique, n'est pas dans l'esprit de son institution.

En Angleterre, la proscription du papisme, la peine de mort prononcée contre ses ministres, ne sont susceptibles ni de modification, ni d'adoucissement ; il suffit qu'un prêtre catholique soit convaincu d'avoir exercé quelqu'une de ses fonctions pour être dévoué & envoyé au gibet.

Cette législation, comme je l'ai observé précédemment, n'est pas inconséquente : mais elle est atroce. Nos chapelains sont les maîtres sans doute de ne pas venir dire la messe à Londres : mais la loi qui attache un supplice ignominieux à un délit de cette nature, est une loi plus qu'inquisitoriale : il sied mal à ceux dont la religion présente des potences pour prix d'un zele indiscret, de trouver à redire aux *Carochas* & aux *San-benito* des *Auto-da-fé*.

J'avoue que l'humanité des juges élude souvent cette loi infernale ; les papiers publics ont raconté dans ces derniers temps, à ce sujet, un trait du célebre lord Mansfield, qui fait autant d'honneur à son caractere qu'à son génie : mais cela même n'est-il pas une critique de la loi ? Quelle plus forte preuve qu'elle est injuste, que les efforts de ceux qui doivent la faire exécuter, pour se dispenser d'en ordonner l'exécution

Vous sentez quel commentaire il faudroit attacher à ce texte fécond ; & que diroit-on, quand j'en viendrois à examiner ce qu'a produit

en Angleterre la liberté des croyances, hors de la Romaine ; la nullité de religion, suite nécessaire de leur multiplicité ; la dissolution des liens civils, fruit inévitable de cette nullité ; la licence du peuple, que rien ne contient, dès que vous avez brisé ces liens imperceptibles qui suppléent par la conscience aux regles de l'honneur, & qui donnent Dieu pour témoin des actions que l'on peut dérober aux yeux des hommes ; la défiance qui en résulte entre les individus ; le peu de sécurité d'un maître dans sa maison, d'un pere dans sa famille, de tout homme qui n'ayant avec ses subordonnés d'autres rapports que l'intérêt & d'autre caution de leur fidélité que la crainte du châtiment légal, tremble toujours d'être la victime de leur cupidité, dès qu'ils pourront s'y livrer avec l'espérance de l'impunité.

Et si à ce tableau frappant, susceptible d'un détail infiniment étendu, je joignois celui de l'attachement minutieux à des pratiques de discipline qu'une piété éclairée modifie ou abroge ailleurs suivant les circonstances, de la célébration du *Dimanche*, par exemple ! dans les pays catholiques c'est une époque non-seulement de repos, mais de joie : les divertissements dont les riches oisifs se gorgent le reste de la semaine, le peuple laborieux les partage ce jour-là : les théatres sont ouverts, & même presque toujours remplis de spectacles de son goût. A Londres, une tristesse morne est ce qui le distingue spécialement : tout ce qui s'appelle jeux publics, est interdit avec une sévérité rigoureuse ; la police sévit même contre les joies privées : une inertie Judaïque s'empare de la nation Angloise ; jamais la race de Jacob n'a marqué

ſon ſabbat par une immobilité plus ſcrupuleuſe que celle qui glace, le ſeptieme jour de la ſemaine, toute la Grande-Bretagne.

Si de ces réflexions ſur les mœurs, j'oſois m'élever à la politique, & jetter un coup-d'œil ſur la révolution actuelle, ſur ſes cauſes, ſur les meſures que l'on prend pour y remédier, ſur la conduite qu'ont tenue les Anglois depuis cinquante ans en Europe, ſur leurs procédés envers leurs ſujets, leurs amis, & leurs rivaux, quelle carriere s'ouvriroit devant moi, & quels périls !

Je ne pourrois conſidérer l'Angleterre que comme un corps hydropique, appuyé ſur deux jambes, dont la premiere ne tient plus au tronc que par un filet prêt à rompre, & la ſeconde annonce déjà des ſymptomes de gangrene, qui en opéreront également la ſéparation avant peu. Il faudroit avouer que les ravages commis par les Eſpagnols, dans la découverte du nouveau monde au ſeizieme ſiecle, ont été ſurpaſſés par les Anglois dans l'Indouſtan, au dix-huitieme ; & que les circonſtances de ces barbaries modernes ſont plus atroces encore, plus épouvantables que celles des anciennes; il faudroit s'étonner de l'imprudence, & gémir ſur la cruauté, l'avarice, qui ont déjà fait couler tant de ſang humain ſur ces rivages malheureux, ſur l'aveuglement qui y perpétue les maſſacres; il faudroit enfin articuler nettement que l'Angleterre ne doit ſa brillante exiſtence du milieu de ce ſiecle qu'aux fautes de ſes voiſins ; qu'elle a eu une criſe, plutôt qu'une époque de gloire, qui lui ſera funeſte ; & qu'avant peu, par le ſeul cours des choſes, il faut qu'elle redevienne ce qu'elle eſt par la nature, une puiſſance, au plus du ſecond ordre en Europe, avec une influence très-bornée dans les

autres parties du monde. A ces mots, mes compatriotes ne me prendroient-ils pas pour un rêveur absurde, & les Anglois pour un déclamateur dangereux?

Cependant, pour dire la vérité, il faudroit bien mettre au jour celles-la : elles sont constantes & sensibles.

L'Angleterre, fixée par la nature de son sol; par celle de sa situation au commerce, aux entreprises paisibles du négoce, a presque toujours ambitionné l'éclat destructeur de la guerre. Malheureusement pour elle, la fortune a paru souvent favoriser cette maladie. Elle n'a jamais oublié que ses rois ont vaincu trois fois les François en bataille rangée, & qu'un d'eux a été couronné roi de France dans Paris. Dépouillée bientôt des fruits de ses victoires, elle a eu longtemps la sagesse ou le bonheur de se borner au rôle le plus sûr, & vraiment le plus honorable de tous, au rôle désigné par cette devise ingénieuse : *Qui j'aide est maître.*

Les intrigues & les besoins de Guillaume III; le préjugé, fondé peut-être, contre Louis XIV, l'ont précipitée dans des guerres que les talents du duc de Marlborough, & de quelques autres hommes supérieurs ont rendues, vers la fin, plus glorieuses qu'utiles. Dans ces derniers temps, un ministere fatal à la marine de la France, a laissé celle des Anglois sans barriere en Europe & aux Indes, & alors elle a inondé le globe entier. C'étoit le moment de se fixer des bornes à elle-même ; de montrer, pour la premiere fois, aux hommes étonnés une puissance prépondérante & modérée. Cette réserve, digne d'une nation qui prétend en corps aux honneurs de la philosophie, auroit été également conseillée par la politique :

mais les philosophes & les politiques se turent; ou peut-être furent-ils eux-mêmes subjugués par l'ivresse du succès.

La manie des conquêtes gagna la nation. L'esprit de conquête a amené la dureté envers les colons éloignés : au lieu d'imiter la politique admirable des Romains, qui n'établissoient, dans la grande famille de la republique, qu'un rapport de protection de la part de la mere, & de reconnoissance de celle des enfants, les Anglois ont voulu soutenir une relation de dépendance & d'autorité : ne voyant pas que des amis libres & zélés valent mieux à 1500 lieues, que des sujets indociles & mécontents, ils ont cru augmenter leurs forces en asservissant l'Amérique : ne consultant ni les temps, ni les circonstances, ils ont voulu traiter ces établissements devenus adultes, & subsistants par leurs propres forces, comme ils les avoient traités dans leur enfance : au lieu d'un traité d'alliance & de commerce, ils ont voulu leur imposer un joug plus humiliant qu'onéreux; & comme la vanité produit souvent plus de révolutions encore que l'intérêt, la perte d'un continent immense a été le prix de l'oppression méditée par ces fiers insulaires.

Je dis la *perte*, parce que la victoire même ne leur rendroit pas l'Amérique. Ce membre blessé, quand la force le réuniroit pour le moment à leur empire, ne feroit que l'accabler par sa pesanteur, par l'immensité des dépenses nécessaires pour le contenir ? Ce ne seroit qu'à force d'or & de troupes que le pavillon Anglois seroit maintenu sur toutes les rives du nouveau monde : & de semblables possessions sont la ruine du propriétaire.

Du côté de l'Inde, quels horribles exploits

un hiſtorien ſincere auroit à raconter, ſi cependant ſa plume pouvoit en ſoutenir le récit! Sans doute ce ſont des brigands bien coupables que les Pizarre, les Almagro, & tous les prétendus conquérants, qui s'abreuvant du ſang des Américains, prenoient poſſeſſion du nouveau monde en le couvrant de cadavres, mais ils avoient des prétextes s'ils n'avoient pas d'excuſes. Leur petit nombre, leur impuiſſance pour gouverner des peuples que la premiere ſurpriſe avoit diſſipés, & qui, ſeulement en ſe preſſant autour d'eux, pouvoient les étouffer; la nouveauté des objets, l'ivreſſe même produite par des exploits ſi étranges, par des incidents ſi extraordinaires; enfin, leur genre de vie, avant que de devenir les rois d'un hémiſphere inconnu, ſont, non pas des raiſons capables de juſtifier leurs barbaries, mais des cauſes qui ſemblent les motiver. L'avarice, du moins, n'y eſt compriſe qu'en dernier ordre, & les dévaſtateurs les plus ſanguinaires de l'Amérique n'étoient pas les plus cupides.

Mais leurs imitateurs au Coromandel, mais les complices du lord C..., mais ces héros plus inhumains que les chevaux dont Hercule fit juſtice, en leur faiſant dévorer leur maître, quel principe les pouſſoit ſur ces rives déſolées? Quel prétexte les armoit contre des hommes paiſibles, coupables uniquement d'être riches & foibles?

Les ſucceſſeurs de Cortez étrangloient les Caciques; mais les compagnons du lord C..., fuſilloient les Rajahs. Les premiers livroient les Américains nuds à des dogues furieux; mais les ſeconds devouoient les Indiens aux horreurs de la faim. Du haut des magaſins dont l'or ſeul pouvoit ouvrir la porte, & où ils avoient ren-

fermé la subsistance de toute une province, ils encourageoient la mort à hâter ses ravages, afin de rendre plus lucratif l'empressement du reste de ces peuplades exterminées. Ceux-là employoient des supplices cruels & honteux pour arracher aux anciens possesseurs d'une terre maudite la révélation de leurs trésors; mais c'est à ceux-ci qu'est dûe l'invention d'une culotte remplie de rats, de lézards, d'insectes plus mordants que vénimeux, & ce sont des femmes qu'ils soumettoient à ce genre de torture, dont les annales même de l'enfer n'offriroient pas d'exemple (a).

Si ces abominations ont moins éclaté que celles dont Cuba, le Mexique, & le Pérou ont été les théatres, c'est que les plus récentes n'ont pas trouvé de LAS CASAS pour les révéler; c'est que tous les témoins en étoient les complices; c'est que dans ce siecle philosophe on se familiarise avec les atrocités, à force de feindre de les déplorer, & qu'enfin le partage de ces dé-

---

(a) A la honte de ma nation, je ne puis pas dire que les François aient été moins coupables: ils ont été possédés du même vertige; ils ont commis autant d'horreurs par le même principe. De toutes les colonies établies sur ces tristes rivages, je ne vois guere que celle des Danois à laquelle les propriétaires puissent penser sans rougir: elle n'a pas été bâtie avec du sang: des ossements humains n'en sont pas les fondations: elle prospere sans éclat, sans orgueil & sur-tout sans cruautés. En dirai-je la raison? C'est parce qu'elle appartient à un peuple qui a fait volontairement, & avec réflexion, le sacrifice de sa liberté politique pour s'assurer la liberté civile. Il ne connoît ni chez lui, ni dans ses colonies ces fermentations de l'indépendance qui coûtent ailleurs tant de larmes au genre-humain, ce prétendu esprit républicain qui ne feint d'en réclamer les droits que pour l'opprimer impunément.

pouilles sanglantes a fermé les bouches qui auroient dû les dénoncer , & désarmé les mains dont le devoir étoit de les punir.

Et, encore une fois, ce n'étoit pas à des peuples redoutables qu'ils déclaroient cette guerre, aussi lâche qu'horrible ; ce n'étoit pas à leur sûreté qu'ils immoloient ces victimes : c'étoit à l'avarice seule, au desir de revenir opulents en Europe ; & les auteurs de ces raffinements, dont l'idée fait frémir, n'étoient pas des hommes grossiers, familiarisés par la misere avec la douleur, surpris, éblouis de leur élévation, & qui eussent à venger, dans un âge avancée, sur des êtres plus heureux les maux qui avoient flétri leur jeunesse : c'étoient des officiers, fiers d'une éducation polie, parvenus par degrés aux emplois dont ils faisoient un si horrible abus, & dont les premieres années s'étoient passées dans l'aisance, à l'étude des loix, de la justice, de l'humanité.

Ce qui devoit arriver, arrive, ou arrivera bientôt : ou les peuples asservis, devenus enfin courageux à force de tourments, & implacables par le ressentiment des barbaries passées, expieront leur longue patience par un massacre général de leurs impitoyables oppresseurs ; ou ceux-ci, comme ils semblent s'y préparer, donneront à leurs esclaves le spectacle consolant d'une destruction qui les vengera. L'or arraché aux Monguls sera pour ces brigands le sang de Nessus : en corrompant leurs ames, il portera dans leurs veines un feu séditieux : percés mutuellement de leurs propres traits, ils périront sur ces côtes étrangeres, aux acclamations des habitants, dont ils auront été si long-temps la terreur & le fléau.

Que deviendra l'Angleterre alors, dépourvue des deux ſources qui entretiennent aujourd'hui ſa richeſſe & ſa fierté ? Et ſi les yeux de l'Europe s'ouvrent ; ſi tant de nations outragées, ſi tant de pavillons avilis, ſi tant de puiſſances bravées ſe réuniſſent, quel rempart oppoſeroit à une ligue univerſelle un peuple dont toutes les démarches ſemblent avoir eu pour but de la néceſſiter ? Veniſe étoit moins riche, moins orgueilleuſe, moins puiſſante au ſeizieme ſiecle, quand tous les potentats de l'Europe ſe réunirent pour en partager les dépouilles. Elle ſe ſauva parce que l'imprudence agitoit alors tous les trônes, parce qu'un délire inconcevable de perfidie, d'avarice, de crédulité, de trahiſon, régnoit dans tous les conſeils : mais ſi les hommes, ſans devenir meilleurs, s'éclairent ; ſi les diſcuſſions tant réitérées ſur les forces, les prétentions & les reſſources, ſoit de l'Angleterre, ſoit des autres états, montent enfin la tête d'un véritable politique, & que dans un temps où le ſcrupule n'eſt plus qu'un obſtacle aux uſurpations, les puiſſances de la terre ſe diſent : *Briſons le ſceptre de cette reine de la mer :* Que fera-t-elle ?

Ses eſcadres la raſſurent : mais ce n'eſt peut-être pas une des moindres erreurs de ce ſiecle, que la confiance preſque excluſive donnée à la marine, dans le choix des moyens de défenſe, c'eſt à dire de deſtruction, & l'idée où l'on eſt qu'elle fait la deſtinée des états. La philoſophie menteuſe & inconſéquente de nos jours porte ſes mépriſes dans la politique comme dans la morale. Elle a perſuadé aux rois que l'empire de la mer donnoit néceſſairement celui de la terre : à force de le répéter, à force d'abuſer en fa-

veur de ce fyftême, de quelques événements qui avoient un tout autre principe, on en a fait une efpece de vérité. En ce genre, comme dans tout le refte, on a pris des incidents particuliers pour des preuves générales : de ce qu'une puiffance fupérieure, ayant fait des fautes fans nombre, fur terre & fur mer, a été forcée à une paix humiliante par une puiffance bien inférieure, mais mieux fervie par fes *flottes*, on en a conclu que les *flottes* étoient l'arme prépondérante dans les *duels* d'empire à empire, & qu'avec de gros vaiffeaux on étoit fûr de fubjuguer l'univers.

C'eft encore là un des préjugés qu'il faudroit attaquer dans l'hiftoire des Anglois. Il faudroit faire voir que les profpérités appuyées fur ce fondement mobile n'ont jamais été durables, & que l'inftabilité de la mer fe communique aux conquêtes dont cet élement eft le moyen. *Dans* tous les temps, les *matelots* ont fini par céder aux *foldats*. En général, dès qu'un empire tourne fes fpéculations & fes efforts du côté de la mer, il eft perdu.

Les Athéniens fous Thémiftocle battirent les Perfes. Cette victoire les enorgueillit : ils devinrent marins : ils éblouirent un moment la Grece & l'Afie de leurs fuccès : mais tant de fplendeur aboutit à s'épuifer, à perdre l'afcendant qu'ils avoient eu fur leurs voifins, à être vaincus & affujettis par les Lacédémoniens, qui n'avoient ni ports, ni marine.

Tyr, Carthage, Rhodes, Alexandrie, ont joué autrefois un grand rôle fur le théatre du monde : elles ont été célebres par le commerce & l'opulence : elles couvroient les mers de vaiffeaux,

& elles ont été subjuguées par des ennemis qui n'en avoient pas.

Dans ces siecles modernes, Venise, Genes, Pise, ont eu des moments de gloire & de puissance navales qui les ont élevés au dessus des plus redoutables monarchies; mais cet éclat subit s'est évanoui, dès qu'elles ont été attaquées de pied ferme, avec des piques & des bataillons.

Le Portugal & l'Espagne sont des preuves non moins frappantes de la justesse de ma remarque. Ces deux états se sont extravasés dans l'ancien & le nouveau monde. Voyez le fruit qu'ils en ont retiré. On a dit du roi d'Espagne que *le soleil ne se couchoit jamais sur ses domaines*, & cela est vrai; mais qu'y éclaire-t-il? Un squelette languissant, que ses rayons n'ont pas la force de réchauffer.

Quelle a été l'époque du dépérissement de la France? L'instant où Louis XIV, par vanité, voulut avoir des vaisseaux de ligne & des opéra, où il bâtit des ports & Versailles. La vigueur étonnante du corps dont il corrompoit ainsi l'organisation, l'a soutenu: les ressources qu'il tiroit de l'intérieur ont rendu moins sensibles les pertes qu'il faisoit par les saignées imprudentes ouvertes de toutes parts sur ses côtes. Mais l'affoiblissement n'en est pas moins réel, & si ce n'en est pas là la seule cause, c'en est une des plus actives.

On n'en sera pas étonné si l'on songe à combien d'obstacles sont sujettes les expéditions maritimes, combien de contre-temps peuvent les faire échouer, si l'on calcule la consommation effroyable de matériaux de toute espece, mais sur-tout d'hommes, qu'elles entraînent. Les

guerres de terre sont affreuses : mais *elles ont* des intervalles & des adoucissements. Quand on est las de tuer, de piller, de saccager, on signe ces mensonges politiques, que l'on appelle des traités. Les sujets qui ne songeoient hier qu'à se déchirer, vont s'embrasser aujourd'hui. De meutes enragées de la veille, un morceau de papier fait le lendemain des troupeaux de moutons innocents, qui n'ont pas plus la force de se nuire, qu'ils n'en ont la volonté. On licencie les troupes, & quelquefois les frontieres que l'on en débarrasse, en renvoient plus de moitié aux provinces dont on les a tirées.

Mais la marine est une guerre éternelle déclarée à tous les éléments, ou du moins une excursion sur l'un d'eux, que tous les autres concourent à venger. L'eau & l'air marient leurs fureurs : le feu trop souvent les seconde ; & la terre, indignée contre des enfants ingrats qui l'abandonnent, éleve au milieu de l'Océan des écueils qui en augmentent les dangers. La faim, la soif d'ailleurs, toutes les maladies dont l'espece humaine est le partage, s'emparent d'une escadre à l'instant où le vent commence à en agiter les voiles ; elles attendent, pour s'y montrer, que l'éloignement des secours favorise leurs ravages.

Ainsi, poursuivis par toute la nature, les marins ajoutent encore à ces périls ceux dont la malheureuse industrie des héros a pu enrichir leur art. Uu seul vaisseau porte plus de canons que l'armée de terre la plus nombreuse n'en traîne à sa suite. Chaque bordée vomit plus de morts que la flotte entiere ne fournit de têtes à briser. Toutes les manieres de périr se réunissent dans ce petit espace, & souvent, après des efforts

de valeur, après des preuves de magnanimité qui ne trouveroient point de créance si elles étoient connues, le champ de bataille disparoît avec tout ce qui le couvre; vainqueurs & vaincus sont engloutis, & ce fracas, qui pourroit faire croire aux habitants des gouffres de la mer que les dieux se battent sur leurs têtes, finit par devenir leur pâture.

Si l'on vouloit tenir, dans les amirautés, des régistres exacts, & en rendre compte au public, j'ose l'assurer, on y trouveroit la preuve que la mer dévore ainsi successivement les deux tiers des hommes qu'on lui confie. Il n'est donc pas étonnant qu'elle énerve les empires, qui en font leur unique ressource: & je ne doute pas qu'avant peu les Anglois, à leur tour, ne vérifient ce pronostic effrayant, dont les preuves sont déjà tant multipliées dans l'histoire.

L'exemple des Hollandois ne tire pas à conséquence. D'abord ils ne sont pas plus exempts que leurs voisins de la fatalité attachée à ces moissons que la mer produit. Nous ne sommes pas assez loin de leur naissance, pour qu'il soit permis de dire qu'ils échapperont à la loi générale. Leur état actuel en est déjà une confirmation.

Mais, d'ailleurs, l'existence même des Hollandois est une exception à toutes les regles. Une nation qui subsiste, comme celle-là, contre toutes les loix de la nature, chez qui, comme je l'ai dit ailleurs, tous les éléments sont pervertis; qui fait du feu avec de la boue; qui ne respire que des brouillards; chez qui l'eau est toujours au dessus de la terre, & qui renouvelle à chaque instant le miracle des flots du Jourdain suspendus & contenus par une force étrangere;

une telle nation ne peut pas être citée contre un principe appuyé, dans tout le reste du monde, sur l'expérience.

Une marine est sans doute nécessaire, quand on veut avoir des possessions séparées par l'Océan : il faut à l'Espagne des vaisseaux pour asservir à la fois le Mexique & les Philippines. Il en faut aux Anglois pour dominer à Madras & au Canada ; mais le moment arrive bientôt, & les Anglois y sont déjà, où ce lien devient insuffisant : il se brise par la force indomptable du cours des choses. Dès que l'état éloigné, qui n'est contenu que par des flottes, a acquis une certaine consistance, il se joue de cette entrave fragile : nouveau Samson, il arrache les étoupes dont on a cru l'enchaîner ; la puissance vexatrice déjà affoiblie par les sacrifices qu'elle a faits pour le peupler, s'affoiblit encore par les tentatives qu'elle multiplie pour l'abattre. Elle équipe, à grands frais, des escadres qui vont gronder sur la côte : plus elle s'acharne à recouvrer des droits évanouis, plus elle perd de sa vigueur réelle ; reduite enfin à des vaisseaux vuides, à des caisses épuisées, à des villes désertes, elle est forcée de convenir que si les expéditions maritimes sont séduisantes dans les premiers instants, elles deviennent toujours funestes à la fin.

Jamais une invasion, qui n'a eu que la marine pour support, n'a réussi. Voyez, parcourez l'histoire, & cherchez une descente qui ait produit ou l'établissement, ou même la restauration d'un empire. Cyrus avoit fondé, sans vaisseaux, le royaume qu'Alexandre détruisit de même, quoique la plus grande partie de ses possessions fût baignée par la mer. Les Romains ont toujours regardé la navigation comme un

art dangereux & servile. Les croisades les plus désastreuses sont celles qui ont eu des flottes pour agents.

Les exploits des Portugais en Asie, au 15e siecle, les usurpations Européennes au 16e, dans le nouveau monde, sont les fruits de la nouveauté des armes, de la supériorité de l'esprit, de la violence des passions, & non des preuves de l'ascendant insurmontable d'une marine. Les avantages des Anglois dans la derniere guerre, en Asie & en Amérique, ne prouvent rien non plus, parce que ce n'étoit pas une puissance qu'ils y attaquoient, mais une ombre, & une ombre qui n'ayant pas les mêmes moyens de resistance, n'en vouloit cependant pas employer d'autres.

Vous ne trouverez d'exemple d'une conquête solide, consommée par une flotte, qu'en Angleterre même : cette isle est peut-être le seul pays au monde qu'un usurpateur ait soumis avec des vaisseaux : & quand les Anglois, aidés par les circonstances, par l'indiscipline des troupes, par l'incapacité des maîtres, par la prévarication des sujets, ont envahi les trois quarts de nos provinces, il n'en ont pas moins été chassés, quoique tout semblât leur promettre une domination inébranlable, quoique des victoires brillantes eussent signalé leurs armes.

Après avoir épuisé la France du sang de ses défenseurs, après avoir eu un de ses rois prisonnier à Londres, & un des leurs sacré dans Paris; après avoir, comme les Carthaginois, gagné successivement des batailles de Trasimene & de Cannes, ils ont fini, comme les Carthaginois, par tout perdre, & par ne se servir de leurs vaisseaux que pour fuir devant des guer-

riers chez qui la charge d'amiral étoit alors un titre sans fonctions.

Ce n'est pas que je dise qu'il faille négliger une marine, quand on a des côtes & des ports. Sans doute, si nous étions assez sages pour fermer les nôtres aux productions étrangeres ou du moins pour ne les plus aller chercher ; si nous avions, comme les Chinois & sur-tout les Japonois, assez de force d'esprit pour rendre les besoins du reste du monde tributaires des nôtres, pour réduire le commerce à ses vraies fonctions, à celles de serviteur soumis & empressé, & le forcer à venir nous apporter la matiere de ses échanges, comme à s'en charger quand ils sont consommés, des vaisseaux nous seroient superflus : d'autant plus courtisés que nous serions plus fiers, il n'y a point d'humiliations auxquelles ces orgueuilleux marins ne se soumissent pour obtenir la permission d'être nos facteurs.

Voyez si l'avilissement, l'esclavage, la prison même qui les attendent à Canton, à Nangasaki, les en écartent ? Ce n'est pas avec leurs canons que les pavillons François, Anglois, Hollandois, s'en ouvrent l'entrée : c'est avec des supplications, & au prix des plus flétrissants outrages. Mais nous sommes trop au dessous de la magnanimité, des lumieres de ces peuples que nous osons appeller barbares, pour sentir la noblesse de cette politique. Nous voulons ramper nous-mêmes, & recueillir en personne tous les profits attachés à la dégradation : en ce cas, je l'avoue, il faut une marine.

Les esclaves les plus méprisés sont souvent les plus pointilleux entre eux. La meute qui tremble sous le fouet du piqueur ne s'en déchire pas

moins, par jalousie, à la curée. Nous qui léchons les pieds d'un mandarin, pour lui vendre des montres & de la clincaillerie, & pour en obtenir du vernis, ou du thé, nous sommes avec les Européens d'une délicatesse admirable : à la moindre concurrence, il faut se battre, & pour cela, au point où sont aujourd'hui les choses, il faut des frégates & des matelots : cela est évident : mais sachons du moins apprécier l'instrument dont notre inquiétude & notre aveuglement nous forcent de nous servir : ne nous flattons pas qu'il puisse maîtriser long-temps la fortune, & attendons-nous à éprouver bientôt les revers dont il a été l'avant-coureur, pour tous ceux qui ont eu avant nous l'indiscrétion d'en faire trop d'estime.

Je puis me tromper ; mais c'est au moins de bonne foi : mon erreur seroit excusable, puisqu'elle est justifiée par des faits, qui sont les preuves les moins susceptibles d'erreur : & croyez-vous cependant, croyez-vous que je ferois beaucoup de prosélytes ? Croyez-vous qu'on ne s'élevroit pas contre des maximes auxquelles jusqu'ici tous les bréviaires des politiques se sont opposés ?

D'après ces faits, j'oserois assurer qu'il n'y a qu'une seule marine utile, une seule qui mérite l'attention des souverains, & qui fasse la force réelle des empires : c'est celle qui, sous le nom de capotage, porte, sans bruit, la nourriture & la vie de côte en côte ; elle marche modestement, & sans fracas, comme les êtres vraiment bienfaisants ; elle n'expose pas la vie des hommes qu'elle emploie, parce qu'elle ne les éloigne jamais du port ; elle ne connoît d'autres ennemis que les douanes, & d'autres dangers

que la rapacité financiere. Celle-là ne peut être trop encouragée : elle a les mêmes avantages que la navigation intérieure : elle offre, par la pêche, la source de subsistance la plus féconde, la moins pénible, la moins sujette aux accidents : elle ne peut faire de mal, & produit des biens infinis : & quand un état est situé de maniere à pouvoir en faire usage, il ne peut trop la favoriser.

Mais des vaisseaux guerriers sont une arme qu'il ne faut fabriquer qu'au besoin, & qu'on doit sur-tout bien se garder de trop multiplier.

Et ne pensez pas que la création en soit difficile. On ne cesse de répéter qu'une marine militaire est le fruit du temps, que c'est la seule chose qu'on ne puisse se donner avec de l'argent, que c'est la seule perte qui ne se répare pas avec de la puissance. Quand j'apprécie toutes ces assertions d'après l'expérience, je suis bien étonné d'être forcé de croire précisement le contraire.

J'ouvre l'histoire, ce recueil de leçons que le préjugé falsifie si souvent & dont il empêche presque toujours que les siecles à qui elles sont offertes ne tirent du profit, je vois que pour devenir puissant sur mer, il ne faut que le vouloir ; qu'il n'y a pas de prince, propriétaire d'un rivage, qui n'ait pu vérifier la fanfaronade de Pompée, & faire sortir du sable des escadres victorieuses, en le frappant du pied. La marine militaire est un de ces arts où il ne faut pas d'apprentissage. Les novices y ont toujours battu les maîtres.

Les Athéniens, que j'ai déjà cités, n'avoient pas de flottes, assurément, quand l'oracle leur dit de se *sauver dans des murs de bois*. Les Perses couvroient les mers de la Grece de vaisseaux,

Themiſtocle en fit conſtruire, à la hâte, un petit nombre. Avec ces bâtiments à peine exercés, il marche aux ennemis : il eſt vainqueur.

Les Romains n'étoient pas des navigateurs merveilleux, quand ils conçurent l'idée d'attaquer ſur la mer les Carthaginois, qui en avoient l'empire : ſi même on s'en rapporte aux anciens auteurs, il n'avoient jamais vu de galeres. La fortune en fait échouer une ſur un des rivages de l'Italie : on en prend les dimenſions : des conſtructeurs ſans connoiſſance dirigent des charpentiers ignorants. Trois cent galeres ſortent de cet attelier ridicule : elles ſe trainent aux Carthaginois qui s'en moquoient avec raiſon en apparence, & cependant elles les battent. Duillius, amiral ſans avoir jamais vu la mer, avec des laboureurs pour matelots, revient garnir la tribune des éperons des vaiſſeaux ennemis, & ériger, ſous les yeux des Romains étonnés de leurs ſuccès, une *Colonne Roſtrale*.

Les Eſpagnols étoient les dieux de l'Océan, ſous Philippe II : l'or du Mexique & l'argent du Pérou s'élançoient des entrailles de la terre pour enrichir cet heureux tyran. On ne connoiſſoit que ſon pavillon ſur les mers : il épuiſe les deux mondes pour conſtruire ſa fameuſe *Invincible*. Ces châteaux flottants vont fondre ſur l'Angleterre, qu'ils ſemblent devoir culbuter de leur choc ſeul : elle ne peut leur oppoſer que des bâtiments imperceptibles & des matelots ſans uſage. Cependant l'*Invincible* eſt vaincue. Les vents, à la vérité, combattent pour le parti le plus foible ; jaloux de l'orgueil de l'*Armada*, ils ſe font un plaiſir de la briſer : mais enfin il eſt très-douteux qu'avec des vents favorables, elle eût réuſſi, & il n'en eſt pas moins certain qu'ici,

comme dans les autres traits du même genre ; l'expérience & la force céderent à des mains foibles & inexpérimentées.

Louis XIV n'eut-il pas des vaisseaux quand il voulut en avoir ? n'eut-il pas l'empire de la mer, dès qu'il le desira ? fallut-il autre chose qu'un ordre de sa main pour remplir l'univers des trophées de la marine Françoise ? il dit à ses sujets : *Soyez marins & vainqueurs*, & ils le furent.

Enfin, le czar Pierre I n'a-t-il pas renouvellé, de nos jours, ce prodige si souvent répété qu'il devient naturel ? D'une chaloupe copiée, comme les galeres Romaines, sur celle d'un bâtiment Hollandois, à demi-pourrie, il s'éleva, en moins de vingt années, à des vaisseaux de ligne. Ce fut par des batailles navales gagnées que l'Europe apprit que les Russes étoient marins : & nous venons, tout récemment, de voir cette puissance exécuter, avec cette même marine, que la situation de ses ports & le caractere de ses sujets sembloient condamner à une langueur éternelle, des exploits que l'audace des nations les plus exercées n'auroit pas osé imaginer.

La création d'une marine militaire n'est donc pas un miracle : c'est un effort qui épuise : mais cet effort, il n'y a personne qui ne le tente avec succès; dès qu'il voudra en courir le risque. Ce n'est donc ni un mérite, ni un avantage, c'est un beau spectacle : celui qui le donne se fait admirer, & se ruine. Voilà ce que je serois forcé de publier dans l'analyse de l'Angleterre, & quoique je ne mette, dans ces paradoxes apparents, ni orgueil, ni singularité, quoique je ne les hasarde que parce que j'en suis convaincu ; quoique je ne les avance que sous l'escorte des preuves les plus décisives, soyez sûr que des haines sans

fin en feroient le fruit. Les gens du métier croiroient que je veux les humilier, les anéantir; je deviendrois l'ennemi du corps, & l'objet de tous fes ressentiments. Les gens qui ne font pas du métier crieroient que ce n'eft pas non plus le mien; qu'il fied mal à un petit avocat rayé du tableau de parler marine; & quoiqu'affurément ce tableau & la marine n'aient rien de commun, il y a beaucoup d'efprits fur qui ce rapprochement feroit infiniment plus d'impreffion que l'énumération de mes preuves.

Pourrois-je paffer fous licence, en parlant de l'Angleterre, fon adminiftration intérieure? Ne faudroit-il pas m'occuper des refforts qui la dirigent, & de cette balance tant admirée, que les autres peuples envient fans l'avoir jamais bien examinée? Je dirois que l'état actuel de la conftitution Angloife, cet objet des hommages du préfident de Montefquieu, eft un état de violence & de contrainte qui ne peut pas durer; que le prétendu équilibre des pouvoirs eft une chimere, dont le premier moment fera voir l'illufion; que la balance entre eux, ou plutôt la faculté qu'ils ont de fe choquer jufqu'à ce que le prépondérant renverfe & écrafe les autres, eft le fruit des circonftances, & non pas d'une fageffe combinée, ni d'un choix réfléchi; que le gouvernement d'Angleterre par lui-même eft fi propre au defpotifme, qu'à la moindre circonftance favorable pour ce fyftême, l'autorité arbitraire peut s'y réintégrer, fans être obligée de rien changer, même dans les formules extérieures; & que le tyran le plus abfolu prendroit la place du roi le plus gêné, fans feulement qu'on s'apperçût de la moindre différence entre les titres, les procédés de la veille & ceux du lendemain; ces héréfies politiques infpireroient

une horreur inexprimable à tous les fauteurs de la liberté, à tous les dévots qui se tournent vers Londres pour lui adresser leurs vœux, comme les Musulmans vers la Mecque, dans leurs ablutions.

Cependant avec quelle facilité on les démontreroit si l'on en vouloit prendre la peine ! Comme, en suivant l'histoire, depuis Henri VIII, on verroit combien les prétendues chaînes de la royauté sont devenues flexibles, dès qu'il s'est trouvé sur le trône un prince assez robuste pour n'en être pas embarrassé. Les parlements, sous Henri VIII & sous Elisabeth, n'ont été que les exécuteurs des volontés, des caprices même de la couronne. Si Jaques I n'avoit pas été le plus foible, le plus méprisable des hommes, Charles I le plus imprudent, Charles II le plus mou, & Jaques II le plus extravagant, si Guillaume III n'avoit pas eu le plus vif intérêt à paroître ménager la *nation*, pour s'affermir sur un trône usurpé, si la reine Anne n'avoit pas été contenue par le même besoin, & la crainte éternelle du vengeur que la France conservoit le droit & le pouvoir d'armer, si la maison de Hanover n'avoit jusqu'ici joint à ces motifs de modération qui arrêtoient ses prédécesseurs, l'embarras résultant d'une physionomie étrangere, au milieu d'une nation tumultueuse & défiante, le danger de deux guerres terribles qui ont successivement ensanglanté l'Europe, l'obligation de traiter doucement les sujets de la couronne, pour les amener à se sacrifier eux-mêmes en faveur des états du prince, si toutes ces raisons ne s'étoient successivement remplacées, & quelquefois mutuellement aidées pour suspendre les entreprises du ministere : les Anglois conserveroient-ils même ce simulacre de liberté à l'abri duquel ils semblent dormir si tranquillement ?

Voyez ce qui eſt arrivé ſous Cromwell, & quel aſcendant ſubit reprit ſur la nation l'ombre même de la couronne fixée ſur la tête d'un uſurpateur abſolu ?

Le fond du gouvernement Anglois eſt ſi bien deſpotique, qu'aux yeux de la législation, le roi eſt infaillible : c'eſt un principe conſacré, & dans ces temps modernes, que le roi *ne peut mal faire* ; qu'il *ne peut faire de tort à ſes ſujets ;* les miniſtres ſeuls ſont coupables des mépriſes ou des uſurpations de la couronne.

Ailleurs, le même principe eſt bien admis dans la pratique, & il faut qu'il le ſoit : mais les caſuiſtes politiques ont eu la prudence de n'en jamais donner la théorie ; ils n'ont pas approfondi une poſſibilité à laquelle il eſt bon qu'on répugne de croire : mais ils n'ont affranchi les princes ni des reproches de leur conſcience, ni des inquiétudes que peuvent leur cauſer les plaintes des ſujets vexés : ils n'ont pas enchaîné le lion ; mais ils n'ont pas poſé en axiome, qu'en mordant, il ne faiſoit pas de mal. Ce n'eſt qu'à Londres que cette maxime a été rédigée, diſcutée, & conſacrée comme une prérogative de la couronne.

Preſque tous les délits qui troublent la ſociété ſont qualifiés ici, par la loi, du nom de *félonie*, c'eſt-à-dire, d'attentat contre le ſouverain. C'eſt l'offenſe faite au roi qu'elle conſidere, & punit plus encore que le tort que ſouffre l'ordre public violé. Tous ceux qui ont pour objet la moindre dévaſtation ſur les domaines royaux, juſqu'à la chaſſe dans les forêts de la couronne, ſont punis d'une peine corporelle ; non-ſeulement le monarque, aux yeux de la loi, eſt un dieu par l'infaillibilité ; mais il l'eſt encore par la grandeur : c'eſt un être contre lequel il n'y a pas de petite offenſe.

Le délire de la tyrannie naissante à Rome n'a jamais enfanté d'accusations aussi puériles & de loix aussi barbares que celles dont la jurisprudence Angloise est remplie contre le crime de lese-majesté. C'est à Londres, qu'un marchand, ayant pris pour enseigne une *couronne*, & ayant dit : *Mon fils héritera de la couronne*, fut condamné à mort, comme coupable de haute-trahison. C'est sous Edouard IV que cet exemple affreux a été donné : que diroit-on, si on lisoit dans Tacite un pareil trait attribué à Tibere, ou à Néron ?

Les cas multipliés de petite-trahison, donnent au prince un droit existant, auquel rien ne ressemble dans toute la terre. Les coupables sont condamnés à mort, & *le roi aura leurs biens*, dit un jurisconsulte Anglois estimé (*a*) *pendant un an & un jour, & peut y commettre tout le dégât qu'il juge à propos*, ce qui s'appelle *l'an & le jour & le dégât du roi*. Ainsi non seulement la loi accorde au souverain une double vengence ; mais elle lui en laisse encore l'exécution. Elle lui livre à la fois le sang & la fortune de l'accusé ; elle le charge d'exercer sur les biens l'office qu'a rempli le bourreau sur la personne. Trouvera-t-on dans les annales du genre-humain une administration où le despotisme s'exhale d'une maniere plus sensible par tous les pores ? La constitution du moment, je le sais, réprime cette évaporation funeste : le caractere du prince regnant suffiroit seul pour en arrêter l'explosion : mais il ne faut qu'une autre circonstance pour lui rendre toute son activité, & cette circonstance, à quoi tient-elle ?

(*a*) M. Blackstone, dans ses Commentaires sur les loix Angloises, tom. 6, édition de Bruxelles.

Peut-on regarder comme libre un pays où le premier magiſtrat, héréditaire, irrévocable, & infaillible légalement, a dans ſa main tous les moyens de corrompre & de ſubjuguer ; où il commande arbitrairement les troupes ; où il fait arbitrairement la paix & la guerre ; où il donne arbitrairement tous les emplois, & nomme à tous les bénéfices : où il n'impoſe pas à la vérité les taxes, mais les fait percevoir quand elles ſont établies ; où les miniſtres ſe diſpenſent de rendre des comptes de l'emploi qu'ils en font ; où enfin, à ce que l'on prétend, en diſtribuant à propos une partie de la levée de l'année précédente, ils ſont certains d'obtenir des repréſentants de la nation le droit de lever, l'année d'après, ce qui leur convient ?

Peut-on appeller libre un pays où le peuple n'a pour organes, pour défenſeurs que des hommes qui ont commencé par le corrompre lui-même, pour fixer ſon choix ſur eux, & qui ayant acheté de lui, en détail, le droit de ſoutenir ſes privileges, doivent être naturellement ſans ceſſe tentés de les revendre à la main qui tient d'eux de quoi fournir aux prix qu'ils jugent à propos d'y mettre ?

Peut-on regarder comme libre un pays où le droit même de reſpirer l'air eſt taxé, où la diſproportion des fortunes eſt portée à un excès où elle n'étoit pas parvenue dans Rome même, victorieuſe de toutes les nations, & enrichie des dépouilles de l'univers ; un pays où les vices & l'or de l'Aſie fluent par tous ſes rivages ; un pays où la frugalité originelle apparente n'eſt pas un préſervatif contre les recherches du luxe le plus raffiné & où la cherté des jouiſſances ſemble en augmenter le goût ?

Qu'importe que, dans un pays ainsi dépravé, il y ait des bornes apparentes aux entreprises de l'autorité, & des établissements qui annoncent des ressources contre ses progrès ? Sont-ce les mots ou les choses qui font le sort réel des états ?

Que veulent dire ces dénominations révérées, dont le sens change à chaque siecle, & qui ne sont jamais plus fastueusement étalées que quand elles présentent une idée toute contraire à leur institution ? Le droit d'asseoir les impôts au nom du peuple, celui de refuser ou d'accorder les taxes, signifie-t-il plus pour la liberté de ce peuple que celui de se faire servir à genoux, ou de charger son carosse de deux licteurs dorés, avec la hâche & les faisceaux, ne décide en faveur du roi le pouvoir absolu de la couronne ?

Tout tient aux conjonctures : seulement elles produisent de plus violents effets, & avec plus de rapidité, quand dans les revolutions *les nouveaux principes* trouvent d'anciens débris, à l'ombre desquels ils peuvent s'introduire & s'affermir. C'est alors que se vérifie cette maxime terrible, que j'ai osé le premier avancer, & qui est l'abrégé de toute la véritable politique, que les corps sont bien plutôt les armes du despotisme, que les gardiens de la liberté ; qu'un peuple où il se forme des *compagnies intermédiaires*, sera asservi sans retour, dès qu'il se trouvera à sa tête un homme qui en sache faire le seul usage auquel elles sont propres. Ces compagnies sont le lacet passé au cou d'un patient : il ne l'incommode point tant qu'on ne le tire pas ; il l'étrangle dès qu'une main vigoureuse le serre.

Le seul regne de Henri VIII n'est-il pas une époque qui devroit à jamais épouvanter les Anglois, & les désabuser sur la nature des fondements ruineux

ruineux de leur liberté ? N'y avoit-il pas alors une charte ? N'y avoit-il pas un parlement ? Les desirs du roi n'étoient-ils pas dès-lors soumis à la revision des deux chambres assemblées avec appareil & sans la ratification desquelles aucun réglement ne pouvoit acquérir dans le royaume le nom & l'autorité de loi ? Et cependant y a-t-il un seul peuple dont l'histoire présente une suite de bassesses, de tyrannies, d'atrocités plus épouvantable ?

N'est ce pas à Londres & en parlement qu'a été proposée, adoptée, consacrée la loi qui ordonnoit que tout accusé, *attaqué pour crime de lese-majesté, seroit jugé sans pouvoir demander à se justifier, & sans qu'il fût besoin de discuter les preuves ?* Et Cromwell, auteur de cette jurisprudence, n'en fut-il pas la victime, après avoir été le favori du monarque dont on ne gagnoit le cœur que par des semblables offrandes ?

N'est-ce pas à Londres & en parlement qu'a été passé l'acte qui prononçoit la peine de mort contre tout homme qui *ayant connoissance des désordres d'une reine, n'en donneroit pas avis à la cour en toute diligence ;* contre toute fille qui *ayant eu des foiblesses, n'en avertiroit pas le roi, s'il la vouloit épouser ;* & enfin indistinctement contre toute personne qui *sachant que le roi se prépareroit à se marier à une fille qui ne seroit pas vierge, balanceroit à en faire sa déclaration ?*

N'est-ce pas en parlement qu'a été promulguée la défense, *sous peine de mort*, non-seulement de rien *écrire*, de rien *dire* contre le roi & la reine Anne de Boleyn, cette femme qu'il fit depuis périr, par acte du parlement aussi, sur un échaffaud ; mais même de rien imaginer ?

N'est-ce pas le parlement qui, sous ce regne

inique, a statué qu'on eût *à obéir désormais à une simple déclaration du roi, ou du conseil de régence, pendant une minorité, avec autant de soumission qu'à un acte émané du parlement ?*

Enfin, n'est-ce pas avec des actes du parlement que les sujets se voyoient ruinés par des banqueroutes royales & les impôts, tandis que les églises étoient pillées par les courtisans ? N'est-ce pas avec des actes du parlement qu'on dressoit les échaffauds où les meres des héritiers du trône alloient expier le malheur d'avoir donné de l'amour au plus abominable des tyrans ? N'est-ce pas sous les yeux du parlement & de son aveu, qu'on allumoit les bûchers où la main sanglante du despote précipitoit également les catholiques, les luthériens, les prêtres, les guerriers, les magistrats, les femmes, les enfants, toutes victimes immolées à sa fureur de dominer sur *les esprits* comme sur les corps ? Je le répete, les annales de l'Orient contiennent-elles une crise aussi horrible d'avilissement ?

Les monstres qui ensanglantent quelquefois, dans cette partie du monde, les palais remplis d'esclaves, assassinent & ne jugent pas : c'est avec le fer, & non avec des loix qu'ils poignardent ; & ce n'est que sur des particuliers que tombe leur fureur : la violence qui l'accompagne nécessairement est un symptôme fatigant pour celui même qui s'y livre, & un obstacle au retour de ses accès.

Mais le despote qui égorge avec l'épée de la justice, qui trouve toujours des formes prêtes à consacrer ses attentats, les commet avec une sécurité toute propre à les multiplier. Il échappe aux deux seuls freins capables de contenir quelquefois la scélératesse toute-puissante, au remords

qui agit sur le cœur, à la crainte qui peut arrêter la main. La loi, cet asyle du foible, cette ressource de l'innocence, une fois devenue complice & instrument du crime, existe-t-il rien dans la nature qui puisse rassurer ou consoler les sujets? Peuvent-ils compter sur un moment de vie & d'honneur, dès que la gloire & l'existence de chacun d'eux est soumise à des furies serviles, qui n'attendent pour les flétrir ou les déchirer que le signal du démon à qui tous leurs mouvements sont vendus?

Ces loix sont désavouées aujourd'hui, mais elles ne sont pas toutes révoquées: on ne les exécute pas; mais elles ont existé; mais l'organe qui leur a donné la sanction n'est pas détruit; mais, indifférent de sa nature au bien comme au mal, ce sont les temps seuls qui décident son emploi: peut-être même est-il plus propre à gêner les bonnes intentions d'un prince vertueux qu'à combattre les caprices d'un tyran, parce que ce n'est que sous le premier que l'opposition est impunie; encore une fois, qu'il reparoisse un Henri VIII, & vous entendrez bientôt de la bouche esclave, consacrée en apparence aux droits des peuples, sortir le tonnerre infernal qui prononçoit, pour lui plaire, tant de proscriptions contre le genre-humain.

Ce sont là, Monsieur, des vérités aussi terribles que nouvelles, des vérités auxquelles je crois du plus profond de mon cœur; des vérités qui, pour mon malheur, m'ont frappé dès que j'ai pu ouvrir les yeux sur ce qui se passoit dans le monde, sur l'histoire des temps présents comme des temps passés, & qu'au lieu de suivre aveuglément la routine des préjugés, fortifiés, accrus par la bassesse réfléchie des imposteurs qui s'appellent

philosophes, j'ai osé consulter la raison & l'expérience pour apprécier ce chaos de violence, de fraudes, de cruautés, de mensonges, qu'on appelle gouvernements.

J'ai vu que par-tout où le pouvoir étoit partagé, le peuple étoit malheureux.

J'ai vu que par-tout les grands étoient despotes dans le cœur, qu'ils tendoient, par le vœu commun, à l'aristocratie, parce que ne pouvant être rois, leur ambition se console ou s'amuse de l'espece de dépendance où ils tiennent la royauté; & que par le vœu particulier ils sont prêts à tout faire pour l'affranchissement du trône, parce qu'il leur faut un monarque tout-puissant, pour en recevoir le prix qu'ils mettent à leurs services.

J'ai vu que plus l'association à l'autorité acqueroit d'étendue, plus on donnoit de surveillants au prince & d'inspecteurs à ses agents, *plus* on leur préparoit de complices, plus on *multiplioit* les facilités à l'usurpation; parce que plus une compagnie est nombreuse, plus elle renferme d'ames lâches & intéressées; parce que la vraie vertu est rarement accompagnée du zele dévorant qui entraîne les autres hommes; parce que les cœurs honnêtes n'ont point ce babil impétueux, ce bavardage éblouissant & intarissable qui subjugue les esprits dans les grandes assemblées; parce qu'ils ne savent s'y rendre ni redoutables, ni nécessaires; n'ayant eu besoin que d'appercevoir le bien pour l'aimer, ils croient que pour lui donner des partisans, il ne faut que le montrer: & quand ils voient avec quelle audace on ose insulter leur divinité, quand ils voient avec quelle froideur la foule en contemple l'image, la surprise ou l'indignation les rendent muets; ils dédaignent de prendre les peines nécessaires pour ré-

chauffer ces cœurs glacés, ou ils n'en ont pas l'adresse.

Les agents de la corruption, au contraire, étant plus vifs, parce que ce sont les passions qui les animent; plus habiles, parce que l'habitude du manege rend l'esprit souple & délié; plus patients, parce que ce n'est qu'en déguisant leurs vues qu'ils peuvent parvenir à les faire adopter; plus opiniâtres, parce qu'un grand intérêt personnel leur défend de se démentir, ils réussissent toujours à s'attirer la majorité des suffrages.

Voilà, encore une fois, ce que la réflexion m'a appris; voilà ce qu'on m'a puni d'avoir osé dire autrefois, & le prétexte sous lequel on m'a représenté dans toute l'Europe, comme un partisan furieux du despotisme : voilà ce qu'il ne me seroit pas permis de taire dans l'histoire d'une nation qui fournit les plus fortes preuves de la justesse de mes idées : & me pardonneroit-on d'avoir essayé, pour la seconde fois, de tirer le rideau qui dérobe à la vue des hommes cette effrayante, mais utile perspective? Se trouveroit-il ici plus qu'ailleurs des ames assez désintéressées pour sentir que, même en me trompant, je rendrois service à la nation, si mon erreur amenoit enfin un examen qui établît d'une maniere invincible la vérité combattue par moi? S'en trouveroit-il d'assez courageuses pour avouer qu'au moins les faits sont en ma faveur, si les mots & les déclamations me sont contraires; pour convenir que des cris de fureur ne sont pas des raisonnements, & que proscrire un écrivain ce n'est pas le réfuter?

Sans doute ce systême étoit assez nouveau, assez étrange, assez opposé à toutes les idées reçues pour animer des contradicteurs, s'il y avoit

eu un seul homme qui se fût flatté de le combattre au moins avec une apparence de succès. Or, il ne s'est pas trouvé un critique qui ait osé descendre dans l'arene, & attaquer de front des principes qu'une infinité de bouches calomnioient de loin. On a prodigué les insultes & les manœuvres; on s'est bien gardé d'entamer une discussion. Toute la huaille philosophesque a fait autour de moi un grand cercle d'où sont partis des injures, des menaces, des impostures, des libelles; mais pas un de ces sansonnets, courageux dans la foule, n'a eu la confiance d'engager un combat direct : c'est toujours la personne qu'on s'est efforcé de décrier & d'écraser, parce qu'il ne faut pour cela que des mensonges & du pouvoir : jamais on n'a discuté les principes, parce qu'il auroit fallu ou nier les faits qui les justifient, ce qui est difficile, ou éluder les conséquences qui en résultent, ce qui n'est pas aisé.

Si mes ennemis vouloient être sinceres, ils avoueroient, j'en suis sûr, que plusieurs d'entre eux ont pris la plume pour ébranler ce monument que la franchise de la mienne a consacré au genre-humain, & qu'ils l'ont brisée, dans la rage de la trouver impuissante : en lisant, en cherchant des réponses, ils n'ont apperçu que des raisons de céder. Surpris, comme Balaam, de se sentir prêts à bénir, après être venus dans l'intention de maudire; mais, plus maîtres de leur bouche que le prophete Israélite, ils l'ont forcée à continuer les outrages, au lieu des aveux & des réparations que la conscience leur dictoit.

Et qui m'assurera que je trouverai désormais plus de bonne foi, plus d'équité ? Je veux annoncer la vérité, c'est mon devoir, c'est mon serment; mais est-ce le peuple pour le repos de

qui je la publie qui l'entendra & s'en rendra le défenseur ? Et, parmi les gens inſtruits, quel eſt celui qui, après l'avoir ſaiſie, oſera lui rendre hommage ? Quand on leur parle de cette vierge céleſte, ne diſent-ils pas tous comme Pilate : *Qu'eſt-ce que la vérité ?* Et ne fuient-ils pas tous comme lui de peur de recevoir la réponſe ?

Vous voyez, Monſieur, combien j'ai de raiſons, non pas pour m'interdire de parler des affaires de l'Angleterre, mais pour ne m'y haſarder qu'après avoir pris toutes les précautions que la prudence exige de la part d'un homme qui ne veut ni tromper perſonne, ni ſe tromper lui-même, s'il eſt poſſible. Je crois, par cette réſerve, donner à mes lecteurs & aux Anglois en général une marque de reſpect qui ne peut leur déplaire. Malgré ce que je viens de vous dire de cette nation & de ſon gouvernement, je ſuis prêt à lui rendre juſtice : mon cœur n'aſpire qu'à en publier les vertus. J'ai déjà eu occaſion, & je l'ai ſaiſie, de rendre hommage à la ſageſſe, à la douceur de ſa juriſprudence criminelle, juſqu'à l'exécution. Par-tout où la législation n'a pas été ſubordonnée au beſoin de corrompre, par-tout où les gémiſſements de l'humanité n'ont pas été étouffés par les cris de l'ambition, ils ont été entendus & accueillis ici avec un empreſſement honorable autant que ſalutaire.

S'il eſt dangereux que deux témoins, dans tous les cas, ſuffiſent pour néceſſiter une condamnation; s'il eſt cruel que dans certains cas, dont peut-être la loi n'auroit pas dû prendre connoiſſance, une ſeule dépoſition, une dépoſition ſuſpecte à tous égards, motive un ſupplice, & que le principe ait prévalu à Londres, comme ailleurs, que *plus un crime eſt difficile à prouver, moins on doit*

être difficile sur la preuve (*a*); rien de plus consolant que la publicité de l'examen, rien de plus satisfaisant pour les ames sensibles que l'attention du magistrat à se déclarer le protecteur de l'accusé, à le soutenir contre la crainte, à le précautionner contre les méprises, à faire valoir ce qui le justifie, à encourager ses efforts contre ce qui le charge : l'administration de la justice criminelle en Angleterre est un monument érigé à la bienfaisance, qui mérite l'hommage & l'admiration de tous les hommes.

La tranquillité du pays, & sur-tout de Londres, avec tant de motifs de troubles, & si peu de préparatifs pour les prévenir ; cette paix intérieure maintenue sans police, sans violence, sans l'appareil de terreur & de guerre qu'on croit indispensable par-tout ailleurs, est honorable aux mœurs & au caractere de la nation : elle

(*a*) Ce n'a pas été sans surprise que j'ai vu M. Blackstone, dans son *Commentaire sur les loix Angloises*, désapprouver une réflexion du président de Montesquieu à ce sujet. L'écrivain François observe que les *loix qui condamnent un homme à mort, dans quelque affaire que ce soit, sur la déposition d'un seul témoin, sont fatales à la liberté.* L'Anglois qui cite ce passage s'écrie : *C'est porter les choses un peu loin. Il y a des crimes dont la nature exclut la possibilité d'avoir plus d'un témoin : faut-il pour cela qu'ils restent impunis ?* Sans doute il le faudroit bien, si vous ne voulez pas que la justice dégénere en assassinats ; il est déjà terrible que le concours de deux hommes suffise pour arracher juridiquement l'honneur & la vie à un troisieme ; mais il y a du moins pour l'accusé la ressource d'opposer l'un à l'autre, d'éluder le concert par des questions différentes, d'embarrasser la fraude par des questions imprévues, de tirer parti des réponses du premier pour engager le second dans des éclaircissements redoutables au mensonge : la loi & la justice lui doivent ce secours, & c'est la certitude qu'il en

prouve combien en général tous ses membres ont de confiance dans la loi qui les protége seule, & cette confiance ne peut être fondée que sur une conviction intime qu'elle sera impartialement exécutée.

Il y a une infinité d'autres points où la législation Angloise mérite les plus grands éloges. On ne joue pas un rôle, comme celui que cette nation soutient en Europe depuis deux siecles, sans une force réelle & un mérite effectif, je l'ai dit ailleurs, la constitution n'influe point sur l'idée que l'on peut avoir d'une nation, parce que son caractere primitif, que rien n'étouffe, est un présent de la nature, au lieu que ses loix, qui changent à chaque minute, sont le fruit des événements & de la fortune.

Il en est des peuples comme des individus: une fievre qui dévore quelquefois ceux-ci, une

---

sera usage qui les a déterminées apparemment à se décider d'après une accusation qui a subi cette épreuve; mais elle n'a plus lieu quand le jugement se rend sur la foi d'un seul adversaire: aussi tous les peuples policés ont-ils consacré l'axiome de la jurisprudence Romaine, *testis unus, testis nullus*, & il est fort étonnant que ce soit un jurisconsulte Anglois qui le réprouve.

La justice n'a jamais besoin de punir: elle a toujours celui d'être instruite. Des crimes dont la nature seroit de ne *pouvoir être prouvés que par un témoin*, seroient aussi par leur nature des attentats secrets qu'il vaudroit mieux laisser dans une impunité obscure, que d'en manifester le scandale par un châtiment éclatant: d'ailleurs, par leur nature aussi, le témoin en étant nécessairement le complice, devroit perdre aux yeux du juge l'espece de créance imparfaite à laquelle la solitude le réduit.

En général, n'accoutumez pas la justice à verser le sang légérement. Un tribunal où un seul témoignage suffit pour justifier un arrêt de mort, sera facilement amené à regarder une présomption comme une preuve, & cela va loin.

frénésie qui les agite, une léthargie qui les assoupit, ne font aucun tort à leurs qualités : on les plaint quand ils souffrent de ces maladies : on les pleure quand ils y succombent ; mais leur mémoire n'en est pas flétrie : il en est de même des empires : un mauvais régime peut en altérer l'organisation, la changer, la dissoudre même, sans les déshonorer. Les grandes actions des particuliers, les intervalles de gloire, de noblesse, qui précedent les crises de dégradation, restent dans le souvenir des hommes ; c'est en les rapprochant que la postérité, qui les compare, fixe son jugement : or les Anglois ont déjà fourni, ils fourniront sans doute encore des traits dignes de charger sa balance, dans un sens comme dans l'autre : & l'emploi le plus honorable de cet ouvrage à mes yeux, est d'en être le dépôt.

De l'Inquisition, & de la maniere de penser de la cour de Rome à cet égard.

On sait combien le rétablissement de l'inquisition en Espagne y a répandu d'allarmes ; cet abominable tribunal a récouvré, en Portugal, toute l'étendue de ses prérogatives : c'est tout le contraire à Rome, il y perd tous les jours de son influence. Ce n'est pas en cela seulement que les sages Romains ont donné au reste de l'Europe des exemples de modération peu suivis.

Je vois beaucoup d'écrivains qui ont crié contre l'ambition de cette cour, contre son avidité, contre son adresse à saisir toutes les conjonctures favorables à l'extension de son pouvoir, contre la misere où languissent ses sujets. Ce sont, sans

doute, des imperfections : mais quel eſt le gouvernement auquel on n'auroit pas de reproches à faire ſur tous ces articles ?

Je ne vois perſonne qui rende juſtice à la douceur de ſon adminiſtration, aux ménagements obſervés pour les ſujets & pour les étrangers, à la beauté, à la grandeur de ce projet, qui tendoit à relever ſur la baſe dont avoit été renverſé le trône ſouillé, deshonoré des Céſars, une autorité plus reſpectable, plus pure, plus utile, fondée ſur la religion & la confiance, une autorité qui n'eſt devenue nuiſible aux hommes que par la jalouſie du pouvoir ſéculier ; car enfin, il faut l'avouer, ce n'eſt que pour les dominer ſans rivaux que les magiſtrats ſe ſont attachés à contrarier les prêtres : c'eſt la concurrence, & non le deſir du bonheur public qui a armé la *robe* contre le *ſurplis*.

Chacun chez ſoi écrit, & fait écrire qu'il ne faut pas de ſouverain étranger ; qu'on ne doit être ſoumis qu'aux loix de ſon pays, &c. Cela eſt vrai ; mais ſi les loix de ce pays avoient ordonné de reconnoître pour chef de l'autorité civile le pontife, directeur ſuprême de la hiérarchie eccleſiaſtique, quel mal en auroit-il reſulté ? Les Céſars étoient adminiſtrateurs du culte comme de la politique. Perſonne n'étoit humilié d'obéir à leurs lieutenants.

Si les ſucceſſeurs de Grégoire VII avoient eu les mêmes vues, le même courage, & des circonſtances heureuſes ; ſi la ſcélérateſſe d'Alexandre VI, les violences de Jules II, les voluptés de Léon X, les perfidies de Clement VII, la hauteur de Paul IV n'avoient pas aliéné les eſprits ; ſi Luther avoit été réprimé de bonne heure, & qu'au milieu des guerres auſſi folles que ſanglantes qui ruinoient l'Italie au 16e ſiecle, une ſuite de ponti-

ses vertueux eut montré aux peuples un abri sûr à l'ombre du trône de St. Pierre; qu'un pape, rempli de courage & de grandeur, eut fait valoir ce titre imposant de pere commun des fideles, pour citer à son tribunal quiconque eut osé troubler la paix de l'Europe, pour faire un exemple sur le rebelle, & mettre en sa place un administrateur plus docile & plus humain; n'auroit-il pas mérité des siecles à venir une éternelle reconnoissance? Le saint-siege ne seroit-il pas devenu l'asyle des malheureux? Malgré les abus attachés inséparablement à toutes les institutions humaines, ne seroit-ce pas celle-là qui auroit fait le moins de mal à notre espece, & qui lui en auroit le plus épargné?

Cette revolution, très-possible, n'a pas eu lieu; un autre ordre de choses a ouvert en Europe des sources de discordes qui coûteront à nos descendants autant de sang qu'elles en ont déjà fait verser à nos peres; mais depuis plus d'un siecle le saint-siege n'y prend de part que pour essayer de les tarir. C'est la paix qu'il a toujours recommandée avec un silence respectueux dans les matieres délicates, ou politique dans les choses indifférentes pour lesquelles on avoit la folie de s'échauffer ailleurs. Ce n'est pas lui qui a allumé dans les Pays-bas, & ensuite en France, les guerres théologiques qui y ont causé tant de malheurs & de puérilités, tant d'exils & d'extravagances, tant d'abus du pouvoir & de la raison. Les décrets qui y ont servi de prétexte lui ont été arrachés.

Si Louis XIV avoit été moins foible; si la cour de France avoit eu le courage de dédaigner les tracasseries de quelques intrigants obscurs, de ne pas regarder comme une affaire d'état le sens de

quelques paſſages inintelligibles de deux docteurs Flamands, & des réflexions d'un moine inconnu, le royaume n'auroit pas été troublé par des débats dont les ſuites ſe font encore ſentir : on ignoreroit ces noms abſurdes de *Janſeniſtes*, de *Moliniſtes*, dont on a toujours ri à Rome, tandis qu'ils faiſoient prodiguer ailleurs ce que l'autorité a de plus violent. Les papes, dans les affaires de religion, ſe ſont preſque toujours conduits comme des politiques pleins de ſageſſe & de douceur; & les miniſtres ſéculiers, trop ſouvent comme des fanatiques remplis d'acharnement & de ſuperſtition.

Quand on étudie l'hiſtoire avec le ſang-froid, l'impartialité de la vraie philoſophie, on eſt ſurpris, effrayé même de l'injuſtice des préjugés les plus accrédités, & de la facilité des hommes à ſe remplir d'idées démenties par les faits préciſement que l'on cite pour les juſtifier.

On ne ceſſe de répéter que l'eſprit de la cour de Rome a toujours été ſanguinaire. On la rend reſponſable des barbaries exercées d'un bout de l'Europe à l'autre, ſous prétexte de religion, & cependant jamais elle ne les a exigées : rarement elle les a ratifiées. Ce n'eſt pas elle qui condamna Jean Hus & Jérôme de Prague : c'eſt un empereur qui dreſſa le bûcher : ce ſont des prélats Allemands, François, Eſpagnols qui l'allumerent : Rome, alors dans l'humiliation, n'eut pas de part à ces aſſaſſinats religieux.

Il n'y avoit pas de légats à la tête des bouchers qui devaſterent les vallées de Cabrieres & de Mérindol. Ils avoient pour guide un premier préſident & un avocat-général d'un parlement. C'étoit au nom du roi, & non pas en celui du pape que le ſang des cultivateurs inondoit ces roches, devenues fertiles par leurs travaux.

On a prêché la croisade contre les Albigeois : des inquisiteurs y parurent pour légitimer par leur présence les fureurs guerrieres : mais ce n'étoient pas des Italiens : c'étoient des François. Ils avoient été appellés & demandés par les séculiers : Simon de Monfort étoit le véritable instigateur de ces brigandages. L'étendard papal n'en étoit que le complice.

Jules II, s'il en faut croire les mémoires du temps, payoit un sequin par chaque tête de François qu'on apportoit à son trésor : ce trafic n'étoit pas digne, sans doute, du St. Pere : mais la conduite des François, dans cette Italie désolée sous le bon Louis XII, ne le rendoit-elle pas, en quelque sorte, moins odieux ? Qu'y faisoient-ils autre chose que de la ravager ? De quelles lâchetés, & de quelles perfidies ne s'y souilloient-ils pas ? Quels égards devoit-on aux satellites du bâtard d'Alexandre VI, à des guerriers *capables de tout* sacrifier à l'alliance de l'empoisonneur le plus hardi, de l'assassin le plus lâche, dont l'histoire ait conservé le souvenir ? Les crimes de Jules II & de son prédécesseur, sont une tâche dans l'histoire des papes : mais ils n'ont pas eu la religion pour objet, ni même pour prétexte.

L'imbécille Grégoire XIII eut la stupidité de louer, en plein consistoire, le massacre de la St. Barthelemy, de laisser frapper des médailles pour éterniser ce triomphe de l'*église militante*; mais cet opprobre passager fut bientôt effacé. Jamais la ligue ne put tirer aucun secours du St. Siege. Sixte-quint, en excommuniant politiquement le roi de Navarre, ne cachoit pas son estime pour ce héros. Ce sont des moines ; & non pas Rome, qui attenterent à ses jours.

Le St. office même, ce tribunal justement ab-

horré, qui, ſous prétexte d'affermir la religion, l'a ſi ſouvent rendue odieuſe, ne doit aux papes ni ſon origine, ni ſon extenſion. C'eſt une réflexion que perſonne n'a jamais faite, même parmi leurs apologiſtes. Ce ſont des mains ſéculieres qui en ont préparé le code : ce ſont des princes ſéculiers qui ont été avides de l'introduire dans leurs états : les papes n'ont envoyé au dehors ces étranges miſſionnaires que quand ils en ont été priés.

Les premieres loix contre les hérétiques ont été purement civiles : c'eſt l'autorité laïque qui a donné l'exemple d'attacher la peine de mort aux erreurs dans la foi. Depuis le maſſacre des Donatiſtes juſqu'à celui des Albigeois, l'égliſe n'employa d'autres armes que l'excommunication contre ſes enfants rebelles : St. Auguſtin, St. Martin, & bien d'autres eccleſiaſtiques furent les défenſeurs de ces infortunés que leurs maîtres aſſaſſinoient.

Quand le concile de Toulouſe eût érigé une juriſdiction directe & préciſe pour connoître des crimes d'héréſie, & que l'exercice en eut été confié à des prêtres, les peines ne furent encore que des exils & des amendes. Les conſtitutions des papes de ce temps-là ordonnent de chaſſer les *non-conformiſtes*, d'en tirer de l'argent, & non de les tuer. C'eſt l'empereur Fréderic II, cet antagoniſte violent du St. Siege, qui prononça contre eux la peine du *feu*, s'ils étoient opiniâtres, & d'une *captivité perpétuelle*, s'ils reconnoiſſoient leurs torts. Les papes pouvoient-ils réſiſter à la tentation de s'approprier une arme ſi favorable à leurs vues, & fabriquée par un de leurs plus mortels ennemis ?

Mais ils en reſtreignirent d'abord l'uſage à l'Ita-

lie. Ce n'eſt que ſur la demande preſſante des autres princes qu'ils l'ont naturaliſée ailleurs : c'eſt un roi de France, c'eſt St. Louis, & non pas un pontife Romain qui eſſaya de l'introduire dans ce royaume. Quand Innocent III, à ſa ſollicitation, y nomma des inquiſiteurs, il eut ſoin de leur enjoindre d'abſoudre les hérétiques qui abjureroient, & non pas de les précipiter, comme l'ordonnoit Fréderic II, dans des cachots, pour prix de leur rétractation. Le St. Office n'avoit point pénétré en Eſpagne, ni même travaillé à s'en ouvrir les portes ; ce ſont les rois honorés les premiers du nom de catholiques, c'eſt-à-dire, le ſcrupuleux Ferdinand, la conſciencieuſe Iſabelle, qui ont mendié cet établiſſement.

Et ce n'eſt pas l'inquiſition Romaine qu'ils y ont adoptée ; c'eſt un monſtre féroce & incompatible qu'ils y ont créé ſous le même nom : rien ne reſſemble moins au St. office du Tibre, que celui du Tage, ou du Mançanarés. Jamais Rome n'a vu d'*auto-da fé*. Ce ſpectacle effroyable n'a jamais ſouillé les yeux des Italiens. Son nom ſeul en indique aſſez l'origine. C'eſt la barbarie froide, le deſpotiſme hypocrite de Philippe II qui perfectionnerent ce fruit du deſpotiſme perfide de ſon grand-pere : & ce n'eſt que dans les dominations Eſpagnoles ou Portugaiſes que le St. Office a juſtifié le titre d'ennemi du genre-humain.

Encore une fois, ſon influence eſt imperceptible à Rome. Tandis que nous brûlions en France le malheureux La Barre ; tandis que nous traînions au bûcher un enfant d'un nom illuſtre, ſous prétexte d'un crime imaginaire, & que des magiſtrats abuſés ſe rendoient complices des manœuvres vindicatives d'un particulier, honoré du

nom

nom de juge; on citoit au ſaint-office, ſur les bords du Tibre, un coupable convaincu d'un attentat réel en lui-même, & qui devoit paroître là plus horrible qu'ailleurs; mais l'iſſue en étoit bien différente.

C'étoit un joueur, qui avoit beaucoup perdu. En ſortant déſeſpéré, ſans ſavoir à qui s'en prendre, il avoit trouvé ſur ſon chemin la ſtatue d'une *Madone*, éclairée par une petite lampe, comme c'eſt l'uſage en Italie & ailleurs. Il l'avoit frappée de pluſieurs coups d'épée. Traduit à l'inquiſition, après un examen réfléchi du fait & des circonſtances, il a été condamné à une pénitence de deux ans, ſans peine corporelle, ſans amende, ſans ignominie. Comparez enſemble ces deux arrêts, & voyez de quel côté la vraie philoſophie a fait plus de progrès.

Et ce n'eſt pas d'aujourd'hui que le glaive, dont la ſuperſtition & le fanatiſme avoient armé les inquiſiteurs, eſt émouſſé à Rome par une religion éclairée. En 1727, le pere Labat, dominicain, inſtitué lui-même promoteur, ou procureur-général de l'inquiſition à Civita-Vecchia, y inſtruiſit un procès, dont il a rendu compte depuis en France, (*a*) dans un livre imprimé avec *approbation & privilege.*

Un Turc converti n'avoit pu renoncer à ſes anciennes habitudes. La plus précieuſe à ſes yeux étoit de ne pas s'aſtreindre aux abſtinences recommandées par l'égliſe. Il ne pouvoit ſe réſoudre à

(*a*) Privé de mes livres & de tous ſecours littéraires, je ne puis citer que de mémoire. Il m'eſt impoſſible d'indiquer le volume; mais je ſuis certain du fait: il ſe trouve dans les *Voyages d'Eſpagne & d'Italie* du pere Labat, écrivain fécond & quelquefois agréable.

faire *maigre*. Un Vendredi, on le surprit mangeant de la viande. On le traduisit au tribunal redoutable. Il se défendit en soutenant que ce qu'il mangeoit étoit du poisson. » Comment! du poisson, s'é» crioit le promoteur ! n'est-ce pas là une cuisse de » poullarde ? Patience, répondit le prosélyte. Pour » faire en moi d'un Turc un chrétien, on m'a » jetté de l'eau sur la tête, & on m'a dit : *Sois chré-* » *tien*, & je l'ai été sur le champ. J'ai baptisé cette » poullarde, & j'ai dit : *Sois poisson :* il faut bien » qu'elle le soit «. Voilà ce que raconte le pere Labat, témoin oculaire, acteur dans cette piece fort originale.

Ailleurs, c'est par le feu qu'on auroit expié ce blasphême. L'inquisiteur Romain eut pitié de l'osmanli irréverend. Quelques coups de fouet & huit jours de jeûne furent toute l'expiation qu'il crut devoir à la religion offensée. Avouons que ce code-là n'a rien de rigoureux.

La cour de Rome n'a jamais perdu de l'idée de l'empire universel; eh! tout ce qui l'entoure ne justifie-t-il pas à cet égard son ambition ? Mais son esprit n'a jamais été de l'acheter par des crimes. Les instruments qu'elle avoit préparés pour s'y élever, ont quelquefois produit des effets funestes : l'enthousiasme des moines, exalté par la solitude du cloître, par les spéculations mystiques, s'est porté à des excès honteux & criminels : mais ce n'étoit pas-là le but de leur institution : ils étoient faits pour favoriser la grandeur de la puissance qui les créoit, sans doute; mais non pas pour scandaliser & ravager la terre. S'ils ont servi à ce triste usage, c'est que le principe d'activité qui les animoit, ne pouvoit pas toujours être contenu dans les bornes qu'on auroit voulu lui prescrire.

Quelle puissance, si elle avoit eu à sa disposition les mêmes moyens, n'en auroit pas fait un emploi plus terrible encore & plus meurtrier ?

De la Petite-Vérole, & des moyens d'en empêcher la propagation.

Au milieu des productions frivoles ou licencieuses auxquelles notre littérature du jour est presque réduite, on en voit de temps en temps paroître quelques-unes qui peuvent concilier à leurs auteurs l'estime & la reconnoissance universelles. Dans ce nombre il faut ranger un mémoire que vient de publier M. Paulet, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris sous ce titre : *Seul Préservatif de la Petite-Vérole, ou nouveaux faits & observations qui confirment qu'un particulier, un village, une ville, une province, un royaume peuvent également se préserver de cette maladie en Europe ; troisieme mémoire pour servir de suite à l'histoire de la Petite-Vérole, dans lequel on répond à toutes les objections faites à ce sujet.*

L'inoculation a d'abord été vantée avec le fanatisme qui caractérise presque toujours les erreurs, & sur-tout celles des charlatans assez hardis pour usurper le nom de philosophes. La Condamine, homme ardent, opiniâtre, enthousiaste de tout, & jaloux à l'excès du titre de *bienfaiteur des hommes*, titre qu'on mérite rarement quand on le cherche avec tant d'affectation, avoit embrassé ce systême à son retour de l'équateur. Après avoir perdu sans fruit une partie de sa vie & de sa santé, dans cette expédition aussi célebre que

puérile de la mesure des degrés, il étoit devenu un apôtre très-zélé de la petite-vérole artificielle.

Il la préchoit avec toute la chaleur de la superstition; on lui en opposa d'abord les préjugés. Ensuite la violence toujours contagieuse des sermons d'un homme persuadé, fit des prosélytes en France. Les Anglois commencerent à se dégoûter de cette méthode quand ils virent leurs voisins s'y attacher : on l'avoit reçue à Londres sans examen, sur la parole de Milady Montagu, parce que c'étoit une chose nouvelle dont l'adoption sembloit supposer de la force dans l'esprit : on la quittoit sans plus de réflexion, parce qu'elle devenoit commune, sur-tout aux François.

M. Paulet est le premier qui ait examiné cet objet intéressant en philosophe, & qui ait, en faisant la véritable analyse de la petite-vérole, tracé le seul moyen de s'en préserver. Il y a peu de personnes instruites, ou curieuses de l'être, qui n'aient lu son histoire de cette maladie. Il est le premier qui ait dit aux hommes : » La nature ne vous a pas condamnés indistinctement à essuyer cette horrible & redoutable peste; elle n'en a pas mis le germe dans votre sang; elle n'a pas donné à l'air la cruelle faculté de le répandre.

L'existence de ce venin entroit apparemment dans les combinaisons nécessaires pour la constitution de ce monde; mais la mere commune l'avoit cachée dans un coin du globe dont mille barrieres devoient vous écarter : n'accusez que l'imprudence qui vous y a conduits à la poursuite de je ne sais quels trésors dont l'avarice vous a déguisé l'escorte. C'est ainsi que sa pitié maternelle vous ayant dérobé les contrées où elle avoit relégué un autre fléau plus nuisible en-

core, plus douloureux, plus meurtrier, vous avez rendu, pour la seconde fois, ses soins inutiles, & franchi les mers pour en rapporter de même des richesses empoisonnées.

Vous avez donné à ces deux ennemies de votre espece le même nom ; vous avez par là, sans le savoir, indiqué une grande vérité ; c'est que l'une ne se communique, comme l'autre, que par un contact immédiat : vous êtes sûrs de vous garantir de la plus récente en vous abstenant de tout commerce avec les personnes infectées ; la même méthode n'est pas moins infaillible contre les atteintes de l'ancienne : seulement celle-ci contenant un levain plus pénétrant, & s'insinuant dans le sang indifféremment par tous les pores, ce n'est pas tel ou tel organe en particulier, mais tous qu'il faut préserver de la communication. Laissez toujours un espace entre ses victimes & vous : si l'humanité vous force de les approcher, ayez soin, avant de passer dans une autre compagnie, de quitter tous les vêtements qui pourroient être impregnés de quelques particules pestilentielles : noyez-les dans des bains fréquents, & soyez sûrs que non-seulement vous en serez à l'abri vous-même ; mais vous ne courrez pas le danger, infiniment plus grand & beaucoup moins senti, d'en devenir les propagateurs involontaires : bientôt cette furie périra faute d'aliments ; & sans inoculateurs, sans saignées, sans vésicatoires, la beauté qu'elle assassine, l'enfance qu'elle semble poursuivre, la vieillesse qu'elle ne respecte pas toujours, seront pour jamais à l'abri de ses fureurs.

M. Paulet a démontré la justesse de ses avis par des faits. Un systême si simple a éprouvé le sort

de la vérité produite sans appareil : il n'a excité ni empressement, ni confiance.

Les nourrices & les gardes-malades forment un corps plus important qu'on ne le pense. Elles influent plus qu'on ne l'imagine sur toutes les opérations de ce bas monde : or elles croient aux germe *inné* de la petite-vérole, comme les docteurs aux idées *innées*. Il n'y avoit donc pas moyen de faire prévaloir l'opinion contraire.

Les honnêtes gens, capables de raisonner un peu, & de sentir qu'il n'y a pas de germe de petite-vérole plus que de fievre maligne ou de pleurésie, mais que toutes les maladies sont l'effet d'une fermentation accidentelle, n'ont pu se désabuser de l'influence de l'air : on entre dans la chambre d'un malade, on en sort avec le principe de la maladie ; c'est donc par la respiration qu'on s'en est inoculé naturellement. Dès - *lors*, comment se garantir ? & puis, en supposant que ce fluide ne soit pas un inoculateur universel, quand, en effet les miasmes varioleux ne seroient pas volatiles ; quand ces semences de mort n'auroient pas des ailes qui les dispersent d'un hémisphere à l'autre, les précautions nécessaires pour se sauver de leur atteinte sont si gênantes, si minutieuses ! cette nécessité de se laver, de se déshabiller est si incommode ! il est bien plus simple de ne pas penser du tout, & de laisser aller les choses comme elles peuvent avec l'inoculation & les *roties au sucre* ou la *limonade*, suivant qu'on a pour médecin une bonne-femme ou un docteur.

A ces arguments décisifs, M. Paulet, animé du vrai desir d'être utile à ses semblables, prend la peine de répondre en regle de nouveau par ce mémoire.

Il commence par démontrer que l'air ne com-

munique pas la petite vérole pas plus que la gale, pas plus que la lepre, pas plus que les maux vénériens, pas plus que la peste même. La nature, qui a fait dépendre la vie des êtres animés de la méchanique de la respiration, n'a pas voulu qu'ils pussent risquer de s'empoisonner nécessairement 25000 fois par jour. Une preuve que ce fluide n'est pas le véhicule, même de la peste, c'est qu'on vit impunément dans un pays infecté, pourvu qu'on n'ait pas d'autre communication avec les individus atteints; c'est qu'un cordon de troupes qui intercepte tout autre commerce étouffe ce fléau comme un incendie en l'isolant.

Enfin, parmi les exemples récents qui confirment cette vérité, M. Paulet cite une expérience qui suffiroit seule. Il a pris, en 1775, un ballon de verre, d'environ neuf pintes, fermé par un robinet, il l'a purgé d'air avec la machine pneumatique. L'ayant ensuite fait porter à l'Hotel-Dieu de Paris, dans la salle de St. François où sont les petites-véroles, en présence d'un chirurgien, d'une sœur de la maison & de plusieurs autres témoins, il l'a placé à la bouche d'un agonisant qui expiroit de cette maladie. Assurément jamais air n'a dû être plus varioleux. Il l'a fait respirer à trois enfants d'une dame qui, demeurant dans un village près de Paris rempli de petite-vérole, vouloit, disoit-elle, les mettre dans le mauvais air : il n'en a résulté, depuis cette époque, ni maladie, ni accident d'aucune espece. Jamais théorie n'a été appuyée sur un fait plus convaincant.

Il y a des catastrophes produites par l'air quand il est chargé tout d'un coup de vapeurs pestilentielles; mais alors ce n'est pas une maladie qu'il cause, c'est la mort. Il ne fait pas fer-

menter le sang, il le coagule tout d'un coup, & le décompose au point d'en intercepter le cours & d'étouffer le sujet. C'est ce qui arrive dans toutes les mophétes artificielles ou naturelles: les particules meurtrieres ne le sont, dans ce cas-là, que par leur réunion en masse. Elles produisent l'effet d'un coup subit qui frappe & tue.

Mais dès le moment que l'air á pu les pénétrer, il les divise, par l'action naturelle à tous les fluides, & dès qu'elles sont divisées au point de devenir volatiles, elles cessent d'être nuisibles: cette théorie est aussi lumineuse que facile à saisir. Les principes de contagion de tous les genres se dissiperoient donc toujours d'eux-mêmes, s'ils étoient dissolubles au point que l'air pût en devenir le véhicule.

Malheureusement ils ne sont que trop fixes: ils s'attachent aux matieres qui peuvent s'en charger pour se glisser de là dans les corps susceptibles de s'en laisser pénétrer. Ce sont des especes d'aiguilles qui s'enfoncent d'elles-mêmes, comme les barbes de certains épis, dès que leur pointe a trouvé un interstice où elle peut s'insinuer. Elles portent avec elles le ravage; elles causent des inflammations, des cloches, des boutons, des bubons & tous les symptômes qui se remarquent dans les maladies contagieuses. Quiconque se rend inaccessible à ces pointes mortelles est sûr de pouvoir les braver.

La petite vérole est soumise, à cet égard, à la loi universelle de ses terribles camarades. M. Paulet le prouve par des faits incontestables. Partout où elle s'est montré, elle y a été apportée d'ailleurs, & avec du soin, on peut retrouver les traces du chemin qu'elle a parcouru. Il ne s'agit donc que de fermer cette route funeste, &

c'eſt ce qu'il eſt toujours aiſé de faire avec très-peu d'embarras : il ne faut que de l'exactitude à iſoler les malades attaqués ; de la précaution de la part de ceux qui les ſervent, pour ne rien laiſſer ſortir au dehors qui puiſſe faire circuler le venin qu'ils combattent ; des attentions de la part de ceux qui les viſitent, pour ſe débarraſſer, en ſortant, des corpuſcules dangereux dont leurs habits peuvent s'être chargés : cela n'eſt ni ſi pénible, ni ſi accablant qu'on ne puiſſe s'y ſoumettre, quand on ſonge au prix qui y eſt attaché.

» On ſe laſſe, & on rougit preſque pour les hommes, s'écrie M. Paulet, d'être obligé de multiplier les exemples & les faits pour les ramener à des principes ſi vrais, ſi naturels, à des vérités ſi ſimples, ſi utiles ; de retracer à leur mémoire ce dont ils ont été tant de fois témoins, & de leur dire : Ne conſultez que vos yeux ! ne vous en rapportez qu'au témoignage de vos ſens ! que vous apprennent-ils ? que dans la petite vérole tout ſe réduit à un principe contagieux, que tout eſt inoculation naturelle ou factice, effet des abus, de la communication, des préjugés ou de l'aveuglement ; que cette maladie prend comme une gale, comme un mal vénérien ſur les individus, comme le feu dans une forêt ſur les habitations ; qu'il faut toujours la préſence d'un levain pour la produire, qu'elle ne ſauroit exiſter ſans cette condition. Que vous faut-il de plus, lorſque cette vérité vous eſt démontrée ? Tantôt, vous fouillez dans les routes obſcures du ſang ou de la lymphe, dans le cloaque impur des menſtrues, dans le cordon ombilical pour y chercher un germe que vous n'y trouverez jamais ; tantôt il vous échappe dans l'air ; vous croyez le trouver dans la fatalité aveugle, tandis que l'inoculateur le tient dans ſa main,

qu'il le met sous vos yeux. Vous préférez des conjectures vagues, incertaines à ce que l'expérience vous démontre, des systêmes merveilleux qui vous égarent, vous rendent malheureux & tremblants, à des vérités simples qui vous rassurent, qui vous ramenent à un état de tranquillité, de bouheur physique & réel. Vous préférez le joug des préjugés les plus funestes aux maximes les plus consolantes, aux pratiques les plus utiles. Vous aimez mieux faire violence à la nature que d'écouter ses mouvements. Est-ce là faire usage de cette sublime raison dont elle vous fit présent ?

Lorsque je demande au jardinier la graine d'une plante, & qu'il me la donne, ai-je besoin d'aller fouiller dans les cieux, dans l'air, ou dans les entrailles de la terre, pour y trouver d'autre principe de sa reproduction ? Ne me suffit-il pas, lorsque je tiens cette semence, de trouver un terrein *propre*, une matrice convenable à son développement ? & lorsque j'ai trouvé ce terrein, cette matrice, que me faut-il de plus ? L'inoculateur ne seme-t-il pas sa graine de petite vérole ? le corps humain n'est-il pas le terrein propre à la faire germer ? Qu'on étouffe donc la graine, qu'on défende le terrein, il n'y aura plus de reproduction. . . . Vous vous faites un monstre des précautions, vous vous persuadez qu'étant ordonnées par le gouvernement, elles ne pourroient pas réussir ; je vais vous prouver que la premiere fois que ce même gouvernement a voulu s'en occuper, il a préservé de la maladie tous les individus qu'il cherchoit à garantir ; & cela sans peine, sans plainte, & sans murmure de la part des citoyens.

Lorsqu'on prit Minorque sur les Anglois, la petite vérole étoit dans l'isle. Que fit le gouvernement ? Craignant que la contagion ne se mît

parmi les troupes, il défendit toute espece de communication entre celles-ci & ceux qui en étoient atteints, & toutes les matieres suspectes. On posa des sentinelles pour l'empêcher : on prit en outre, du côté de la mer, des mesures sages pour se précautionner. Qu'en arriva-t-il ? C'est que la petite vérole, ni les autres maladies contagieuses qui regnoient dans l'isle ne se répandirent point parmi les troupes du roi ; & pendant l'espace de sept ans que cette isle a été au pouvoir des François, on n'y a pas observé d'épidémie de petite vérole.

Je n'ai pas besoin, pour faire sentir l'avantage & la nécessité des précautions, de rapporter ce qui est arrivé en Angleterre, de dire que c'est pour les avoir négligées à Londres, à Bristol, & dans d'autres lieux, que, pendant la pratique de l'inoculation, cet état a fait une perte de plus de trente mille sujets, dans une espace de quarante-cinq années fait prouvé par les bills de mortalité de ces deux villes (*a*). Je n'ai pas besoin, non plus, de faire voir la sagesse & la conduite du parlement de Paris, à cet égard, dans son arrêt de 1764, qui défend la pratique de l'inoculation dans l'enceinte de cette capitale. Il me suffit de dire que tout depose en faveur des précautions, & que l'usage le plus dangereux que quelques philosophes bouillants & égarés, à l'occasion de l'inoculation, aient pu faire de leurs talents & de leurs lumieres, c'est d'avoir cherché à jetter du ridicule sur les précautions que pouvoit prescrire le parlement de Paris dans ce cas «.

On peut voir, par cet échantillon du style de

(*a*) Voyez le Journal de Physique, Janvier 1776.

M. Paulet, qu'il est bon écrivain, & philosophe sensible, autant que médecin éclairé.

Lettre sur l'Inquisition.

De Madrid, ce ... Décembre 1777.

Vous êtes en Angleterre, Monsieur, c'est-à-dire, dans un pays où l'intolérance & les persécuteurs sont en exécration, où l'homme libre ne doit compte qu'à lui de ses pensées. Voulez-vous rendre publique ma lettre ? ce sera un monument élevé à la vraie philosophie. Elle révélera à ses lecteurs un fait encore peu connu, & qui annonce bien d'autres barbaries, si le cri universel de toutes les nations n'effraie les auteurs de ces attentats. Voici de quoi il s'agit :

Vous sçavez que sous la brillante, mais trop courte administration du comte d'Aranda, les vrais principes de gouvernement ont été entrevus ici. Le commerce & l'agriculture ont repris une vie nouvelle : Des montagnes, connues uniquement par un nom lugubre (*a*), & un aspect qui le justifioit, sont devenues les asyles de l'industrie & de la fécondité. Mais les usurpations ecclésiastiques ont été réduites : le clergé licencieux s'est vu obligé à plus de décence ; les moines ont été forcés à une apparence de reforme ; l'inquisition a, pour la premiere fois, connu un frein, & l'on s'est flatté que la main puissante qui produisoit ces heureux changements, auroit le temps de les conduire à une entiere perfection.

(*a*) La *Sierra Morena.*

On s'eſt trompé. Il eſt difficile de faire le bien ſans contradiction, & rare que l'homme capable de l'opérer, le ſoit auſſi de ſurmonter les dégoûts qui y ſont attachés pour l'auteur. Notre cour eſt fertile en intrigues, comme toutes les autres. Les collegues du comte d'Aranda, du moins par les titres, ſe ſont ſentis humiliés de ſa ſuperiorité dans le reſte : ils ſe ſont unis pour le contrarier, pour le décréditer dans l'eſprit du maître : le confeſſeur s'eſt joint à la ligue, & y a apporté un poids redoutable. Un Irlandois, contre lequel le ſang Eſpagnol repandu ſur les rivages de l'Afrique crie encore vengeance, a ſecondé le complot : enfin, un homme en qui le comte d'Aranda avoit trouvé un aſſocié digne de lui, qu'il devoit croire ſon ami, qui l'étoit peut-être, mais dont le cœur ſimple & naïf n'a pas ſu ſe défendre des pieges qu'on lui a tendus, M. de Campomanez a augmenté le nombre des ennemis qui travailloient à néceſſiter la retraite du comte ; elle a eu lieu ; & dès ce moment, nous n'avons plus connu que des humiliations au dehors, & des allarmes au dedans.

Un moine, devenu depuis évêque, s'eſt aviſé d'écrire, pour démontrer la poſſibilité de détruire Alger. Sur la parole de ſon confrere, le confeſſeur a conſeillé l'expédition. M. O-Reilly a été nommé directeur de cette nouvelle croiſade : elle a eu le ſuccès de toutes les croiſades : ſept mille braves ſoldats ont payé de leur vie les fautes du chef, & conſtaté au prix de leur ſang l'imprudence du projet. La nation s'eſt indignée. Ce peuple ſuperſtitieux, mais fier & juſte, a annoncé un mécontentement qui a fait trembler la cour. L'exil d'O-Reilly ne paroiſſoit qu'une ſatisfaction inſuffiſante. On a cherché dans les

arsénaux de la monarchie quelque ressource pour contenir une nation furieuse que l'honneur & le ressentiment conduisoient à la vengeance : on n'en a pas trouvé de plus sûre que l'inquisition.

Mais ses griffes étoient émoussées : le ministere du comte d'Aranda lui avoit limé les dents ; il étoit question de lui rendre les armes terribles qu'elle tient de sa nature, & dont une sage politique l'avoit privée. Qu'a-t-on fait ? Par le conseil du confesseur, le grand-inquisiteur se présente devant le roi, & le supplie d'aggréer sa démission : » La religion, lui dit-il, est foulée aux » pieds : je n'ai plus la force de corps & d'es» prit qu'exige l'étendue de mes devoirs : le mal » est extrême : les remedes doivent l'être : & » quand j'aurois la vigueur nécessaire pour les » appliquer, je n'en ai pas le pouvoir «.

Le monarque surpris, refuse la *démission* : il ordonne au moine de conserver *son emploi*.

» Non, Sire, répond l'adroit orateur, non, » l'inquisition n'est plus : ce rempart assuré de » l'autorité royale, qui dérive de celle de Dieu, » a cedé aux efforts des mains sacrileges qui l'ont » miné. La chûte de la religion & de ce tribu» nal destiné à la venger, présage celle du trône. » Les malheurs dont votre ame gémit sont les » fruits de cette révolution terrible. Si votre » majesté ne seconde ce qui lui reste de sujets » fidelles, tout est perdu : les ennemis de Dieu » sont auprès de votre personne, dans vos tri» bunaux, dans vos armées. Ah ! Sire, ajou» ta-t-il, en se jettant aux pieds du prince, » avec une action passionnée : Par ces pieds » sacrés que j'embrasse & que je baigne de mes » larmes, sauvez la couronne, sauvez votre fa» mille, sauvez la nation «.

Les meilleurs cœurs ſont ceux qu'il eſt plus aiſé d'émouvoir & de ſéduire. » J'ignorois ce que » vous m'apprenez, repliqua le prince effrayé : » reprenez tous vos droits : je vous revêts d'une » autorité abſolue : agiſſez en conſéquence «.

Auſſi-tôt le ſaint-office a commencé a procéder : il s'eſt eſſayé ſur deux avocats ; l'eſprit de cette profeſſion eſt de s'inſtruire, quand elle ne ſe déſhonore pas par celui d'intrigue ou d'intérêt : ces deux juriſconſultes n'en avoient que les lumieres & la nobleſſe : on les a mis en priſon. Après ſix mois de captivité, on en a fait ce qu'on appelle un *autillo*, un petit *auto-da-fé.* L'un & l'autre ſont précédés d'une proceſſion, où l'on montre au public, avec un appareil effrayant, les victimes que l'inquiſition ſe ſacrifie : mais le grand acte de foi ſe termine par un bûcher : le diminutif n'aboutit qu'à une priſon, entre quatre murailles, pour la vie.

Un des condamnés, nommé Scarty, avoit, dans le cours de la procédure, ſouvent embarraſſé les théologiens députés pour le confondre. Après leur avoir oppoſé tout ce que la raiſon & la ſcience éclairée peuvent fournir à un bon eſprit, on aſſure qu'il termina par ces mots : » Si ma mort pouvoit détromper mes concitoyens, & les engager à ſecouer le joug barbare que vous leur impoſez, je mourrois content : mais comme le martyre que vous me préparez ſeroit en pure perte pour ce peuple aveugle, qui aime & qui bénit ſon eſclavage, je me rétracte ; je me repens ; je crois tout ce que vous voudrez ; je me ſoumets à tout ſans exception «. D'après cela, on n'a oſé le brûler vif : mais quelques jours après avoir joué ſon rôle dans *l'autillo*, il a été trouvé mort ſur la paille de ſon cachot.

Ce ſuccès a ſervi de préparatif à un plus bril-

lant. Parmi les créatures de l'ancien miniſtere, on diſtinguoit ſur-tout M. Olabidez, intendant de Séville: il s'étoit ſignalé par un goût avoué pour la philoſophie; il faiſoit une guerre ouverte à la ſuperſtition: il avoit traduit des tragédies Françoiſes pour les introduire ſur les théatres nationnaux: il demandoit la ſuppreſſion ou du moins la reforme effective des moines: il n'avoit pas, d'ailleurs, il faut l'avouer, des mœurs régulieres: il mépriſoit trop le ſcandale: enfin, ſon adminiſtration étoit dure, & pluſieurs fois des plaintes violentes s'étoient élevées du ſein de ces montagnes peuplées par le comte d'Aranda qui ſe trouvoient dans ſon département: toutes les eſpeces de haines ſe réuniſſoient donc contre lui: mais la plus redoutable étoit celle du ſaint-office.

Le 22 Novembre 1777, il fut arrêté à onze heures du ſoir, à Madrid, où on l'avoit attiré, ſous prétexte de le conſulter ſur le projet d'une ſtatue équeſtre du roi, que l'on feignoit de vouloir ériger dans la Sierra-Morena. C'eſt un grand d'Eſpagne de la premiere claſſe, le comte de Mora, alguaſil-major de l'inquiſition qui a exécuté cet exploit à la tête des alguaſils ordinaires du ſaint-office.

On inſtruit actuellement ſon procès: on s'attend à une ſentence cruelle. Le confeſſeur du roi ne manque pas une ſéance. Les principaux crimes dont on l'accuſe ſont d'avoir troublé le ſaint miniſtere, en défendant de ſonner pour les enterrements, dans la Sierra-Morena, & d'avoir défendu aux colons de donner de l'argent pour les meſſes.

Ces deux imputations ne ſont produites que par une police ſage que l'intendant avoit établie dans les Montagnes noires au commencement de

l'établiſ-

l'établissement. Une mortalité terrible avoit d'abord affligé la colonie : ces sonneries lugubres, qui constatoient les progrès de l'épidémie, n'étoient propres qu'à multiplier inutilement les alarmes. Quant aux messes, le roi payoit également & les prêtres qui les célébroient, & les Allemands qui les entendoient : ces derniers, en se dépouillant, par foiblesse, de ce que la libéralité du gouvernement leur fournissoit, ne faisoient que perpétuer la nécessité des secours, & les prêtres, qui se faisoient payer une seconde fois le prix de leurs fonctions, étoient de vrais concussionnaires qu'il auroit fallu punir.

Tels sont, Monsieur, les crimes qui conduiront probablement au bûcher un des premiers magistrats de la nation, un homme illustre par lui-même, & par ses alliances & qui a bien mérité de la patrie en plus d'un genre. Tous ses biens, suivant l'usage, sont déjà confisqués.

Le seul grief peut-être qu'on pourroit lui objecter avec justice, & le seul dont on ne se prévaudra pas contre lui, c'est son ingratitude envers le comte d'Aranda : il lui devoit son élévation : il en avoit reçu mille biens : il en possédoit la confiance & l'amitié : il n'en est pas moins entré dans la cabale formée pour écarter ce ministre.

Cette considération peut affoiblir les regrets qu'inspire son sort personnel ; mais son exemple n'en est que plus propre à faire frémir les honnêtes gens que leurs liaisons, leur fortune & leur état fixent dans ce malheureux royaume.

Informez, Monsieur, l'Europe de notre situation : faites parvenir jusqu'au trône, par l'organe du public, les gémissements que nous sommes forcés d'étouffer ici. Rappellez au monarque vertueux que nous chérissons, & qu'on abuse, que

Jésus-Christ a toujours recommandé la soumission envers les princes; mais qu'il ne s'est jamais fait précéder par un *étendard noir*, ni par des bourreaux; que le véritable instituteur de l'inquisition, dans l'Ibérie, Philippe II, a laissé une mémoire abhorrée; que sa politique barbare, loin d'affermir son trône, n'a fait que l'ébranler; que les bûchers allumés par ses ordres ont amené la honte & les pertes de ses successeurs; qu'enfin, après avoir été rongé d'une maladie aussi effrayante que honteuse, il est descendu au tombeau dans un âge peu avancé, poursuivi par les ombres de tant de victimes sacrifiées à sa meurtriere hypocrisie, & chargée d'une exécration qui se renouvelle tous les jours.

Portez, Monsieur, portez aux pieds de ce roi bienfaisant les larmes & l'épouvante de ses peuples : & si le malheur de l'Espagne veut qu'il soit insensible à ces plaintes respectueuses, au moins que les nations témoins de nos infortunes nous en vengent par une vigilance qui les en préserve. Si les auteurs, ou les complices de ces scandales sont encore susceptibles de quelques remords, de quelques sentiments de honte, qu'ils trouvent, dans l'indignation d'un siecle éclairé, le prélude de l'opprobre que leur prépare la postérité.

Du dérangement dans l'ordre des Saisons (a).

Tandis que tout est dans le désordre sur ce globe, & que les gouvernements s'occupent, ou feignent de s'occuper à chercher les moyens d'y remédier, cette confusion semble s'étendre jusqu'à la

(a) Ce morceau a été écrit à la fin de 1777.

nature : les saisons paroissent aussi dérangées que la politique. La fin de l'hiver nous a donné des jours dont on auroit remercié le soleil au milieu de l'été, & l'été vient de nous en faire essuyer qui auroient excité des murmures au milieu de l'hiver. Un froid embrumé, des pluies morfondantes, ont déshonoré le mois de Juin & le commencement de Juillet, & il paroît que cette méprise du temps étoit presque générale dans tous les pays compris entre le Rhône & la Tamise. Du moins par les lettres de Paris, de Lyon, de Bruxelles, je vois qu'on y éprouvoit la même température qu'à Londres.

On y gémissoit tristement auprès des foyers, quand le bruit s'est répandu qu'on avoit découvert des taches nombreuses sur le soleil. Quelques spéculateurs se sont imaginés aussi-tôt que le froid n'avoit point d'autre cause. Des femmes, & beaucoup d'hommes encore plus frivoles, qui ont étudié l'astronomie dans la *Pluralité des mondes*, ont rappelé ce qui y est dit des soleils encroutés ; on a déclaré que le nôtre couroit risque de se trouver ainsi étouffé sous une enveloppe opaque, & que l'affoiblissement de ses rayons étoit déjà une annonce, un symptôme de sa langueur.

Un astronome que le public s'accoutume à donner pour garant de ces prédictions malencontreuses, M. de La Lande, a cru que celle-là alloit encore lui être attribuée, comme celle des cometes meurtrieres en 1773, comme celle de l'éclipse totale en 1764, &c. Il s'est hâté de se justifier : il vient de publier une lettre, où il assure qu'il n'y a rien à craindre ; que les pluies dont on s'allarme n'ont rien d'extraordinaire, aux mois de Juin & de Juillet ; que cette humidité desordonnée est une espece de crise, à laquelle la nature est assu-

jettie, à peu près tous les neuf ans, *soit dit-il*, *par la révolution de l'apogée de la lune*, *soit par une période physique*. Il cite en preuve les journaux des années 1767, 1768, & 1769, par lesquels on voit qu'en effet ces trois étés n'ont dû être ni moins tristes, ni moins désolants, que celui-ci : il repousse fortement le préjugé, qui veut que depuis quelques années, il y ait du dérangement dans la marche du globe, & exhorte tous ceux qui l'habitent à y dormir en paix. Il traite même de balivernes toutes les inquiétudes que l'on peut concevoir sur la mobilité des saisons, sur les croutes du soleil, sur la changement de direction dans l'axe de la terre, &c.

M. de La Lande est bien supérieur à tout ce qui ressemble à la charlatanerie; il n'a sûrement qu'une relation passive avec tous ces propos : il n'y participe que par le malheur d'en être l'objet, & la nécessité de s'en défendre. Mais de la part d'un homme qui auroit moins de philosophie & de célébrité, on pourroit regarder comme une manœuvre très adroite, le soin de répandre de pareils bruits, afin de s'assurer le mérite de les détruire. C'est un beau rôle à jouer que celui de consolateur universel : il est doux, quand tous les esprits sont émus, quand l'effroi glace les cœurs, quand les femmes s'imaginent déjà voir une comete, qui se roule à grand bruit vers la terre, & tremblent de se trouver écrasées dans le contact des deux globes, de se constituer médiateur entre la crainte & la raison, de dire, comme l'Etre suprême, au corps menaçant : *Tu viendras jusqu'ici*, *& tu n'iras pas plus loin*.

M. de La Lande, obligé malgré lui de remplir cette fonction, y a parfaitement réussi, à l'égard des cometes : il n'existe probablement plus d'alar-

mes à ce sujet, je crois que de tous les habitants du monde, il n'y en a plus un seul qui craigne de se voir mettre en pieces, par la chûte de ces astres vagabonds. Peut être n'en sera-t-il pas de même de la sentence rendue par cet astronome contre l'idée d'une subversion survenue dans l'intérieur de la terre, ou dans la direction de son axe, & l'influence que cet accident peut avoir eue sur les saisons, depuis environ vingt ans.

Il est certain qu'il s'est opéré, à cet égard, sous la génération actuelle, un changement sensible dans nos climats septentrionaux. Nous n'avons plus de printemps; l'été même est très-rarement favorable; & l'automne presque universellement belle & seche, usurpe sur l'hiver tout ce que celui-ci s'approprie de la division qui le suit. Or, il ne faut que faire usage de sa mémoire pour se rappeller qu'il n'en étoit pas ainsi dans nos premieres années.

Tous tant que nous sommes aujourd'hui d'individus de 40 ans, nous avons vu un autre ordre de choses. Notre enfance avoit des étés brulants, & des hivers rigoureux. L'année 1740 n'est devenue célebre, que parce qu'alors cette interversion de la loi générale étoit rare : 1741, 1743, 1745, 1748, 1753, & même les années intermédiaires, ont éprouvé les caresses & les rigueurs de la nature, dans les moments fixés pour cette vicissitude, peut-être nécessaire.

En remontant plus haut, on est autorisé à croire que la regle n'étoit pas moins constante; les variations annuelles amenées dans les habillements par celles de la température avoient d'autres époques, que celles que nous reconnoissons aujourd'hui. L'étiquette de la cour est un monument subsistant, qui prouve que le commencement des

chaleurs avoit alors un terme, dont il eſt fort éloigné actuellement. Les femmes y prennent le taffetas à la pentecôte; mais après avoir rendu un inſtant cet hommage à la coutume, elles le démentent par raiſon, en reprenant des étoffes plus moëlleuſes, juſqu'à ce que l'été effectif vienne rehabiliter les taffetas.

Il y a ſans doute dans ce pays-là beaucoup d'uſages ridicules, & auxquels il ſeroit abſurde de ſuppoſer une origine raiſonnable. Les grandes coëffures, les grands paniers, les longues queues, & toutes les bizarreries de la mode, ou de la vanité, ne prouvent que des caprices; mais il n'en eſt pas de même de l'uſage qui fait préferer, à une époque préciſe, une étoffe légere à une plus chaude. Comme la vanité n'auroit rien perdu à reculer la métamorphoſe de la garde-robe du printemps en celle de l'été, & que l'heure de cette révolution n'a pu être déterminée que par un uſage fondé ſur l'expérience; il eſt permis de croire que ce qui a fait choiſir la pentecôte pour ſignal du changement, c'eſt que cette fête ſe trouvoit compriſe dans l'intervalle où la ſaiſon changeoit auſſi. Or, aſſurément, ſi l'étiquette ſur cet article important n'exiſtoit pas aujourd'hui, ce n'eſt pas la pentecôte qui en auroit l'honneur. A peine oſeroit-on le confier à la St. Jean, plus tardive, communément, de près d'un mois.

Il y a donc quelque mutation extraordinaire, mais très-réelle & très-ſenſible dans l'ordre des ſaiſons.

Si l'on m'en demandoit la cauſe, je ne me haſarderois pas à parler des balivernes reprouvées par M. de La Lande. J'aurois peine, à la vérité, à croire avec lui, que les *taches du ſoleil ne puiſſent avoir aucun rapport avec les révolutions de notre*

globe, parce que celui-ci est à 34 millions de lieues du soleil. La distance n'y fait rien; si les rayons de cet astre ont assez de force, à 34 millions de lieues, pour produire sur la terre une impression aussi sensible, aussi active, que celle dont nous sommes tous les jours les témoins, tout ce qui tend à en diminuer la vigueur, ou la quantité, ne peut pas être regardé comme indifférent. Ce n'est pas parce que je suis plus près ou plus éloigné d'un foyer ardent, qu'un écran, placé près de la cheminée, me soulage ou me morfond: c'est parce que ce corps opaque, placé entre moi & la source de la chaleur, en intercepte les émanations: or des taches en assez grand nombre, ou assez vastes pour nous dérober une portion considérable des rayons solaires, deviendroient un écran funeste, dont il seroit difficile que nous n'eussions bientôt à nous plaindre.

Heureusement cette espece d'incrustation ne pourroit, comme toutes les grandes révolutions de la nature, être qu'infiniment lente: nous ne devons donc pas beaucoup la redouter: quelle que soit la quantité, ou la dimension des taches que les lunettes nous montrent, il se passera nécessairement encore une infinité de générations, avant qu'elles aient pu se consolider & s'unir au point de former ce voile qui étouffera la nature.

Dès à présent, elles n'apportent aucun obstacle à la lumiere; elles ne peuvent donc en être un aux gradations de la chaleur. D'ailleurs, en leur supposant même l'activité d'inertie, dont elles seroient seules coupables, ce n'est pas l'ordre de la succession des saisons qu'elles attaqueroient, mais leur essence même: elles y jetteroient plutôt de la langueur, que du désordre: elles affoibliroient la chaleur, au lieu de la transposer. Nous pou-

vons donc les braver tranquillement, & laisser à nos arriere-neveux les plus éloignés, cette spéculation à vérifier, ou cette catastrophe à subir.

Mais il y a une cause présente & prochaine qui nous maîtrise nous-mêmes, & menace notre calendrier de la nécessité d'une réforme. Quelle est-elle ? Peut-être ne sera-t-il pas difficile de la trouver, si l'on prend la peine d'examiner l'instant où son action a commencé à se manifester.

Ces caprices apparents de la nature ne se font sentir que depuis l'éruption mémorable de 1755 : ils ne remontent qu'au tremblement de terre de cette année, dont on n'a pas assez médité les details. En refléchissant sur l'immensité de l'entonnoir qu'a soulevé cette terrible mine, on voit qu'avec une autre direction, & un foyer un peu plus profond, elle auroit pû faire sauter la moitié du globe. Heureusement l'effort s'en est perdu *dans la mer*, & dans les déserts de l'Afrique : l'eau & les sables offrant moins de résistance, nous ont tout à la fois sauvé le danger & la frayeur de la secousse. Nous avons pleuré sur les débris de Lisbonne, sans savoir qu'il s'en étoit fallu très-peu de chose que nous n'en eussions partagé le désastre.

Peut-on croire, cependant, qu'une pareille convulsion n'ait pas produit sur les éléments un effet durable ? Les exhalaisons nitreuses, métalliques qui se sont nécessairement répandues dans l'athmosphere, ont dû l'affecter d'une maniere ou d'une autre. Les cavités produites par l'explosion n'ont cessé, depuis ce temps-là, de se remplir de vapeurs, dont la dilatation a enfanté des courants d'air, qui n'existoient pas. Ils ont dû influer sur les saisons, en proportion de leur violence & de la qualité des particules dont ils étoient chargés.

Cette espece de température accidentelle, for-

tie des entrailles de la terre, n'étant foumife à aucune efpece de regles, étant abfolument indépendante de la révolution annuelle du foleil, & de fa place dans le zodiaque; elle a dû fréquemment en contrarier les effets. Avec une expiration fulfureufe, elle a mitigé les phlegmes du mois de Janvier, & diffipé les neiges qui ordinairement le précedent ou le fuivent: avec des vents glacés par le nitre, elle a donné des froids en Juin & Juillet, & ces froids condenfant plus promptement les vapeurs que la force des rayons ne laiffe pas d'attirer, ont occafionné des pluies plus abondantes & plus longues.

Il n'eft même pas befoin que cette impulfion défordonnée fe renouvelle fouvent pour que les fuites en foient très-long-temps fenfibles. Tout eft lié dans la grande machine phyfique du globe; la moindre altération dans une de fes parties doit en produire de fucceffives dans toutes les autres. L'été qui remplace un hiver fans neige, & un printemps glacial ne peut pas être le même que celui qui fuccéderoit à des frimats bien caractérifés, & à un printemps digne de fon nom. La nature une fois malade, ne peut, comme fes enfants, rétablir qu'avec de la patience & du régime, fes organes dérangés.

Et il ne faut pas regarder vingt années comme une efpace fuffifant pour diffiper l'effet de ces convulfions, dont tout ce qui dépend d'elle partage néceffairement les douleurs. Qu'eft-ce que ce petit nombre de jours, pour la convalefcence d'un auffi vafte corps? M. de Buffon, dans fa généalogie des planetes a calculé ce qu'il falloit de temps à ces fragments de la maffe folaire, pour devenir habitables à leur furface. Il y en a tel à qui 60 & 80 mille ans fuffifent à peine. Seroit-ce hafarder

beaucoup que de penser qu'une crise comme celle de 1755 doit influer sur la température du globe, pendant plus d'un demi-siecle ? Ce n'est que peu à peu que l'oscillation, dont nous sommes actuellement les jouets, se calmera, & que nous pourrons, comme nos peres, nous attendre à geler en hiver, & à suer en été.

Peut-être même ce retour est-il impossible ; peut-être, après ces grandes commotions, l'état du globe se trouve-t-il tellement changé, qu'il en résulte pour certaines de ses parties, une position, un caractere, des propriétés toutes différentes de celles qu'elles avoient auparavant. Au moment de la détonation, il doit éprouver ce qui arrive à un canon au départ du boulet. Balancé, maintenu en équilibre par les loix de la gravitation, comme la bouche à feu l'est sur les roues de son affut, il doit reculer de même à l'éruption de la vapeur enflammée qui le frappe dans tous les sens, en cherchant à s'ouvrir un chemin à travers ses entrailles.

Ce recul ne peut pas être toujours assez considérable pour changer absolument sa route annuelle, & éluder ou détruire les loix qui le retiennent dans son orbite, mais il peut déranger son axe : il peut produire des aspects différents, & l'obliger à présenter au soleil, plutôt, ou plus tard, des points qui étoient différemment placés dans l'ancienne direction. Alors cette cause toujours agissante, concourant avec la corruption momentanée des vapeurs & des vents, créeroit pour de certains pays une nature nouvelle. Après avoir lutté long-temps contre la nécessité, après avoir attribué à des caprices bizarres une altération dont on méconnoîtroit la source, il faudroit cependant prendre des mœurs & ne demander à la terre que des productions conformes aux regles établies par la combinaison récente.

Peut-être eſt-ce par cette méchanique bien ſimple que s'operent, tantôt tout d'un coup, tantôt par une dégradation imperceptible, les prodigieux changements que notre globe eſt condamné à ſouffrir. Si les tremblements de terre ne ſont qu'à la ſurface; ſi ce ne ſont, pour ainſi dire, que des démangeaiſons qui en ulcerent un peu l'épiderme, on en eſt quitte pour des ouragans, des grêles, des tourbillons, dont on ne ſe ſouvient plus le lendemain. Si le foyer en eſt plus profond; s'il ébranle une vaſte circónférence, & ne donne jour aux principes douloureux qui déchirent le ſein de la mere commune, qu'après une ſecouſſe proportionnée à la maſſe des obſtacles, il cauſe dans quelques unes de ſes parties, une langueur, ou paſſagere, ou incurable: & quand enfin c'eſt le cœur même qu'il attaque; quand ces palpitations enflammées s'étendent juſqu'au centre, c'eſt une agonie, c'eſt la mort qu'il amene. On a, ou un déluge, ou un incendie, ou tous deux enſemble; & les déplorables témoins de cette cataſtrophe ſont enſevelis, eux & la mémoire de tout ce qui les a précédés, dans un oubli éternel.

Nous ſommes, peut-être, dans le ſecond de ces trois cas.

La violence du tremblement de terre de 1755 s'étant dévelopée ſur-tout vers le midi de l'Europe, c'eſt peut-être dans le nord de cette partie du monde que les effets du contre-coup en ſont & en feront plus ſenſibles. L'Angleterre, les provinces de la France qui l'avoiſinent, ſont peut-être devenues plus ſeptentrionales.

Alors les productions qui exigent une chaleur tempérée ne pourroient plus s'y ſoutenir. La Champagne, par exemple, remarque préciſément depuis cette époque, une diminution ſenſible

dans la qualité de ses vins : elle sera peut être à la fin obligée de cesser de prétendre à cette précieuse récolte. La charrue alors y prendroit les fonctions de la hoüe, & Cérès y remplaceroit Bacchus, comme il est arrivé en Picardie.

Cette derniere province, il y a trois siecles, étoit encore couverte de vignes, même dans le voisinage de la mer. J'ai vu les titres de plusieurs abbayes, où des terres qui ne peuvent pas s'honorer aujourd'hui seulement d'une treille, sont designées comme des vignobles féconds, réservés pour la table de la maison : elles ont perdu cette propriété. Si le globe avoit reçu une certaine impulsion, elles auroient pu la recouvrer. Celle qui va leur assimiler peut-être la Champagne, les en éloignera de plus en plus. Le tour viendra sans doute pour la Bourgogne. Elle partagera cette humiliation, auprès avoir joui de la même gloire.

Du temps des Romains & des Druïdes, on ne soupçonnoit pas seulement qu'il pût croître un sep de vigne au-delà des Alpes. La Provence & le Languedoc se sont successivement approprié cette culture, probablement à l'aide de quelque petite convulsion de la terre ; le même principe a étendu la même fécondité à Pomar, à Nuis, à Aï, à Hautvillers, &c. Le Clos Vougeot a prospéré sous la main des confreres de St. Bernard, tandis que Falerne & Cæcube s'évanouissoient. Cet éclat sera suivi par des disgraces : une colique du globe peut le faire évanouir à tout moment ; elle flétrira les pampres de la Bourgogne, comme celle de 1755 a presque seché celles de la Champagne.

Je ne hasarde qu'en soupirant, ce pronostic lugubre ; mais les astronomes nous rendront infailliblement le service de le combattre ils ne

manqueront pas de soutenir que s'il étoit arrivé quelque changement dans les relations du ciel & de la terre, ils en auroient été avertis par leurs lunettes, & que puisqu'ils n'en ont rien su, il faut qu'il n'en existe pas.

Je desire fort qu'ils aient raison. Je les respecte de tout mon cœur ; mais cependant cet argument ne me paroîtroit pas suffisant pour nous rassurer. D'abord les observations sont si pénibles, les distances si grandes, les moindres méprises entraînent de si prodigieux mécomptes, & par conséquent les résultats sont si incertains, qu'il est très-permis de se défier du silence des lunettes.

Il y a plus. Peut-être ont-elles parlé, & les a-t-on accusées de mensonge. N'a-t-on pas droit de croire qu'il en est de l'astronomie, comme de toutes les autres sciences où l'on voit par l'opinion, autant que par les yeux ? Un observateur exact qui s'appercevroit d'un résultat nouveau, & contraire aux regles reçues, soupçonneroit long-temps son télescope & ses organes, avant d'oser dire qu'il a mieux vu que tous les autres ; il méconnoîtroit lui-même long-temps sa découverte.

On s'énorgueilliroit de celle d'un satellite, d'une comete, d'une étoile quelconque : on se hâteroit d'en faire retentir les papiers publics, & de s'en assurer la gloire, au hasard même de trouver à la fin qu'on s'est trompé, parce que pour persuader l'existence d'un objet nouveau, il n'y a rien à changer dans les esprits. Un homme qui diroit : » Mars a un satellite, & le voilà «, ne seroit accusé ni d'audace, ni d'ignorance ; mais celui dont les calculs démentiroient l'infaillibilité des regles, & exposeroient les anciens

maîtres à la fatigue d'en chercher, ou d'en étudier de nouvelles, auroit la plus terrible guerre à essuyer. Dans tous les genres, les habitudes des docteurs sont bien plus difficiles à changer que l'axe de la terre.

Histoire du procès de M. Delille, auteur de la Philosophie de la Nature.

Cet écrivain, jeune encore, tourmenté de bonne heure du desir de publier ses idées & de fixer ce fantôme de gloire qui trompe ses adorateurs dans la carriere de la littérature, plus cruellement encore que dans toutes les autres, a composé un ouvrage intitulé : *la Philosophie de la Nature*. On y reconnoît par-tout une ame exaltée, mais honnête ; un style vif, mais peu formé ; trop d'admiration pour ce libertinage de l'esprit que l'on appelle aujourd'hui philosophie ; & tantôt des reminiscences, tantôt des commentaires de certaines expressions consacrées dans des ouvrages débités impunément ; enfin, assez de talent pour faire souhaiter que l'auteur les cultivât par des reflexions profondes & un travail assidu.

Cet ouvrage a été présenté à la censure, préliminaire indispensable en France pour quiconque veut jouir des honneurs de la presse. Un censeur ecclésiastique, des mœurs les plus douces & les plus réglées, l'a approuvé. Sur l'approbation, des imprimeurs l'ont imprimé ; un libraire l'a vendu : il a été accueilli comme le coup d'essai d'un jeune homme : pendant trois ans, l'auteur a joui des compliments de ses amis avec la plus parfaite sécurité. Il a depuis ajouté, avec les mêmes précautions, trois volumes aux trois pre-

tiers qui avoient ſeuls paru d'abord ; le cenſeur de ceux-ci étoit un chirurgien eſtimé : on y a trouvé les mêmes preuves de talents, & le même goût ; le calme n'a pas été troublé.

Par malheur, le libraire Saillant a penſé à ſe retirer ; il a cherché à réaliſer ſon fonds. L'édition de la philoſophie ne s'étoit pas vendue entiere ; il a préféré de la céder à un étranger, plutôt que d'en charger ſes enfants, qui ſuccédoient à ſon commerce. Il a donc expoſé en vente, dans un encan public, fait ſous l'autorité des magiſtrats, ce qu'il lui en reſtoit.

Un homme dont je veux bien taire le nom ; mais dont je ne puis diſſimuler l'état, parce qu'il a influé prodigieuſement ſur le procès, un magiſtrat, connu par une dévotion publique, & des ſuccès qu'on en croit la récompenſe, a formé le projet d'acheter le reſte de l'édition pour en faire un ſacrifice à ſa religion. Il s'étoit perſuadé que l'ouvrage pouvoit corrompre l'eſprit des jeunes gens ; c'étoit à ſes yeux un holocauſte honorable à offrir pour l'édification commune. Il s'eſt rendu enchériſſeur ; la maſſe des ſix volumes lui a été adjugée moyennant une ſomme de 2000 écus.

Revenu chez lui & réfléchiſſant ſur ce qu'alloit lui coûter ſon œuvre pie, il a d'abord trouvé que deux mille écus étoient chers. De réflexion en réflexion, il lui a paru que le libraire devoit, pour l'acquit de ſa conſcience, entrer dans les frais de l'expiation ; il lui a fait propoſer, ou de reprendre l'article entier, & de ne pas exiger de paiement, ou du moins de rabattre moitié ſur la totalité du marché, qui auroit alors ſubſiſté pour le ſurplus.

Saillant, perſuadé qu'il pouvoit faire ſon ſalut tout ſeul, n'a pas cru devoir contribuer à l'éco-

nomie avec laquelle M***. vouloit faire le sien ; il a réfusé l'accommodement. L'homme de robe a bientôt passé de la priere à la menace. Le libraire est resté inflexible. On s'est retiré, & peu après le procureur du roi du châtelet a rendu plainte contre la *Philosophie de la Nature*, contre l'auteur, contre les imprimeurs, contre les distributeurs, fauteurs & adhérents (a). Paris a vu avec surprise les décrets les plus rigoureux, lancés au sujet d'un ouvrage à peine connu, quoiqu'ordinairement ceux qui peuvent justifier cet éclat acquiérent avec promptitude l'espece de célébrité qui résulte du crime ou de la prohibition. L'imprimeur a été décrété d'assigné ; le libraire, d'ajournement personnel ; & l'auteur, avec un des censeurs, de prise de corps.

Tous avoient des amis ; le libraire Saillant étoit chef en ce moment de sa compagnie : il jouit d'ailleurs d'une estime universelle & d'une fortune considérable. Le sieur Delille, le censeur, nommé Crétien sont personnellement considérés par leur mérite & la pureté de leurs mœurs. Les gens de lettres, qui ne se réunissent gueres que pour se dégrader, mais dont les voix même isolées ont cependant quelquefois une forte d'influence dans la société, s'expliquerent en cette occasion avec énergie. Le parlement, juge supérieur du châtelet, sur l'appel des décrets, les adoucit : mais c'étoit de son sein que partoit la main qui donnoit le mouvement au procès. Il n'en jugea pas le fonds : il en laissa l'instruction au chatelet.

(a) Il faut rendre au procureur du roi du châtelet la justice qui lui est due. Il s'est long-temps refusé à cette vexation : & c'est malgré lui qu'il a été forcé d'y prêter son ministere.

Peut-être

Peut-être l'homme pieux se seroit ralenti. En débitant une partie de son acquisition, depuis que l'éclat du procès l'avoit rendue précieuse, il se seroit ménagé le moyen de brûler le reste avec honneur & sans dépense: aussi les poursuites du châtelet ont-elles été suspendues. Mais un libraire étranger indiscret, a dérangé cette combinaison.

L'opportunité du moment l'a frappé aussi. Il a réimprimé l'ouvrage proscrit, &, afin de piquer la curiosité du public, il a annoncé qu'il le donnoit avec tout ce qui en avoit été retranché de la premiere édition par la délicatesse des censeurs. On devoit, en effet, desirer de voir ce qui avoit pu être retranché comme trop fort, d'un ouvrage qui, après la mutilation, exposoit encore son auteur à une instruction criminelle. La premiere édition alors devenoit superflue, il n'y avoit plus ni indemnité à se promettre en la vendant, ni gloire à espérer en la brûlant; mais il restoit le plaisir de la vengeance, & le châtelet reprit le procès.

Il fut décidé par une sentence qui condamne l'imprimeur & un des censeurs à une admonition, l'autre censeur (l'abbé Crétien) au blâme; & l'auteur au bannissement perpétuel, avec confiscation de biens, c'est-à-dire à la mort civile. Il y eut appel au parlement. Mais l'abbé Crétien & le sieur Delille furent mis en prison.

La jurisprudence Françoise, parmi les autres horreurs dont elle n'a pu se purger, compte celle de ne pas regarder comme une peine, la perte de la liberté. Si ces infortunés, comme il est bien permis de s'en flatter, disoit-on dans le temps, sont absous par le parlement, ils n'auront aucune indemnité à prétendre de l'opprobre qu'ils auront subi, du temps qu'ils auront perdu, des angoisses

dans lesquelles ils auront traîné tous les jours qui vont s'écouler entre la sentence inique contre laquelle ils réclament, & la réhabilitation salutaire qu'ils attendent.

La décision de cette affaire a long-temps été attendue : cependant les ordonnances enjoignent aux juges de ne pas perdre un moment pour la décision des affaires criminelles, & il est bien permis de croire que le vœu du législateur a été que celles où les accusés souffroient le plus, obtinssent la préférence : cependant les prisons, en France sur-tout, sont un séjour affreux & pestilentiel. Parmi les hommes assez malheureux pour y rester plongés un certain temps, il y en a peu qui n'en rapportent des principes de contagion indépendamment du tort que doivent faire à leurs organes & à leur tempérament la mélancolie, l'oisiveté forcée de l'ennui, les convulsions de la douleur & de la crainte, que ne peut pas toujours appaiser, sur-tout pour un innocent, la confiance dans l'équité des juges, parce qu'en les supposant incorruptibles, on ne peut pas être sûr que leurs lumieres égalent leurs scrupules.

C'est à quoi ne songent pas assez ceux à qui est confié ce pouvoir terrible de vie & de mort : ils ne devroient jamais oublier que leur plus beau droit c'est celui de protéger l'innocence, & d'adoucir la punition du crime.

Dans l'intervalle que la forme nécessite, j'exhortai le moteur de cet odieux procès à n'employer le crédit qu'il a sur ses collegues qu'en faveur de la justice. Si les accusés étoient condamnés, je le prévins que je renoncerois à la réserve dont j'use ici ; que je le nommerois hautement, & croirois rendre un service à la postérité comme à mes contemporains.

Les anecdotes dont je viens de rendre compte m'ont été connues dès le principe de l'affaire; j'avois été consulté par un des intéressés les moins maltraités, & je les ai depuis vérifiées. Je desirois que ce que j'en révelois touchât assez fortement le cœur du vrai coupable, pour l'engager à se repentir, à devenir l'instrument de la réparation, après avoir été l'auteur de l'offense. Pour lui faciliter cette fonction honorable, j'essayai de lui fournir des armes par quelques réflexions très-simples sur le fonds de l'affaire.

On y voit un auteur, un censeur & un imprimeur impliqués; mais la présence du second justifie seule les deux autres.

Que dans un pays où la fécondité littéraire est absolument indépendante, quand elle vient à produire des monstres, on en rende responsables toutes les mains qui ont contribué à leur naissance, il n'y a dans cette rigueur rien que de juste. Les ouvrages ne portant aucun sceau, aucune marque qui en garantisse la pureté; l'imprimeur doit les examiner & les apprécier avant que de s'en charger, &, s'ils sont coupables, il en devient le complice. Mais il n'en est pas de même en France: tout livre manuscrit proposé à un imprimeur, étant muni de la signature, de l'autorisation d'un homme choisi par le gouvernement, l'ouvrier que l'on appelle pour fabriquer, s'il est permis de le dire, un corps à ces pensées, n'a ni le besoin ni le droit de les examiner: il doit les croire innocentes & légitimes, puisqu'elles ont obtenu la ratification de l'homme public qui en a été constitué le juge. Ainsi, dans aucun cas, l'imprimeur ne peut, suivant les regles de la justice, être inquiété pour avoir mis sous presse un manuscrit approuvé: il est exactement comme

le soldat qui tue avec sécurité dès que le général le lui ordonne.

Le même raisonnement justifie l'auteur : il est dans la même dépendance : il a par conséquent la même caution. Les écrivains, en France, sont, comme je l'ai dit ailleurs, » des enfants que l'ad- » ministration tient dans des brassieres éternelles ; » la loi les soumet à des guides despotiques sous » le nom de *censeurs*, sans l'aveu desquels ils ne » sauroient faire un pas. Dès qu'ils ont cet aveu, » ils n'ont plus de reproches à essuyer ; chacun » d'eux est en droit de dire au magistrat : Si vous » voulez me punir de l'abus que je ferai de ma » liberté, laissez-là-moi donc ; mais ne me faites » pas un crime de marcher, quand je sors avec » des fers, sur lesquels vous-mêmes avez écrit » qu'on pouvoit marcher avec sécurité, pourvu » qu'on les porte.

» Un écrivain ne seroit criminel qu'autant qu'il » auroit trompé le censeur, qu'il auroit ajouté au » manuscrit approuvé, des augmentations posté- » rieures & dangereuses «. Or, ce n'est pas ce qu'on impute au sieur Delille (*a*). » Mais il est nécessai- » rement innocent dès qu'il s'est abandonné sans » réserve au tuteur que l'administration lui a » choisi «.

(*a*) On avoit bien essayé d'abord de trouver lieu à cette imputation, mais il n'y a pas eu moyen de la soutenir. On avoit bien fait plus ; on avoit soustrait le manuscrit approuvé ; de sorte qu'on auroit eu le droit de punir l'auteur, l'imprimeur & le libraire, comme ayant publié un ouvrage contre les réglements ; cela n'a pas encore réussi : on ne s'est déterminé à faire un crime du fonds que quand on a désespéré de trouver la moindre fraude dans la forme.

» J'avoue que si par un concours de déprava-
» tion bien rare, l'ouvrage se trouvoit contenir
» de ces principes que toutes les loix proscrivent;
» si l'auteur y avoit consigné, si le censeur y avoit
» approuvé une morale empoisonnée, si l'on y dé-
» mêloit le triomphe du vice & l'anéantissement
» de la vertu, le pupille pourroit avec raison par-
» tager le châtiment du pédagogue : l'écrivain li-
» cencieux réclameroit en vain la sauve-garde de
» l'inspecteur corrompu «. Mais ce n'est pas là de quoi l'on peut accuser la *Philosophie de la Nature.*

On y trouvera, comme je l'ai dit, quelques expressions peu mesurées, quelques-unes de ces apostrophes hardies que le goût n'inspire pas, mais qu'un jeune homme sensible & ardent est excusable de prendre pour des élans du génie. Cet ouvrage ne contient rien qui ne soit conforme à la saine morale : la chaleur trop factice qui s'y fait sentir est si peu le fruit de la dépravation, que l'auteur s'y livre en parlant de la vertu, comme en parlant des plaisirs & de la beauté (*a*). Toutes ces

(*a*) On jugera de sa morale par une de ses maximes, qu'on dit être une de celles qui ont le plus scandalisé les juges : » Le bonheur, dit-il, est pour les êtres sensibles
» une suite d'instants voluptueux. Comme ils ne peuvent
» continuer d'exister que par le sentiment du plaisir, il
» s'ensuit que le bonheur est dans la nature... Si l'homme
» peut être heureux, ce n'est que par un noble usage de
» ses facultés. Je réduis donc ce livre à un seul principe : je
» connoîtrai le bonheur si je n'altere pas l'organisation de
» mon corps, si je dirige mon entendement à la vérité,
» & si j'exerce ma volonté à la vertu «. Ce n'est pas là sans doute attaquer les mœurs. Un casuiste ne pourroit pas donner une définition plus édifiante du bonheur. Ce que l'auteur dit de la volupté, il le prend évidemment dans le sens d'Epicure, & jamais on n'a fait le procès à

matieres enflamment une imagination susceptible : elle se flatte de rendre l'enthousiasme dont elle est animée, en enflant en quelque sorte son langage; c'est à l'expérience à la désabuser, & non pas au gouvernement à l'en punir. C'est pécher contre le goût, & non pas contre les loix.

Les endroits les plus répréhensibles sont infiniment moins forts que ce qu'on tolere, ce qu'on cite, souvent ce qu'on loue, dans l'Encyclopédie, dans les éloges académiques du jour, dans nos romans philosophiques modernes, dans tant de productions éphémeres dont les auteurs jouissent de la plus grande considération au milieu de Paris, & remplissent les premieres places, soit dans la société, soit dans la littérature : ils n'approchent pas de ce qu'on trouve à chaque page d'un Lucrece, qu'on ne cesse de vanter aux jeunes gens & qui circule dans les colleges, dans plusieurs ouvrages de Ciceron, devenu un des instituteurs élémentaires de notre enfance. On a décrété J. J. Rousseau pour son Emile, mais on n'a pas mis l'imprimeur en prison, quoique l'ouvrage n'ait pas été approuvé ; & l'on n'auroit pas osé y mettre l'auteur, s'il avoit attendu les huissiers. La Pucelle se débite publiquement, & une infinité des vers de ce poëme sont devenus proverbes. Je ne prétends pas décider que, dans tous ces exemples, l'indulgence soit conséquente ; mais je soutiens qu'ici la rigueur est injuste. Jamais on n'a été plus en droit de rappeller l'apologue admirable des *Animaux malades de la peste.*

Epicure. L'abbé Batteux tout nouvellement, vient d'en faire l'apologie, & le châtelet n'a pas banni l'abbé Batteux.

Si d'après le soin qu'a le gouvernement de soumettre toutes les émanations des cerveaux François à une révision préliminaire, l'imprimeur & l'auteur sont à l'abri de toutes poursuites, que doit-on penser du traitement fait ici par des magistrats aux hommes chargés de ce ministere déjà très-délicat par lui-même ?

Je suppose qu'il y ait des erreurs dans la Philosophie de la nature, elles ne sont pas bien sensibles; puisque, pendant plus de trois ans, elles n'avoient pas été apperçues, puisqu'aucun journaliste ne les avoit relevées, puisqu'aucun ennemi de l'auteur ne les lui a reprochées. Elles auroient donc échappé au censeur, comme à cent mille lecteurs peut-être, qui n'ont rien vu dans l'ouvrage que d'innocent: mais les censeurs littéraires sont-ils donc, de tous les hommes, les seuls à qui il ne soit pas permis de se tromper ?

Ils sont, par leurs fonctions, constitués juges des pensées dont l'examen leur est envoyé. Un juge est malheureux de se méprendre; mais ses écarts mêmes ne le rendent pas coupable, si son cœur n'est pas complice. S'il ferme volontairement les yeux pour se dérober aux rayons de la vérité, il devient criminel; mais s'il l'outrage, faute d'organes pour la voir, il n'est qu'à plaindre.

A-t-on fait le procès aux magistrats qui ont traîné Calas sur la roue ? Le fera-t-on à ceux qui ont allumé le bûcher du chevalier de la Barre, ou aiguisé le fer qui a égorgé l'infortuné Lally ? On demande déja la réformation de l'arrêt rendu contre ce dernier. On se pourvoira, tôt ou tard, contre la condamnation de l'autre. Mais la punition des juges ne se bornera-t-elle pas à leurs propres regrets ? C'est une consolation pour le genre-humain, au milieu de tant d'assassinats juridiques,

de pouvoir en accuser l'aveuglement plutôt que la prévarication : on peut instruire des hommes ignorants, mais on ne régénere pas des hommes corrompus.

Si, dans des matieres aussi sérieuses, des magistrats en corps ont pu, sans crime, se couvrir du sang innocent, versé au nom des loix, & avec tout l'appareil d'une procédure, n'est-il pas affreux de condamner à l'infamie un malheureux censeur, qui n'a pas cru devoir, dans son cabinet, chicaner un écrivain sur quelques phrases indifférentes ? Quand réellement il seroit coupable de négligence; quand, séduit par le style, il auroit laissé passer des expressions moins strictement exactes; quand, fatigué de l'examen, il auroit donné quelque indulgence à la jeunesse de l'auteur & à la nature même de l'ouvrage, qui comportoit nécessairement quelques idées extraordinaires, est-ce donc là un crime qui doive flétrir à perpétuité un homme vertueux tel que l'abbé Crétien, irréprochable d'ailleurs, honoré d'un caractere respectable, & digne de ce caractere par une réputation de cinquante ans d'honneur ?

Je suppose encore que l'écléfiastique soit moins aisé à justifier en raison de son état (quoiqu'il seroit toujours affreux de faire dépendre l'existence civile d'un citoyen honnête, de la rigueur à peser toutes les syllabes d'un manuscrit) mais, le chirurgien, qu'a-t-il à démêler avec les matieres & la sévérité théologiques ? Sa profession étoit connue. En lui envoyant à feuilleter les trois derniers volumes de la Philosophie de la nature, on savoit fort bien que ce ne seroit pas la partie dogmatique à laquelle il s'attacheroit; on n'a pas entendu exiger de lui qu'il vérifieroit si tous les termes étoient orthodoxes ; on ne l'a pas même astreint à peser trop

ſcrupuleuſement la décence des expreſſions, puiſque ſon art, accoutumé à conſidérer la nature dans toute ſa nudité, a la permiſſion de la peindre ſans voiles.

Cependant il eſt aſſocié à une condamnation qui a pour prétexte des licences contraires à la religion, ou aux moeurs. N'eſt-ce pas là une inconſéquence bien cruelle ? Quel ſera donc à l'avenir le ſort des cenſeurs & de la littérature en général ?

Tout homme promu à ce grade de confiance, par celle du chef de la librairie, croira, en voyant arriver un manuſcrit, recevoir ſa ſentence de mort. L'idée ſeule d'exercer ſes fonctions le remplira d'effroi; ou il s'armera d'une ſévérité injuſte & préjudiciable à la littérature ; ou il faudra qu'il ſoit aſſez généreux pour braver le ſort de ſes collegues, en faveur des progrès de l'art. Les lettres, déja trop avilies, réſiſteront-elles au ſurcroît de flétriſſure que leur fera éprouver une ſemblable inquiſition ? Lorſque tant de cauſes contribuent à les dégrader, lorſque le deſpotiſme des ſectes qui les déshonorent, la lâcheté des cotteries qui les tyranniſent, la baſſeſſe des rivalités qui les déchirent, les livrent déjà de toutes parts au mépris public, & n'annoncent que la mort des vrais talents, eſt-ce aux magiſtrats à leur porter le dernier coup, par une rigueur judiciaire, effrayante dans ſes effets, & plus ſcandaleuſe encore dans ſes motifs ?

Je ſoumets ces réflexions aux ames ſenſibles. Je le répete : je les publie ſans intérêt, ſans ſollicitations, par le ſeul deſir d'être utile à l'innocence, & de remplir le devoir auquel j'ai ſacrifié ma vie, celui de ſecourir les opprimés, devoir que ce qu'il m'a coûté me rend plus précieux.

On avoit d'autant plus lieu d'attendre ici des

juges ſuprêmes, d'autant plus d'exactitude & de juſtice, que dans ce moment les exemples ſont nombreux d'arrêts contre leſquels on réclame. Il eſt dur pour des magiſtrats ſenſibles & délicats, comme ſans doute ils le ſont tous ou le doivent être, d'entendre d'abord la voix publique ſe récrier contre les ſupplices qu'ils ordonnent, & de voir enſuite l'autorité en reconnoître l'injuſtice. Ce n'eſt pas préciſément, j'en conviens, parce qu'on caſſe leur arrêt qu'ils doivent éprouver des remords; mais, cette obligation où ſe trouve le ſouverain au nom de qui ils prononcent, de les déſavouer, de rétracter ſolemnellement ce qu'ils lui ont fait dire, doit les rendre bien plus circonſpects ſur l'emploi qu'ils font de ſon pouvoir.

Enfin dans l'arrêt qui eſt intervenu au ſujet de la *Philoſophie de la Nature*, les libraires, les cenſeurs de cet ouvrage ont été déchargés de l'accuſation; le chirurgien a reçu injonction de ne plus ſe charger d'examiner d'autres livres que ceux de ſon métier; le théologien a été averti de ne plus cenſurer que des ouvrages de théologie, & il ſemble que cette injonction n'étoit pas néceſſaire : l'abbé Crétien doit être guéri pour ſa vie du deſir de donner des approbations. Quant à l'auteur, il a été admoneſté. Je laiſſe au lecteur le ſoin de tirer des conſéquences & de faire des réflexions.

Cela me rappelle le procès entamé par le ſieur Luneau de Boisjermain, contre les libraires de Paris, éditeurs de l'Encyclopédie. Cette affaire, après pluſieurs alternatives, avoit été appointée par le parlement en 1774. Elle vient d'être jugée définitivement par cette cour, en Mai 1777, & le ſieur Luneau a été déclaré non-recevable. Ses amis ſoutiennent qu'ayant été jéſuite il ne pouvoit, dans la circonſtance actuelle ſur-tout,

se promettre la faveur de la cour ; mais cette idée est trop injurieuse au tribunal auguste qui vient de le condamner ; qui ne sait combien la faveur en est écartée, & avec quelle rigoureuse impartialité la justice y rend ses oracles, sur-tout depuis la révolution ?

Une remarque plus naturelle & plus surprenante, c'est que le sieur Luneau ayant eu à la grand'chambre un nombre de suffrages physiquement égal à celui de ses adversaires, il est bien étrange qu'il ait perdu d'une voix unanime à la premiere des enquêtes, où ce partage l'avoit fait renvoyer. Une seule voix de plus à l'autre chambre, il gagnoit : une seule voix a donc fait son sort : les vingt juges qui opinoient pour lui la premiere fois se sont-ils trompés ? Les quarante qui se sont réunis contre lui au second jugement ne se sont-ils rendus qu'à l'évidence ?

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Ce qui résulte de plus clair de cette anecdote, & de tous les jugements en général, c'est qu'il est bien triste d'être réduit à plaider. La statue de Nabuchodonosor, avec sa tête d'argent & ses pieds d'argile, est peut être l'emblême le plus expressif que l'on puisse présenter de la justice; rien de plus éblouissant que son buste : mais voyez la marcher.

Sur MM. Crebillon fils & Gresset.

La mort de ces deux écrivains a causé de justes regrets ; mais elle n'occasionne pas de vuide sensible dans la littérature. Parvenus à l'âge de la retraite ils ne laissoient plus espérer de productions

nouvelles, & le second avoit depuis long-temps dévancé cet âge.

Tous deux ont joui, de leur vivant, d'une réputation que la postérité aura peut-être peine à ratifier sans retranchement. Jamais rien n'a égalé le succès du *Ververt* quand il parut : les personnes qui en ont été témoins, & qui vivent encore, attestent que c'étoit un enthousiasme sans exemple : ce qui sembloit le justifier c'étoit la profession même de l'auteur, au moment où il l'avoit composé; & le contraste très-singulier, en effet, de l'habit lugubre de jésuite, avec le ton plaisant & gai de l'ouvrage.

M. Gresset, arraché à cette robe infortunée, fut quelque temps l'idole de Paris : les grands se disputoient l'honneur de le protéger : il fut assez avisé pour tirer promptement des fruits solides de cette émulation, très-rare en elle-même, & plus rarement encore fructueuse pour ceux qui en sont les objets : des pensions considérables sur le *Mercure*, d'autres sur la cassette; le titre assez puérile de poëte de Paris, mais soutenu par 5000 liv. d'appointements annuels, effectifs, lui firent une fortune indépendante, qu'il n'auroit pas acquise, s'il n'avoit fait que des ouvrages sérieux & utiles.

Quelques autres pieces, sans égaler le *Ververt*, soutinrent la réputation de facilité, de légéreté qu'il s'étoit faite. Le style du *Méchant*, & les épigrammes heureuses dont cette piece étoit remplie, confirmerent à l'auteur le titre d'écrivain agréable, sans le placer au rang des bons comiques.

Tant d'éclat le menoit nécessairement à l'académie Françoise, & il y fut reçu d'assez bonne heure. La voix du public étoit alors comptée pour quelque chose dans les choix. La philosophie n'avoit pas encore introduit cette audace qui brave les suffrages de la nation.

Une remarque assez singuliere, & qu'une infinité d'exemples justifient, c'est que les auteurs des ouvrages les plus gais sont presque toujours d'un caractere mélancolique, &, qu'au contraire, les méditatifs occupés des spéculations les plus profondes sont ceux qui répandent dans l'usage ordinaire de la vie le plus d'aménité. Moliere étoit fort triste, dans son intérieur. Regnard, avec une fortune considérable, & un bon tempérament, s'est tué lui-même avant le temps de la vieillesse: Vadé, très-grossier imitateur de ces hommes célebres, mais qu'on auroit regardé en le lisant, ou en l'entendant, comme le restaurateur des Baccanales, étoit d'une complexion froide & modérée. M. Gresset avoit reçu de la nature cette organisation contradictoire: il aimoit la retraite, la solitude même: dès qu'il eut une aisance assurée il ne pensa qu'à en jouir avec tranquillité, & préféra le sejour d'Amiens à celui de la capitale, où il avoit joué un rôle flatteur pendant quelques années.

Il y a fait une démarche que l'on a diversement interprêtée: il a paru s'y repentir de ses ouvrages profanes: il a même instruit le public de ses régrets, & a consigné, dans les mains de l'évêque d'Amiens de ce temps-là, une espece d'amende honorable du passé, avec une abjuration pour l'avenir.

Les dévots ont vu, dans cet acte, la délicatesse d'une ame timorée, qui n'ayant plus, pour se distraire, la ressource des illusions voluptueuses de ce qu'on appelle le grand monde, avoit rendu à la religion un hommage d'autant plus estimable, qu'il est plus rare, & qu'il semble moins nécessaire. D'autres l'ont considéré comme la preuve d'une tête affoiblie, & d'un coeur pusillanime, que

la solitude livroit, ainsi que Pascal, à des syndéreses chimériques.

Quelques-uns même, fouillant plus avant, combinant les circonstances, rapprochant l'époque de cette espece de conversion avec les places littéraires que la cour s'apprêtoit à distribuer dans la maison de France, & le caractere que l'on exigeoit dans les aspirants ont cru & publié que M. Gresset prétendoit secrétement à être sous-précepteur: qu'il avoit abandonné le théatre avec éclat, pour faciliter sa nomination à ce poste intéressant: qu'ayant été trompé dans ses vues, il avoit rougi de retourner au siecle, & qu'il étoit resté, par chagrin & par bienséance, dans l'éloignement où l'ambition l'avoit conduit: c'est ce qu'il est assez inutile de discuter.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que les talents de M. Gresset se sentirent bientôt de l'exil auquel il s'étoit condamné lui-même: ils s'étoient développés malgré l'esclavage austere du cloître; ils s'éclipserent dans la vie libre, mais sombre, qu'il menoit au milieu de sa famille. Si les éditeurs de ses œuvres sont jaloux de sa gloire, ils supprimeront de son recueil tout ce qui lui est échappé dans ses derniers temps: il n'a fait qu'essayer de copier lui-même la maniere de sa jeunesse: ce sont des haillons usés, où l'on reconnoît les restes d'une ancienne & brillante draperie.

Quant à M. Crebillon, la nature & le nom de son pere peut-être, l'écarterent du théatre, où celui-ci s'étoit assuré la place la plus voisine de Racine & de Corneille,

Proximus Eurialus; magno sed proximus intervallo.

Le fils étoit né avec cette sorte d'esprit qui n'a point de caractere marqué, & dont les circons-

tances plutôt que le goût, décident l'emploi. La révolution qui s'opéroit alors dans les mœurs Françoises ; la dissolution, fruit de la *Régence*, le détermina à écrire des romans : il vivoit dans le grand monde, il en saisit les mœurs, & les représenta avec trop de ressemblance. Il n'a presque crayonné que des vices. S'il a mérité par-là le nom de peintre fidelle, il s'est banni du nombre des auteurs utiles.

Ecrire comme il l'a fait, c'est pervertir la destination du roman : dans l'histoire où il faut dire ce qui est, il n'est pas permis à l'auteur de corriger ce que son sujet offre de difforme ; mais dans le roman, où il crée ses héros, il est repréhensible quand il n'en produit que de coupables. Il est triste que M. Crebillon n'ait pas fait assez tôt cette réflexion : je la lui ai plusieurs fois communiquée à lui-même, & il en a reconnu la justesse.

Il a sur-tout trop avili les femmes. En supposant qu'une funeste expérience l'eût convaincu qu'il pouvoit en exister d'aussi méprisables que celles qu'il a peintes, il falloit cacher ces monstres odieux, & ne pas préparer aux cœurs effrénés qui en imiteroient les excès, la ressource de croire se justifier, en disant, d'après ses tableaux, qu'on peut encore aller plus loin.

Ce n'est qu'en faveur de la vertu qu'il est permis d'outrepasser la vérité comme la vraisemblance ; & c'est en quoi les romans de l'autre siecle, que Boileau a si cruellement diffamés, étoient mille fois plus utiles, plus respectables, que ces mignatures cyniques, si multipliées au commencement de celui-ci ; ou ces sermons en prose platte, & en petits vers par lesquels les philosophes du jour feignent de vouloir les remplacer.

M. Crébillon s'apperçut à la fin de son erreur; il en eut du regret : il essaya, dans les *Lettres Athéniennes*, de donner un ouvrage décent, & digne d'être avoué par un homme grave ; mais le temps de la composition étoit passé pour lui: n'ayant jamais eu beaucoup de vigueur dans les idées, même à l'âge qui la comporte le plus, il ne parut que languissant, dans cette production de sa vieillesse : il se borna, depuis, à cultiver ses amis & la société, où il étoit chéri. Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est qu'il fut nommé, à ce qu'on appelle à Paris la *censure de la Police*. L'auteur le plus fécond en ouvrages licencieux, fut chargé par le gouvernement, de veiller à ce qu'il ne parût pas d'écrit contraire à la décence.

Il n'a pas été de l'académie Françoise, pas plus que Moliere, que Regnard, que Piron, que Le Sage, que l'abbé Prévôt, & tant d'autres, dont la langue & la nation s'honoreront toujours.

Problême intéressant de Morale.

Le lord F....., homme très-riche, étoit aussi très-avare, deux qualités qui vont souvent ensemble, en Angleterre comme ailleurs. Son unique attention étoit de thésauriser. Il n'avoit jamais voulu se marier, par la frayeur que lui inspiroit l'entretien d'une femme : il n'avoit point d'amis: il passoit presque toute sa vie à la campagne, sans autre société que celle d'un vieux valet-de-chambre François, qui le servoit depuis cinquante ans. Il rendit les derniers soupirs entre les bras de ce domestique, dans un château éloigné.

Son héritier, qu'il n'avoit jamais voulu voir, étoit un pauvre gentilhomme du fond de l'Ecoſſe. Le valet-de-chambre lui écrivit de ſe rendre au plutôt à *** qui lui appartenoit par le décès de ſon parent. Le nouveau riche accourut avec l'empreſſement que donne une pareille nouvelle.

A ſon arrivée, le domeſtique lui rendit un compte exact des meubles du château & des revenus de la terre dont il avoit eu long-temps la direction : il le termina par remettre à l'héritier 90,000 livres ſterling en billets de banque, qu'il avoit trouvés dans le cabinet du mort, & dont il s'étoit rendu dépoſitaire, pour en empêcher la diſtraction.

Pour ſentir le mérite de cette action, il faut ſavoir que cette ſomme compoſe plus de deux millions, argent de France ; que les billets de banque étant au porteur, ils appartiennent, ou du moins ſont payés, à quiconque s'en trouve nanti ; & qu'ici le gardien de ce tréſor en avoit ſeul connoiſſance.

Le gentilhomme reçut le préſent, parcourut le porte-feuille avec une avidité taciturne, &, après un long ſilence : *Eſt-ce bien là tout ?* dit-il à ſon bienfaiteur : Pour réponſe, les larmes inonderent le viſage du généreux domeſtique. Alors l'héritier détacha du paquet un billet de dix pieces (dix louis), en le lui offrant, pour prouver ſa reconnoiſſance. Le François ſe retira en ſanglotant. Il eſt mort, il y a deux ans, dans la miſere, à Londres, entre les bras du docteur Legoux, chirurgien accoucheur, auſſi honnête qu'habile, de qui je tiens cette anecdote, & qui m'a permis de le citer.

Que doit-on y admirer le plus, de la fidélité du domestique, ou de l'ingratitude de l'hériter?

Cet homme, si respectable, & si mal récompensé, se nommoit Furaut. Les Grecs & les Romains ont célébré & immortalisé des noms qui le méritoient bien moins.

Des mœurs & usages de la France & de l'Angleterre.

LITTORA LITTORIBUS CONTRARIA.

Ce vers auroit dû être fait pour la France & pour la Grande-Bretagne, jamais, en effet, il n'y a eu, à un si petit intervalle, une opposition aussi directe, aussi frappante que celle qui se trouve entre ces deux peuples. On peut être sûr, en passant de l'un à l'autre, de trouver différent tout ce qui n'est pas essentiellement la même chose, tout ce que les loix de la nature ne rendent pas semblable d'un bout du globe à l'autre.

Si nous prenons d'abord la langue, l'envie de n'avoir rien de commun paroîtra poussée jusqu'à l'affectation. Les lettres, ces signes des sons, qui sembleroient devoir présenter, & qui présentent en effet à tous les autres peuples une tableau uniforme deviennent susceptibles de variété, dès qu'il est question de passer d'une bouche Angloise à une oreille Françoise. L'*o*, à Paris, se prononce tout simplement *o*, comme à Florence, à Madrid, à Pétersbourg. A Londres, il a le son d'un *a*. En récompense, l'*a* prend celui d'un *e*; l'*e*, celui d'un *i*; l'*i*, celui d'un *e*; l'*u*, celui d'un *o*; & tandis que cette derniere voyelle se métamorphose en *a*,

comme je l'ai dit, quand elle eſt ſeule elle redevient *u*, s'il s'en trouve deux placées immédiatement l'une auprès de l'autre; ce qui, comme on peut le croire, produit dans la tête d'un pauvre étranger la plus cruelle cacophonie & des mépriſes ſans interruption. Il n'y en a point, qui, en débarquant à Douvres, ne doive se dire à lui-même à peu près ce que recommandoit notre bon St. Remy à Clovis, en ſe préparant à le baptiſer : *Oublie ce que tu as ſu.*

Après cette torture donnée aux organes & à l'eſprit pour les premiers éléments de la prononciation, il en reſte une autre preſque auſſi déſolante : ce ſont les exceptions. Elles ſont communes à toutes les langues, & le François en a bien ſa bonne part; mais c'eſt ſur-tout dans l'idiome Anglois qu'elles ont établi leur ſéjour. Il y en a preſque autant que de mots. A peine êtes-vous parvenu à découvrir & à graver laborieuſement dans votre tête un principe, que vous êtes obligé de le laiſſer à l'écart juſqu'à ce que le mot pour lequel ſeul il eſt fait vous revienne. Les inconſéquences ſont au point que les deux mêmes lettres, dans le même mot, ont des ſons différents: *Chatam*, par exemple, ſe prononce *Chateim*. Si cette variation eſt ménagée comme une preuve d'indépendance, on ne pouvoit pas en trouver une mieux caractériſée.

Je n'ai encore parlé que de la partie méchanique du langage, de l'intervention matérielle des organes, & l'on voit qu'ils doivent ſe plier tout autrement à Londres qu'à Paris. Il n'y a pas moins de contradiction dans la maniere de placer les mots, qui en détermine le ſens & contribue à l'agrément comme à la clarté du diſcours. Le François, en général, fait marcher le génitif après

le mot qui le gouverne, & ordinairement l'épithete après son substantif; il siffle les pieces de M. L. H....; il le trouve un poëte dur & froid. Cet ordre est naturel autant que les épithetes sont justes; il le semble au moins sur les bords de la Seine. Tout est renversé sur ceux de la Tamise. On y révere de *Turgot le nom :* une *sage femme* y signifie une *personne vertueuse :* un homme de loi y porte un *noir habit*; les L. H.... du pays y font de *durs vers*, comme leur prédécesseur feu Chapelain.

Nous nous interdisons les parentheses : nous regardons ces gloses d'un texte qui n'est pas achevé, comme un obstacle à la rapidité du discours & à sa netteté : c'est un embarras qui interrompt l'ordre des idées. La nécessité de s'y soustraire est même une des loix les plus pénibles du style, & en même temps, peut-être, la cause qui a donné aux bons écrivains François tant d'avantage du côté de la méthode & de la clarté. Ici, quoique peut-être, ce ne soit pas précisément une beauté, du moins c'est une ressource du plus grand usage: on ne se fait nul scrupule de couper une phrase de dix lignes, par une intercalation aussi longue, & souvent celle-ci elle-même est coupée encore dans son milieu; après quoi, l'orateur renoue froidement son sens suspendu, & tout marche jusqu'au premier obstacle, où il s'en tire sans peine, par la même méthode.

Si du langage nous passons aux objets qu'il doit peindre, aux idées attachées aux mots, au gouvernement, par exemple, nous verrons ici un autre horizon, &, en quelque sorte, un autre soleil: les noms ne signifient plus rien de ce qu'ils nous représentent, & souvent c'est tout le contraire. En France, le roi est ce qu'il y a de plus grand;

après Dieu, aux yeux du peuple, & même avant, à ceux des courtisans. Au nom du roi, tout marche, tout s'arrête : rien ne se fait que de la part du roi ; tout rayonne autour de lui du faste le plus éblouissant ; & cependant il n'y a rien d'affecté, rien d'humiliant dans les étiquettes de la cour. L'humanité, la politesse semblent avoir adouci ce que l'orgueil du trône y auroit ajouté de trop dur.

Ici, le roi n'est qu'un magistrat chargé de l'exécution des ordres de l'assemblée nationale : ce n'est pas précisément du faste dont il est environné ; au contraire, rien de si simple que sa vie ordinaire. Cependant, dès qu'il paroît en public, c'est moins le respect que la terreur dont on cherche à lui procurer le tribut. Il ne marche qu'au bruit du canon : des mousquetons levés le précedent même à la campagne : il n'est servi qu'à genoux : il seroit difficile d'imaginer un contraste plus singulier.

Les parlements, chez nous, ne sont par eux-mêmes que des cours de judicature, bornées à l'administration de la justice : avec l'adjonction des pairs ils deviennent le dépôt des volontés du prince ; le sanctuaire où se complettent les loix nationales ; mais c'est le souverain qui les a formées dans son cœur, sans aucune intervention étrangere : le tribunal qui les enregistre, ne fait qu'y donner la sanction.

Ici, c'est le parlement qui fait la loi : c'est lui qui la propose ; le droit, la prérogative royale ne consistent qu'à l'agréer, à l'enrégistrer en quelque sorte. Si les parlements de France avoient réussi à obtenir le privilege qu'ils ambitionnoient d'enrégistrer arbitrairement les loix, & d'amener la nation à ne regarder comme valides que celles qui auroient reçu d'eux ce caractere, ils auroient

exercé précisément la fonction des monarques de la Grande-Bretagne: ils auroient été les égaux des rois d'Angleterre.

En France la judicature est une espece de sacerdoce, dont certaines compagnies sont revêtues par le souverain: il faut des provisions, des patentes en forme pour l'exercer. C'est un ministere exclusif auquel on ne peut pas participer sans avoir reçu cette consécration. Tout homme qui oseroit l'usurper sans ce préliminaire deviendroit lui-même coupable d'une espece de crime de lese-majesté.

Ici, chacun est juge à son tour; les états les plus vils ne sont pas exclus de ces fonctions augustes. Tout particulier ayant maison dans la ville où le tribunal réside, devient juré; il siege, il décide, tant au civil qu'au criminel, & le magistrat n'est que la main qui exécute ses ordres.

Chez nous, une seule voix fixe la victoire dans les combats judiciaires. Que la cour soit divisée en deux parties; que douze de ses membres soient pour l'absolution d'un accusé, & douze pour le condamner à une peine rigoureuse; qu'il survienne, comme dans l'affaire de Calas, un seul suffrage impitoyable, qu'un seul des opinants modérés se retire: l'infortuné est envoyé à l'échaffaud ou au bûcher. Indiscrétion affreuse, & qui devroit bien, comme tout le reste de notre procédure criminelle, attirer les regards paternels du législateur.

Ici, un procès, en quelque genre que ce soit, est plaidé devant les jurés. Après avoir bien entendu les avocats &, dans le criminel, les parties & les témoins, ils conferent entre eux: pour rendre l'arrêt, il faut qu'ils soient d'un avis una-

aime : tant qu'il y a partage, ils ne peuvent pas juger ; mais afin que la décision ne traîne pas trop long-temps, il leur est défendu de boire, de manger, de s'absenter qu'ils ne soient d'accord. Si le débat se prolonge, ils restent enfermés, sans feu, sans lumiere, jusqu'à la parfaite unanimité.

Cet usage peut entraîner sans doute des abus, comme toutes les institutions humaines. Un seul homme opiniâtre & robuste pourroit réduire le *Juré* entier, par inanition, à embrasser son avis, malgré la conviction contraire : mais ce cas seroit nécessairement bien rare. Celui d'un seul homme, ou foible, ou borné, ou prévaricateur, qui, après s'être laissé séduire ou tromper, vient mettre dans la balance de la justice le poids nécessaire pour la faire pencher, est bien plus commun & plus redoutable.

En France, non-seulement les particuliers ont le malheur d'être ainsi jugés par des hommes dont c'est le seul métier, & que l'habitude endurcit souvent plutôt sur les suites de leurs méprises, qu'elle ne leur apprend à s'en préserver ; mais quand un d'eux est justement devenu suspect à l'une des parties ; que par des imprudences ou des marques de passion, il s'est exposé à se voir sommer d'abjurer au moins passagérement son ministere, c'est un très-grand embarras que de l'y forcer : nos magistrats regardent une recusation comme un outrage.

Ce n'est pas même à la partie intéressée que la loi défere le pouvoir de la demander : c'est le juge réprouvé lui-même qui doit la prévenir : ce sont ses confreres qui doivent l'apprécier : il les consulte : & si sur son rapport ils décident qu'il doit persister à juger, les larmes & l'effroi de la victime ne l'empêchent pas d'en consommer le sacrifice.

Or chacun de ces confreres étant intéressé à intimider les plaideurs qui pourroient être aussi tentés de les exiler du tribunal, on sent combien ils doivent être réservés à prononcer ces sortes de destitutions momentanées. Il y a peu de temps qu'un des plus grands tribunaux de France a arrêté, par une résolution secrete, de ne jamais admettre de récusation sans le consentement du magistrat qu'elle concerneroit.

D'après cet esprit en général, un plaideur qui hasarde une démarche de cette espece perd sûrement son procès, s'il ne réussit pas à la faire prévaloir; & s'il en vient à bout, il le perd encore: dans le premier cas, il a à redouter la vengeance du membre qui se croit insulté: dans le second, l'indisposition de la chambre, qui se croit blessée par sa défiance.

Ici, la loi a pris des précautions bien plus sûres pour affermir l'intégrité des jugeurs, & le repos des parties.

D'abord, en toute affaire, il y a 48 jurés de nommés. Chaque partie a le droit d'en recuser 12, sans donner de raisons, uniquement parce qu'elle le veut: & des 24 qui restent, il faut que les 12 qui doivent seuls concourir au jugement soient également agréés par les deux plaideurs. Dans les procès criminels, l'accusé plus intéressé a seul le privilege de réduire à moitié les 48, & d'indiquer, dans l'autre moitié, les 12 à qui il veut soumettre son sort.

Cette forme l'emporte, sans difficulté, infiniment sur l'usage de France, & de toute l'Europe, cependant la perversité humaine est si active, elle a tant de ressources, qu'une institution si sage est, à ce qu'on prétend, éludée quand on le veut. On assure que dans les causes où le gouvernement est

intéressé, il y a un moyen de priver l'accusé de ce rempart que l'humanité lui offroit. On nomme ce qu'on appelle un *Spécial Juré*, c'est à-dire une assemblée composée exprès, & formée toute entiere d'hommes dévoués à la cour : l'adversaire alors se prévaut inutilement de son droit de récusation : il retranche en vain 36 noms suspects, puisque dans tous il est également certain de trouver des ennemis. C'est ce qui a été détaillé publiquement en dernier lieu, par un accusé, dont le sort semble en effet propre à justifier les reproches qu'il faisoit au tribunal.

En France, les tribunaux sont immobiles : les procès viennent les chercher à grands frais : un malheureux plaideur est traîné de Lyon, ou de la Rochelle à Paris ; &, ce qu'il y a d'assez étrange, les juges regardent comme un privilege précieux pour eux cette étendue vexatoire de leur jurisdiction. On ne peut y toucher sans exciter leurs murmures. Quand on proposa de la réformer, sous le bon roi Louis XII & sous François I, le parlement de Paris combattit avec violence ce projet salutaire. Sous Henri IV, on vit ce tribunal acheter, à prix d'argent, la jonction de la Bresse à son district, quoique cette province fût à la bienséance de Grenoble, ou de Dijon, & qu'assurément le bien des nouveaux sujets exigeât que l'un de ces deux arrondissements fût préféré.

Ici, les jurés étant toujours pris sur les lieux où la contestation est née, un accusé ou un plaideur n'a pas à craindre d'être obligé de se déplacer. Seulement ils doivent être présidés, ou convoqués par un juge de la capitale : cette prérogative est réservée à douze magistrats nommés par le roi, & désignés par le nom de grands juges de l'Angleterre. Ils se divisent entre eux tout le royau-

me : ils vont successivement, dans l'année, y faire leurs tournées, & tenir des assises, dans lesquelles ils font vuider tous les procès. Ce sont précisément les anciens *Missi dominici* des Romains, les *Voyants de la Perse :* & comme leur séjour est fixé, que le moment de leur passage d'un lieu à l'autre est déterminé, si les jurés sont trop long-temps à se mettre d'accord, la course expéditive du juge n'en est pas retardée ; il emmene tout simplement les jurés à sa suite : de sorte qu'on peut dire réellement, & sans métaphore, qu'en Angleterre, c'est la justice qui voyage & non pas les vassaux.

A tous ces objets de comparaison qui sont à l'avantage des loix Angloises, on peut cependant opposer une réflexion bien capable de les contre-balancer : c'est qu'en matiere criminelle, il n'y a pas d'appel, & en matiere civile, il y en a sans fin : de sorte que dans ce pays même, où l'on a pris tant de précautions pour assurer la liberté des hommes & la jouissance de la fortune, il y en a très-peu pour la vie. Faut-il croire qu'elle soit moins précieuse aux Anglois que leurs biens ?

Au reste, cet abus, cette légéreté à disposer de l'existence des citoyens est une monstruosité commune à tous les tribunaux de l'Europe. C'est une triste suite du mêlange peu réfléchi de la procédure précipitée des barbares du Nord ; & des formalités interminables de la chicane Romaine. Il est malheureux qu'ayant à adopter une semblable confusion, on ne l'ait pas du moins transposée, & qu'on ait appliqué la célérité précisément à la matiere où l'excès de la lenteur auroit été plus pardonnable.

Pour ne parler que de la France, le mépris pour la vie des hommes est porté, dans certaines provinces, à un excès vraiment scandaleux. Il y a des

tribunaux, tels que le conseil provincial d'Artois, par exemple, qui jugent souverainement au criminel, & dont tous les jugements ressortissent à Paris pour le civil. Qu'en résulte-t-il? Que malgré l'intégrité & les lumieres des membres de ces jurisdictions qui réunissent tant de pouvoir à tant d'impuissance, elles doivent être toûjours tentées de s'épargner le désagrément de voir leurs décisions réformées. La loi, par un autre abus, les établit maîtresses du choix de la formule qui les rend souveraines ou les laisse subalternes, & comme c'est à la sévérité qu'est attachée pour elles l'indépendance, il doit s'y former peu à peu un esprit de corps, qui ayant commencé par la rigueur, peut devenir de la cruauté & enfin de l'injustice. La vertu des titulaires sans doute les tient en garde contre ces terribles surprises de l'amour-propre : mais ne seroit-il pas du devoir d'une législation éclairée de leur en épargner le danger?

Enfin, chez nous, les pauvres sont traités avec une indifférence, un dédain, & souvent sacrifiés avec une barbarie qui révoltent des cœurs sensibles. Le manouvrier, le domestique, & en général l'inférieur, ont toujours tort dans le premier moment. C'est sur ce préjugé défavorable qu'est dirigé l'examen qui suit la plainte, & souvent il n'y a pas d'examen du tout. La loi autorise ce déni de justice, en recommandant à ses agents d'observer de grandes distinctions dans les rigueurs préliminaires de leurs poursuites. Ils décretent & doivent, d'après le texe des ordonnances, décreter de prise de corps un paysan, pour le même fait, qui vaudra à peine une assignation à un bourgeois.

Il y a même des jurisdictions expressément instituées, sous le nom de prévôtés, pour juger à

mort, expéditivement, & sans appel, les mendiants & autres individus, désignés par la loi, comme gens sans aveu: mais ces gens sans aveu, aux yeux de la politique, sont-ils également désavoués par la nature? En sont-ils moins hommes? En sont-ils moins précieux à l'état? Que la richesse orgueilleuse les appelle des vermines; qu'elle les écarte sans regret, & les écrase sans pitié, comme des insectes qui choquent sa vue & alarment son oreille, soit: mais sied-il à la législation de se laisser entraîner à ce mépris meurtrier, & de forcer la justice à en suivre à son tour les impressions?

Ici, c'est tout le contraire, comme on s'y attend bien: mais l'abus y est presque aussi grand, dans le sens opposé, quoique moins dangereux. L'homme du peuple qui attaque le riche, est toujours sûr d'avoir raison.

Il y a sur-tout de petits tribunaux, honorés du nom de *Cour de Conscience*, ou *des Requêtes*, qui jugent les causes sommaires, les débats domestiques ou peu considérables. Ce sont des procureurs qui y siegent, malgré le titre de la jurisdiction: c'est une exception à la grande loi des jurés. Tout s'y décide sur le serment, & la forme déférant le serment au demandeur, celui-ci est sûr du succès. Le maître, ou l'homme opulent qui y est cité, est certain de s'y voir condamné.

Le propos le plus ordinaire du praticien métamorphosé en juge, c'est qu'il *s'agit de si peu de chose!* & en inclinant ainsi sa balance au préjudice de la partie le plus en état de payer, le consciencieux procureur n'oublie pas de s'assurer ses épices. Les frais y sont assez considérables, & n'ont aucune proportion avec les objets de la compétence de cet étrange tribunal. La robe subalterne, comme on le voit, a le même esprit par-tout; & celui

du métier l'a emporté en Angleterre ſur l'antipathie, qui ne permet pas aux deux nations de ſe copier.

Si de ces objets ſérieux nous paſſons à d'autres points de comparaiſon moins graves, aux mœurs, aux uſages, par exemple, nous y remarquerons la même antipathie, le même deſſein de ſe contrarier, ou le même penchant involontaire qui conduit à l'oppoſition la plus caractériſée.

Le François, qui d'ailleurs eſt bien loin de prétendre à l'indépendance, a du moins conſervé une liberté abſolue dans la diſtribution de ſes logements. Il n'y a peut-être pas, de Bayonne à Dunkerque, deux maiſons arrangées ſur le même plan. Quoi qu'il y ait une certaine ordonnance commune, & en quelque ſorte nationale, fondée ſur la décence & la commodité, chacun ſe permet de la rectifier à ſon gré, de ſe l'approprier comme il l'entend. Il en eſt de même de la maniere dont on meuble ce ſéjour arbitrairement diſpoſé. Si l'on imite ce que l'on a vu ailleurs, c'eſt ſans s'y aſſujettir, & la copie a toujours quelque choſe d'original, par les modifications particulieres que le raffinement y ajoute.

Ici, il n'y a peut-être pas cent maiſons où l'on puiſſe remarquer des différences, où l'on ait oſé s'écarter du plan général qui ſemble avoir été conſacré par la nation. Les Anglois ont chaſſé les moines de leur iſle ; & ils en ont fait un grand couvent, où l'on ne trouve que des cellules de la plus ennuyeuſe uniformité. Toutes les habitations ſont ſcrupuleuſement pareilles. Une cuiſine ſouterraine, avec deux pieces ſombres & humides à côté ; une cour ordinairement pavée, & où le pavé eſt poſé ſur une table de plomb ; deux ſalles au deſſus, ſous le nom de parloirs, avec un cabi-

net nommé *closet* ; une grande piece longue, de trois croisées sur la rue, une chambre à coucher d'une seule croisée sur la cour, & un closet en retour, au premier étage ; la même distribution au second ; trois ou quatre chambres de domestiques au troisieme, sous le nom de *garrets* ; voilà sur cent mille maisons Angloises, comment il y en a quatre-vingt-dix-neuf mille de construites. Qui en a vu une, les a toutes vues. Il n'y faut chercher ni *anti-chambres* ni *escaliers dérobés*, ni *dégagements*, ni *commodités*, d'aucune espece. Les terriers des renards, les rabouillieres des lapins, ne sont ni disposées d'une maniere plus uniforme, ni distribuées avec moins de recherche.

Cependant, il faut l'avouer : avec notre variété & nos efforts pour l'emporter les uns sur les autres, nous n'avons, dans la capitale sur-tout, à quelques quartiers près, que des rues *étroites*, sales, incommodes, dangereuses pour les *piétons* comme pour les voitures. Le moindre passage d'un quartier à l'autre y est plus dangereux souvent que le revers d'une tranchée : un faux pas y peut coûter la vie à chaque instant ; & à chaque instant aussi, on s'y trouve exposé, soit par l'affluence du peuple, soit par la défectuosité des pavés, soit par la brutalité des voitures.

De ce côté la supériorité appartient toute entiere à Londres. Le nombre des rues désagréables ou périlleuses y est aussi restreint qu'il est immense à Paris. La premiere de ces deux villes offre aux étrangers un spectacle dont l'imagination ne peut même donner d'idée. On n'y rencontre pas dix *palais* : mais les rues ont une décoration bien plus précieuse & même plus agréable.

Elles sont vastes : toutes sont ornées de chaque côté d'un trottoir, pavé de larges pierres plattes,

interdit aux chevaux & aux voitures. Les vitres des maiſons toujours ſoigneuſement nettoyées, offrent à l'œil l'image de la propreté avec celle de la ſimplicité. Les boutiques ornées de tout ce qu'elles contiennent d'agréable, arrangé avec induſtrie, invitent l'acheteur, & ſurprennent le curieux. Il eſt vrai qu'il n'y a pas d'autres magaſins. Le devant d'une boutique porte toute la fortune du marchand : autre différence notable, où l'on ne retrouvera pas l'eſprit du détailleur François, ſi attentif à couvrir ſes marchandiſes, à les préſerver de l'air & de l'humidité.

J'obſerverai encore une troiſieme différence, non moins remarquable. Le François qui débite ainſi par petites portions, ſe borne à un bénéfice modique : ſouvent même il recéde ſes achats au même prix auquel on les tireroit de la premiere main, dans la manufacture : un gain imperceptible, mais ſouvent renouvellé, le flatte plus qu'un gros profit attendu long-temps : & il ſemble que ce ſoient là les vraies maximes du commerce.

Le détailleur Anglois a précisément la maxime contraire : il aime mieux ne pas vendre que de ne pas gagner 15, 20, quelquefois 30 & 40 pour 100 : c'eſt une eſpece de loi fidellement exécutée dans Londres. Un étranger attentif & capable de réflexion, ne peut ſe laſſer d'admirer cette ligue tyrannique faite dans toute une grande ville, entre les agents journaliers du commerce, contre les conſommateurs nationaux.

Les choſes ſont portées au point que les marchandiſes du pays ſe donnent à beaucoup meilleur marché en France & en Allemagne, qu'à Londres. Les mouſſelines, les toiles des Indes, toutes les productions extérieures dont les flottes Angloiſes ſont chargées, ne ſont acceſſibles qu'aux

étrangers qui s'en pourvoient en gros : mais le particulier qui les achete, à Londres, pour son usage, les paie le double de ce qu'elles sont vendues dans la Tamise même, au François, au Flamand, au Suisse, qui les emporte pour les revendre ailleurs.

Les deux villes sont éclairées la nuit : mais à Paris, cette illumination, chérement payée cependant par les habitants, se ressent de la mesquinerie de tout ce qui se fait dans ce beau royaume, aux dépens & pour l'usage du public. Les fanaux destinés à remplacer le jour, ne s'allument point pendant une partie de l'année : le gouvernement s'approprie ce que la nature retranche alors des nuits.

Dans la partie même des mois que l'on veut bien éclairer, on se garde d'allumer les lanternes tout le temps que la lune est censée devoir se montrer ; la mesure qui verse l'huile, se proportionnant chaque soir aux phases de cette planete, *le jour* artificiel, qui doit la suppléer ne se montre qu'à l'heure de la nuit où elle doit disparoître, ou bien s'éteint juste à celle où elle monte sur l'*horizon*.

La générosité municipale a dédaigné *ici* ces combinaisons avilissantes : mais, donnant toujours dans l'extrêmité opposée, les lanternes semblent s'allumer, moins pour remplacer le soleil, que pour lui indiquer qu'on peut se passer de lui. Elles brillent à huit heures en été, & à trois en hiver, & toujours long-temps avant le besoin ; elles durent toute la nuit. L'astre de la lumiere qui les a vues éclairer son départ, a souvent le chagrin de les retrouver encore brillantes à son retour.

Mais tandis que l'on prodigue ainsi le superflu à Londres dans les objets où l'on pourroit se contenter de l'utilité, on ne s'occupe point du tout de ceux dont le principal mérite seroit l'agrément.

C'est

C'eſt un démenti de plus que l'on y donne à la délicateſſe Françoiſe : celle-ci, par exemple, laiſſe les rues aſſez mal pavées, & inondées preſqu'en tout temps d'une boue fétide, mais elle a du moins ſoin de ſes promenades. Elle ſont ſablées avec une recherche qui en fait un des plaiſirs. Ici, comme je viens de le dire, les rues ſont pavées, dans la moitié de leur largeur, de bancs de pierre, qui offrent le marcher le plus doux & le plus facile; la ſeule promenade de Londres, le parc St. James, eſt chargé d'un gros gravier raboteux, qui coupe les chauſſures, & meurtrit les pieds : on voyage impunément dans l'intérieur de la ville; à une & deux lieues de diſtance : un tour du parc ſuffit pour eſtropier l'indiſcret qui ne s'eſt pas armé avant que de s'y haſarder.

A Paris on regarde avec raiſon, comme une décoration eſtimable, les fontaines publiques; mais il s'en faut bien qu'elles ſoient multipliées en proportion de leur agrément & de leur utilité. Les cris des bons citoyens n'ont encore pu rien obtenir à cet égard: la défiance des particuliers & l'indigence du gouvernement y mettront peut-être toujours un obſtacle invincible. On eſt réduit encore à acheter l'eau par meſure. Après les boues où l'on eſt noyé quand on ſort, il n'y a peut-être rien de plus dégoûtant que la maniere dont on eſt abreuvé dans cette ſuperbe capitale.

Ici, chaque maiſon eſt pourvue d'eau abondamment. Une taxe annuelle très-modique aſſure ce bienfait précieux, & l'on en jouit comme de la vie, ſans efforts, ſans s'en appercevoir. De nombreux rameaux diſtribués ſous terre, dans toutes les rues conduiſent l'eau tous les deux jours aux réſervoirs qu'a chez lui chaque particulier. Elle coule pendant un temps aſſez conſidérable pour

ſuffire aux beſoins des familles les plus nombreuſes (*a*). Mais avec tant d'attention pour une magnificence obſcure, il n'y a pas, dans toute la ville, une ſeule fontaine publique.

Les Anglois vont admirer en Italie les ſuperbes reſtes de la bienfaiſance Romaine en ce genre; ils ne ſe piquent pas de l'imiter chez eux. Un d'entre eux a fait préſent à Bruxelles d'un monument remarquable ; on lit, ſur le piédeſtal d'une très-belle fontaine publique de cette capitale de la Flandre, qu'un Anglois a voulu marquer *ainſi* ſa reconnoiſſance à la nymphe de la ſource dont il avoit fait, pendant pluſieurs années, un uſage auſſi agréable que ſalutaire; mais ſa libéralité ne s'eſt pas étendue jusqu'à ſa patrie.

Une des attentions les plus ſoutenues du gouvernement municipal de Paris a été juſqu'ici de dégager les bords de la riviere qui *nourrit* cette grande ville, & d'en faciliter les accès *en les* embelliſſant. Les ſuperbes quais qui la côtoyent de part & d'autre depuis ſon entrée, la conſolent de l'eſclavage qui reſſerre ſon lit, des bâteaux qui la fatiguent, des ponts qui retardent ſon cours. Les parapets même de ces ponts, ſans compro-

---

(*a*) Seulement il ſeroit à deſirer qu'elle fut plus pure, moins vaſeuſe; celle qui arrive ainſi dans les maiſons a un ſi mauvais goût, qu'il eſt impoſſible d'en boire, quand on n'y eſt pas accoutumé. Il faut aller chercher à des pompes, placées auſſi pour le ſervice public, à de certains intervalles, de l'eau de puits qui eſt plus claire & moins déſagréable. Je n'ai pas encore pu vérifier d'où venoit cette imperfection de l'eau de Londres : ſi ce goût rebutant lui eſt communiqué, comme je le crois, par les tuyaux de bois où elle roule, ou par les réſervoirs bourbeux d'où elle part, ou enfin ſi c'eſt ſa qualité naturelle.

mettre la sûreté des passants, n'affligent point leurs regards en leur dérobant l'aspect du fleuve qu'ils traversent. Ils sont assez hauts pour qu'on en puisse approcher sans danger, & assez bas pour ne pas gêner la vue.

Ici la Tamise, bien plus orgueilleuse que la Seine, bien plus utile peut-être, n'a pas même l'apparence d'un quai. Pour la voir il faut l'aller chercher au loin : les ponts sont enveloppés des deux côtés dans des parapets énormes qui interceptent toute communication aux regards. Des jours qu'on semble avoir voulu y ménager, ressemblent bien plus à des embrasures de forteresses qu'à des balustrades. On pourroit parcourir Londres entier dans tous les sens, pendant long-temps, avant que de se douter où les Anglois ont caché la Tamise.

A Paris, ce que l'agrément de la société, l'élégance des distributions, le bon goût des meubles fait trouver de douceur dans l'intérieur des maisons est bien racheté par le désagrément & même par le danger des communications de l'une à l'autre, comme je l'ai déjà remarqué. Il n'y a rien de bien que ce qui est fait par les particuliers, pour leur propre usage : par-tout où l'autorité publique met la main, elle y imprime un caractere de lésinerie, de petitesse, d'oubli du peuple, ou de mépris aussi affligeant qu'injurieux : c'est ce qui se remarque sur-tout dans les marchés publics.

Ces dépôts communs ne peuvent être trop vastes, trop abordables, trop dégagés de toutes parts : & c'est précisément ce qu'il y a dans Paris de plus serré, de plus inaccessible. On ne peut voir sans indignation & sans pitié tout ensemble, la halle, le marché Saint-Germain, la place Maubert, &c. Il semble que tous ces emplace-

ments aient été choisis exprès, & tous les environs retrécis, pour les rendre incapables de l'emploi auquel on les destinoit.

On a en dernier lieu élevé, à grands frais, un entrepôt pour les farines, sur un terrein immense, où rien ne gênoit l'architecte : il étoit aisé d'y construire un monument digne de la ville qui l'élevoit, & proportionné aux besoins dont il devoit être le préservatif : c'étoit le vœu & le plan du magistrat célebre qui en avoit appuyé le projet : mais la cupidité particuliere a prévalu, comme par-tout ailleurs, sur l'intérêt public. On a commencé par vendre à des capitalistes accrédités presque tout le terrein que sa métamorphose alloit rendre précieux. Il n'en est resté pour le public, que ce qu'il falloit précisément pour faire valoir ces possessions particulieres. La halle au bled devoit embellir & alimenter Paris ; *elle n'a plus* été qu'une retraite mesquine & presque *ridicule*. C'est à peine un modele, en petit, du vaste entrepôt qu'il auroit fallu bâtir.

Ces absurdités criminelles & douloureuses n'ont pas lieu ici. Les marchés sont ce qu'ils doivent être : les acheteurs n'y courent pas risque de la vie, & les paysans, nourriciers du bourgeois, n'y sont pas exposés à se voir à chaque instant broyer, eux & leurs denrées, pour toute reconnoissance.

Il est vrai cependant qu'au mépris du serment que l'Angleterre semble avoir fait de présenter toujours le revers de ce qui se voit en France ; le *Thames-street*, rue qui borde la Tamise sans la voir, rue par laquelle se tirent toutes les denrées apportées dans les bateaux, rue qui est la route du plus grand commerce, du mouvement le plus continu de Londres, rue enfin au bout de

laquelle se trouve la douane, & qui par conséquent est le passage de tout ce qui sort de cet antre de la rapacité fiscale, cette rue est aussi étroite, aussi ridicule, aussi dangereuse que notre halle & ses entours.

Le luxe des carosses, la manie d'avoir ce qu'on appelle équipage, est au moins aussi commune à Londres qu'à Paris; ce que la saleté des rues rend nécessaire dans l'une de ces villes, l'excessif éloignement peut l'excuser dans l'autre. Mais dans la capitale de la France, une des jouissances de la richesse, en ce genre, c'est d'avoir ses voitures, & ce qui en dépend, autour de soi; c'est de les faire approcher le plus qu'il est possible des appartements où elles doivent conduire leurs maîtres, c'est d'avoir dans les maisons même un dépot intérieur, appellé cour, où elles peuvent attendre sans embarras & sans risque. Une porte cochere & des remises sont une espece de distinction indispensable. Tous ces chars roulants à grand bruit & les pieds armés de fer qui les traînent, font un fracas que l'habitude seule peut rendre supportable. Mais enfin, grace à elle, les Sybarites de la Seine ne sont point épouvantés du tonnere avec lequel tous ces Salmonées voluptueux annoncent ou terminent leurs visites.

Ici, on ne connoît ni les grandes portes, ni les grandes cours: tout le monde descend de sa voiture dans la rue, & elle y reste jusqu'au départ du maître. On éloigne même les écuries & les remises, on les cache comme quelque chose de honteux, on les relegue dans de petites rues détournées, on en dérobe les issues. Quand on voit la multitude effroyable de carrosses dont Londres est remplie, quelque vaste que soit la ville, la

premiere inquiétude d'un étranger curieux doit être de savoir où & comment on les loge.

La différence que l'on trouve dans la distribution des appartements, dans la construction des édifices, éclate d'une maniere au moins aussi distincte dans les ameublements, dans la vie intérieure, dans les usages, qui font une partie de ce qui s'appelle plaisirs, c'est-à-dire, de ces distractions au moyen desquelles on parvient à supporter le fardeau de la vie sociale.

Une de nos plus fortes dépenses, à nous autres François, c'est la décoration de nos appartements : nous n'avons jamais fini avec le menuisier, le tapissier, le peintre, le doreur, l'ébéniste. Les étoffes les plus riches couvrent nos murailles : la soie brille jusque sur les sieges qu'un usage journalier fatigue. Un simple bourgeois se trouve dénué, si dix glaces ne répetent, dans son appartement, aux femmes qu'il y rassemble, les charmes de leur figure ; mais il croiroit son parquet perdu, si un domestique imprudent y laissoit tomber une jatte pleine d'eau. Sa magnificence est de le tenir parfaitement sec, & luisant, au moyen de la cire, & d'une brosse qu'un frotteur laborieux y promene tous les matins.

Ici, un papier presque toujours assez commun, & adhérant à la maison sert plutôt à dérober le mur à la vue qu'à l'orner. Des sieges d'un bois brun, garnis d'un coussin couvert de crin noir, avec des tables du même bois, & de petites armoires très cheres & très-rares, toujours de ce bois mélancolique, & des rideaux d'un damas grossier, moitié soie, ou moitié coton, retroussés dans le haut de la croisée, voilà ce qui fait, pour les trois quarts de la nation, un ameublement complet. La magnificence est au comble

quand deux petites glaces ovales, chargées d'une vaſte dorure, occupent l'entre deux des croiſées du grand ſalon.

Quand au plancher, composé de ſimples lames de ſapin, à peine blanchies, c'eſt en les baignant d'eau tous les matins qu'on lui conſerve ſa propreté : la broſſe qui l'épargne eſt conſervé pour les tables, qui ſont toujours tenues luiſantes & comme glacées. Enfin le luxe qui livre à la pouſſiere, en France, des tiſſus précieux, en les clouant verticalement contre les murailles, les ſacrifie ici à une fatigue encore plus ruineuſe. Les planchers, les eſcaliers mêmes ſont couverts univerſellement de tapis qui font une décoration auſſi agréable que commode. Ce faſte Oriental, que l'opulence même n'a encore adopté que très-rarement en France, eſt commun & vulgaire ici. Les tapis ſont même une des fabriques les plus curieuſes & les moins cheres que le pays préſente. Les couleurs en ſont d'une vivacité, les deſſins d'un goût, & le prix d'une modicité qui ne ceſſent de me ſurprendre.

Si les meubles emportent une portion du capital d'un François, ſa cuiſine conſomme la plus grande partie de ſon revenu. Ce gouffre toujours ouvert engloutit journellement l'aiſance des familles : ce qu'on appelle tenir table, parmi nous, eſt encore moins une jouiſſance qu'une preuve de diſtinction. Un homme en place y eſt condamné par état. La maniere dont il régale les importuns qui l'accablent, ſouvent les ennemis qui conſpirent ſa perte, regle le degré de conſidération qu'il mérite. Le bourgeois n'eſt pas tenu à ſe piquer de cette ſenſualité onéreuſe ; mais il fait preſque toujours pour lui-même ce que l'autre eſt obligé de faire par ton. Pour peu qu'un

homme soit au dessus de la striĉte médiocrité, sa table est, à proportion de sa fortune, aussi bien servie que celle du millionnaire son voisin; & souvent il s'en faut bien que la proportion soit gardée. Aussi les gages des agents de la gourmandise ne sont-ils excessifs que pour ceux qu'un talent éminent éleve au premier rang de leur profession. Un cuisinier ordinaire n'est pas cher à Paris; une cuisiniere y est à très-bon marché.

Ici, il n'y a point de tables. Les gens en place sont dispensés de recevoir personne à la leur. On a vu sans surprise, il n'y a pas long-temps, un ministre manger habituellement au cabaret (a), & y traiter, à un écot réglé, les étrangers qu'il vouloit gracieuser.

Si les chefs de la nation se permettent, sans rougir, une telle simplicité, on peut juger combien la profusion est inconnue chez les particuliers. Des légumes bouillis à l'eau, un rôti énorme, & qui se ressert, dans la famille, tant qu'il dure; tout au plus dans les occasions de cérémonie, du poisson cuit comme les légumes, voilà à quoi se réduit la cuisine Angloise. Une servante qui, avec cela, sait renfermer des côtelettes ou des lapins dans une pâte sans saveur, est une cuisiniere, & cette science est à peine payée par 20 guinées de gages annuels.

(a) C'est-à-dire à la *taverne*, car ce mot qui ne présente qu'une idée bassé & crapuleuse en François, ne signifie rien que d'honnête en Anglois: c'est simplement une maison où l'on donne à manger: les personnages les plus distingués y vont: c'est là que se tiennent une partie des *Clubs*, où se déploie presque toute la magnificence gourmande, & où se goûtent presque tous les plaisirs de la société en Angleterre. Si jamais nous ennoblissions le mot de *taverne*, je serois curieux de voir comment feroient les Anglois pour se garantir de cette conformité.

Pour des ragoûts, des entremêts, des desserts, il ne faut pas en demander.

A des tables si différentes des nôtres, il ne faut pas s'attendre à procéder, comme l'usage nous apprend à le faire. Nous avons des cuillers creusées, pour les aliments liquides, des fourchettes à quatre branches, assez pointues, pour saisir commodement les aliments solides, que l'on divise avec le coûteau, mais assez émoussées pour ne pouvoir blesser la bouche ; l'office de chacun de ces instruments est indiqué par l'habitude, & par la raison, à notre avis : il seroit contre la politesse d'en intervertir l'usage.

En Angleterre, les fourchettes sont de véritables fourches. Elles sont d'acier, à deux pointes, & si aiguës qu'il est très-difficile de les manœuvrer sans risque. Aussi ne les porte-t-on pas à la bouche : c'est le coûteau qui est consacré à cet emploi. L'extrêmité en est large & arrondie : il tient lieu seul de nos cuillers, comme de nos fourchettes ; celles-ci toujours serrées par la main gauche, ne servent qu'à fixer les morceaux que l'on veut partager. Quand on veut avaler une sauce trop liquide pour pouvoir se transporter avec la lame plate, qui arme exclusivement la main droite, on se sert de mie de pain, comme d'une éponge, & par cette ruse on élude la nécessité des cuillers à la Françoise.

On en découvre cependant quelques-unes éparses sur la table, seulement pour le service commun : mais on s'est bien gardé de leur laisser la forme que leur donne l'industrie Gallicane. Le manche des nôtres est recourbé par le bout sur lequel, dans l'usage ordinaire, porte le pouce ; cette concavité fait un espece de creux, où il s'appuie, pour la mieux contenir. Ici elles sont

pliées dans le ſens contraire ; elles ont la forme d'une S.

Nos tables deſtinées à être toujours couvertes, ſont d'un bois commun : les nappes qui les cachent à la vue appartiennent, en quelque ſorte, à toute l'aſſemblée. On regarderoit comme une groſſiéreté de les détourner à la propreté particuliere. Chaque convive a ce qu'on appelle une ſerviette, pour ſon uſage perſonnel. Il en fait ce qu'il lui plait, ſans être obligé de tirailler ſon voiſin, ou ſans riſquer de déplacer la table entiere, ſi la nappe n'a pas été placée avec une égalité géométrique.

A Londres, la table n'eſt revêtue que d'une nappe immenſe qui traîne par terre, juſqu'à l'heure du repas, & dont chaque convive s'approprie une portion en mangeant. Il faut s'y eſſuyer les mains & la bouche, au *haſard, en ſe* courbant, pour la chercher, de heurter la tête ſans poudre de ſon voiſin, ou l'immenſe coëffure de ſa voiſine.

Les mœurs que je peins ici, ſont celles *de la* nation : il ne faudroit pas m'objecter les réformes de quelques maiſons dont les maîtres, inſtruits ou corrompus par les voyages, ſe piquent d'élégance, & adoptent, à peu-près, les modes de Paris. C'eſt ſur-tout chez la nobleſſe que ſe trouvent ces proſélytes, dont je ne prends ſur moi ni de blâmer, ni d'approuver la converſion. J'obſerve ſeulement, qu'ici ce n'eſt pas dans la claſſe ſupérieure qu'il faut étudier les mœurs.

En France, quand on a vu comment vivent & ſe conduiſent les gens comme il faut, on eſt en état de porter un jugement ſur la vie & la conduite de la nation en général, parce que, de proche en proche, toutes les claſſes ſe modelent ſur

la premiere : ici c'eſt tout autre choſe. Les pairs ſont grands au parlement, & non ailleurs. En voyant leurs femmes prendre de la poudre & des plumes, & eux-mêmes admettre à leur table, de la ſoupe mitonnée avec des entre-mets, on les regarde comme des eſpeces d'apoſtats. Les marchands de la cité, les vrais patriotes qui tiennent aux *Us* de la *Liberté* font gloire d'ignorer encore les ſerviettes & le bouilli. Ces Spartiates ſe tiennent en garde contre cette molleſſe de Sybarites.

Nos femmes font l'agrément des repas : elles en partagent & en augmentent les plaiſirs. Si la multiplicité des domeſtiques dans nos grandes tables empoiſonne la bonne chere qui les ſurcharge, dans la vie ordinaire on échappe à ce fléau. Quand la faim appaiſée n'exige plus un ſervice auſſi rapide, on congédie ces agents importuns, dont la poſture ſeule a quelque choſe d'affligeant : car l'humiliation des eſclaves eſt un des châtiments des deſpotes. Les maîtres ſeuls, en liberté, ſe livrent alors à la joie, ſans laquelle l'abondance n'eſt qu'une fatigue.

Ici le deſſert eſt auſſi le ſignal d'un mouvement, d'une retraite : mais c'eſt aux femmes, comme aux domeſtiques du logis qu'il eſt donné (*a*). La nappe & elles fuient enſemble. On les remplace par des bouteilles dont le coup-d'œil

---

(*a*) Ici, les domeſtiques étrangers ne ſont point admis à ſervir à table : c'eſt un reſte de l'ancien uſage qui rendoit toute l'aſſemblée tributaire de ceux de la maiſon ; uſage que les Anglois ont reformé, tandis que nous n'avons pas encore ſupprimé celui de payer les cartes, au moins auſſi ruineux & plus honteux peut-être par ſes motifs.

n'eft pas tout-à-fait auffi flatteur, ni le commerce auffi intéreffant, du moins pour ceux que l'habitude n'a pas familiarifés avec ces plaifirs exclufifs.

Obfervons que ces bouteilles font remplies d'un vin très-fort : il eft prefque toujours aiguifé par de l'eau-de-vie. Cette préparation, indifpenfable, dit-on, pour les vins de Portugal & d'Efpagne s'étend jufqu'aux breuvages que l'on diftribue fous le nom de *vins de France.* Ils en font fi impregnés qu'en les jettant fur le feu ils s'enflamment comme nos liqueurs les mieux déflegmées : c'eft toujours le même goût du contrafte qui femble diriger celui des Anglois fur cet article comme fur tous les autres. Nous eftimons les vins légers, doux, & les affaifonnements un peu relevés ; ils ont des fauffes fades jufqu'à l'infipidité, & des vins fpiritueux jufqu'à la violence.

Obfervons encore que la fimplicité de la table paroît être, chez eux, plutôt une affaire d'indolence que de calcul & de fobriété. Manger eft pour eux un point très-effentiel. L'importance qu'ils y attachent devroit, ce femble, les amener à une cuifine plus recherchée. Point d'affemblée publique fans table ; point de plaifirs fi l'eftomac n'en eft pas. Vous êtes tout furpris à Vauxhall, à Ranelagh, dans les bals les plus fomptueux de ne voir que des affamés qui femblent s'y être rendus pour fe remplir bien plus que pour s'amufer. Les fêtes en Angleterre ne font des fêtes que pour l'appétit.

Éloge de l'art du Coëffeur de Femmes, dédié à toutes les Académies.

Dans un fiecle penfeur comme le nôtre ; dans un fiecle où la couronne de la vertu ne peut plus fe former que de guirlandes académiques ; où les objets de véritable utilité l'emportent dans ces refpectables affemblées fur les bagatelles frivoles dont fe font occupés nos peres ; les *Eloges philofophico-économico-politico-littéraires* font devenus la plus douce récompenfe des actions utiles, & l'aiguillon le plus vif pour les multiplier. Ce fecret inconnu aux générations paffées produit déjà un effet fenfible. Des inventions étonnantes, des traits héroïques brillent de toutes parts dans les villes éclairées par ces flambeaux ; chaque jour voit éclorre de nouveaux noms affociés aux liftes des pontifes de la Gloire, deftinés à diftribuer l'encens, en attendant qu'ils deviennent eux-mêmes l'objet du culte qu'ils ont rendu.

Perfonne affurément n'eft plus que moi pénétré d'un refpect fincere pour eux : perfonne, en rapprochant leurs actions de leurs difcours, leur conduite de leurs préceptes, n'eft plus émerveillé de voir comment l'*harmonie* univerfelle de la fociété, eft le *produit net* de ces *forces* & de ces *maffes* adroitement combinées. S'il étoit cependant permis de faire quelque obfervation aux *maîtres*, & de defirer quelque chofe de plus dans ces vénérables inftitutions, j'oferois les exhorter à ne pas fe borner, comme elles l'ont fait jufqu'ici, à donner des individus pour objets de leurs panégyriques.

Je ſais que cette moiſſon eſt trop abondante pour qu'il y ſoit permis de craindre la diſette : à voir ce que la France a déjà eu de grands hommes, ce qu'elle en a, ce qu'elle en attend, on peut être bien sûr que la ſource des *Eloges académiques* eſt intariſſable.

Horace diſoit des Romains de ſon temps, » qu'engendrés par des peres plus méchants que » leurs aïeux, & dont ils ſurpaſſoient les vices, » ils laiſſeroient une poſtérité encore plus cor» rompue (*a*) «. Pour nous, c'eſt tout le contraire : nous allons de vertus en vertus, & les talents de nos prédéceſſeurs ſont éclipſés par les nôtres.

L'académie Françoiſe, par exemple, offre une ſucceſſion de noms illuſtres, qui remplira la poſtérité d'étonnement & de joie. Naiſſant avec Chapelain & Caſſagne ; ſe développant à l'aide de Scudéry & de Cotin ; acquérant plus de conſiſtance ſous les. . . . les. . . . les. . . . elle ſe prépare de loin des éleves capables d'ajouter à cette gradation brillante. Les héritiers de cette gloire ne ſeront embarraſſés que de leur propre éclat, & les vigilants inſpecteurs de notre langue ne le ſeront que de trouver des mots propres à le fixer. On eſt donc bien fondé à croire que les académies auront toujours un fonds de ſujets propres à recevoir le fonds inépuiſable de louanges qui fait leur principale richeſſe & leur plus eſtimable utilité.

La carriere deviendroit cependant plus facile

(*a*) *Ætas parentum pejor avis tulit*
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitioſiorem.

encore & plus fructueuse, si les corps eux-mêmes étoient exposés à la vénération publique ainsi que les membres; si, après avoir exalté le mérite des particuliers, on développoit éloquemment celui des professions : il en résulteroit une infinité d'avantages : l'émulation seroit bien autrement animée par cette gloire collective, dont chacun s'appliqueroit une parcelle, qu'elle ne peut l'être par un encens exclusif.

D'après cette idée, j'oserois proposer aux sénats littéraires qui ennoblissent aujourd'hui la France, & qui ont adopté la méthode de ne distribuer leurs prix qu'à des éloges, de donner alternativement pour sujet, une profession, un art quelconque, & ensuite le particulier qui y aura le plus excellé. Peut-être même faudroit-il, dans cette seconde partie, laisser aux orateurs la faculté du choix. Pourquoi n'admettre qu'une palme dans un champ où il y en a eu plusieurs de cueillies ? Donnez la couronne à celui qui aura le mieux loué son héros : mais ne forcez pas tous les aspirants à n'en peindre qu'un seul.

Je laisse aux esprits profonds qui dominent aujourd'hui la littérature, le soin de discuter mon idée, de la perfectionner, afin d'en tirer le plus d'avantages possibles, pour l'honneur de la philosophie & le bien de l'humanité. En attendant, pour joindre la pratique au précepte, je vais offrir à toutes les académies de l'Europe l'éloge du plus difficile de tous les arts, du plus noble, du plus sublime par les vertus qu'il exige, comme du plus utile pour la société ; en un mot, de l'art du *Coëffeur de femmes.*

Que ce soit un art, je n'ai pas besoin de le prouver : il ne faut pas beaucoup de réflexions pour s'en convaincre. Modifier par des formes

agréables de longs filaments dont la nature semble avoir voulu faire un voile plutôt qu'une parure ; assurer à ces formes une consistance dont la matiere qu'on y assujettit ne paroît pas susceptible; donner à l'abondance une disposition réguliere qui fasse disparoître la confusion ; & suppléer à la disette par une richesse factice qui trompe l'œil le plus clairvoyant ; combiner les accessoires avec le fonds qu'ils doivent adoucir ou relever ; soutenir une figure délicate par des tresses légeres ; en accompagner une majestueuse par des touffes ondoyantes ; sauver la rudesse des traits ou des yeux, par un contraste, & quelquefois par un accord réflechi ; opérer tous ces prodiges sans autres ressources qu'un peigne & quelques poudres diversement colorées ; c'est-là sans doute ce qui caractérise essentiellement un art ; & ce n'est qu'une partie de ce que fait tous les jours le coëffeur.

Si son industrie le place réellement au rang des artistes, l'objet sur lequel il s'exerce lui assure, dans cette classe même, un rang distingué. Le pinceau ne se promene que sur la toile. Le ciseau du sculpteur s'use sur le marbre qu'il dompte : copistes toujours froids des charmes dont ils ne présentent jamais que l'image, leurs travaux portent néceſſairement l'empreinte de la dépendance, à laquelle eux-mêmes sont assujettis : il leur faut des modeles pour diriger leur imagination & leur main : leur plus grand mérite est d'imiter fidellement ce qu'ils ont vu ; & l'ombre morte qu'ils vendent si cher au luxe, n'est qu'une esquisse imparfaite de l'original qu'elle lui apprend à régretter.

Quelle différence entre eux & le coëffeur ! C'est la beauté vivante que celui-ci embellit : c'est

c'eſt un ſexe à qui tout céde, qui implore ſes ſecours. La nature a-t-elle prodigué ſes dons ? Il en augmente l'éclat. A-t-on moins à ſe louer de ſes faveurs ? Il y ſupplée.

Les chefs-d'œuvre des deux autres arts même lui doivent en partie leurs ſuccès. Quand il leur a été permis d'expoſer à l'adoration des François, par exemple, la vertu la plus ſévere, ſous la figure la plus aimable, c'eſt-à-dire, le portrait ou la ſtatue de Marie Antoinette, ils ont eu beſoin, pour copier ces traits chéris dans tout leur éclat, qu'un autre artiſte les précédât, & qu'aux miracles de la nature il joignît ce qu'une illuſion innocente peut y ajouter. Or cet artiſte, dont les Appelle & les Phidias ne peuvent ſe paſſer, eſt un coëffeur. Il eſt donc leur aſſocié indiſpenſable : ou s'il n'eſt pas leur aſſocié, il faut qu'il ſoit leur ſupérieur.

Et c'eſt, peut-être, ce dernier titre qui lui convient le mieux. La parure dont ſes rivaux chargent la tête qui leur eſt confiée leur eſt toujours livrée faite & complette ; ils n'ont rien à y changer, à y réformer ; les contours que leurs inſtruments ſaiſiſſent ſont ſous leurs yeux ; le modele ſtable qu'ils copient ne peut leur échapper ; & quand une fois ils en ont fixé l'image, leur fonction eſt remplie, leur gloire eſt aſſurée.

Il n'en eſt pas de même du coëffeur : il lui faut un génie particulier d'invention, de combinaiſon qui n'eſt donné qu'à lui.

Il faut qu'à l'aſpect d'une phyſionomie il devine tout d'un coup le genre d'acceſſoires qui lui conviendra ; il faut qu'en ſe ſoumettant à la mode générale, il la maîtriſe par des modifications particulieres : il faut qu'une femme, en paroiſſant coëffée comme les autres, le ſoit cependant plus

encore à l'air de ſon viſage ; par conſéquent il n'y a pas de toilette où l'artiſte qui opere dans ce temple ſacré ne renouvelle à chaque inſtant le plus difficile des prodiges de la nature, celui d'être toujours uniforme, & cependant toujours varié dans ſes productions.

Il eſt vrai que les mains induſtrieuſes à qui la toile & le marbre doivent leur métamophoſe ont quelque ſupériorité dans un ſens ſur le coëffeur : leurs ouvrages ont une ſolidité qui les immortaliſe. La génération ſuivante s'enrichit des travaux de celle qui les a précédés. Comme on ſe proſterne aujourd'hui devant le buſte de Henri IV, on vénérera un jour avec la même idolâtrie, l'effigie de celui de ſes deſcendants qui lui aura le plus reſſemblé.

Le coëffeur n'a pas ce bonheur. Les fruits de ſon art durent encore moins que ceux du printemps. Pareils aux bouquets dont ils *ont l'éclat*, ils diſparoiſſent avec la journée qui les a vu naître, & trouvent leur tombeau dans le ſommeil, où les charmes qu'ils ont fait briller vont puiſer une fraîcheur nouvelle. C'eſt un déſavantage, ſans doute : mais le coëffeur en doit-il être humilié ? Son art en cela reſſemble à ce que nous admirons le plus dans la nature. C'eſt la deſtinée de tout ce qui eſt beau, de s'évanouir au moment où la reconnoiſſance en rend le culte plus vif : avec cette différence, à la gloire du coëffeur, qu'il triomphe ſans ceſſe de cette fatalité envieuſe par des créations nouvelles : chaque toilette eſt un champ fertile où il ſeme des roſes, & la prodigalité de la veille n'eſt chez lui qu'un gage de celle du lendemain.

Je ne l'ai enviſagé ici que comme un artiſte agréable ; mais que ſeroit-ce ſi j'entrois dans le

détail des *vertus* dont il a besoin ? Ce n'est pas au hasard que j'emploie ce mot. La discrétion, la retenue, la patience, l'exactitude ne sont-elles pas des vertus. Et, de tous les artistes, y en a-t-il un seul à qui elles soient plus familieres qu'au coëffeur ?

Admis au mystere des toilettes, ne doit-il pas, comme Job, faire un pacte avec sa langue & ses yeux ? Plus la confiance est sans reserve, plus celui qui en est honoré doit être circonspect : quelle doit être sa vigilance pour se tenir sans cesse en garde contre les charmes qu'on lui livre, en quelque sorte, en lui commandant de les orner ? Nouveau Pygmalion ne court-il pas risque à chaque moment de sentir sa raison troublée par ces divinités qu'il a ornées ? La sainte idée d'un devoir à remplir, une modestie scrupuleuse est la barriere qu'il oppose à ces dangers toujours renaissants ; mais il n'y a aucune classe d'artistes pour qui ils soient aussi multipliés & aussi redoutables.

S'il doit être silencieux comme Job, il ne doit pas être moins patient. Ce n'est pas un métal immobile qu'il façonne : ce sont des êtres sensibles & clairvoyants qu'il a à satisfaire ; des êtres délicats, accoutumés à l'empire, qui peuvent regarder chaque tour donné à leurs cheveux, comme faisant partie de leur couronne : il faut donc suivre de l'œil ces yeux intéressés & pénétrants : il faut y devenir l'effet d'une boucle ou d'une tresse ; il faut saisir, en un moment, toute l'immensité des combinaisons rapides que chaque coup de peigne fait naître, & répondre sans intervalle, avec cet instrument, à toutes les objections, même muettes que produit son usage. On conviendra sans peine que cet exercice suppose une humeur calme, un desir excessif de bien faire, une atten-

tion soutenue à en étudier tous les moyens ; & ; par conséquent, comme je l'ai dit, une véritable patience.

Quant à l'exactitude, il ne faut que penser un moment au désordre qui résulteroit pour toute la société, dans des occasions essentielles, comme des bals, des assemblées, des spectacles, si par malheur un coëffeur alloit manquer de mémoire, ou s'abandonner à la négligence ; combien de loges vuides, combien de familles désolées, combien d'engagements rompus : & dès-lors quelle confusion, quel embarras en public & en particulier !

Les philosophes ne donnent qu'à l'Opinion le titre magnifique de *Reine de monde* : s'ils l'avoient osé, c'est à la Beauté qu'ils l'auroient donné, comme le reste des hommes : & si cette restitution est évidemment nécessaire, s'il faut rendre à cette émanation céleste le trône qui *lui est dû*, quelle gloire en rejaillit sur l'art dont elle veut bien ne pas dédaigner les services ! De beaux yeux, des traits réguliers, un teint brillant, une fois reconnus pour les rois du monde, les coëffeurs ne sont-ils pas leurs premiers ministres ?

Considérations sur les Anglo-Américains, écrites en 1777.

Jamais peut-être, dans un moment aussi intéressant on n'a vu une pareille stérilité de nouvelles. Un des deux hémispheres est déjà en proie à la guerre la plus sanglante ; tout semble préparer l'autre à des calamités aussi redoutables : & cependant rien ne sort de cette fermentation intestine,

Depuis la prise de Ticonderago on n'a rien appris de l'Amérique. En Asie, les Turcs & les Russes s'observent toujours sans se décider. En Europe, toutes les puissances se mesurent des yeux. L'Espagne ne se relâche point sur ses armements : elle semble même détournée, par l'attention qu'elle donne à des objets éloignés, de celle qu'elle sembleroit devoir aux humiliations journalieres qu'elle reçoit à la vue de ses côtes. Les pirates Africains, enhardis par cette distraction, poussent leurs brigandages à un point où ils étoient rarement parvenus. Les escadres Castillanes désolent, dans un autre monde, les possessions du Portugal, & des chebecs d'Alger infestent les rivages d'Espagne.

D'un autre côté, des troupes s'ébranlent pour aller renforcer les garnisons Françoises dans les Isles. Le nombre de ces suppléments militaires qui se trouvera, dans quelques districts, surpasser celui des colons, donnoit lieu à une infinité de calculs & de conjectures politiques. On en concluoit que la guerre alloit éclater entre Londres & Versailles. Toute cette spéculation paroît dérangée par le refroidissement qu'éprouvent, dit-on, les Insurgents dans les ports qu'ils avoient jusqu'ici fréquentés avec le plus d'assurance. On ne leur permet plus d'embarquer des munitions meurtrieres : en leur laissant encore l'entrée libre, on ne prend aucune mesure pour écarter les dangers de la sortie. Des vaisseaux ennemis les enlevent à la vue & dans les eaux où la proximité des côtes Françoises devroit faire regarder cette violence comme un outrage.

Or, disent les politiques désorientés, si les efforts du ministere François pour peupler de bataillons ses domaines éloignés indiquent des dispositions peu amies envers l'Angleterre, son excef-

ſive déférence dans les mers de l'Europe manifeſtent des projets pacifiques.

Il faut attendre.

Tous tant que noüs ſommes de ſpectateurs ; nous reſſemblons à des gens qui regarderoient jouer au trictrac, & qui verroient placer les dames, mais à qui l'on cacheroit les dez. Le mal eſt que nous fourniſſons les enjeux : C'eſt à nos dépens que s'amuſent ceux qui tiennent le cornet.

L'eſprit n'eſt pas merveilleuſement utile dans la guerre. Des bras robuſtes & des bayonnettes bien aiguës ſont plus efficaces que toutes les plumes du monde. Il s'eſt pourtant établi un combat d'épigrammes entre les Anglois & les Inſurgents, en Amérique. Ils font feu de part & d'autre avec des pieces d'éloquence, dont il ſemble qu'il ne devroit plus être queſtion dans ce ſiecle-ci. Il eſt fort ridicule de ſe piquer d'*apporter des* raiſons, quand on a remis ſon ſort à la deſtinée des batailles ; & d'employer des ſecrétaires, quand on fait agir des ſoldats.

Je ne chargerai pas cet écrit du recueil de ces petites eſcarmouches éphémeres, pleines de répétitions, d'injures & de menſonges : elles ne ſont pas dignes de la poſtérité : elles prouvent ſeulement avec quelle hardieſſe les puiſſances ſe jouent des hommes ; combien on met peu de ſcrupules dans ces pieces données pour préliminaires aux combats qui décident de leur vie & de leur liberté. En voici cependant deux qui méritent d'être conſervées. Chacune à part, n'eſt que la copie de toutes celles qui ont précédé ; mais leur rapprochement peut les rendre piqûantes.

Le genéral Burgoyne, en partant pour l'expédition de Ticonderago, avoit publié une belle proclamation. Le général Washington n'eſt pas

resté dans le silence : il a riposté par une belle réplique, pleine de méthode & de grands mots. J'ai cru que le moyen de mettre les lecteurs en état de les apprécier, étoit de les placer à côté l'une de l'autre.

PROCLAMATION

du général Burgoyne.

Les troupes que j'ai l'honneur de commander sont destinées à agir de concert avec les troupes nombreuses qui font preuve dans toutes les parties de l'Amérique du pouvoir & de la justice de S. M., & sont prêtes à traiter avec clémence ceux qui voudront le mériter.

La cause dans laquelle la Grande-Bretagne se trouve engagée réunit les plus touchants objets qui puissent mouvoir le cœur humain. Les guerriers de cette nation rassemblés d'abord pour rétablir le bon ordre, excités à présent par un véritable amour de leur patrie & leur zele envers S. M.

RÉPONSE

du général Washington.

Les armées associées de l'Amérique agissent par les motifs les plus nobles & dans les vues les plus pures ; leur objet commun est la liberté. Le même principe dirigeoit les armes de Rome aux jours de sa gloire, & le même objet fut le prix de sa valeur.

Lorsque ces idées sacrées sont profanées ; lorsque le mêlange abominable d'une force mercenaire, étrangere & sauvage, ose faire mention de l'amour de la patrie, des privileges généraux du genre-humain ; les hommes libres de l'Amérique protestent contre un pareil abus d'expressions con-

ſe diſpoſent à réclamer, à force ouverte, les droits & le privilege général de l'humanité.

tre une pareille proſtitution du ſentiment.

Nous ſavons parfaitement que de pareilles forces ſont deſtinées à agir de concert avec la flotte & les armées de S. M. B., & nous croyons fermement qu'elles s'acquitteront de leur devoir en proportion de leurs facultés, avec la juſtice & l'humanité dont ces flottes & ces armées ont déjà donné l'exemple.

Mais nous prenons la liberté d'obſerver que ſi les forces réunies des flottes & des armées de S. M. B. ont été obligées d'évacuer Boſton, ont été repouſſées de Charles-Town, défaites à Tren-Town, chaſſées des Jerſeys, que ſi actuellement preſqu'à la fin de la troiſieme campagne, elles commencent à peine leurs opérations; ce ſont des forces que nous ne craignons point.

Si la juſtice des forces de S. M. B. & des Allemands ſes alliés, ſe déploie dans les déprédations, illimitées & jamais réprimées, qu'elles exercent indiſtinctement ſur ce qui appartient à tout Américain, ami ou ennemi; ſi leur humanité ne ſe manifeſte que par leur maniere cruelle de traiter leurs priſonniers, leur refus de faire quartier, leur uſage de maſſacrer de ſang-froid; c'eſt une juſtice à laquelle nous n'appellerons point, une humanité que nous ne ſolliciterons point.

Proclamation du gén. B.

C'eſt aux témoins oculaires, aux perſonnes dénuées de tout préjugé, c'eſt à des milliers d'ha-

Réponſe du gén. W.

Il y a cependant un article ſur lequel nous ſerons d'accord avec l'éloquent auteur de la

bitants de ces colonies qui gémissent dans l'oppression que nous en appellons, en leur demandant si la rebellion dénaturée n'est pas fondée sur le plus absurde plan de tyrannie que jamais l'Eternel dans son courroux ait permis que l'on exerçât sur une génération inique & perverse? l'emprisonnement arbitraire, la confiscation des biens des particuliers & une persécution inouie, même dans les tribunaux de l'inquisition, sont les moindres des énormités qui aient été commises par ces nouveaux tyrans. Ce sont là les fruits amers qu'ont produits ces comités, ces assemblées qui se parent du beau titre de défenseurs de la liberté.

Eh! contre qui encore ont-ils exercé ces cruautés? contre les sujets les plus pacifiques, sans distinction d'âge ou de sexe, convaincus ou seulement soupçonnés

proclamation; nous conviendrons que la querelle dont il s'agit a servi de fondement au systême le plus complet de tyrannie que jamais Dieu dans sa colere ait permis que l'on exerçât sur une génération opiniâtre & perverse: l'emprisonnement arbitraire, la confiscation des biens, les persécutions, les tortures, dont on ne trouve pas d'exemples dans l'inquisition de l'église Romaine, se trouvent au nombre des énormités palpables qui vérifient cette assertion; ces peines sont infligées par des assemblées & des comités qui osent se vanter d'aimer la liberté; elles sont infligées aux sujets les plus paisibles, sans distinction d'âge ni de sexe, sans prétexte, souvent sur le soupçon d'avoir été attaché par principe au systême du gouvernement sous lequel on est né, auquel on est attaché par toute sorte de

d'avoir persisté dans leur attachement pour la forme de gouvernement sous laquelle ils sont nés, & auquel ils doivent foi & hommage par toutes sortes de raisons divines & humaines. Pour mettre le comble à ces procédés révoltants, au plus grand abus de la raison, ils ont ajouté le sacrilege en se jouant de la religion, en maîtrisant la conscience des autres & les forçant à prêter serment de fidélité à un pouvoir usurpé & tyrannique qui leur étoit en horreur.

lien divin ou humain.

Les habitants de Boston avoient leur charte en naissant ; ils devoient leur allégeance à cette charte & au gouvernement libre que cette charte devoit confirmer, & parce qu'on les a soupçonnés d'adhérer par principe (peut-être irrégulier) à l'esprit de cette charte & de ce gouvernement libre, on les a privés de l'une & de l'autre *avec violence*, on les a *enveloppés* indistinctement dans la même ruine, sans distinction d'âge ou de sexe, d'innocence ou de délit. Les loix Angloises en suspendant l'acte d'*habeas corpus*, ont donné leur sanction à l'emprisonnement arbitraire.

Elles ont autorisé solemnellement la confiscation de nos biens sur terre & sur mer : chaque bill respire la persécution, la famine, la mort, quelque chose de pis que la torture. La tyrannie sanglante de Henri VIII reprend racine en Angleterre, & le meurtre recommence à s'y exercer avec les formalités légales. Ceux qui ont fondé l'église Romaine dans le Canada savent mieux que personne si ces horreurs ont des exemples dans leurs tribunaux d'inquisition.

Toutes ces peines ont été infligées par des as-

ſemblées & des comités qui oſent s'appeller *Parlement Britannique* & font profeſſion d'être les appuis de ce *palladium* éternel de la liberté & du bonheur de cette conſtitution pour laquelle Hambden a combattu & eſt mort, pour laquelle Ruſſel & Sidney ont répandu leur ſang; pour laquelle nos ancêtres ont méconnu la race dégénérée qui ne pouvoit plus la défendre; qu'ils ont ſauvée au moment du naufrage de la liberté Angloiſe, & que nous avons enfin fixée avec ſuccès ſur ces heureuſes côtes.

Proclamation du gén. B.

Animé par ces différentes conſidérations, commandant de troupes renommées pour leur diſcipline & leur valeur, décidé à frapper où je dois frapper, à épargner où je pourrai le faire, j'invite par ces préſentes & j'exhorte tous les habitants des lieux où l'armée doit ſe porter (& avec la grace de Dieu elle ira loin) à ſe comporter de maniere à mériter que je les protége dans la paiſible poſſeſſion de leurs terres, de leurs habitations, de leurs familles; l'objet que je me propoſe eſt d'offrir la paix & la ſûreté, &

Réponſe du gén. W.

Ainſi Dieu dans ſa rigueur juſte, a ſouffert quelque temps que l'on exerçât le ſyſtême le plus complet de tyrannie ſur le malheureux peuple de la Grande-Bretagne; tyrannie de la plus maligne nature, tyrannie des paſſions enflammées & corrompues, ſur la raiſon aveuglée. Puiſſe ce Dieu de raiſon, de juſtice & de bienveillance, éclairer leurs eſprits, changer leurs cœurs! Puiſſent-ils reconnoître bientôt la futilité & exécrer la cruauté des efforts qu'ils font pour opprimer un peuple vertueux, déterminé à être libre.

Proclamation du gén. B.

non pas de porter dans le pays la dévaſtation & la guerre. J'offre d'employer & d'encourager ceux qui voudront contribuer à l'œuvre glorieuſe d'arracher leurs concitoyens des cachots où ils languiſſent, & de rétablir partout le bon ordre & l'obéiſſance due au ſouverain ; à la premiere notice qu'ils me donneront de leurs bonnes & fidelles intentions, je trouverai le moyen de les ſeconder & de leur fournir les ſecours néceſſaires. Je ne deſire rien tant que de prendre ſous ma protection les domeſtiques, les laboureurs, les infirmes, ceux même des habitants que la timidité retiendroit chez eux, à condition qu'ils feront paiſibles ; qu'ils n'écarteront pas leurs beſtiaux de leurs domiciles ; qu'ils ne détruiront ni leurs grains ni leurs fourrages ; qu'ils ne démoliront point leurs ponts ;

Réponſe du gén. W.

La conſcience émue par le cri du chriſtianiſme, nous prions en toute humilité pour que la paix & la bonne volonté regnent parmi les hommes ; nous invitons toutes les nations à l'amitié mutuelle, à l'amour fraternel, *nous* concevons que l'on ne peut atteindre ces objets vraiment chrétiens qu'en employant les moyens qu'offre le chriſtianiſme ; nous *ne tirons* donc *point une épée* qui n'épargne rien ; nous ne prenons pas à nos gages la cruauté étrangere ; nous n'aiguiſons pas le coûteau ſauvage des Indiens ; nous ne dénonçons pas les anathêmes de la dévaſtation, de la famine & de toutes les horreurs qui forment leur cortege ; mais, haraſſés comme nous le ſommes par une perſécution infatigable, obligés par toutes ſortes de motifs de repouſſer la violence par la force ; preſſés par le de-

qu'ils ne dégraderont point les chemins; qu'enfin ils s'abstiendront de donner aucune espece d'assistance aux ennemis & de chercher à nuire directement ou indirectement aux succès de l'armée royale. Toute espece de provision apportée à mon camp sera payée en argent monnoié & à un prix raisonnable.

Plein de l'esprit de charité chrétienne (*a*), convaincu de la clémence de mon maître, & pénétré de ces sentiments d'honneur si chers à tout bon soldat, j'ai cru devoir publier cette exhortation que j'aurois voulu exprimer en termes plus frappants encore. Que l'éloignement où l'on pourroit se trouver de mon camp n'empêche pas les habitants de se conformer à mes vues; je n'ai pour

sir de notre propre conservation, de faire le meilleur usage possible des forces que la providence nous a données pour défendre nos droits naturels contre l'agresseur; nous en appellons aux cœurs du genre-humain entier pour prononcer sur la justice de notre cause: quant à l'événement nous le soumettons à celui qui prononce sur les destins des nations, dans l'humble confiance que n'oubliant pas même l'humble passereau précipité sur la terre, il ne retirera pas son appui à un peuple qui se range humblement sous sa baniere pour défendre les plus beaux privileges de l'humanité.

[*Signé*]

G. WASHINGTON.

(*a*) Il faut avouer que voilà une charité chrétienne bien placée.

les protéger qu'à étendre ſur leurs terres des milliers d'Indiens qui ſervent ſous mes drapeaux; ils iront combattre les ennemis endurcis de l'Angleterre & de l'Amérique; je les regarde tous du même œil en quelque endroit qu'ils ſe réfugient. Si malgré mes efforts pour anéantir l'eſprit de révolte, il anime encore les colonies, je me crois juſtifié devant Dieu & les hommes en dénonçant contre elles la vengeance de l'état, confiée à mes ſoins, & dont je tâcherai d'exécuter les décrets dans toute leur étendue (*a*). C'eſt au champ de bataille que les miniſtres de la juſtice & du reſſentiment attendent ces rebelles obſtinés; qu'ils s'y préſentent : La déſolation, la famine & les horreurs que ces deux fléaux entraînent, ſuites funeſtes, mais attachées indiſpenſablement à la continuation d'une guerre néceſſaire & légitime, rendront leur retour chez eux *impraticable*.

Donné au camp de Putnam Creek, Juin 1777.

Signé J. BURGOYNE.

Le général inſurgent paroît avoir un meilleur ſecrétaire que celui des Anglois. Il faut avouer que la chûte de la ſeconde piece eſt plus heureuſe & plus adroite que la premiere: mais il faut convenir auſſi que ſi l'on ne ſe tuoit pas dans cette guerre, comme dans les autres, les témoins impartiaux ſeroient excuſables de demander à quoi ſervent tous ces grands mots: car enfin, je le dirai toujours, pourquoi ſe bat-on ?

Cette guerre-ci eſt d'un genre plus extraordinaire que le climat & les productions du pays

---

(*a*) Toujours d'après la charité chrétienne.

qu'elle ravage. Chez les peuples anciens, les particuliers étoient excusables de soutenir avec acharnement la querelle de la nation : il s'agissoit de leur existence à tous. La victoire donnant la propriété des terres & même des personnes des vaincus, chaque soldat pris étant réduit en servitude, & chaque ville conquise devenant une portion du butin des conquérants, il y avoit pour l'attaque des raisons aussi fortes que pour la défense. Dans deux armées prêtes à se choquer, il n'y avoit pas un archer qui n'eût l'espérance de faire des esclaves, ou la crainte de le devenir.

Chez les modernes, il y a d'autres motifs qui recrutent les armées. La police perfectionnée, ainsi que la discipline, ne laisse plus qu'aux généraux la faculté de s'enrichir par le pillage. On défend sévérement aux bourgeois de s'armer pour protéger leurs foyers, leurs femmes, leurs enfants, quoiqu'on ne défende ni aux bombes de brûler leurs maisons, ni aux boulets d'écraser les objets chéris qui partagent leurs périls & leur impuissance. Une jeunesse pénible, promptement terminée par une mort affreuse, ou une caducité dévouée à toutes les horreurs de l'indigence, telle est l'unique perspective des soldats, cependant on en trouve, parce que, quand la bonne volonté & le libertinage n'en fournissent pas, on en vole.

L'uniforme, l'exemple, le bruit du tambour, produisent une sorte d'ivresse qui empêche le malheureux traîné aux drapeaux, de réfléchir sur le droit qu'il auroit de s'en écarter : l'idée de la punition l'enchaîne, quoiqu'elle ne soit pas plus terrible que l'objet même de son métier : bientôt la discipline l'abrutit. Elle en fait un automate, qui marche au premier signe, sans savoir où, ni pourquoi. Par ce moyen, nous avons des trou-

pes : nous faisons la guerre, dès qu'il plait à un roi, à un ministre, ou à un commis.

Et ces chocs des héros durent, comme ceux des crocheteurs, jusqu'à ce que les deux parties également épuisées se séparent de lassitude, souvent pour aller jurer la paix au cabaret : car c'est une remarque essentielle à faire, que depuis plus de trois siecles, en Europe, ce ne sont plus les trônes qu'il s'agit de renverser, par ces atteintes qui font couler le sang des sujets. Charles VII est le dernier roi qui ait combattu pour sa couronne. L'électeur de Saxe & le Landgrave de Hesse, sous Charles V sont les deux derniers souverains qui aient été dégradés par la défaite (a). Depuis ce temps-là, on pille, on brûle, on viole, on massacre, pour avancer ou reculer les frontieres de quelques lieues, & rarement les rivieres du pays dont le vainqueur conserve la possession, ont-elles autant d'eau qu'il a fallu verser de sang pour l'acquérir.

Telle est la conduite de ce siecle éclairé par la bienfaisante *philosophie*.

Mais la guerre de l'Amérique n'a aucun de ces motifs. Les Insurgents, s'ils sont vainqueurs, n'auront que ce qu'ils avoient auparavant, la jouissance de leurs personnes & de leurs biens : s'ils sont vaincus, ils ne perdront ni l'une ni l'autre. Les Anglois auront trop d'intérêt à peupler des domaines recouvrés, pour en maltraiter les colons.

Dans le premier cas, que gagneront les parti-

(a) On ne peut pas citer contre cette vérité l'exemple de Henri IV. Ce n'étoit pas un prince en possession, que des étrangers voulussent dépouiller. C'étoit un héritier à qui l'on disputoit ses droits : on ne vouloit pas le chasser du trône, mais l'empêcher d'y monter,

sans

ſans du congrès ? Cent ans, mille ans même de ce qu'ils appellent liberté, rendront-ils au peuple, à la portion laborieuſe, obſcure, & toujours partout aſſervie, des citoyens, la millieme partie de ce que leur auront coûté trois ans d'une guerre, dont ils portent ici, comme ailleurs, tout le fardeau ? Ce fantôme éblouiſſant de l'indépendance qui ne devient une réalité que pour les chefs, réſuſcitera-t-il les victimes dont les offements blanchiſſent ſur ces terres dévaſtées en ſon nom ? Donnera-t-il des titres, de l'opulence, des plaiſirs, à tous les malheureux, aux deſcendants de qui l'on demandera encore dans deux ſiecles de quoi acquitter le prix qu'en auront payé leurs peres ?

Et, dans le ſecond cas, que gagneront les Anglois de leur côté ? Les revenus du pays, après la dépenſe des armées néceſſaires pour le contenir, égaleront-ils ſeulement les arrérages des dettes contractées pour le ſoumettre ? Les puiſſances voiſines ont pris l'habitude de participer au commerce de l'Amérique, ſans être obligées de s'épuiſer, comme autrefois, pour y entretenir des colonies languiſſantes & onéreuſes; y renonceront-elles ſur une proclamation du parlement de Londres ? Ce fruit défendu a produit chez elles le même effet que ſur notre premier pere : il a ouvert leurs yeux : il leur a fait connoître leur véritable intérêt. Si cet intérêt n'eſt pas que les colonies Angloiſes ſoient tout-à-fait ſubjuguées, il n'eſt pas non plus qu'elles ſoient tout-à-fait ſoumiſes. Elles favoriſeront donc toujours les mécontentements & la contrebande. Si la Grande-Bretagne veut y mettre ordre, il faudra donc en venir à la guerre, dans les quatre parties du monde : la proſpérité actuelle même de ſes armes ne ſeroit donc qu'une ſemence de troubles.

Elle s'eſt miſe dans le cas de ne pouvoir accepter la loi ſans honte, ni la donner ſans danger.

Il eſt aiſé de concevoir quel doit être l'embarras du miniſtere, embarras déguiſé, comme il arrive toujours à la cour, ſous les apparences de la ſérénité; mais je ne conçois pas davantage quel peut être l'eſpoir des partiſans de l'oppoſition. Nous venons de voir un ancien miniſtre, plus chargé encore d'infirmités que d'années, ſe faire annoncer avec affectation à l'aſſemblée nationale, s'y faire porter avec appareil, comme le fit autrefois le vieil Appius-Clauſus dans le ſénat de Rome; mais le goutteux de la Tamiſe a-t-il montré autant de ſageſſe que l'aveugle du Tibre?

Qu'a produit cette apparition impoſante? Quel conſeil a donné à ſa nation cet oracle ſi impatiemment attendu? *Soyez en paix*, a-t-il dit, *avec l'Amérique, & faites la guerre à tout l'univers.* L'idée peut être juſte; mais pour accomplir le précepte, comment s'y prendre? C'eſt ce qu'il n'a pas dit.

Pour faire la paix avec des gens qui ne la demandent pas, il faut l'offrir. Si vous l'offrez, vous perdez l'apparence même de la ſupériorité. Ce ſont des égaux avec qui vous traiterez. Et qu'en ferez-vous de ces ennemis réconciliés? Ils ne reſteront pas dans la claſſe des ſujets: reſteront-ils long-temps dans celle des amis?

Un ſpectateur impartial ne peut-il pas dire aux Anglois, l'Amérique une fois reconnue pour une ſimple alliée, la cherté exceſſive de votre main-d'œuvre ne vous permettra plus d'y ſoutenir la concurrence avec des rivaux, dans aucun de ſes marchés; la modicité de votre terroir, l'inſuffiſance de ſes rapports, malgré les éloges donnés à votre culture par des gens qui n'ont rien vérifié, feront d'autres obſtacles à vos expor-

tations. Les émigrations causées par les impôts, par la langueur du commerce, par l'avantage de trouver sur une terre plus fertile un climat plus agréable, des douanes plus douces, des ressources plus abondantes pour l'industrie, continueront à vous épuiser. Elles ne seront plus réparées, comme aujourd'hui, par l'abord des étrangers, dont l'empressement détourné vers un autre monde, se portera, sur-tout dans les premiers moments, à ces ports, où le pavillon séducteur de la liberté les rappellera. Réduits à vos seules forces, resterez-vous long-temps les dominateurs des mers, les tyrans exclusifs du Carnate, les vexateurs uniques de l'Inde ? Et quand vous aurez perdu ces soutiens étrangers d'une puissance fondée sur le prestige, que vous restera-t-il ?

D'après ces idées, on conviendra, je crois, de la vérité de ce que j'ai dit, que cette guerre-ci étoit d'un genre absolument nouveau. Les Américains ne sont point les instruments serviles de la vengeance, ou de l'ambition d'un prince : mais ils n'en sont & n'en essuyent pas moins tous les maux qu'ont introduit dans le monde ces cruels fléaux de l'humanité. Ils renouvellent l'exemple, perdu depuis long-temps, d'une nation qui combat pour ses foyers ; mais il n'en est pas moins vrai que le sujet qui leur a mis les armes à la main est plus léger que la plupart de ceux qui font courir au son du tambour les esclaves des despotes ; &, malgré la brillante élocution de leurs généraux, il est sûr qu'ils gagneroient autant à la défaite qu'à la victoire.

Les Anglois combattent à l'Européenne, c'est-à-dire, pour un vain point-d'honneur, & avec des troupes mercénaires : mais en même temps ils ont à craindre, comme les peuplades de l'anti-

quité, quand elles en venoient à cette terrible maniere de s'expliquer, qu'il ne s'agisse de leur ruine. C'est leur propre existence qu'ils compromettent bien plus que leurs ennemis. Les insurgents trahis par le sort, seront encore des sujets utiles & redoutables qu'il faudra ménager; les Anglois abandonnés par la fortune, seront des lions expirants, dont on s'empressera de partager les dépouilles, quand on n'en appréhendera plus les ongles.

Réflexions sur l'établissement des Présidiaux en France.

La législation semble s'animer de jour en jour: elle produit des réglements nouveaux de tout espece, dans presque toutes les parties: celui auquel je dois plus de détails, par l'importance de son objet, c'est celui qui concerne les présidiaux.

L'édit qui légitime ces tribunaux, long-temps regardés par les enfants de la maison comme des especes de bâtards, & qui les incorpore enfin à la magistrature nationale, en déclarant les parlements leurs protecteurs naturels, est un événement remarquable dans l'histoire de la législation Françoise. Il réunit une politique profonde, pour l'avenir, à des vues pleines de justice & de sagesse, pour le présent, ou du moins il les suppose.

Ces jurisdictions sont les seules en France qui ne doivent pas leur érection au hasard, & leurs prérogatives à des méprises, ou du moins à des extensions favorisées par les conjonctures: de toutes celles qui les dédaignent, il n'y en a pas une qui ait cet avantage.

La chambre des comptes, c'est-à-dire le plus ancien établissement de robe que nous présente la monarchie, sans contredit, n'étoit primitivement que le bureau du régisseur des domaines royaux. Il avoit sous lui quelques clercs, qui, peu-à-peu, sont devenus des magistrats, avec une jurisdiction, imitée depuis par les mêmes causes qui l'avoient produite, par l'ambition : des cours cadettes & rivales, mieux servies par les circonstances, ont disputé d'abord la concurrence aux chambres des comptes, & ensuite se sont dites supérieures.

Les trésoriers de France, qui remontent encore très-haut, n'étoient que des inspecteurs des domaines & des monnoies.

Les bailliages, les sénéchaussées, sont des restes de la tyrannie féodale, conservés par une très-ridicule inconséquence. Il est absurde que les domestiques des seigneurs particuliers jouissent encore des droits que les maîtres ont perdus, & que dans un pays où il n'y a plus qu'un seul roi, on rende la justice au nom de plusieurs souverains.

Les parlements d'aujourd'hui n'étoient d'abord que des commissaires, délégués à volonté par le prince, uniquement pour rendre la justice. Philippe le bel, leur véritable créateur, entendoit si peu les instituer médiateurs entre le trône & les peuples, modérateurs du premier, & représentants des seconds, que dans le même instant où il fixoit ce tribunal errant, & lui assignoit un siege immobile, il appelloit la nation elle-même en corps, au partage de la souveraineté : il sembloit lui remettre le pouvoir, afin de l'exercer plus sûrement, après l'avoir reçu d'elle ; & puisque l'établissement des états-généraux avoit pour objet de lui donner le moyen de s'expliquer en personne, sans doute ce ne fut pas pour lui ménager celui de se faire re-

présenter qu'on ouvrît une jurisdiction permanente.

. Mais avant cette époque mémorable, il existoit déjà une assemblée réputée nationale, composée des deux seuls ordres qui eussent alors une existence civile, le clergé & la noblesse, elle s'appelloit parlement. Les progrès de la liberté personnelle ayant donné naissance à une troisieme classe, celle dés affranchis, qui composoit les communes, & leur introduction dans la junte vraiment nationale, ayant paru exiger un mot nouveau, qui désignât l'universalité, on lui appropria celui d'états-généraux. Le nom de parlement resta à la compagnie de jugeurs, qui cependant n'avoit conservé que la moindre partie des fonctions de l'ancien parlement.

Comme presque par-tout, & en France plus qu'ailleurs, ainsi que je l'ai déjà observé en bien d'autres occasions, les mots sont le fondement des prétentions, & servent souvent de titres, les hommes de loi, bornés par leur constitution à l'exercice sédentaire & journalier de juges, prétendirent à toutes les prérogatives qui avoient été attachées à leur nom, avant qu'ils le portassent. L'adjonction momentanée des pairs, dans des occasions d'éclat, la facilité que trouve un corps qui ne meurt point, qui profite de toutes les circonstances, qui ne perd jamais son objet de vue, pour suivre & soutenir avec succès un systême qui en est devenu l'esprit; la foiblesse des rois, celle de leurs ministres, & quelquefois plutôt encore les besoins de ceux-ci, leur politique, ont donné du poids aux réclamations parlementaires. C'est là ce qui a élevé ces compagnies au point où nous les voyons aujourd'hui.

L'origine des présidiaux n'est sujette à aucune

de ces incertitudes. Ils ſont nés du cerveau de Jupiter, & en ſont ſortis tout armés. Les édits qui les ont créés, en ont fixé avec préciſion la nature, la compétence, l'utilité. On n'a péché qu'en reſtreignant trop vaguement leurs pouvoirs, en ne les protégeant pas avec aſſez de vigueur, & ſur-tout en ſouillant cette inſtitution ſi pure, ſi ſage en elle-même, de la vénalité, lepre dont toute la magiſtrature, ſans exception, étoit alors infectée, & qui a repris toute ſa malignité, après un effort momentané, haſardé de nos jours pour l'en guérir. C'eſt remplir mes engagements envers le public que de jetter un coup-d'œil ſur cette portion infiniment intéreſſante de notre hiſtoire ; & de juſtifier, en remontant juſqu'à l'établiſſement du droit, & de la maniere de juger parmi nous, ce que je viens de dire d'honorable pour la juriſdiction qui me paroît avoir l'origine la plus certaine & l'utilité la plus étendue.

En tout genre, dès qu'il s'agit d'antiquité, dans nos marais ſeptentrionaux, dès qu'on veut connoître la ſource d'un uſage, d'une loi, d'un établiſſement quelconque, c'eſt l'hiſtoire Romaine qu'il faut conſulter : c'eſt dans ce qui nous reſte de monuments de ce peuple roi, qu'il faut chercher des lumieres.

Cela n'a rien d'étonnant, puiſque les Romains ont été ſi long-temps nos maîtres ; puiſqu'après avoir déſolé nos provinces, pour les aſſujettir, ils les ont policées, décorées & enrichies ; mais ce qui a vraiment de quoi ſurprendre, c'eſt que nous n'ayions aucune eſpece d'idée de la maniere dont s'exerçoit un pouvoir auquel nous avons été ſi long-temps ſoumis.

Nous ne ſavons ni les formes, d'après leſquel-

lès se dirigeoit l'administration de la justice, dans les tribunaux particuliers, ni les bornes de la compétence des différentes jurisdictions, dont l'histoire nous a conservé quelques indices. Nous ignorons même si elles reconnoissoient un ordre de subordination, si elles avoient cette hiérarchie, que nous appellons la justice de ressort, & la négative est très probable : leur jurisprudence même est enveloppée dans un nuage impénétrable, dont les renseignements qui nous restent ne font qu'augmenter l'obscurité, parce qu'ils joignent la contradiction à l'obscurité.

Du temps de la republique, les préteurs affichoient en entrant en charge les principes de jurisprudence qu'ils se fixoient à eux-mêmes : c'étoit-là la regle qui dictoit leurs arrêts pendant l'année.

Tous ne se piquoient pas sans doute d'être bien fidelles à suivre leurs affiches, puisqu'on voit des loix portées par le peuple, pour leur défendre de s'en écarter. Cette méthode, sujette à mille inconvénients, se soutint cependant aussi long-temps que la république. Ainsi on y pouvoit compter autant de codes que de magistrats. Le peuple avoit beau porter des loix générales, on s'en permettoit l'explication dans le particulier. C'étoit le caractere des juges, & non pas la loi qui dictoit la sentence.

Ce n'étoit que dans les cas extraordinaires qu'on appelloit au peuple ; & ces cas étoient fort rares. Le préteur Urbanus jugeoit sans appel à Rome. Les proconsuls, propréteurs, & autres magistrats envoyés dans les provinces, y avoient la même autorité. Ils réunissoient la puissance militaire & civile. Ils agissoient en maîtres absolus. S'il naissoit de là sous des juges iniques un bri-

gandage funeste, il est pourtant vrai qu'il étoit encore préférable à une justice qu'il auroit fallu aller chercher au milieu de la corruption de Rome. Les affaires se terminoient sur le champ (a). Le malheureux qui se trouvoit dépouillé de sa terre & de son droit, épargnoit au moins tout l'argent qu'il lui en auroit coûté pour le soutenir plus long-temps. On lui sauvoit les démarches, les inquiétudes, les humiliations, plus rudes souvent & plus affligeantes que la dépense.

Quand les empereurs eurent envahi l'autorité suprême, ils se réserverent le pouvoir, non-seulement de faire des loix en général, & de veiller comme censeurs à leur observation, mais aussi d'en régler l'usage comme magistrats. Auguste fut très-soigneux de l'exercer. Il se rendoit lui-même sur la place. Il opinoit dans les jugements. Il rendoit des sentences, & se chargeoit de revoir celles des autres.

M. de Montesquieu attaque ce fait attesté par l'histoire. Il prétend que Claude seul eut la fureur imprudente (b) d'attirer à lui toutes les affaires. Il fait de ce prince un Perrin Dandin, qui veut aller juger. Je crois que M. de Montesquien se trompe. Claude étoit un imbécille : mais ce ne fut point en se portant pour arbitre entre les citoyens devenus ses sujets, qu'il prouva la petitesse de

---

(a) Il est bon de remarquer que cette administration expeditive de la justice subsistoit à Rome dans le temps le plus brillant de sa liberté. M. de Montesquieu en a fait un des soutiens, une des compagnes inséparables du despotisme. L'envie de tout expliquer l'a souvent rendu très-peu délicat sur ces applications.

(b) Livre 6, Article 5.

ſon eſprit. Ce droit qu'on l'accuſe d'avoir uſurpé, ne fut guere dédaigné chez les Romains que par les tyrans. Il étoit ſcrupuleuſement exercé par les bons princes. Auguſte, Veſpaſien, Titus, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurele, étoient attentifs à rendre la juſtice par eux-même. Ils ne croyoient point que leur place leur impoſât de fonction plus honorable & plus précieuſe.

Cette coutume s'abolit ſous leurs ſucceſſeurs, preſque tous auſſi ignorants que barbares & qui, pour la plupart, loin de connoître la juſtice, ne connoiſſoient pas même la raiſon. Conſtantin, faſtueux, occupé de guerres civiles, de l'établiſſement d'une religion nouvelle, de la conſtruction d'une ſeconde Rome, ne put ou ne voulut point ſe ſoumettre à une fonction pénible. Julien fit revivre avec éclat cette attention à remplir ſes devoirs : mais l'exemple en périt avec lui.

Depuis ſa mort, on ne vit plus de princes examiner en perſonne les affaires de leurs ſujets. Ils remirent à d'autres mains les balances de *la* juſtice, & il faut avouer que la quantité de *loix* introduites peu-à-peu dans l'empire, en avoient fait un fardeau accablant. Il n'étoit pas poſſible qu'un empereur les ſût toutes. Avec la meilleure envie d'être juſte, il ſe feroit expoſé à faire une injuſtice, s'il avoit cru mal à propos ſuivre les anciennes ordonnances, ou à paroître la favoriſer, s'il avoit voulu en faire ſur le champ de nouvelles.

Une confuſion affreuſe regnoit dans ce *vaſte* état, & dans toutes ſes parties. Ravagé par ſes maîtres, par ſes ennemis & par ſes défenſeurs, il ne ſe ſoutenoit plus que comme un homme d'un tempérament robuſte, dont une longue ma-

adie a épuisé les forces. Il voyoit de jour en our approcher le moment où il faudroit enfin succomber.

L'administration civile se trouva bientôt dans le même désordre que le gouvernement politique. Tant de brigands, qui sous le nom d'empereurs, souilloient le trône & l'ensanglantoient, cherchoient à signaler chacun la courte durée de leurs regnes par des ordonnances differentes. Les Barbares qui déchiroient les provinces y amenoient avec eux leurs usages & leur esprit. Tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, successivement fugitifs & conquérants, leurs succès corrompoient les anciennes loix, leurs revers ne les rétablissoient point. On étoit donc inondé de réglements contradictoires. Le trouble croissoit par les moyens mêmes qui auroient dû l'arrêter.

Dans cette crise funeste de l'empire on voyoit par-tout des jurisconsultes qui expliquoient des ordonnances obscures, par des interprétations encore moins intelligibles : les malheureux citoyens dépouillés par les ravages des armées, par l'exaction des tributs, avoient encore à soutenir un autre genre de guerre. Cette foule de loix, susceptible de tous les sens, étoit une nouvelle armée aux ordres de l'injustice : elle achevoit de détruire ce qui avoit échappé aux pillages des Barbares, ou à l'avidité des soldats, armés pour les combattre.

Le plus grand service que l'on auroit pu rendre aux hommes dans ce moment, auroit été de réunir toutes les productions de ce délire, non pour les conserver, mais pour les détruire ; d'abolir à jamais ces prétendus oracles sans autorité, & d'y substituer une législation simple, courte, précise & ferme. C'étoit là la seule gloire à laquelle

put prétendre un prince vraiment digne du trône : c'eſt ce qu'avoit fait Adrien dans un temps où ce bienfait étoit moins néceſſaire au genre-humain. Le malheur de l'empire lui donna un maître incapable de cette grande vue, & qui n'en ſaiſit l'idée que pour l'exécuter de la maniere la plus ridicule.

Juſtinien, foible, imprudent, injuſte, ſubjugué par une femme débauchée, livré à des études puériles, & n'en pouvant embraſſer d'autres, eut l'ambition de devenir un légiſlateur univerſel, & le réformateur de la juriſprudence.

Les princes foibles ont ordinairement des miniſtres corrompus : le chancelier de Juſtinien étoit un de ces hommes aux yeux de qui le pouvoir n'eſt qu'un moyen de commettre le crime avec impunité ; c'eſt lui que ſon maître chargea de la grande entrepriſe qui flattoit ſa petite ame : & les inſtructions qu'il lui donna étoient dignes du reſte des opérations extravagantes ou déſaſtrueuſes de ce regne.

Il preſcrivit d'abord de raſſembler tout ce qui exiſtoit, non-ſeulement de loix publiques, de reſcrits de princes qui ayant reçu le ſceau de l'autorité, pouvoient mériter quelques égards ; mais encore les déciſions particulieres des juriſconſultes, les opinions dictées par eux dans leurs cabinets, au gré de l'importunité des plaideurs, pieces privées qui ayant pour objet des diſcuſſions privées, étoient, à tous égards, indignes d'être compriſes dans une légiſlation générale. De cet amas, auſſi accablant que diſparate, on choiſit ou plutôt on prit au haſard de quoi former 12 livres, qu'on appelle le *Code* par excellence.

Enſuite le prince ne voulant pas que ſes maté-

riaux fussent perdus, ordonna à ses metteurs en œuvre de composer, avec ce qui étoit resté de la premiere collection, un autre recueil qu'on appella *Pandectes* ou *Digestes*; & il leur recommanda sur-tout d'en faire 50 livres, juste, ni plus, ni moins.

On donna trois ans à cette fabrication puérile, qu'on auroit pu achever en six semaines, en multipliant le nombre des copistes : car on ne prit pas même la peine de donner un certain ordre à ces matieres confuses & informes : tout fut jetté pêle-mêle, dans le même coffre, & les législateurs subalternes, qui élevoient ce monument à la vanité méprisable du prince, y puisoient au hasard de quoi remplir l'espace au-delà & en deçà duquel il ne leur étoit permis ni de se renfermer, ni de s'étendre.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le chef de ces maçons légistes, étant connu avide & tout-puissant, alloit au devant des questions prêtes à éclorre, qui devoient se porter à son tribunal, il inséroit d'avance dans sa compilation des axiomes destinés à servir ceux qui avoient eu la prudence de soudoyer son avarice. Parmi les innombrables défauts de son ouvrage, un des plus révoltants est d'offrir à nos respects le fruit des caprices de ce magistrat vénal & les preuves de sa prévarication.

Un autre remarque non moins importante à ce sujet, c'est que toute la législation de Justinien fut rédigée en Latin : elle fut publiée sous le nom de loix de l'empire Romain; & ce despote ignorant, qui souilloit ainsi un nom sacré, ne possédoit plus rien à Rome. On feignoit de reconnoître son pouvoir dans quelques coins de l'Italie : mais il ne regnoit qu'à Constantinople, & la langue dans

laquelle il se constituoit législateur, étoit à peine entendue de quelques-uns de ses sujets : de sorte que son édifice étoit un véritable roman, un caprice de l'imagination, qui, dans son esprit, à lui-même, ne pouvoit avoir aucune espece d'utilité.

Aussi ses prétendues loix ne furent-elles reconnues nulle part. Un de ses successeurs publia en Grec, pour les Grecs, les Basiliques, autre recueil presque aussi puérile, mais du moins un peu plus approprié au pays qu'il devoit *régir*. Les Goths, les Vandales, les Lombards, les *Ostrogoths*, & les autres peuples qui s'établissoient aux dépens de l'ancien domaine de Rome, ou ignorerent les opérations du Don Quichotte couronné de Constantinople, ou ils les apprécierent : ils ne souffrirent pas que ce fatras absurde acquît la moindre espece d'authenticité dans leurs états.

Les Théodoric, les Genseric, les Alaric, &c. étoient de très-grands hommes; législateurs & guerriers, ils dédaignerent la dégoûtante prolixité des jurisconsultes d'un peuple qu'ils avoient vaincu : ils ne soumirent pas leur raison aux visions des légistes qu'ils avoient chassés : ils créérent eux-mêmes les loix qu'ils vouloient que leurs sujets suivissent. Ainsi le mépris plongea le fatras de Justinien dans un oubli qui auroit dû s'étendre jusqu'à son nom : ce n'est que dans des siecles vraiment barbares que le hasard a reproduit ces pieces qui en étoient dignes, & que l'empire servile de la routine les a consacrées. Aussi, quoiqu'on y trouve quelques traces de la *justice de ressort*, quelques idées de la relation d'un juge à l'autre, & de la dépendance des jurisdictions, ce n'est pas là qu'il faut chercher la source des nôtres.

Ce que l'habitude d'imiter les Romains, & le respect qu'inspiroit encore leur nom, après la chûte de leur empire, avoit fait conserver de leurs usages, céda bientôt à une institution incompatible en effet avec eux. La féodalité introduisit une jurisprudence nouvelle, des formalités inconnues, & un droit, un gouvernement auquel rien de ce qui avoit existé jusques-là dans le monde ne ressembloit.

Alors se développa ce systême qui allioit une indépendance réelle avec une subordination apparente, qui érigeoit le vol en titre, & faisoit autant de souverains dans un empire, que de propriétaires en état de soutenir une épée. Il n'y eut bientôt plus de milieu entre la royauté & l'esclavage: il fallut ou porter une couronne, ou cesser d'être homme.

Cette étrange institution abrégea les procès; ils supposent une autorité civile, prépondérante, paisible & reconnue: il ne pouvoit plus y en avoir dès que cette autorité n'existoit pas. Il n'y eut plus d'autre moyen de terminer les querelles que celui qui existe entre les puissances indépendantes, le choc personnel: on ne plaida plus qu'avec le glaive, & la victoire fut réputée un arrêt du ciel qui décidoit en faveur du survivant. On la nomma le *jugement de Dieu.*

Les philosophes se récrient contre cette jurisprudence abrégée: ils l'appellent *absurde*: assurément ce n'est pas là le nom qu'elle mérite: elle étoit même très-raisonnable. Dès que tout étoit roi en Europe, il falloit bien que tout prît la marche & les procédés de la royauté.

A qui pouvoient appeller deux voisins également fiers, également braves, également indépendans? qui avoient tous deux le droit de dé-

fier le suzerain même, aux pieds de qui ils se courboient une fois, pour avoir le privilege de l'insulter toujours? Il falloit bien que la guerre décidât de leurs prétentions. Si cette jurisprudence étoit sanguinaire, elle n'étoit sûrement pas inconséquente.

Il est même fort douteux, quoiqu'on en dise, que le genre-humain ait gagné à sa suppression: il est vrai que dans ce temps-là cent mille houbereaux avoient la prérogative terrible de donner le meurtre, le viol, l'incendie, pour des raisons, & qu'il n'y a plus guere aujourd'hui en Europe qu'une vingtaine de colosses qui en jouissent; mais ceux-ci, à la moindre querelle, arment un million de mains: il n'y a pas de guerres qui ne coûtent la vie à plusieurs millions de leurs sujets. Je ne vois pas ce que ceux-ci ont gagné. On faisoit auparavant plus de petits ravages: on en fait moins aujourd'hui, & ils sont plus grands. L'équilibre me paroît toujours à peu près le même; le résultat tout aussi funeste; mais ce n'est pas de quoi il s'agit.

A cette époque les tribunaux devinrent utiles. Chacun, à la premiere dispute, en appellant à son épée, les juges devoient être fort oisifs: ils ne pouvoient connoître que des affaires qu'une politique intéressée laissoit porter devant eux, & c'étoit même plutôt des arbitrages qu'ils prononçoient que des sentences. Il est donc aisé de concevoir comment un seul parlement ambulant suffit long-temps pour terminer toutes les affaires de la nation. Il n'étoit pas même toujours assemblé. Les rois ne le convoquoient que dans les occasions extraordinaires, & alors il manquoit souvent d'occupation.

Les grands seigneurs tâchoient chacun de maintenir

tenir la paix dans l'étendue de leurs fiefs. Ils vouloient qu'on ne se battît que pour eux. Soit qu'ils ne voulussent point risquer d'augmenter la puissance du roi, en laissant aller plaider leurs vassaux devant ses juges : soit qu'ils craignissent de diminuer la leur, en s'exposant à perdre leurs hommes dans les combats particuliers, ils s'attachoient à prévenir les querelles ; nouvelle raison qui les rendoit encore plus rares entre les gentilshommes.

Enfin les ecclésiastiques s'attribuoient déjà la connoissance de beaucoup de cas. Tout ce qui concernoit les mariages, les biens de l'église, & ce n'étoit pas un petit objet, tout ce qui paroissoit avoir le moindre rapport, même indirect, avec les intérêts d'une abbaye ou d'un évêché, se portoit devant l'abbé ou l'évêque.

Ils se battoient quelquefois avec les armes temporelles ; mais souvent aussi ils prévenoient le *jugement de Dieu*, en parlant en son nom. Ils excommunioient leurs adversaires pour épargner à leurs champions la peine de les tuer, ou le danger d'être tués par eux. Il n'existoit alors en Europe que ces deux especes d'hommes : la société, le genre-humain n'étoient composés que de gentilshommes couverts de fer, & de pontifes mieux défendus par leurs étoles que les séculiers par leurs cuirasses. Le reste des nations n'étoit qu'un amas d'animaux laborieux & apprivoisés, portant docilement le joug sous lequel ils étoient nés, cultivant la terre, arrosant souvent de leur sang les sillons qu'ils fertilisoient, & risquant à chaque instant de perdre, pour la vengeance de leurs maîtres, une vie qu'ils sembloient n'avoir reçue que pour la prodiguer à leurs caprices.

Ce n'étoient pas des esclaves : l'esclavage, com-

me je l'ai fait voir dans la *Théorie des Loix*, n'étoit pas encore cette horrible dégradation de l'humanité qui flétriſſoit nos ſerfs d'Europe. Le plus cruel reproche qu'on ait pu faire à la féodalité, & le ſeul qu'on ne lui ait pas fait, c'eſt d'avoir corrompu juſqu'à la ſervitude, c'eſt d'avoir préparé les eſprits à ce changement affreux, qui ſous prétexte de réhabiliter la plus nombreuſe portion du genre-humain l'a précipitée dans des malheurs auxquels il n'y a plus de remede que ſa deſtruction. Il ne faut donc pas être étonné que le parlement n'eût rien à faire, & que les juges ſéculiers fuſſent diſpenſés de s'aſſembler ſouvent.

Enfin l'intérêt particulier amena une autre politique. Les rois, chagrins de ſe voir ſujets de leurs vaſſaux, d'être petits avec un grand titre, & foibles avec les marques extérieures de la force, imaginerent de déchaîner la multitude, pour ſe faire un appui contre l'inſolence du petit *nombre des* libres. La fermentation des croiſades favoriſa ce ſyſtême. On fit un point-d'honneur & de religion aux nobles d'aller ſe ruiner, combattre & périr dans la Paleſtine.

Les villains exclus de cette gloire dangereuſe, en tirerent un fruit ſolide. On leur permit d'acheter le nom d'*hommes* dans leur patrie, en donnant de l'argent à ceux qui l'alloient perdre ſur les bords du Jourdain. Comme ces villains avoient de l'induſtrie, que l'envie de rompre leurs fers l'augmentoit encore, que d'ailleurs la politique des rois & l'avidité des ſeigneurs, concouroient à faciliter les affranchiſſements, en peu de temps le nombre des affranchis devint conſidérable. Alors commença l'ordre inconnu juſques là en France, à qui l'on a donné le nom de *Tiers-Etat.*

Quand des chevaux ſont attachés dans une écurie, rarement s'aviſent-ils de mordre ou de ruer.

C'eſt lorſqu'ils parviennent à s'échaper, qu'ils ſe battent avec fureur. Il arriva la même choſe à ces hommes encore flétris de leurs fers. Le retour de la liberté ramena parmi eux les conteſtations.

A peine eurent-ils un coin de terre dont ils purent ſe dire poſſeſſeurs qu'il fallut ou le défendre, ou le diſputer. Il fallut donc établir des modérateurs pour les ſéparer, des juges qui en examinant les droits des combattants, puſſent terminer le combat.

L'ancien uſage de plaider avec l'épée ſubſiſtoit toujours, mais il s'affoibliſſoit. Les villains avoient encore l'ame & les mains peu guerrieres : d'ailleurs dans ces duels judiciaires, on ne leur permettoit que des armes humiliantes ; ils ne pouvoient que s'aſſommer à coups de bâton, tandis que les prud'hommes ſe découpoient le corps avec des coûtelas ; ils préférerent donc une maniere plus paiſible d'éclaircir leurs droits.

Les premiers procès entre les villains affranchis ſe porterent naturellement devant les ſeigneurs des fiefs, ou leurs officiers. C'étoit la ſeule autorité exiſtante, la ſeule immédiate, la ſeule ſenſible à ces payſans ou bourgeois, que l'habitude de la craindre accoutumoit à la reſpecter. Ils s'accorderent à ſe préſenter devant la puiſſance qui frappoit d'abord leurs yeux, comme des voyageurs vont ſe repoſer à l'ombre du premier arbre qu'ils rencontrent. Chaque poſſeſſeur de terre ſe trouva juge, & ſeul juge ſur ſa terre, parce qu'il n'y en avoit pas d'autres.

Ils conçurent d'abord ſi peu la nobleſſe de cet emploi & l'étendue de ſes prérogatives, qu'ils dédaignerent d'en exercer les fonctions par eux-mêmes. Ce fut aux chefs de leurs écuries qu'ils renvoyerent les procès. Je crois bien cependant que

l'embarras & l'ignorance contribuerent autant que le dedain à l'abjuration que firent ces petits despotes du plus précieux de tous les droits qu'ils avoient usurpés.

Les plaideurs opiniâtres demandoit qu'on les jugeât, & les seigneurs étonnés se demandoient comment il falloit juger. Ils n'avoient tous d'autre mérite que de se tenir bien fermes à cheval, de porter des armes fort lourdes, avec une ignorance héréditaire. Ils laissoient l'embarras de la judicature à leurs illustres sénéchaux, qui tout au plus savoient signer leurs noms.

Ceux-ci n'y étoient guere moins empêchés ; mais comme il est dans l'ordre que les domestiques se donnent beaucoup de peine pour les objets dont leurs maîtres se jouent, les sénéchaux travailloient de leur mieux à s'instruire. Les uns apprenant qu'il y avoit eu autrefois des Romains, & que ces Romains avoient fait des loix, se les faisoient interpréter par d'habiles clercs, qui entendoient un peu le latin : ils les appliquoient ensuite comme ils pouvoient.

D'autres n'ayant point de clercs auprès d'eux, ou ne voulant pas les employer, ou même croyant les caprices d'un sénéchal François aussi respectables que ceux d'un jurisconsulte Romain, établissoient à leur gré de nouvelles regles. Elles se transmettoient, par tradition, de pere en fils, & épargnoient à leurs descendants la fatigue d'imaginer des loix, comme avoient fait leurs aïeux.

Voilà l'origine de ces respectables coutumes, qui régissent encore aujourd'hui la moitié de la France, & qui au fonds valent bien les puérilités contradictoires du droit Romain, qui régit l'autre moitié, parce qu'enfin le plus grossier des palefreniers d'un *prud'homme Franc*, pouvoit avoir autant de

bon ſens, & certainement avoit plus d'honnêteté que le juriſconſulte Tribonien & tous ſes co-opérateurs.

Ce n'étoient là cependant ni des loix, ni des tribunaux. On ne tarda pas à entendre de grandes plaintes : ces fantômes de magiſtrats avoient des paſſions réelles. Accoutumés à la violence, au pillage, favoris & ſouvent deſpotes de leurs maîtres, ils conſultoient bien plus leurs préventions que la vérité : ils commettoient des injuſtices. Lors même que la ſentence étoit équitable, le plaideur condamné avoit intérêt de n'en rien croire. Il falloit donc ou lui donner une reſſource qui pût lui ſervir de barriere contre la prévarication, s'il y en avoit, ou s'il n'y en avoit pas, le réduire au ſilence, par un ſecond arrêt ſemblable au premier.

D'ailleurs, quand deux habitants de terres ou de villes différentes avoient des démêlés, il falloit bien décider par quel ſeigneur ils ſeroient jugés : la compétence n'étant point déterminée, engendroit des haines, des tracaſſeries entre les grands, tandis que les affaires des petits languiſſoient.

Les rois, aſſiſtés par des conſeils plus éclairés, parce qu'ils avoient des prétentions plus délicates & que ce ſont les beſoins qui inſtruiſent les hommes puiſſants ou qui leur inſpirent le deſir de chercher les hommes inſtruits, les rois ne tarderent pas à ſentir l'avantage qu'ils pouvoient tirer de ce déſordre : ils n'avoient pas encore la force, ni par conſéquent le droit de contraindre : ils eſſayerent d'abord l'autorité douce de l'exemple : ils firent ſur leurs territoires des innovations dont ils eſpérerent que l'utilité deviendroit bientôt plus ſenſible encore pour le trône que pour le peuple. On établit pour les terres du domaine royal direct

quatre grands bailliages, qui connoissoient, en seconde instance, de tous les arrêts rendus au nom des seigneurs ses vassaux, & jugeoient même en premier ressort, lorsqu'il y avoit conflict de jurisdiction.

Voilà le premier tribunal légal, établi avec réflexion, en France, le premier dont le hasard n'ait pas déterminé le genre & fixé la nature. Il fut créé avec des vues profondes, & une destination spéciale : il la remplit dans toute son étendue. On se loua de ses sentences : la promptitude de l'expédition fit aimer aux sujets cette jurisdiction nouvelle ; ils s'empresserent à y courir.

Les seigneurs virent cet empressement sans alarmes : ils étoient encore si peu éclairés sur l'administration de la justice, qu'au lieu d'y voir le lien le plus efficace des peuples, le plus solide soutien de la puissance, même militaire, ils n'y trouvoient qu'un fardeau pesant. On ne leur ôtoit ni leurs chevaux de bataille, ni la faculté de s'en servir, ni le droit de rançonner leurs sujets affranchis, ni celui de rogner les monnoies, ni l'impunité de tous les brigandages, qui étoient à leurs yeux les seuls véritables apanages des couronnes : loin de s'inquiéter de voir leurs *hommes* se soumettre au jugement des baillifs royaux, ils y recoururent eux-mêmes. Ceux que rien n'obligeoit d'en reconnoître la jurisdiction, permettoient qu'elle s'exerçât sur leurs terres, ou ils en créerent chez eux à l'imitation de celles qui faisoient prospérer les appartenances royales ; mais celles-ci conservoient toujours leur prééminence, & encore une fois, on ne pensoit pas à la leur disputer.

L'autorité royale, comme je l'ai déjà dit ailleurs, tend toujours à s'étendre, quand elle n'est pas écrasée : ce nom légitime toutes les usurpa-

pations, comme il eſt cenſé donner la plénitude du pouvoir; celui qui le porte ſemble, même dans ſes plus violentes entrepriſes, ne faire que rentrer en poſſeſſion de ſes droits : l'augmentation de force qui réſulte pour lui de ſes ſuccès ne permet guere de retourner en arriere pour examiner la nature des moyens qui l'ont facilitée.

Ce joug dont les ſeigneurs particuliers n'avoient pas ſenti le poids s'aggrava de jour en jour. La compétence qu'ils avoient reconnue d'abord volontairement devint bientôt forcée; quand ils en ſentirent les conſéquences, quand ils voulurent interdire les appels de leurs ſieges à celui du roi, ils n'eurent plus la vigueur néceſſaire pour ſoutenir ces défenſes, & les rois avoient celle de les éluder. On s'accoutuma à regarder le trône comme l'aſtre dont rien ne devoit borner les influences, & quoiqu'elles ne fuſſent pas par-tout également efficaces, on ſentoit bien cependant qu'il n'y avoit plus de barrieres capables de les exclurre tout-à-fait.

Ce qui contribua encore à leur prépondérance juridique, c'eſt qu'ils avoient toujours autour d'eux, & ſous leur main, le parlement national. C'étoit là, & par conſéquent à la cour, aux pieds du trône, que ſe portoient, de toute néceſſité, les diſcuſſions importantes. Le roi, près de qui il s'aſſembloit parut en être le créateur, parce qu'il en étoit le chef, & les déciſions de ce tribunal ſemblerent émaner de la royauté, parce qu'elles partoient de ſes entours.

Celui de tous les princes François qui a fait le plus pour le trône, en paroiſſant s'occuper de la nation, Philippe le bel, ſongea à tirer parti de cette mépriſe; le parlement, compoſé des grands vaſſaux, des barons puiſſants, des évêques & abbés

qui joignoient à l'opulence un caractere sacré, n'étoit pas toujours assez dépendant. Philippe le bel imagina tout à la fois de s'en défaire, par l'établissement des *Etats-généraux*, où l'introduction du tiers-état lui donnoit des armes contre la noblesse & le clergé, & d'en conserver l'apparence pour se maintenir dans la suprématie judiciaire qu'on auroit disputée à tout autre tribunal differemment nommé.

Il ôta donc la désignation de parlement à la véritable assemblée nationale, que ce titre auroit toujours rendue redoutable, & il la transféra aux compagnies de jugeurs qu'il instituoit pour empêcher le peuple d'en remarquer l'absence, car il est bon de remarquer qu'il en établissoit une tout à la fois à Toulouse, pour le Languedoc; à Rouen, pour la Normandie, & à Paris pour le reste du royaume; nouvelle preuve que ce n'étoit pas à servir d'interprête à la nation qu'il les destinoit, mais à juger au nom, sous la main, & au profit du roi.

Par-là il leur assuroit la prééminence sur toutes les justices du royaume, & même le droit de ressort; s'il les avoit présentées comme de simples tribunaux royaux, les vassaux dont les yeux commençoient à se dessiller, les auroient déclinées avec obstination, mais il n'y en avoit aucun assez hardi pour concevoir même l'idée de contester la compétence à un parlement (*a*).

Cet établissement étoit avantageux au monarque; il l'étoit peu encore à la nation en elle-même; mais il le seroit devenu. Malheureusement

(*a*) Cette double politique de Philippe le bel, dont, ce me semble, personne n'a encore parlé, jette un grand jour sur l'origine & la nature des parlements actuels.

quand la législation alloit se former, éclaterent les guerres malheureuses contre les Anglois. Plusieurs rois François, consécutifs, furent couverts de honte par ces redoutables ennemis. Le sage Charles V répara les pertes & les infortunes de ses prédécesseurs : mais son fils, imbécille & furieux fut encore plus maltraité & plus humilié. La démence de Charles VI & les trahisons de ses oncles livrerent la patrie à des étrangers. On vit un Anglois sacré roi de France dans Paris ; un François, dans un autre siecle, l'avoit été d'Angleterre au milieu de Londres ; mais il y a une destinée pour les faits comme pour les hommes. On s'est souvenu du sacre de Paris : on a oublié celui de Londres.

Ces temps malheureux de trouble & d'anarchie, où les hommes puissants se servoient des foibles pour renverser les loix générales, n'étoient guere propres pour en établir de particulieres. Ils resterent dans le silence tant que la fureur & les soldats eurent seuls le droit de se faire écouter.

Au premier instant de calme, quand Charles VII, ou plutôt *la Pucelle*, eut reconquis la France, & que les Anglois vengeant leur défaite par un assassinat, eurent livré aux flammes une héroïne qu'ils n'avoient pu vaincre par les armes, le besoin toujours renaissant de donner une forme à la justice, dans un royaume qui commençoit à être en effet digne de ce nom, nécessita des établissements nouveaux. Le commerce, fruit de la liberté & de la paix, en ramenant l'abondance, multiplioit les objets de discussion. Il falloit donc aussi multiplier les tribunaux, chargés de les vuider : & c'est ce qui arriva. Le parlement de Grenoble est érigé en 1453, celui de Bordeaux

en 1462, celui de Dijon en 1476, celui d'Aix en 1501. On sortoit d'un chaos pénible. On songeoit à prendre des précautions pour s'empêcher de retomber dans un autre au moins aussi dangereux.

Mais les institutions humaines sont rarement parfaites. Ces précautions prises contre le désordre, se trouverent bientôt propres à le favoriser.

On n'avoir point ôté aux petits seigneurs particuliers le droit de juger les contestations qui survenoient entre leurs vassaux, autrefois leurs esclaves. Les bailliages royaux destinés d'abord à veiller sur leur conduite, à rectifier leurs arrêts, subsistoient toujours. Les grand propriétaires de fiefs en avoient établi dans leurs dépendances. Il s'étoit aussi formé des bailliages seigneuriaux, ou des sénéchaussées générales, qui, *dans chaque* distriĉt, jouissoient de la suprême aurorité, du moins dans les cas qui ne méritoient point d'être portés à l'ancienne cour du parlement.

C'étoient des tribunaux souverains qui occupoient la premiere place. La création des nouveaux parlements les mit à la seconde. L'intention des rois en érigeant ceux-ci, étoit évidemment de soulager leurs sujets, de leur assurer le moyen d'obtenir la justice, & non pas de l'acheter par des délais, de rendre les sentences plus promptes & plus faciles.

Il arriva tout le contraire.

Par les nouveaux établissements, on n'ôtoit aux anciens que la souveraineté. On n'osa supprimer les petites jurisdiĉtions qui saisissoient les querelles à la source sans les terminer, ou les tribunaux intermédiaires à qui l'on ôtoit désormais le droit de les faire finir : peut-être même n'y son-

gea-t-on pas. Faute de cette suppression, en voulant hâter la marche de la justice, on la ralentit. On croyoit la rapprocher des citoyens, & il se trouva qu'on l'en avoit éloignée.

Ce ne fut pas tout. Philippe le bel en créant pendant son regne trois parlements, leur distribua tout son royaume. Il donna le Languedoc à celui de Toulouse, la Normandie à celui de Rouen. Celui de Paris, le plus respectable, le premier héritier, & presque le successeur des vrais parlements de la nation, fut le mieux partagé. L'Anjou, le Poitou, le Berri, l'Auvergne, lui furent attribués, comme la Picardie & l'Isle de France, qui se trouvoient à sa portée.

On ne songea pas que l'étendue de ces attributions, honorable pour les juges, n'étoit qu'onéreuse pour les plaideurs. Il n'y avoit aucun réglement qui fixât où devoit finir l'autorité des petites jurisdictions provinciales. Le droit de rendre un arrêt définitif dans tous les cas, parut donc appartenir aux seules cours supérieures. Il fallut donc venir à Paris faire décider la légitimité du moindre billet fait à Angers. On ne put pas répéter à Coutances le loyer d'une maison, sans avoir un arrêt de Rouen. La décision qu'on trouvoit auparavant près de chez soi, il fallut l'aller chercher à cent lieues ; & la seule dépense du voyage surpassa souvent l'objet contesté.

Si cet inconvénient ne fut pas sensible tout d'abord, je ne sais s'il faut en faire honneur à la sagesse de nos peres : peut-être plaidoient-ils moins, peut-être crut-on leur en ôter le goût, en augmentant les fraix nécessaires pour s'y livrer. Ç'auroit été vouloir faire reculer des frénétiques par la vue d'un abyme. On ne tarda pas à sentir que ce foible obstacle étoit inutile pour

arrêter les puiſſants qui le franchiſſoient, & dangereux pour les foibles qui venoient s'y engloutir. Il fallut donc chercher un autre remede. Ne pouvant arrêter le cours des procès qui s'augmentoient de jour en jour, on ſongea aux moyens de les terminer plus promptement.

Mais aux guerres contre les Anglois ſuccéderent celles d'Italie, moins dangereuſes pour l'état, & preſque auſſi funeſtes pour les particuliers. Charles VIII, Louis XII, François I, prodiguerent de l'autre côté des Alpes leurs tréſors, leur propre ſang, celui de leurs ſujets; ils allerent conquérir & perdre avec rapidité des royaumes éloignés. Ces expéditions auſſi coûteuſes qu'inutiles, les longues & fréquentes abſences des ſouverains, les empêcherent de donner toute l'attention néceſſaire à l'adminiſtration intérieure, & le déſordre y redoubla.

Enfin Henri II, abſolu & malheureux comme ſes prédéceſſeurs, mais plus ſédentaire qu'eux, fut averti par la grandeur du mal, de la néceſſité d'y remédier. Il s'occupa ſérieuſement du projet de fixer dans les provinces pluſieurs ſieges qui puſſent terminer les procès. Il voulut ne laiſſer aux cours ſupérieures, ſuivant l'eſprit de leur inſtitution, que l'embarras des grandes cauſes & l'inſpection ſur les tribunaux ſubalternes qu'il deſtinoit à vuider en dernier reſſort, mais avec moins de frais, les affaires de moindre importance. Ce fut là le vrai motif de l'édit qui créa en 1551 les préſidiaux dans toutes les villes un peu conſidérables du royaume.

Le nom ſeul de ces nouveaux ſieges en déſignoit aſſez la deſtination : ſoit qu'on les regardât comme un ſecours donné à la magiſtrature, ſoit qu'on eût entendu en faire un aſyle, un rempart

pour les peuples, ils pouvoient, dans un sens ou dans l'autre, également justifier celui de *præsidium*, devenu leur titre. Ils étoient autorisés à connoître, en dernier ressort, des causes dont la valeur n'excédoit pas un capital fixé par la loi, & avec l'appel, leur jurisdiction pouvoit s'étendre à un espace double.

Malheureusement, par la conduite de la cour, on auroit pu soupçonner qu'elle-même n'avoit pas senti l'utilité de son opération. Elle parut, en effet, y avoir été conduite, en aveugle par la nécessité des choses, plus que par une spéculation politique & refléchie.

D'abord la vénalité s'étant emparée de ces nouveaux offices, comme des anciens, le ministere s'occupa bien plus à les vendre qu'à les établir. On en tint boutique ouverte, & même le terrible marchand qui jettoit dans le commerce cette denrée un peu décriée, usa de sa puissance pour s'en défaire. On força les villes qui refusoient de se prêter à une institution que ce procédé rendoit suspecte, de payer les sommes auxquelles avoient été fixées les charges présidiales qui devoient exister dans leur enceinte; & quand elles eurent fourni la finance, on les dispensa de réaliser les offices; par-là, on fortifia le préjugé qui les regardoit comme une innovation onéreuse.

Ce n'est pas tout: on n'en avoit créé d'abord qu'un certain nombre. On imagina de le doubler, en dédoublant, s'il est permis de le dire, les territoires attribués à chacun d'eux. Les ministres parcouroient le royaume sur la carte. Ils mesuroient au compas le ressort affecté aux sieges qui venoient de sortir de leurs mains. Pour peu qu'il parût étendu, on le partageoit. D'un grand district on en faisoit deux ou trois petits, & avec

la méthode justifiée par le succès d'obliger les municipalités à payer le montant des titres, on n'avoit ni embarras pour les placer, ni scrupule pour les multiplier. Jamais spéculation aussi essentielle ne fut dénaturée par une petitesse aussi ridicule. Ce n'étoit pas là le moyen de concilier le respect des peuples à ces institutions flétries dès leur naissance, par le caprice de l'avidité. D'autres causes concoururent à les décréditer dans l'esprit de la nation.

Elles sembloient choquer les privileges de la noblesse. Les seigneurs, comme je l'ai observé, ne s'étoient pas piqués de beaucoup d'attachement au droit de rendre la justice, dans le temps où il étoit réel; ils en étoient devenus excessivement jaloux, depuis que ce n'étoit plus qu'un vain honneur; ou une source de brigandages : leurs jurisdictions, désormais soumises à l'appel, leur paroissoient infiniment précieuses, & quelques petites pirateries en augmentoient encore la valeur à leurs yeux.

Ils crurent que les présidiaux étoient destinés à les anéantir : & cette appréhension les arma contre la magistrature moderne. Le gouvernement n'auroit pu la rendre utile, qu'en réalisant les terreurs qui la rendoient redoutable : il auroit fallu évidemment faire évanouir ces trônes privés, ces justices puériles, & cependant voraces, qui étoient devenues par leur nombre & leurs inclinations un des fléaux du royaume : il auroit fallu ne plus permettre que la grande, la sacrée fonction de juger par toute la France, fût exercée en d'autres noms que celui du juge par essence, & compléter, en quelque sorte, la couronne, en y réunissant exclusivement cette faculté, qui n'auroit jamais dû se partager.

Mais comme en rendant les présidiaux plus puissants, ils n'auroient pas procuré plus d'argent, le ministere de Henri II ne vit pas de raison d'en étendre les prérogatives. Fatigué des cris des seigneurs, il laissa son opération à moitié faite, comme tant d'autres choses, qui indiquent en France de grandes vues, & peu de suite.

Enfin l'opposition que montroient les héritiers des anciens petits tyrans du royaume fut enhardie & soutenue par les parlements. Leur rivalité donna aux présidiaux des ennemis plus puissants encore ; ces magistrats, accoutumés à disposer, seuls, en souverains, du pouvoir suprême, ne virent pas sans inquiétude s'asseoir àcôté d'eux, quoiqu'aux dessous d'eux, des juges, investis aussi du privilege de rendre des décisions sans appel. Habitués à la dépendance, aux hommages des autres sieges, ils s'indignerent de voir s'élever une jurisdiction qui s'en trouvoit dispensée. Ils n'apperçurent point dans cette nouveauté le soulagement des peuples : ils n'y virent que la lésion apparente de leurs droits : ils crurent leur pouvoir blessé, parce qu'il paroissoit restreint.

On ne démembroit pourtant point leur ressort. On ne touchoit point à leur souveraineté. Mais ils souffrirent impatiemment qu'on en détournât l'application sur un moindre nombre d'objets. Des adjoints soumis qu'on leur donnoit pour les soulager, leur parurent des ennemis secrets, & comme des rivaux incommodes qu'il falloit écarter. Ils devoient protéger des magistrats destinés à soutenir comme eux, quoiqu'avec moins d'éclat, la magistrature, ils ne leur firent éprouver que l'opposition la plus vive & la plus constante.

Elle fut portée si loin, qu'en plusieurs endroits les premiers conseillers pourvus ne purent point

entrer en exercice (*a*). Il fallut un nouvel édit pour en installer d'autres. Dans les lieux même où l'on ne troubla point leur prise de possession, on trouva moyen d'en éluder l'exercice par des chicanes, des détours qui l'anéantissoient. C'est ce ce qu'on peut voir par l'édit de 1566, donné par Henri II, renouvellé depuis par Louis XV (*b*), & dont les dispositions, quoique sages, constatent d'un côté l'aversion des parlements pour des tribunaux qui leur paroissoient des especes de rebelles, & de l'autre le peu de précaution que le gouvernement avoit pris contre des préjugés qu'il falloit commencer par éteindre, afin de s'épargner la peine de les combattre.

De cette antipathie, entre deux corps du même ordre, naquit, comme il étoit naturel, l'affoiblissement, l'humiliation du moins puissant. Le supérieur, toujours attentif à maintenir sa prééminence, regardoit comme un affront pour lui tous les pas que son prétendu rival auroit pu faire pour s'élever. L'inférieur traversé, avili, à la sollicitation de ceux même qui auroient dû appuyer sa foiblesse, ne pouvoit que pousser des plaintes impuissantes, l'éloignement ne permettoit pas au gouvernement de les entendre.

L'indifférence même pour tout ce qui ne tend qu'au bien général, les circonstances presque toujours difficiles, les débats non interrompus entre les parlements & le ministere jusqu'en ces derniers temps, ne permirent pas de songer à assurer la consistance des présidiaux, ou du moins de sou-

(*a*) On en trouve aussi les preuves dans les archives de ces mêmes villes dont j'ai déjà parlé.

(*b*) Voyez le Traité des présidiaux, par M. Jousse, conseiller à Orléans.

tenir avec vigueur les tentatives que l'on hasardoit de temps en temps dans cette vue : les cours souveraines étoient toujours sur leurs gardes : elles poussoient même la vigilance ou le ressentiment jusqu'à un excès peu convenable à la noblesse de leur caractere.

Le chef de toutes les compagnies de ce genre en France s'appelle premier président. Ceux des présidiaux avoient cru pouvoir s'approprier ce titre, indifférent par lui-même, & qui ne marque qu'un rang local : un arrêt proscrivit cette usurpation : il ne leur fut permis de se qualifier que présidents premiers.

Ils intituloient leurs décisions jugements souverains : on arrêta cette audace ; on leur enjoignit de ne plus prononcer que par jugement dernier.

D'ailleurs on recevoit sous un autre nom les appels que les plaideurs opiniâtres interjettoient de leurs sentences : on en suspendoit l'exécution ; on les infirmoit : on tenoit le public dans une incertitude éternelle à leur égard ; &, encore une fois, les ministres toujours distraits par les intrigues, par la jalousie, par le desir de se conserver dans leurs places, ou d'en chasser leurs rivaux, regardant l'administration de la justice comme une veille indigne de leur attention, ne songeoient pas même à mettre un terme à ces débats, aussi honteux que préjudiciables.

En vain avoit-on donné pour protecteur aux présidiaux, le grand conseil : cette jurisdiction, frappée du même anatheme, toujours chancelante sur un siege, que la proximité du trône n'affermissoit pas, ne pouvoit donner à des établissements éloignés une solidité dont elle-même étoit privée. Cette précaution n'avoit fait que multi-

tiplier les occasions de débats & de scandales.

Enfin une derniere imprudence commise dans l'érection des présidiaux, & dont l'effet a subsisté jusqu'à nos jours, achevoit de les énerver, de les rendre sans crédit comme sans utilité.

On avoit cru, comme je l'ai dit, devoir restreindre les limites de leur jurisdiction ; & l'on avoit pris pour mesure une somme désignée, par la valeur numéraire des especes dans ce temps-là. On ne leur avoit permis de juger, en dernier ressort, que jusqu'à la concurrence de 250 livres de capital, ou 10 livres de rente (*a*), & 500 livres de principal, ou 20 livres de rente, à la charge de l'appel.

L'argent alors ne valoit en France que 14 livres 10 sous le marc.

Cette valeur s'étoit bientôt augmentée : cent ans après, elle avoit déjà doublé. Le terrein dans lequel les présidiaux avoient été cantonnés s'étoit retréci d'autant. Ils étoient nés avec le droit de juger des objets à peu près de 18 marcs d'argent. En grandissant ils avoient vu diminuer leurs forces. Sous Louis XIV, leur compétence étoit res-

(*a*) Cette fixation peut donner lieu à une remarque que personne n'a encore faite, c'est que sous Henri II l'intérêt de l'argent n'étoit qu'au denier vingt-cinq ; car il est bien probable que l'une de ces deux dénominations étoit le produit légal de l'autre. Il auroit été trop bizarre de donner aux présidiaux une compétence plus étendue sur les capitaux que sur les revenus : mais il résultera aussi de cette vérité incontestable, des conséquences fort étranges : c'est que l'argent étoit donc alors plus commun en France qu'aujourd'hui ; c'est que le commerce y étoit plus florissant ; c'est que la confiance y étoit mieux établie : tous paradoxes, je l'avoue, très-incroyables, & cependant démontrés, à ce qu'il me semble, par la modicité de l'intérêt légal de l'argent.

treinte à moins de 9 marcs, & dans ces derniers temps elle alloit à peine à cinq.

C'eſt le fruit de l'uſage abſurde établi cependant par toute l'Europe, d'exprimer la valeur moderne des monnoies par les dénominations anciennes qui n'indiquent pas les changements que cette valeur a ſubis, & dérangent tous les rapports que l'on pourroit établir en ce genre d'un ſiecle à l'autre. Le mot de *livre*, inconſéquent & toujours trompeur, s'il avoit un ſens, devroit être banni de la législation & de tous les actes civils : on ne devroit y employer que celui de *marc*. Il n'y a pas de variation ſur le poids, & comme il y en a rarement ſur le titre, cette dénomination immuable préviendroit les mépriſes, les pertes réelles que produit celle qui eſt en uſage; abus qui portant ſur preſque tout ce qui ſe paſſe dans la ſociété, a plus d'influence qu'on ne le croit, ſur les mœurs, ſur le gouvernement même.

Il a infiniment contribué à l'extenſion du deſpotiſme dont on remarque avec effroi les progrès de toutes parts : & peut-être eſt-ce une des conſidérations qui a empêché qu'on ne le ſupprimât. Toutes les dépenſes des rois, autres que celles qui tiennent à la conſommation journaliere, les appointements de leurs officiers, ceux de leurs ſoldats ayant été fixés d'après l'ancienne évaluation, & n'ayant pas reçu l'accroiſſement nominal dont les métaux ſe ſont trouvés ſuſceptibles, les princes ſe ſont trouvés plus riches, & par conſéquent plus puiſſants. L'effet de cette erreur eſt trop doux aux yeux des hommes puiſſants, pour qu'on puiſſe ſe flatter de la voir rectifier.

Les préſidiaux, par ces différentes cauſes réunies, n'avoient donc jamais rempli aucune des

vues d'utilités qui avoient illustré leur naissance. Ils languissoient dans l'inaction & l'opprobre.

Une des premieres attentions du jeune roi de France, à son avénement, avoit été de leur rendre du moins une partie de leurs anciens pouvoirs. On avoit étendu leur jurisdiction, par une premiere ordonnance. Mais l'exécution en avoit encore souffert des difficultés.

La révolution de 1770 avoit confirmé & rendue incurable la haine qui avoit toujours subsisté entre les parlements & le grand conseil, appellé à cette époque mémorable pour les remplacer. Il étoit difficile que les premiers vissent de bon œil les protégés, & en quelque sorte les enfants d'une cour qui, en remplissaut leurs sieges, les avoient exposés au plus grand danger qu'ils pussent redouter, à celui de devenir inutiles. On devoit donc s'attendre à voir renaître des combats, & en effet, on voyoit déjà des escarmouches. Le législateur est intervenu pour les appaiser. Il a rendu, l'édit que voici :

Edit du Roi, portant réglement pour la jurisdiction des présidiaux, donné à Versailles au mois d'Août 1777, registré en parlement le 12 Août 1777.

Louis, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre : A tous présents & à venir : Salut. Les rois nos prédécesseurs, attentifs à perfectionner l'administration de la justice, ont cru qu'il étoit de leur sagesse d'en rendre les formes moins dispendieuses & moins longues à l'égard des affaires légeres & d'un modique intérêt, ordinairement contestées entre des parties pauvres, & presque toujours susceptibles d'une décision facile. C'est dans cette vue qu'ils ont donné aux principaux bailliages & sénéchaussées du royaume le pouvoir de juger, soit en dernier ressort, soit à la charge de l'appel, mais avec exécution provisoire de leurs jugements, les contestations qui

n'excéderoient pas les sommes ou valeurs déterminées par le premier & le second chef de l'édit des présidiaux. L'établissement de cet ordre de jurisdiction, si propre à abréger & à simplifier un grand nombre de contestations, ayant néanmoins donné naissance à de nouvelles difficultés concernant la nature ou la valeur des objets susceptibles d'être jugés présidialement, les loix intervenues dès l'origine de cet établissement ont determiné des regles pour les évaluations, d'après lesquelles les objets contestés demeureroient sujets à la jurisdiction présidiale, & en même temps ont déferé aux juges présidiaux eux-mêmes, à la charge de l'appel en nos cours, sous le ressort desquelles ils sont établis, le jugement de toutes contestations relatives à leur compétence. La nécessité des circonstances particulieres a depuis eugagé le roi Henri III à attribuer en 1574 à son grand-conseil la connoissance des atteintes portées à la jurisdiction présidiale; & des loix postérieures ont plus distinctement déterminé l'objet de cette attribution, en chargeant le grand-conseil de juger les conflicts entre les parlements & les sieges présidiaux. Le compte que nous nous sommes fait rendre de l'exécution de ces différentes loix nous a fait connoître d'un côté que le moyen extraordinaire adopté en 1574, pour assurer le maintien de la jurisdiction présidiale contre la résistance que quelques-unes de nos cours paroissoient y opposer, n'est plus nécessaire depuis qu'une expérience de deux siecles a pleinement établi l'utilité de la jurisdiction présidiale; de l'autre, que l'obligation où sont nos sujets de venir des provinces les plus éloignées de notre royaume, plaider en notre grand-conseil sur la compétence ou incompétence du présidial, relativement à l'affaire la plus légere, va directement contre le but de l'institution de la présidialité, & occasionne une surcharge excessive au préjudice de nos sujets, par l'exécution même de dispositions qui tendoient à leur soulagement. Nous avons reconnu, d'une autre part, que le recours fréquent des présidiaux au grand-conseil contre les parlements leurs supérieurs légitimes & naturels, a l'inconvénient d'annoncer une contradiction qui n'existe plus, d'altérer la surbordination, d'induire les présidiaux à de faux principes sur leur constitution, & d'exciter souvent des troubles & des débats fâcheux que l'exercice de la jurisdiction présidiale, ramenée aux termes de son institution, n'occasionneroit point,

& qui tournent au grand préjudice & de nos sujets & de l'administration de la justice. Entiérement occupés du bonheur de nos peuples, & pénétrés de mêmes vues qui ont porté nos augustes prédécesseurs à instituer la présidialité, nous avons cru d'abord devoir rendre à cet établissement l'utilité que le changement des valeurs numéraires & l'augmentation du commerce lui avoient fait perdre peu à peu; & nous avons, dans cette vue, augmenté les sommes dont les présidiaux ont droit de connoitre au premier & au second chef de l'édit. Nous nous proposons maintenant de pourvoir aux difficultés relatives à l'exercice de cette jurisdiction, en déterminant les objets de sa compétence d'une maniere précise, & qui ne permette presque plus aucune incertitude. Nous regardons comme une partie du bienfait dont nous voulons faire jouir nos peuples, la liberté que nous croyons devoir leur laisser d'en user ou de n'en pas user. Nous avons jugé, par les mêmes vues, devoir supprimer absolument le second chef de l'*édit*, qui introduit dans beaucoup de contestations un degré de plus de jurisdiction, sans produire d'ailleurs des avantages qui balancent cet inconvénient. Enfin, nous avons jugé à propos de rétablir, à l'égard des contestations *sur la compétence* préfidiale, les regles primitives portées par les édits de Janvier 1551, & de Mars de la même année, en ajoutant aux dispositions de ces loix les mesures les plus efficaces, pour que l'instruction & le jugement de ces contestations soient aussi sommaires & aussi peu dispendieux qu'il est possible, & qu'il ne puisse d'ailleurs être porté aucune atteinte à la compétence & au dernier ressort attribué aux présidiaux, & que nous maintiendrons de toute notre autorité. A CES CAUSES, &c.

ART. I. Les édits & réglements concernant les présidiaux, & notamment notre édit du mois de Novembre 1774, portant ampliation de leur pouvoir, seront exécutés en ce qui concerne seulement le premier chef de leur compétence; sans que les parties, pour procéder au présidial en premiere instance, soient tenues, à l'avenir, de prendre aucune commission, dont nous les *dispensons* par le présent édit.

II. Abrogeons toutes les dispositions desdits édits concernant le second chef: Voulons qu'à l'avenir les demandes & contestations qui excéderont la somme de deux mille livres, soient portées, tant en premiere instance que par appel, pardevant les juges qui en doivent connoître.

III. Les juges préfidiaux auront la connoiffance en dernier reffort des demandes de fommes fixes & liquides qui n'excéderont pas la fomme de deux mille livres, tant pour le principal, que pour les intérêts ou arrérages échus avant la demande. A l'égard des intérêts, arrérages ou reftitutions de fruits échus depuis la demande, dépens, dommages & intérêts, ils ne feront pas compris dans la fomme qui déterminera la compétence.

IV. Il fera loifible à la partie qui pourfuivra le paiement d'une créance excédant la fomme de deux mille livres, de déclarer qu'à l'effet d'obtenir jugement en dernier reffort, elle entend reftreindre fa demande, tant en principal, qu'arrérages ou intérêts échus, à ladite fomme de deux mille livres ou au deffous; après laquelle reftriction le défendeur demeurera quitte en payant ladite fomme, & ne pourra plus être inquiété ni pourfuivi pour le furplus, en vertu du même titre de créance, foit devant lefdits juges préfidiaux, foit dans aucune autre jurifdiction.

V. Dans le cas où les demandes auroient pour objet des effets mobiliers ou immobiliers, ou des droits incorporels, lefdits juges préfidiaux n'en pourront connoître en dernier reffort que lorfque le demandeur aura déclaré, par acte précis, qu'il évalue ou reftreint fa demande en principal & arrérages, intérêts ou reftitutions de fruits échus à ladite fomme de deux mille livres ou au deffous, fans qu'en aucun cas il puiffe être ordonné de vifite ou eftimation de l'objet contefté.

VI. Voulons qu'audit cas d'évaluation ou reftriction, le défendeur ne puiffe être condamné qu'à payer en deniers la fomme à laquelle le demandeur aura évalué fa demande, avec option néanmoins de délaiffer en nature l'objet qui lui aura été demandé : Voulons pareillement, que dans le cas où il auroit été queftion d'une charge ou preftation annuelle, ladite charge ou preftation demeure remboursable de la fomme portée par ladite reftriction, pendant l'efpace de cinq ans.

VII. Les reftrictions ou évaluations, autorifées par les articles IV & V ci-deffus, ne pourront être faites par les tuteurs, curateurs, maris, ou autres adminiftrateurs de biens eccléfiaftiques, ou laïques, ni par les bénéficiers, lorfqu'il fera queftion du fonds du droit appartenant à leurs bénéfices : ne pourront pareillement être faites par les mineurs émancipés, ou autres perfonnes qui n'ont pas

la libre disposition de leurs immeubles, dans le cas où il sera question de la propriété desdits immeubles ou du fonds des droits qui en dépendent.

VIII. Lesdites évaluations ou restrictions pourront être faites, en tout état de cause, dans des contestations dont les bailliages ou sénéchaussées qui ont le droit de juger présidialement seroient saisis, soit en premiere instance, soit par appel. A l'égard des contestations dont nos cours se trouveroient saisies par la voie de l'appel, les parties ne pourront plus user de restrictions, ou évaluations pour demander leur renvoi au présidial.

IX. Lesdits juges présidiaux ne pourront en aucun cas connoître en dernier ressort des affaires concernant notre domaine, ou les droits de notre couronne, des matieres du petit criminel, police ou voierie, des réglements entre nos officiers, ou ceux des seigneurs, sur leurs droits & sur l'exercice de leurs fonctions, ni pareillement des matieres consulaires, & autres, dont la connoissance exclusive est attribuée à des sieges particuliers, non plus que de celles dont la connoissance appartient à nos cours des aides, dans les pays où nosdits bailliages & sénéchaussées sont en possession d'en connoître.

X N'entendons pareillement que lesdits juges puissent connoître en dernier ressort des contestations sur les directes & devoirs seigneuriaux, quand le fond & la nature de la mouvance ou du devoir seront contestés, des retraits féodeaux ou lignagers, des interdictions, des séparations de biens ou d'habitation, de demandes à l'occasion desquelles il s'élevera contestation sur l'état & qualité des personnes, sur celles des héritiers, de femme commune ou séparée, d'associés, de gardien noble ou bourgeois, de tuteur ou curateur, ni des oppositions ou levées de scellés, inventaires ou partages.

XI. Dans le cas où, en statuant en dernier ressort sur des matieres de leur compétence, lesdits juges auroient prononcé quelque peine, amende ou injonction contre aucun de nos officiers ou des seigneurs, lesdites dispositions ne pourront être exécutées qu'à la charge de l'appel en nos cours, sans préjudice de l'exécution en dernier ressort des autres dispositions desdits jugements; sans que lesdits juges présidiaux puissent en aucun cas faire aucun réglement ni prononcer comme juges en dernier ressort, ou enjoindre à aucun juge ressortissant devant eux dans les

cas de l'édit seulement, la publication & enrégistrement d'aucun édit, declarations ou lettres patentes.

XII. Aucune contestation ne pourra être jugée en dernier ressort que sur la réquisition des parties : faisons défenses à nos procureurs de requerir, & auxdits officiers d'ordonner d'office, qu'aucune contestation sera jugée présidialement ; pourra au surplus du dernier ressort être requis par les parties, ou l'une d'elles, en tout état de cause ; sans néanmoins qu'à raison de ladite réquisition les jugements dont il auroit déjà été interjetté appel, puissent être censés rendus en dernier ressort.

XIII. Lorsque le dernier ressort aura été requis par l'une des parties, lesdits juges seront tenus avant de prononcer aucun autre jugement, de statuer préalablement & séparément sur leur compétence présidiale, & d'ordonner que la cause sera jugée en dernier ressort, ou qu'elle sera jugée à l'ordinaire, à quoi ils procéderont sommairement sur les conclusions de nos procureurs esdits sieges, par une sentence contradictoire avec les parties, ou par défaut, qui ne pourra être rendue par moins de cinq juges ; ce qui aura lieu, soit que le présidial ait été saisi de la contestation en premiere instance, soit qu'il l'ait été par la voie de l'appel.

XIV. Dans le cas où l'une des parties se seroit pourvue au parlement, & l'autre au présidial, sur l'appel de la même sentence du juge inférieur, il sera sursis à toutes procédures sur lesdits appels, jusqu'à ce que le présidial ait prononcé sur sa compétence contradictoirement, ou par défaut en la forme portée par l'article précédent, & ce à peine de nullité de tout ce qui seroit fait depuis l'assignation donnée sur l'appel au présidial.

XV. Les sentences que lesdits officiers rendront sur leur compétence, seront sujettes à l'appel, dans le cas seulement où ils auront retenu la cause pour prononcer en dernier ressort. Voulons que leurs dits jugements soient exécutés lorsqu'ils auront délaissé, sans que la partie qui aura requis le dernier ressort puisse en interjetter sous aucun prétexte.

XVI. Les sentences, par lesquelles lesdits juges auront retenu la connoissance d'une contestation pour y prononcer en dernier ressort, passeront en force de chose jugée, s'il n'en est pas interjetté appel dans huitaine après la signification à personne ; & sera ledit appel relevé dans le de-

lai de quinze & d'un jour par dix lieues. Voulons que le premier acte de son déclinatoire soit regardé comme un acquiescement, sans qu'en aucun cas elle puisse être relevée de la fin de non-recevoir résultante de l'expiration des délais ou de son acquiescement.

XVII. Les appellations des jugements de compétence seront portées en nos cours; le délai de l'assignation sur lesdits appels ne sera que de huitaine & d'un jour pour dix lieues; & seront lesdites appellations instruites & jugées incessamment & comme matiere sommaire par l'avis de nos avocats & procureurs généraux en la forme prescrite par l'article IV du titre VI de l'ordonnance de 1767.

XVIII. Enjoignons à nos avocats & procureurs généraux de tenir exactement la main à l'exécution des édits & ordonnances concernant la présidialité dont nous chargeons leur honneur & conscience: & seront les appels interjetés en nos cours, de jugements de compétence rendus par les lesdits juges présidiaux, jugés suivant les dispositions desdits édits, sans avoir égard à aucun acquiescement des parties sur la compétence desdits juges donné depuis que l'appel aura été relevé; tous lesquels acquiescements, soit qu'ils précedent ou qu'ils suivent le jugement définitif du fonds de la contestation par lesdits juges présidiaux, nous avons dès-à-présent déclaré nuls & de nul effet; ce que nous voulons être exécuté à peine de nullité dont nous nous réservons la connoissance.

XIX. Les appels des jugements de compétence ne seront point suspensifs, & il ne pourra point être accordé d'arrêt pour défendre auxdits juges de passer outre au jugement de la contestation, à peine de nullité & de tous dépens, dommages & intérêts payables tant par la partie que par son procureur solidairement, même d'amende contre le procureur. Voulons qu'il puisse être procédé au jugement de la contestation portée au présidial, nonobstant & sans préjudice desdites appellations, & que les jugements, soit interlocutoires, soit définitifs qui pourront y être rendus, soient exécutés en dernier ressort, si le jugement de compétence est confirmé, ou à la charge de l'appel, si le présidial n'est pas jugé compétent.

XX. Au moyen des dispositions ci-dessus concernant les jugements de la compétence présidiaux de leur ressort, révoquons en conséquence, en tant que de besoin, la disposition de l'article XXVI du titre II de l'ordonnance de 1737, & autres réglements au sujet desdits conflicts.

XXI. Toutes demandes incidentes, dont l'objet réuni à celui de la demande principale excéderoit la somme de deux mille livres, & qui seroient formées depuis la réquisition du dernier ressort, ne pourront être reçues, sauf aux parties à se pourvoir par nouvelle action pour raison desdites demandes, autres néanmoins que celles qui ne peuvent plus être formées, aux termes de l'article IV ci-dessus.

XXII. Il sera statué à l'audience, ou sur délibéré, sur toutes les causes qui seront dans le cas d'être jugées en dernier ressort par lesdits juges présidiaux : leur enjoignons de ne prononcer d'appointement que dans les affaires qui exigeront indispensablement une instruction par écrit ; & dans ce cas, leurs épices ne pourront excéder la somme de six livres pour les jugements interlocutoires, & celle de douze livres à l'égard de ceux qui seroient définitifs.

XXIII. Aucun jugement contradictoire ou par défaut, interlocutoire ou définitif, autre que ceux dont il est fait mention dans l'article XV ci-dessus, ne pourra être exécuté en dernier ressort, s'il n'en est fait mention au commencement du dispositif, & s'il n'est rendu au nombre de sept juges au moins, lesquels signeront sur la minute, & dont les noms & qualités seront marqués par le greffier. Ordonnons pareillement aux greffiers d'y faire mention des jugements & arrêts intervenus sur la compétence. Voulons en outre que les dépens soient taxés & liquidés dans les jugements définitifs.

XXIV. Permettons à nosdits officiers, dans le cas où ils ne se trouveroient pas en nombre suffisant, d'appeller d'anciens gradués non suspects aux parties, au nombre de trois au plus, & par préférence nos avocats procureurs desdits sieges, dans les causes où il n'échet de donner de conclusions.

XXV. Les jugements des juges présidiaux, dans lesquels les formalités prescrites par les deux articles précédents, n'auront pas été observées, seront sujets à l'appel en nos cours, encore qu'il y eût sentence de compétence présidiale, acquiescée par les parties, ou confirmée par arrêt ; & seront tenus les appellants d'exprimer dans les lettres de relief d'appel, ou dans la requête par laquelle ils demanderont d'être reçus appellants, qu'ils interjettent ledit appel, attendu que la sentence ne fait point mention qu'elle ait été rendue en dernier ressort, ou qu'elle n'a pas été rendue & signée par le nombre requis de juges, faute de la

quelle déclaration l'appel ne pourra être reçu, ni les lettres de relief expédiées ; &, dans le cas où l'omission alléguée par l'appellant ne se trouveroit pas effective, il sera purement & simplement déclaré non-recevable & condamné en trois cent livres d'amende, moitié envers nous, moitié envers la partie.

XXVI. Tout jugement rendu en conformité des articles XX & XXI ci-dessus, sera exécuté en dernier ressort, sans que l'appel en aucun cas, même à titre d'incompétence ou autrement, en soit recevable, & sans que nos cours puissent, même sous prétexte d'inspection de police, prendre connoissance de ce qui sera prononcé par lesdits jugements, relativement aux contestations des parties en principal, intérêts, frais & depens. Faisons défenses aux officiers de nos chancelleries de sceller aucuns reliefs d'appel esdits cas à peine de nullité, & aux procureurs d'occuper sur iceux, à peine contre les parties de trois cent livres d'amende, moitié envers nous, moitié envers la partie, & d'interdiction contre les procureurs : toutes lesquels peines seront prononcées d'office & sur les conclusions de nos procureurs généraux en nos cours, quand même les parties n'y auroient pas conclu ; & ne pourront, à *l'occasion* desdits appels, être introduits aucuns réglements de juges entre nosdites cours & lesdits juges présidiaux, sans préjudice des voies de droit contre les jugements en dernier ressort.

XXVII. En chaque bailliage & sénéchaussée où il y a présidial ils ne formeront qu'un seul & même siege, sans que, dans l'ordre des séances & du service, soit pour les audiences ou pour la chambre du conseil, il puisse être fait distinction des affaires sujettes au dernier ressort, & de celles sujettes à l'appel. Voulons que les unes & les autres soient portées indistinctement aux mêmes audiences, chambres on séances, sans aucun changement ; quant au surplus dans l'ordre ordinaire du service, n'entendons innover, quant aux usages & à la forme des séances de notre châtelet de Paris.

XXVIII. Dérogeons à toutes loix, ordonnances ou réglements contraires aux dispositions du présent édit, que nous voulons être gardé & observé en tout son contenu, à compter du jour de sa publication & enrégistrement en nos cours, à peine de nullité de tout ce qui seroit fait au préjudice desdites dispositions. Si donnons en mandement....., &c.

C'est à l'expérience à instruire le legislateur des imperfections qui peuvent se trouver dans ses ordonnances : c'est elle, par exemple, qui fera voir si les articles XIV & XV pourront s'exécuter sans embarras ; si les délais ou les frais nécessaires pour faire juger l'appel sur la compétence, ne produiront pas pour les particuliers une surcharge directement contraire à l'esprit de la loi, & des difficultés capables d'en éluder l'effet.

C'est elle encore qui apprendra si les articles XXV & XXVI auront une exécution paisible & entiere ; si les présidiaux abandonnés à eux-mêmes, pourront soutenir une existence à laquelle ils ne sont pas encore accoutumés, & si les parlements, pour la respecter, n'auront pas besoin d'une autre inspection que celle de la loi même.

L'article XXV autorise à interjetter appel devant eux, des jugements dans lesquels certaines formalités prescrites n'auront pas été observées ; mais le XXVI interdit l'appel des jugements rendus avec d'autres formalités aussi indiquées : & si la chicane, si la mauvaise foi, si l'ignorance confondent ces limites ; si ensuite l'amour-propre, plus naturel encore aux corps politiques qu'aux individus séparés, & plus impérieux, veut soutenir cette interversion de la loi, qui en sera l'arbitre ? Qui prononcera contre la cour souveraine, si c'est elle qui a tort !

Sans doute que le législateur a compté sur la sagesse des magistrats, honorés de sa confiance, & du dépôt de son autorité.

Au reste, s'il est permis à un sujet de faire des vœux d'après une loi, & de souhaiter que le pouvoir, une fois occupé des objets utiles, ne suspende point sa marche bienfaisante, j'oserois ici me rendre l'interprête de tous les bons citoyens,

& porter jusqu'au trône l'espoir qu'ils nourrissent de voir enfin établir dans l'administration de la justice un ordre qui y est encore inconnu : de voir disparoître cette bigarrure coûteuse, cette multiplicité accablante, cette rivalité interminable, qui fait, de ce moyen d'assurer la paix intérieure, l'aliment d'une guerre intestine.

Par cet édit même, les présidiaux sont spécialement exclus de la connoissance des affaires *criminelles*, *bénéficiales*, *domaniales*, &c. L'objet de cette restriction est de ménager les tribunaux qui sont en possession de ce terrein fertile, où les passions font germer tant de disputes. Peut-être peu à peu se familiarisera-t-on avec l'idée de les incorporer aux présidiaux, & d'établir, dans cette dispensation précieuse de l'autorité, une unité bien desirable.

Ce qu'on appelle *petit criminel* sur-tout, est peut-être ce qu'il seroit plus intéressant de leur approprier. Des rixes, des grossesses, des débats sans conséquence & sans objet, ne sont jugés par eux qu'en premiere instance : il faut en porter la discussion définitive à cent lieues de l'endroit où ils sont nés : il faut venir plaider de la Rochelle à Paris, pour savoir qui paiera les frais de couches d'une servante, qui accuse un domestique d'avoir été son séducteur : ces idées & bien d'autres sans doute frapperont, avec le temps, le gouvernement, & nous en verrons éclorre des loix, dignes de sa sagesse.

Au reste, celle-ci semble préparer à la destruction absolue du grand conseil. De toutes ses prérogatives, la protection des présidiaux étoit presque la seule qui fut confirmée par l'usage, & que l'on n'attaquât pas directement. En la perdant, il perd sa plus ferme ressource & la plus sensible mar-

que de son existence. Est-ce un bien ; est-ce un mal que son anéantissement ? C'est toujours l'avenir qui nous l'enseignera. Dès à présent, les avis sont partagés. Le passé justifie également les craintes & les espérances, les applaudissements & les regrets.

Parallele de Paris & de Londres.

Paris & Londres sont aujourd'hui les deux plus grandes cités de l'Europe, sans contredit, & probablement de l'univers. C'est un petit mérite : c'est le bonheur des habitants, & non pas le nombre des maisons qui fait la gloire d'une ville.

Cependant on voit très-souvent des François & des Anglois disputer sérieusement, pour décider, chacun en leur faveur, cette ridicule supériorité, ce qui est à peu près impossible, la forme de ces deux villes ne pouvant pas même se comparer. Il n'y a aucune combinaison à établir entre leurs forces, leur étendue, & leur population. On ne pourroit réussir à fixer les idées à cet égard que par un arpentage exact, & un dénombrement fidelle ; or ces deux opérations n'ont pas encore été faites.

Ce qui est seulement certain, c'est que Paris étant à peu près rond, on ne doit pas être étonné de trouver Londres très-long & très-étroit, & d'apprendre que dans les aggrandissements journaliers qui s'y font, on s'attache sur-tout à éviter l'apparence circulaire. La Seine divisant Paris en deux moitiés presque égales, la Tamise n'a pas manqué de se tenir opiniâtrement sur un seul côté de la vaste & orgueilleuse capitale qu'elle arrose : mais on peut dire de son antagoniste, comme de la sage Marthe, qu'elle *a pris la bonne part.*

Il résulte de cette situation de Londres une distance excessive entre toutes ses parties. Une visite du quartier de Westminster, où loge la noblesse, dans la cité, où s'est fixé le commerce, est un véritable voyage. Pour peu que l'on continue encore à bâtir dans les extrêmités, il faudra établir des postes pour le service de la ville, & l'on ne pourra la parcourir qu'avec des relais. D'un autre côté, la Tamise ne la baignant ainsi que latéralement, tous les avantages usuels que peut procurer une riviere à une ville dont elle traverse le centre, sont perdus pour Londres.

Dans Paris, la surface du terrein étant extrêmement chere & précieuse, on a bâti pour ainsi dire, autant dans l'air que sur la terre : chaque maison est, comme la ville entiere, composée des différents ordres que la société comprend. Le commerce, qui a besoin d'être facilement accessible, occupe le bas : le centre est consacré à l'aisance, qui cherche à réunir la salubrité avec l'agrément : les combles sont la retraite de l'indigence, qui achete, par un surcroît de fatigue, la diminution de ses loyers : ce qui fait souvent, d'un seul bâtiment, une espece de colonie particuliere, qui rassemble beaucoup de familles.

Mes lecteurs comptent d'avance trouver ici une distribution toute opposée, & ils ont raison. Une famille Angloise se trouveroit à l'étroit, s'il falloit qu'elle partageât un même édifice avec un voisin, ou humiliée, si elle en occupoit le haut, tandis que d'autres jouiroient du bas. Pour éviter cet affront, ils ont fait de leurs habitations de véritables échelles où il faut sans cesse monter & descendre : on peut juger de quelle incommodité sont des étages de trois pieces au plus, souvent de deux, & dont une seule a quelque grandeur.

Cette

Cette distribution autoriseroit à croire que Londres est beaucoup moins peuplé que Paris : la premiere de ces villes est infiniment plus étendue que l'autre : mais ayant des rues très-larges & des places très-multipliées (a), ce qui consacre à l'agrément une partie considérable de son terrein, chaque maison ne contenant qu'un ménage, il est probable qu'elle recele moins d'hommes, quoique l'enceinte en soit plus vaste : mais encore une fois, ce seroit une bien frivole victoire que celle-là : quelque peuplée que fût la Bastille, ce n'en seroit pas moins le plus horrible des séjours.

Un avantage plus flatteur qu'a incontestablement Londres sur Paris, c'est le coup-d'œil de l'opulence dans tous les états : ici point de misere, au moins apparente : les classes les plus viles annoncent de l'aisance, & même quelque superflu.

Les hommes sont simplement, mais chaudement vêtus : les femmes, sans une affectation frivole de luxe, ont ce qui caractérise l'opulence. Du linge fin, des mousselines choisies, des mantelets, des tabliers, des chapeaux garnis de larges dentelles, des robes de soie, toujours fraiches, des juppons d'un blanc éblouissant. La propreté,

---

(a) J'en compte 17 au moins, dont plusieurs sont beaucoup plus étendues que la Place royale à Paris ; mais presque toutes ont le même désagrément : celui d'être défendues par des grilles inaccessibles, qui présentent l'idée d'une propriété exclusive & de la privation dans les lieux qui devroient être spécialement consacrés à la jouissance publique. On en a fait des promenades particulieres pour les maisons voisines qui en ont seules les clefs : cela peut être agréable & commode ; mais ce n'en est pas moins un attentat contre la propriété commune, & je suis étonné, je l'avoue, qu'il ait été commis à Londres sans reclamation.

extérieure eſt commune aux deux ſexes ; mais la nature des étoffes dont eſt compoſé l'habillement des femmes, la rend plus agréable chez elles.

Et cet éclat n'eſt pas un effort d'un jour, acheté par le ſacrifice de toute la ſemaine : la propreté ici eſt habituelle : on n'y connoît pas cette diſtinction de jours ouvrables, déshonorés par des haillons, & de jours de fêtes, où il faut s'épuiſer par une magnificence onéreuſe. La ſeule fête que l'on y chomme, le dimanche, eſt voué à l'oiſiveté : mais il ne l'eſt pas à l'oſtentation puérile d'un luxe démenti le reſte du temps par de ſales guenilles.

Et, je le répete, cette aiſance eſt générale, au moins dans Londres. J'ignore l'état des campagnes à cet égard : il ne m'a pas encore été poſſible d'aller étudier l'Angleterre hors de la capitale ; qui en fait, après tout, une bien conſidérable portion. J'imagine bien qu'il doit y avoir une différence très-ſenſible : mais c'eſt ſur quoi je ne puis encore avoir que des doutes.

Cette opulence générale à Londres eſt nourrie par pluſieurs cauſes, où l'on retrouvera toujours les Anglois préciſément à l'extrêmité oppoſée à celle où ſe tiennent les François.

D'abord une ſpéculation qui fait honneur aux premiers, c'eſt que la diſproportion exceſſive qui ſe trouve dans la valeur d'une infinité d'objets d'un royaume à l'autre eſt ſenſible ici, ſur-tout dans les objets de luxe. Ce qui eſt eſſentiel à la vie n'eſt pas très-cher à Londres. Le meilleur pain y vaut communément deux ſols & demi la livre, ce qui fait environ cinq de nos ſols (*a*), la viande

---

(*a*) Le ſol de Londres fait à peu près 2 ſols de Paris, & ici tout eſt évalué en ſols Anglois.

choisie ne coûte que 5 sols, & il y en a à meilleur marché. Le beurre est ordinairement à 9 & 10 sols la livre (*a*), la bierre forte, en détail, se paie 3 sols ½ le pot, ou la bouteille de France. De ces prix, plusieurs sont ceux de Paris, & même plus bas.

Celui des légumes est aussi accessible : celui du poisson est habituellement moindre de moitié, souvent des deux tiers : la subsistance journaliere n'a donc rien d'effrayant, & ce qui s'appelle la *vie*, le nécessaire, c'est-à-dire la plus forte dépense du peuple n'est pas plus coûteux à Londres qu'à Paris.

Mais les bénéfices y sont bien plus forts : j'ai déjà parlé du gain que s'approprioient les détailleurs : les gens aisés ont l'équité de ne pas s'en plaindre. Il en est de même des ouvriers : celui dont on acheteroit à Paris la semaine dix, douze francs, gagne ici une guinée & plus : une malheureuse couturiere qui fait des robes, des chemises, ou brode des manchettes, se croit payée, en France, quand elle a gagné, dans 13 à 14 heures de travail, 10, 12 sols ; ici une fille qui veut bien se prêter aux mêmes travaux, reçoit deux shellings, & peut en gagner trois.

Et ce n'est pas avec le soleil qu'elle commence sa carriere, ou à la lueur lugubre d'une lampe en hiver, elle se leve à 7, à 8 heures : elle prend son thé ; elle babille avec ses compagnes ; sa journée est complette quand elle a donné au travail les huit heures que le dîner lui laisse, depuis neuf

---

(*a*) La livre de commerce ici ne pese que 14 onces : ce qui, dans le parallele, renchérit les denrées d'un septieme, par comparaison avec les valeurs de Paris.

heures du matin jusqu'à sept du soir, & il en est de même de tous les états.

. Il faut avouer que cette vie est plus douce, plus humaine, plus juste que les usages de France, où la rétribution est toujours d'autant plus modique que le travail est plus utile, & où de toutes les professions laborieuses, les plus pénibles, celles qui exigent plus d'efforts ou d'assiduité, sont toujours les moins lucratives.

D'après cet état des choses, ce qui compose la basse bourgeoisie, le petit marchand, l'artisan, le manouvrier même, doivent être, comme on le voit, infiniment plus aisés à Londres qu'à Paris. Il est vrai que le drap est plus cher; il est vrai qu'ils paient leurs souliers sept à huit *shellings*; mais la dépense de la chaussure & de l'habit ne se renouvelle pas tous les jours; mais chacun d'eux recevant une paie journaliere double, pour le moins, & ne dépensant pas plus pour vivre que l'homme de sa classe de l'autre côté de la mer, il lui reste un superflu bien plus considérable, qu'il peut appliquer à son entretien & même à ses plaisirs.

Cet exemple a été violemment allegué ces dernieres années, par des hommes qui se disoient zélés pour le bien public, & à qui leurs bonnes intentions du moins auroient acquis des droits à la reconnoissance, si elles avoient été accompagnées d'autant de bonne foi que d'ardeur; si, en prêchant la liberté ils n'avoient exercé le plus odieux despotisme. Se méprenant toujours, faute d'avoir rien approfondi; tirant éternellement des conséquences générales de quelques petits faits particuliers dont ils ignoroient les causes, les économistes disoient, ils murmurent encore, que le haut prix des denrées est la source de la prospéri-

té de l'Angleterre ; que tout y est cher, & que le peuple y est heureux : d'où ils ont conclu, que pour que le peuple fût heureux de même en France, il falloit se hâter d'y rendre tout cher de même, sur-tout les objets de consommation.

C'étoit là précisément la grande méprise.

Le peuple n'est plus heureux en Angleterre qu'en France, que par la raison directement contraire : c'est que dans le premier de ces royaumes, beaucoup de choses, & sur-tout la main-d'œuvre, étant plus cheres que dans le second, les denrées de premiere nécessité, les objets de consommation grossiere, le pain, la viande, les légumes, la bierre, sont à peu près au même prix dans les deux, & que, par conséquent, le peuple y a infiniment plus de ressources (a).

S'il y a une différence aussi essentielle dans le sort de cette espece d'hommes d'un pays à l'autre, il n'y en a pas moins dans leur caractere, dans leur maniere d'être & de travailler. L'artisan François est toujours dans l'humiliation ou la reconnoissance : il semble avoir les plus grandes obligations à celui qui l'emploie, & l'on s'en prévaut. Le proverbe, *travailler comme un mercenaire*, indique assez combien on ménage peu, dans le pays où il est en usage, l'infortuné qui en est l'objet.

La moindre augmentation de prix lui fait faire des prodiges d'industrie & d'assiduité. Il est susceptible des idées de gloire & d'émulation. Mal-

---

(a) Apparentes, du moins ; & à Londres, car la mendicité, excessivement multipliée en Angleterre, malgré les secours, indique quelque vice secret & une véritable misere intérieure. C'est ce que je ne pourrai découvrir qu'après avoir voyagé dans les provinces.

gré la bassesse de sa misere, il sacrifie souvent, de lui-même, son gain au plaisir de mieux faire qu'un autre ; son excessif dénuement est seul un obstacle à ses progrès.

Et ce qu'il y a de honteux pour nos mœurs, pour nos loix, c'est que l'oppulence qui lui dispute jusqu'à la plus modique solde, le rend responsable même de ses propres bizarreries. Un ouvrage qui lui déplait, elle le lui laisse : elle le force à en supporter la perte ; il se résoud de lui-même au sacrifice, par la crainte de perdre ce qu'il appelle une pratique, & s'il avoit la fermeté de s'y refuser, les tribunaux lui en feroient une nécessité. Ils le condamneroient à dédommager le riche capricieux qui se plaindroit d'avoir eu son habit manqué, ou sa boiserie gâtée.

L'artisan Anglois ne connoît point ces entraves, & il est loin de se les donner : il est *fier* : c'est lui qui a l'air d'obliger, quand il veut bien travailler. Il ne se pique ni d'émulation, ni d'industrie. Une routine servile est son unique mérite. Il finira passablement un morceau d'acier, parce qu'il *s'est* livré à ce genre de travail exclusivement : mais il ne fera jamais, il ne pensera jamais à faire que la partie bornée à laquelle il se sera fixé. Au bout de trente ans, il est encore au même point.

Demandez à celui qui fait le tour d'une boucle, d'en évuider la chappe, il y échouera. Il ne voit dans son métier qu'un moyen méchanique de gagner tant de shellings par semaine. L'idée de la considération attachée au succès, & de la fortune que produit cette considération, ne le touche point : il aura vécu, il mourra sans avoir jamais donné à sa lime, ou à son ciseau une autre impulsion que celle qu'on lui a enseignée, en lui mettant pour la premiere fois ces outils dans la main.

Auffi, de jour en jour, fuis-je plus confondu de leur réputation. Il feroit imprudent peut-être de décider fi, dans la politique, dans la morale, dans l'art de la guerre, dans tout ce qui fuppofe l'énergie de l'ame ou la profondeur des reflexions, les Anglois l'empotent réellement fur les François; mais à l'égard de l'induftrie mécanique, de cette adreffe qui ne veut que des doigts légers, animés par un efprit attentif & capable de faifir plufieures combinaifons, je ne crains pas d'affurer que, malgré l'éclat de leur renommée, les ouvriers de la Tamife font, en tout genre, au deffous de ceux qui languiffent ignorés & miférables dans nos attéliers.

Il y a une infinité d'objets où les premiers ne peuvent réellement pas foutenir, & ne foutiennent pas en effet la concurrence. Ainfi leurs teintures noires font d'une imperfection rebutante; ils ne favent pas la faire pénétrer dans le tiffu de certaines étoffes. Leurs chapeaux, par exemple, ne font teints qu'au dehors : de forte qu'on ne peut pas les couper, fans que le blanc de l'intérieur ne décele la maladreffe, l'incapacité de l'ouvrier. Il en eft de même de leurs dentelles noires. Leurs étoffes de foie font infiniment plus légeres & moins frappées que les nôtres. Leurs rubans font mous, fans confiftance. Toujours attentifs à féduire, à tromper les yeux, ils font un damas moitié laine, & moitié foie, dont la partie brillante eft de cette derniere matiere : mais cet affemblage inégal, qui couvre une indigence effective, a le défaut de tout ce qui s'appelle *rufe* : il n'a point de folidité : la laine mange la foie; les deux tiffus fe tendent inégalement, en raifon de leur foupleffe refpective, & quand l'un a cédé, l'autre qui n'eft plus foutenu fe dé-

chire bientôt aussi ; de sorte que ce que cette imposture paroît donner d'économie sur le prix primitif, est plus qu'absorbé par la nécessité des promptes réparations.

Dans les objets même où les artisans de *la* Grande-Bretagne ont une supériorité effective, s'il y en a, ce que je n'ai pas encore trouvé, il ne faudroit, je le répete, l'attribuer qu'à la différence du prix de la main d'œuvre ; il ne permet aux nôtres, ni de finir, ni même d'inventer. Eternellement comprimés par le besoin, forcés sans cesse, quand ils travaillent, de chercher à diminuer, non pas leurs fatigues, mais la rétribution qui doit en être l'équivalent, il *est* encore étonnant qu'ils arrivent à quelque propreté dans l'exécution.

Si jamais une heureuse révolution les délivroit de la servitude où les tient l'avarice de l'opulence ; si on rétablissoit l'équilibre entre leurs salaires & leurs besoins, non pas en renchérissant le pain amer dont ils n'ont pas en suffisance, mais en portant l'augmentation sur la *solde* de leur industrie, c'est alors qu'on la verroit s'exalter ; c'est alors que se dissiperoit l'illusion où est encore l'Europe sur celle de nos rivaux.

Cette illusion embrasse tous les genres, & elle est peut-être entretenue par les François eux-mêmes. Cette remarque fournit encore dans le parallele des deux nations une différence bien caractéristique, bien essentielle.

L'Anglois sans aimer ses compatriotes, sans se soucier beaucoup d'eux, ni de leur gloire, les loue sans cesse, avec emphase, pour son propre honneur. C'est lui qu'il veut rendre estimable, par le bien qu'il dit d'eux. C'est son propre orgueil qu'il caresse, en leur offrant l'encens avec lequel il les divinise.

Dans l'intérieur, il se livre bien à la satire la plus amere : les papiers publics sont inondés de fiel : mais un voile national, la difficulté de la langue, cache aux étrangers ces révélations, souvent encore plus sinceres que cruelles.

Hors de leur isle, les Anglois n'ouvrent la bouche que pour faire le panégyrique de tout ce qu'elle produit ; & mettant de l'art jusques dans leur enthousiasme, quand c'est la nation qu'ils louent, c'est du côté du gouvernement qu'ils l'exaltent ; de sorte qu'ils en font un objet d'envie pour les auditeurs, sans les humilier : & quand ils en vantent les individus, c'est du côté des talents, des qualités personnelles : ainsi l'éloge ne semble tomber que sur un particulier ; on n'est pas tenté de le contester, parce qu'enfin il est sûr qu'il y a en Angleterre, comme ailleurs, des talents & des vertus. C'est ainsi qu'on s'est accoutumé, sur tout en France, à regarder la constitution Angloise, comme la meilleure de toutes, parce que tous ceux qui y sont soumis s'en louent ; & la nation elle-même, comme infiniment supérieure, puisqu'elle est composée de gens que leurs compatriotes ne cessent de célébrer.

Le François, au contraire, étourdi, volage, inconséquent, ne se croit grand que de l'humiliation des autres. La louange lui coûte, & la critique lui plait. Il n'aime, comme les enfants, qu'à détruire : toujours porté à rabaisser ce qu'il se compare, son humeur déprisante s'exerce contre ses compatriotes, comme contre l'étranger, mais, par un renversement d'idées & de procédés très-mal-adroit, c'est la nation qu'il dégrade chez l'étranger, & chez lui ce sont les individus, de sorte qu'à l'entendre, le François, de peuple à peuple, l'emporte sur tous les autres, & cepen-

dant, en détail, il n'y auroit pas, ſuivant lui, en France un homme digne d'eſtime ; ce qui ſouleve tout à la fois l'amour-propre de ſes voiſins, & lui fournit des armes pour ſe venger.

C'eſt ce qui s'eſt toujours vu chez nous dans la politique, dans la guerre, dans les arts. Les ſatires les plus ſanglantes répandues dans l'Europe contre ce que l'Europe admiroit de nos généraux, de nos écrivains, de nos miniſtres, partoient de Paris. Le Maréchal de Villars y étoit abhorré; Catinat y fut oublié : il auroit éprouvé des perſécutions s'il avoit été poſſible de perſécuter un homme qui avec tant de droits à l'éclat, ſe condamnoit lui-même à l'obſcurité. Le duc de Choiſeul n'a pas eu de détracteurs plus acharnés que des François. Colbert, dénigré par des plumes Françoiſes, n'a été défendu que par un Genevois (*a*).

Si Quinault, ſi les deux Rouſſeau, ſi M. de Voltaire ont triomphé de la jalouſie, ce n'eſt que par les cris de l'Europe qui ont étouffé celui d'une partie de la nation conjurée contre leur gloire. Boileau, Racine n'ont échappé à cette indigne malignité, innée chez les François, que parce qu'ils étoient encore plus adroits & même plus bas courtiſans que grands poëtes. Avec les talents de Virgile & d'Horace ils en avoient l'humeur ſervile & adulatrice. Quand on lit les flatteries de Boileau envers Louis XIV, quand on apprend que Racine eſt mort de déſeſpoir d'avoir déplu à ce monarque ſuperbe, par un trait de gé-

---

(*a*) Je ne parle ici que des critiques injuſtes : & je ne veux pas dire qu'il n'y ait jamais eu de plaintes motivées contre les miniſtres François.

nérosité patriotique, on regrette que tant de mérite ait été joint à tant de foiblesse.

Nous nous battons aujourd'hui pour Piccini, pour Gluck. Mais Rameau n'a jamais joui de sa gloire : mais Lulli n'a été révéré si universellement que parce qu'il n'étoit pas François.

C'est ce qui n'arrive pas ailleurs, & sur-tout dans la Grande-Bretagne. L'Anglois, né haut, mais factieux, embrasse volontiers un parti, & le sert fidellement. Quiconque s'y annonce avec quelque supériorité est sûr de s'y faire des sectateurs qui le prêchent, & chacun d'eux travaille bien plus à l'illustration de son chef qu'à l'ignominie de ses rivaux.

On a depuis quelque temps essayé de transporter dans la littérature Françoise cette méthode Angloise : nos prétendus philosophes ont battu le tambour, & formé des compagnies, rassemblées sous des enseignes : l'encyclopédisme, l'économisme ont eu des soldats devoués & liés par des serments : mais à l'enthousiasme louangeur des Anglois, ils ont joint la manie déprimante & inhumaine de la légéreté Françoise. Bien plus intolérants, il faut le répéter sans cesse, que les théologiens, plus fanatiques, & avec moins de raison, leurs hommages envers leurs dieux, ont été des cris de proscription contre les blasphémateurs de ces idoles : ils leur ont offert plus d'un sacrifice, moins sanglant, mais non moins odieux, que ceux dont le Mexique souilloit le sanctuaire de Vitzliputzly.

Avec de tels procédés il n'est pas étonnant que les Anglois aient dans le reste de l'Europe, en tout genre, une réputation qu'ils sont peut-être loin de justifier, & que les François n'aient pas la moitié de celle à laquelle ils auroient droit de pré-

tendre. Ce sont ces derniers, qui par leurs disputes, leurs dissensions, leurs louanges inconséquentes, ou leurs censures indiscretes, ont affermi la splendeur de leurs fiers rivaux (a).

(a) Ce que j'avois prévu dans ma lettre sur l'Angleterre (*) n'a pas manqué d'arriver. Des étrangers, & sur-tout des François, m'ont su mauvais gré de la franchise avec laquelle je parle aux Anglois, d'eux, & chez eux : il y a eu des censeurs assez indiscrets, assez peu réfléchis pour en tirer contre moi une conséquence odieuse, & prétendre que cette veridicité chez un peuple à qui je ne devrois, disent-ils, montrer que de la reconnoissance, justifioit tout ce que j'ai éprouvé d'injustices.

Ces reproches ont fait impression sur beaucoup de lecteurs qui ne lisent pas, qui réfléchissent encore moins, & cependant jugent toujours. Il faut bien me défendre, puisqu'on ne cesse pas de m'attaquer. L'ingratitude est un grand vice. Jusqu'à présent on n'a pas beaucoup exercé ma reconnoissance : je serois donc moins excusable qu'un autre d'en manquer.

1°. Je quitterois demain l'asyle que j'ai cherché en Angleterre s'il le falloit payer par des adulations. Pour être bas & rampant je n'avois pas besoin de passer la mer. Avec ces heureuses qualités j'aurois réussi en France comme un autre. C'est en abjurant ici celles qui m'ont valu, chez nous, l'estime des honnêtes gens, que je me montrerois inconséquent & vil.

2°. Supposer que ma franchise puisse déplaire aux Anglois, c'est faire d'eux la plus cruelle satire. Que pourroit-on penser d'une nation qui, aspirant à la gloire de passer pour philosophe, craindroit la vérité, & qui, s'énorgueillissant d'être libre, exigeroit même pour ses imperfections un respect servile ! Il me semble que c'est faire *honneur* & rendre service aux Anglois que de les apprécier. Tant qu'on n'a fait que les louer il étoit permis de balancer sur le degré d'estime qu'ils peuvent mériter ; mais après avoir

---

(*) *Voy. ci-dessus pag.* 129.

Ce feroit ici le lieu de parler des femmes, de rendre hommage à cette partie de la nation Angloife, faite pour lui concilier les efprits que le defpotifme de l'autre aliene affez fouvent. Mais ce n'eft pas un objet fur lequel il foit permis de hafarder légérement fes obfervations.

En général, elles font ici peu communicatives : il faudroit pour les étudier, un temps que mes occupations me permettroient difficilement de confacrer à cet agréable emploi ; il faudroit même mériter de leur part une confiance qu'elles ne prodiguent peut-être pas, & pour la mériter, il faudroit auffi avoir une connoiffance au moins ufuelle de leur langue..

Soit préjugé, foit hauteur, foit timidité, elles ne parlent pas volontiers le François. Celles mê-

---

effuyé la contradiction & l'examen d'un obfervateur impartial, il fera impoffible de leur refufer ce qu'il ne leur aura pas contefté. En perdant beaucoup, même des hommages que leur rend un préjugé aveugle, il leur reftera de quoi flatter un amour-propre raifonnable.

Quand la vérification les rabaifferoit au deffous des François, je ne craindrois pas de le dire, la feconde place après ceux-ci, eft encore affez belle. Les Bretons croient être arrivés à la perfection politique en matiere d'adminiftration intérieure : ils ont donc fait tout ce que leur caractere naturel eft capable d'opérer avec l'aide d'un bon gouvernement. Ils ne peuvent pas aller au delà. Les François, au contraire, toujours contrariés par le gouvernement, toujours flottants entre le defir vague de l'indépendance & l'immobilité douloureufe du defpotifme n'ont encore pu développer aucune de leurs reffources. Si, malgré ces défavantages, ils peuvent encore foutenir l'égalité, par cela même la préférence leur eft due.

Il eft bien étrange que ce foient mes compatriotes qui me faffent un crime de cette obfervation. Je viens d'en dire la raifon ci-deffus.

nies qui l'entendent, n'ont pas toujours *la* complaisance de le laisser appercevoir : elles aiment quelquefois mieux ne point prendre part à une conversation que de se servir de cet idiome proscrit. Peut-être avec plus de ressources pour leur plaire, parviendroit-on à vaincre cette répugnance. Peut-être faudroit-il employer, pour les y engager, un art qui m'est inconnu, & ne pas se rebuter d'une froideur apparente, qui ôte le desir de le tenter.

Ce que je puis dire, du moins à présent, c'est que l'antipathie des hommes pour tout ce qui est *mode*, *usage François*, ne s'est pas étendu jusqu'à elles. Elles ont su secouer le joug de l'habitude à cet égard : les grandes coëffures, les *dentelles fines*, les rubans, les déshabillés, les poudres colorées, sont dès à présent en usage à Londres, au moins autant qu'à Paris, parmi les femmes qui se piquent d'élégance.

Celles qui tiennent encore à leurs usages nationaux, & ne se permettent pas de déguiser, par des ingrédients étrangers, la couleur que la nature a donnée à leurs cheveux, ont au moins *la* ressource des gazes, des dentelles, des *mousselines*, que l'énormité du prix ne les empêche pas de prodiguer. L'entretien d'une femme, dans quelque classe que ce soit, est infiniment plus ruineux ici qu'en France. J'ai déjà observé combien les superfluités étoient cheres, & l'on conçoit que cette disproportion doit être sensible, surtout dans ce qui tient à la toilette dont le superflu est ici, comme par delà la mer, la partie essentielle.

Les Anglois laissent, sur cet article, à leurs femmes, une liberté absolue, peut-être pour les consoler du peu d'influence qu'elles ont d'ail-

leurs dans la société. Vous trouverez encore à cet égard la même différence entre les deux nations.

En France une femme est, précisément comme un visir de Turquie : toute-puissante d'un côté, réduite de l'autre à l'excès de la dépendance, elle est l'objet de tous les hommages, & voit s'éclipser toute sa splendeur, dès qu'il plait au despote qu'on appelle son mari. Il n'y a pas d'intrigue qu'elles ne dirigent, point de ministres qu'elles ne conduisent ou ne déplacent ; point de réputation qu'elles ne fixent, en bien ou en mal ; point d'affaires publiques ou privées dont elles ne soient le centre & le mobile ; point de fêtes qu'elles n'embellissent, & n'animent ; & en même temps, elles ne disposent de rien chez elles : la plupart sont réduites à une pension chétive, qu'il faut souvent avoir l'humiliation de solliciter. Ce n'est pas seulement de l'indifférence, c'est du mépris que les tribunaux leur prodiguent. L'autorité même, qu'elles subjuguent individuellement, ne leur montre en général que du dedain & de la dureté.

Exclues du trône national par leur sexe, les petits trônes particuliers qu'on leur éleve dans les cercles sont souvent ébranlés par des revoltes impunies : il est impossible d'imaginer avec quelle légéreté on les outrage, avec quelle impudence on les affiche. Jamais il n'y a eu un contraste aussi frappant de servitude & de pouvoir, réunis sur la même tête, que dans l'état où nous tenons cette partie charmante, variable, courageuse & adroite du genre-humain.

Ici elles n'éprouvent

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité ;

elles ne se mêlent & ne peuvent se mêler des affaires publiques ; elles en paroissent même peu jalouses. Soit indolence naturelle, soit habitude ; la retraite, une vie libre, mais intérieure, semble leur plaire davantage qu'un éclat importun ; & qu'il faudroit soutenir par des efforts turbulents. Les intrigues du cœur, si elles en ont, restent cachées (*a*) les soins de la famille les absorbent ; & cependant, je l'ai dit, elles sont très-curieuses de leur parure. Elles sont elles-mêmes la divinité à qui elles en offrent l'hommage.

Leurs maris ne les gênent, ni les restreignent sur cet article. C'est un jouet avec lequel ils les amusent : elles font, en général, une dépense en ajustements, qui ne peut être compensée que par la très-grande simplicité à laquelle les hommes s'astreignent.

(*a*) Il y a à cet égard une très-grande injustice dans les mœurs des Anglois. Qu'en France, où le plaisir de faire parler d'elles est pour les femmes une vraie jouissance, elles soient exposées aux désagréments de cette publicité qui les flatte, c'est une espece de justice ; mais qu'ici, où elles ne la cherchent pas, elles en aient les inconvénients ; qu'on ne se permette pas seulement de les compromettre verbalement dans les cercles ; qu'on les outrage par écrit ; que les gazettes soient remplies d'anecdotes scandaleuses & souvent fausses, où la précaution de ne donner que la premiere & la derniere lettre du nom des actrices ne fait que rendre la médisance plus piquante & le coup de poignard plus aigu, c'est un des plus grands abus de la liberté d'imprimer, & une des plus cruelles licences qu'il soit possible de tolérer.

Heureusement l'indifférence Angloise la rend moins dangereuse. Chacun étant tour-à-tour traduit sur le théâtre mobile des gazettes, on est moins affecté du rôle qu'on y joue. Cependant, je le répete, à l'égard des femmes, c'est une inconséquence & une injustice.

Du reste elles ont des droits plus étendus qu'en France. Le divorce leur laisse, comme à leurs tyrans, l'espoir de briser la chaîne du mariage, quand elle est souillée ou insupportable. Les dettes qu'elles contractent sont communes, & le mari en est chargé. Elles parviennent au trône, & jouissent ainsi, par députées, s'il est permis de le dire, quand il plaît à la nature, d'un empire politique universel, que les mœurs refusent, dans l'intérieur, à chaque individu. Mais si cette prérogative leur est chere, elles doivent faire bien des vœux pour que la loi Salique se soutienne en France. Si jamais nous nous en dégoûtions, à coup sûr les Anglois ne manqueroient pas de l'accueillir, & de l'incorporer à leur constitution.

Du reste, il est difficile de hasarder un parallele entre le beau sexe des deux royaumes; il n'y a pas d'égalité encore une fois dans les moyens de s'instruire : les Françoises se montrent, & les Angloises se cachent. N'y eût-il que le chapeau, ornement inséparable ici, c'en seroit assez pour donner aux observateurs de la défiance, non pas de celles qui le portent, mais d'eux-mêmes.

Le chapeau est un mystere qu'il faut révérer, & non pas approfondir : il y a tout à parier que si Homere avoit écrit sur les bords de la Tamise, il auroit donné à Vénus un chapeau pour seconder sa ceinture. Je ne suis pas assez indiscret pour me hasarder à pénétrer les raisons qui rendent les Angloises si fidelles à cet appareil : ce que je crois avoir éprouvé cependant, c'est qu'avec lui les beautés sont communes ici, & sans lui, elles sont très-rares : mais je n'oserois le dire tout haut : on me rappelleroit au rouge de nos Françoises, &, puisqu'il faut être trompé, j'aime mieux, je l'avoue, l'imposture du chapeau que celle du vermillon.

RÉFLEXIONS

Sur l'arrêt du Conseil d'état du Roi, portant réglement sur la durée des priviléges en librairie, donné en Août 1777.

Le Roi s'étant fait rendre compte, en son conseil, des mémoires respectifs de plusieurs libraires, tant de Paris que des provinces, sur la durée des priviléges & sur la propriété des ouvrages, sa majesté a reconnu que le privilege en librairie est une grace fondée en justice, & qui a pour objet, si elle est accordée à l'auteur, de récompenser son travail : si elle est obtenue par un libraire, de lui assurer le remboursement de ses avances & l'indemnité de ses frais : que cette différence dans les motifs qui déterminent les priviléges, en doit produire une dans sa durée : que l'auteur a sans doute un droit plus assuré à une grace plus étendue, tandis que le libraire ne peut se plaindre, si la faveur qu'il obtient est proportionnée au montant de ses avances & à l'importance de son entreprise : que la perfection de l'ouvrage exige cependant qu'on en laisse jouir le libraire pendant la vie de l'auteur avec lequel il a traité ; mais qu'accorder un plus long terme, ce seroit convertir une jouissance de grace en une propriété de droit, & perpétuer une faveur contre la teneur même du titre qui en fixe la durée ; ce seroit consacrer le monopole, en rendant un libraire le seul arbitre à toujours du prix d'un livre ; ce seroit enfin laisser subsister la source des abus & des contrefaçons, en refusant aux imprimeurs de province un moyen légitime d'employer leurs presses. Sa majesté a pensé qu'un réglement qui restreindroit le droit exclusif des libraires au temps qui sera porté dans le privilege, seroit leur avantage, parce qu'une jouissance limitée, mais certaine, est préférable à une jouissance indéfinie, mais illusoire, qu'il seroit l'avantage du public, *qui doit en espérer que les livres tomberont à une valeur proportionnée aux facultés de ceux qui veulent se les procurer* : qu'il seroit favorable aux gens de lettres, qui pourront, après un temps donné, faire des notes & des commentaires sur un auteur, sans que personne puisse leur contester le droit de faire impri-

mer le texte : qu'enfin ce réglement feroit d'autant plus utile, qu'il ne pourroit qu'augmenter l'activité du commerce & exciter entre tous les imprimeurs une émulation favorable au progrès & à la perfection de leur art. A quoi voulant pourvoir ; le roi étant en son conseil, de l'avis de M. le garde des sceaux, a ordonné & ordonne ce qui suit :

Art. I. Aucuns libraires & imprimeurs ne pourront imprimer ou faire imprimer aucuns livres nouveaux, sans en avoir préalablement obtenu le privilege ou lettres scellées du grand sceau.

II. Défend sa majesté à tous libraires, imprimeurs ou autres qui auront obtenu des lettres de privilege pour imprimer un livre nouveau, de solliciter aucune continuation de ce privilege, à moins qu'il n'y ait dans le livre augmentation au moins d'un quart, sans que pour ce sujet on puisse refuser aux autres la permission d'imprimer les anciennes éditions non augmentées.

III. Les privileges qui seront accordés à l'avenir, pour imprimer des livres nouveaux, ne pourront être d'une moindre durée que de dix années.

IV. Ceux qui auront obtenu des privileges, en jouiront non-seulement pendant tout le temps qui y sera porté, mais encore pendant la vie des auteurs, en cas que ceux-ci survivent à l'expiration des privileges.

V. Tout auteur qui obtiendra en son nom le privilege de son ouvrage, aura le droit de le vendre chez lui, sans qu'il puisse, sous aucun prétexte, vendre ou négocier d'autres livres ; & jouira de son privilege, pour lui & ses hoirs, à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocede à aucun libraire : auquel cas la durée du privilege sera, *par le fait seul de la cession*, *réduite à celle de la vie de l'auteur.*

VI. Tous libraires & imprimeurs pourront obtenir, après l'expiration du privilege d'un ouvrage & la mort de son auteur, une permission d'en faire une édition, sans que la même permission accordée à un ou plusieurs, puisse empêcher aucun autre d'en obtenir une semblable.

VII. Les permissions portées en l'article précédent, seront expédiées sur la simple signature de la personne à laquelle M. le chancelier ou garde des sceaux aura confié la direction générale de la librairie : & pour favoriser les spéculations de commerce, il sera donné à ceux qui solliciteront une permission de cette espece, connoissance de

toutes les permissions du même genre qui auront été données à d'autres pour ce même ouvrage, & du nombre d'exemplaires qu'il leur aura été permis d'en tirer.

VIII. Sa majesté ne voulant pas permettre que l'obtention de ces permissions soit illusoire, & qu'on en obtienne sans l'intention de les réaliser, ordonne qu'elles ne seront accordées qu'à ceux qui auront acquitté le droit porté au tarif qui sera arrêté par M. le garde des sceaux.

IX. Les sommes auxquelles monteront ces droits, seront payées entre les mains des syndic & adjoints de la chambre syndicale de Paris, ou de celui qu'ils commettront à ladite recette, sans qu'ils puissent se dessaisir de ces deniers que sur les ordres de M. le chancelier ou garde des sceaux, pour les émoluments des inspecteurs & autres personnes préposées à la manutention de la librairie.

X. Lesdites permissions seront enregistrées, dans le délai de deux mois sur les registres de la chambre syndicale, dans l'arrondissement de laquelle seront domiciliés ceux qui les auront obtenues, à peine de nullité.

XI. Sa majesté desirant traiter favorablement ceux qui ont obtenu, antérieurement au présent arrêt, des privileges ou continuations d'iceux, veut qu'ils soient tenus de remettre, savoir, les libraires & imprimeurs de Paris, dans deux mois, les libraires & imprimeurs de province, dans trois mois pour tout délai, les titres sur lesquels ils établissent leur propriété, entre les mains du sieur le Camus de Néville, maître des requêtes, que sa majesté a commis & commet à cet effet; pour, sur le compte qu'il en rendra, leur être accordé par M. le chancelier ou garde des sceaux, s'il y échet, un privilege dernier & définitif.

XII. Ledit délai de deux mois pour les libraires & imprimeurs de Paris, & de trois mois pour les libraires & imprimeurs des provinces, étant expiré, ceux qui n'auront pas représenté leurs titres, ne pourront plus espérer aucune continuation de privilege.

XIII. Les privileges d'Usages des dioceses & autres de cette espece, ne seront point compris dans le présent. Ordonne sa majesté que le présent arrêt sera enrégistré dans toutes les chambres syndicales, imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera. FAIT au conseil d'état du Roi, sa majesté y étant, tenu à Versailles, le trente Août mil sept cent soixante-dix-sept. *Signé* AMELOT.

Cet arrêt, comme on le voit, eſt rendu ſur des mémoires reſpectifs, ſur une conteſtation élevée entre les libraires de Paris, & pluſieurs de ceux des provinces : c'eſt donc un jugement prononcé ſur des intérêts particuliers plutôt qu'une loi générale : s'il y avoit une partie dont il bleſsât les droits, & qui n'eût cependant pas été admiſe à les faire valoir, elle pourroit, d'après les regles de notre juriſprudence, y former oppoſition, & ſolliciter du ſouverain une diſcuſſion nouvelle, avec l'eſpérance de le faire révoquer. Or, c'eſt préciſément ici le cas.

La partie principale, dans cet arrêt, ce ſont les gens de lettres. Leur propriété y eſt non-ſeulement reſtreinte, mais détruite. L'article V. en paroiſſant la reconnoître, & l'affermir, y porte une atteinte irréparable. Cependant ils n'ont été ni entendus, ni même appellés.

Il eſt un peu ſingulier peut-être qu'en tout genre, ſous prétexte d'établir la police entre leurs agents, entre les repréſentants ſecondaires, à qui ils confient le ſoin de communiquer leurs productions au public, on s'accoutume à diſpoſer d'eux & de leurs droits. C'eſt ainſi qu'en donnant des ſtatuts aux comédiens, on a fixé non-ſeulement la part des auteurs dans le produit des repréſentations : mais la durée même du droit de leur propriété ſur les pieces. On a prononcé une confiſcation générale au profit des théatres, de tous les ouvrages dramatiques qui ont eu, ce qu'on appelle, trois repriſes ; & même, cette confiſcation eſt anticipée par la loi, dans certains cas, lorſque la piece, par exemple, eſt *tombée dans les regles ;* expreſſion aſſez ridicule, imaginée pour déſigner une petite recette ; de ſorte que, quand une piece ne rapporte pas une certaine ſomme aux comédiens, on les en con-

sole, en leur abandonnant la piece elle-même. Les troupes comiques sont des ogres qu'on autorise à dévorer leurs pourvoyeurs, quand la provision leur manque.

Par-là le succès & la chûte tournent également au préjudice de l'auteur; s'il réussit, sa gloire lui est funeste; parce que ses trois reprises sont plutôt épuisées. S'il échoue, au désagrément d'une défaite, il joint celui d'une perte effective; de maniere ou d'autre on transfere, sans son aveu, sa propriété à des gens qui n'y ont aucun droit.

Peut-être est-ce à eux-mêmes que les gens de lettres doivent attribuer ces méprises de l'administration. Jamais ils n'ont cherché à l'*éclairer* sur cet objet intéressant. Désunis entre eux, livrés à des cabales qui les partagent & les énervent en les déshonorant, ils n'ont jamais su se lier pour défendre leurs possessions.

Ils ont même fait consister, je ne sais quelle délicatesse, à paroître les mépriser. Ce n'est qu'en rougissant qu'ils semblent reclamer la propriété de leurs productions. Tandis qu'ils se courbent aux pieds de ce qu'il y a de plus méprisable pour obtenir de chétives pensions, ils affectent, au moins en public, de dédaigner le produit honnête, légitime & glorieux, que l'estime publique attache à la vente d'un bon ouvrage : jamais ils n'ont su faire de démarche soutenue, pour obtenir du gouvernement de protéger leur possession en ce genre & de réprimer les pirateries qui la violent.

Ce sont peut-être les hommes sans talents, parmi eux, qui ont de tout temps fait prévaloir ce ridicule préjugé; & ce sont aujourd'hui nos prétendus philosophes qui le soutiennent. Il est en effet encore plus aisé de séduire la maîtresse d'un

ministre, ou ses valets, que la nation; & de surprendre à l'autorité, par la flatterie, des gages annuels sous le nom de pension, que de persuader au public d'acheter un mauvais livre. Aussi les Boisrobert, les Chapelain étoient-ils dans l'autre siecle, & les ..., les ... sont-ils dans celui-ci,

» Les mieux rentés de tous les beaux esprits. «

Ce dédain apparent pour les fruits directs & honnêtes de la littérature, n'étoit ci-devant que le résultat d'une avidité paresseuse; mais, grace à la philosophie de nos jours, qui approfondit tout, il est devenu l'objet d'un calcul fin, & d'une théorie très-artistement combinée.

Ce qu'on appelle aujourd'hui les *beaux-esprits*, c'est-à-dire la secte cabalante, écrivante, intriguante, dirigeante de l'encyclopédisme, ne peut se flatter, en littérature, d'aucun de ces succès solides auxquels l'estime universelle, ratifiée par l'aveu du gouvernement, attache une récompense utile. N'étant composée que d'hommes médiocres, ceux de leurs ouvrages, qui n'ont pas le mérite du scandale, meurent avant même que d'avoir été apperçus; les autres, toujours empreints du fiel de la satire, ou des germes de la sédition, n'ont d'éclat que ce que le fanatisme en peut donner, & de tolérance, que ce que l'intrigue & la fraude en peuvent surprendre. Ennemis de la religion & de l'autorité, & par conséquent, toujours proscrits, c'est dans l'ombre que ces hiboux jettent leurs hurlements: c'est en se cachant qu'ils feignent d'appeller le jour.

Ce n'est donc pas à eux qu'appartiendroit jamais le profit des éditions clandestines, dont les

presses étrangeres les aident à empoisonner le public. Ils ne perdent rien au sacrifice des droits de la littérature.

Au contraire, il leur importe qu'on la croie stérile, & que les méprises qui s'opposent à sa fécondité ne soient pas approfondies. Ils profitent de l'oppression générale, où elle semble languir. Etant à la source des graces destinées à l'indemniser, ce sont eux qui se les approprient, quoiqu'ils n'aient, en aucun genre, à beaucoup près, droit à des indemnités; quoiqu'ils n'aient ordinairement à citer, pour titres, que des productions justement baffouées, ou non moins justement declarées criminelles.

Qu'on y prenne garde : leurs supplications ne sont jamais si hardies, & les efforts de leurs protecteurs si fructueux, qu'au moment où ils devroient redouter des punitions. Quand M. *** expulsé du...., a sollicité & obtenu 5000 livres de pension, c'est-à-dire, une retraite que n'a pas toujours un officier-général estimé, il venoit d'outrager, sans motif, par seul passe-temps, un homme de qualité, dont le nom, la personne & les places, méritoient également du respect. Quand le même écrivain a été investi du brevet de..., & des 3000 livres de pension qui sont y attachées, il venoit d'être juridiquement déclaré coupable d'une prose scandaleuse, après avoir, vingt ans, fatigué le public de son ennuieuse poésie.

Certainement, cette pluie d'or n'auroit pas été aussi abondante, dans de pareilles circonstances, s'il n'avoit eu le prétexte de rappeler & de faire rappeler combien les travaux littéraires sont ingrats : & ses lamentations n'auroient encore été que ridicules, si l'on avoit pu lui répondre que

sous des mains dignes de le cultiver, le Parnasse rend des moissons d'épis, en même temps que de gloire.

On voit donc combien il est essentiel à cette espece d'hommes, non-seulement que les gens de lettres se plaignent, en général, du peu de fruits de leurs travaux; mais qu'ils aient réellement à s'en plaindre.

Et ce manege leur est d'autant plus précieux, qu'ils en tirent encore parti, lors même que, dans la réalité, ils ont su se dérober à la loi commune, qui fait d'une plume le plus chétif des patrimoines. Personne ne connoît mieux qu'eux l'art de rançonner les libraires: il n'est rien tel qu'une main philosophique pour presser vigoureusement ces éponges.

L'Encyclopedie seule, par exemple, a valu à l'un de ses deux rédacteurs plus de deux cent mille livres d'argent comptant: mais n'imaginez pas que ce soit tout: dans ce temps là même, le manœuvre si richement soudoyé par ses entrepreneurs prétendoit à la gloire de l'indigence littéraire & à ses ressources. Il alloit de toutes parts, mendiant de la pitié, & des secours. Il fatiguoit le public de ses lamentations, & les protecteurs de ses importunités. Pour hâter les largesses il feignoit d'être réduit à se défaire de sa bibliothèque.

Socrate, presque nud, disoit bien à ses amis, *si j'avois eu de l'argent, j'aurois acheté un manteau*: mais en tenant ce langage, Socrate en effet étoit dans le dénuement: il n'avoit eu ni l'art d'échauffer le public, pour l'engager à prodiguer l'argent à la plus absurde, la plus imparfaite des compilations, ni celui d'en tirer deux cent mille francs, pour sa part.

De toutes les especes de mendiants, la plus vile, la plus criminelle est celle qui étant au dessus du besoin, en emprunte l'apparence pour surprendre des libéralités; qui joignant ainsi le mensonge à l'avarice, trompant ses bienfaiteurs, & dépouillant la véritable détresse, embrasse sans rougir ses haillons, parce qu'elle y voit la source d'un trésor.

L'homme vraiment honnête, qui est fier en proportion de sa délicatesse; dont l'ame élevée à la roideur & la gaucherie qui vont avec les grandes tailles, en tout genre, ne sait ni intercepter de semblables dons, ni se piquer de ce honteux désintéressement. Il se refuse à des assistances qui le feroient rougir. Mais il redemande sans honte & sans scrupule ce qui lui appartient. Il veut jouir de ses droits.

Il pense que depuis le monarque jusqu'au manouvrier, tout subsistant des rétributions volontaires, ou forcées, attachées aux services, l'homme de lettres qui se piqueroit de n'en attendre aucune des siens, commettroit un véritable délit contre lui-même, & contre sa *postérité*; que si ses descendants lui sont redevables de la splendeur qu'il donne à leur nom, lui ne le leur est pas moins des avantages, qui suivant toutes les regles de la société, doivent en être la suite. C'est à ne se pas laisser flétrir par des complaisances, ou des libéralités ignominieuses, qu'il doit faire consister son honneur, & non pas à écarter de sa maison une abondance qui la rendroit en tout sens encore plus respectable.

D'où vient les anciennes familles sont-elles si attachées aux terres dont elles portent le titre? C'est que ces noms rapellent ceux des fondateurs qui les ont les premiers illustrées. Ce sont des let-

tres de nobleſſe dont chaque année ſemble augmenter le luſtre, tant qu'une propriété étrangere ne vient pas le flétrir ; & que cette gloire ne s'évanouit pas aux cris du beſoin, ou par l'inconſéquence de la frivolité. N'en feroit-il pas de même de l'héritage des grands écrivains ?

La propriété même ici ſeroit d'autant plus flatteuſe, que la nobleſſe ne pourroit être lucrative, ſans être honorable. Le débit d'un livre, ſur-tout après un certain temps, étant proportionné à ſa bonté, un auteur dont les écrits ſoutiendroient cette épreuve verroit ſa fortune croître avec ſa conſidération ; il tranſmettroit, en mourant, à ſes deſcendants des titres qui les rendroient à la fois conſiderés & riches : ils ne ſeroient pas réduits à une illuſtration ſtérile. Comme lui-même, pendant ſa vie, n'auroit pas été flétri par la protection, ſa race, après ſa mort, ne le ſeroit pas par l'indigence. Sans manœuvre, ſans intrigue, elle verroit ſes domaines proſpérer journellement, & la confiance univerſelle y entretenir les principes d'une fécondité ſans ceſſe renouvellée.

Il eſt donc très-intéreſſant pour les gens de lettres que cette matiere ſoit une fois diſcutée & approfondie. Il l'eſt que la nature de ce qu'on appelle privileges en librairie ſoit enfin bien définie, & celle de la propriété d'un auteur ſur ſon ouvrage irrévocablement déterminée.

Peut-être cet examen n'eſt-il pas moins important pour le public lui-même. Si la ſplendeur des lettres contribue, comme on n'en ſauroit douter, à la gloire d'un état ; ſi, aux yeux de la politique, elles fourniſſent tout à la fois un objet précieux de commerce, un moyen de perfectionner les mœurs & un inſtrument propre à maîtriſer les eſprits ; ſi, à tant de titres elles ont

toujours été placées, avec raison, au rang des principales parties de l'administration, il est essentiel sans doute de ménager les hommes appellés, par la nature, à les cultiver. Il faut se tenir en garde contre le danger de les avilir, plus encore que contre celui de leurs écarts.

L'état actuel des choses les livre sans cesse à la tentation d'une cupidité infamante. N'ayant rien à prétendre de leurs droits, & ne pouvant rien espérer que de leur souplesse, ils en contractent une habitude de se tenir courbés qui nuit à leurs talents, si elle les dénature; & les rend redoutables, si elle ne fait que les aigrir : ils rampent pour arriver à des aumônes sur le *Mercure*, sur les Gazettes, qui souvent même leur sont refusées, ou qui du moins s'accordent avec économie : car pour multiplier les bienfaits, ce n'est pas le gâteau que l'on augmente, ce sont les parts que l'on diminue.

Cependant les moments consumés à la quête de ces distributions sont perdus, & pour le génie, & pour le public. Le chagrin du refus, ou le ressentiment de la modicité du succès assiegent le premier à son retour, & lui causent de nouvelles pertes. Ses années s'écoulent, & sa vigueur s'épuise à poursuivre une proie presque toujours indigne de lui, ou à la disputer à ses rivaux.

La propriété littérairee, bien reconnue, sauveroit aux hommes à talents cet opprobre ou ce dommage. Ne tenant rien que du public, de qui seul, après tout, il est honnête de recevoir, & de qui toutes les classes sociales reçoivent, sans exception, c'est uniquement à mériter sa gratitude qu'ils s'appliqueroient : or le seul moyen de se l'assurer d'une maniere durable, étant de lui présen-

ter des ouvrages dignes de son estime, ils auroient tout à la fois un aiguillon de plus pour les animer dans leurs études, comme un frein pour les contenir dans leurs écarts.

Je crois donc me conformer à mon plan & rendre un vrai service à la nation en traitant ce sujet. Avant tout, il faut fixer les idées, & tâcher d'établir des principes sûrs. Il faut savoir, au juste, ce que n'est pas, & ensuite ce qu'est un privilege en librairie. Nous examinerons après, si cette espece de concession doit être éternelle, ou si l'autorité peut se permettre de la restreindre.

§. I.

Des privileges en librairie. Qu'ils n'ont rien de commun avec les privileges exclusifs dans les arts.

On appelle du même nom la patente qui autorise un fabriquant à manufacturer seul une étoffe, & celle que demande un écrivain qui veut seul être en droit d'imprimer son ouvrage. On en a conclu, que toutes deux étoient de la même nature, & qu'il falloit les apprécier d'après les mêmes regles.

Rien cependant n'est si différent : le tort qui résulte de cette confusion pour la littérature, est un des maux qu'il faut ajouter à la longue liste de ceux qu'a produits l'équivoque.

Si tous les hommes étoient équitables, il ne faudroit point de privileges, même dans les arts. Il n'y auroit point de citoyens, qui pour jouir d'une découverte utile, ne s'empressassent de rendre hommage à l'inventeur, & à qui la reconnoissance n'imposât un tribut destiné à l'indemniser des recherches, des travaux dont elle seroit le fruit. Mais, comme ce sentiment de justice stérile céde

presque toujours, dans les associations humaines, à celui de la cupidité, on a été forcé d'accorder, dans les arts, aux particuliers qui s'y frayent des chemins nouveaux, ce qu'on appelle des privileges, c'est-à-dire, la faculté d'empêcher, pendant un temps fixé, que personne y marche sans leur aveu.

Vu de ce côté, ce mot emporte l'idée d'une restriction au droit commun. Il présente d'abord une acception peu favorable; mais a-t-il, peut-il avoir en librairie la même signification ? Y produit-il les mêmes effets ?

Quand on assuroit au seul Vanrobais, dans un district marqué, la prérogative de faire *seul* les draps qui ont rendu ce nom fameux, on ôtoit à quiconque avoit des doigts industrieux, & de belle laine à sa disposition, le droit qu'il tient de la nature de la filer, de la teindre, d'en faire un tissu moëlleux au toucher & agréable à la vue. On sacrifioit à l'industrie d'un particulier celle de toute une contrée.

Mais, quand on donne à un Racine, à un La Fontaine la faculté exclusive de multiplier les copies de leurs chefs-d'œuvre, assurément, on ne fait tort à personne : cette exclusion n'empêchoit pas Pradon de produire sa Phedre sur la scene; elle n'auroit pas empêché La Motte de faire dialoguer ensemble un loup & un agneau à sa maniere, s'il l'avoit voulu. Ce qui est interdit ici, ce n'est donc pas, s'il est permis de parler ainsi, & puisque je suis forcé d'employer des expressions triviales, en traitant un objet si noble, de faire du drap comme Racine & La Fontaine, mais de prendre le drap fait par eux, de le vendre sans leur participation, & sans le leur payer. Premiere distinction frappante & décisive, qui

place les privileges en librairie, dans une classe séparée de tous les autres.

Il y a plus : qu'un méchanicien habile construise une machine inconnue, qu'un manufacturier intelligent exécute sur ses métiers une nouvelle espece d'étoffe, ils peuvent n'avoir pas atteint la perfection. De nouvelles vues ajoutées aux idées primitives qui ont conduit leur main, rendroient leurs découvertes plus avantageuses ; le privilege qui arrête les concurrents est un obstacle aux progrès de l'art. Qu'on le donne d'abord à la nécessité d'assurer à l'inventeur une récompense, à la bonne heure ; mais ces fers ne peuvent, ni ne doivent être éternels : le temps & la politique viennent bientôt les rompre : une captivité passagere fait place à une indépendance utile.

En est-il de même en littérature ?

Un ouvrage sort du cerveau de l'auteur aussi parfait qu'il peut l'être ; ou du moins, s'il est susceptible de quelques degrés d'amélioration, ce n'est que de la main paternelle qu'il peut les recevoir. Il en reste nécessairement au point où la puissance qui lui a donné le jour, l'a laissé. Le public souhaiteroit assurément qu'on pût lui présenter un poëme meilleur encore que le Lutrin ; mais souffriroit-il qu'une main, même habile, osât se hasarder à le réformer, & qu'on entreprît une nouvelle édition chargée de suppléments étrangers ? Non sans doute : la restriction qui concentre dans une seule main le droit d'imprimer le Lutrin, tel qu'il est, n'est donc pas préjudiciable aux progrès de la poésie, comme pourroit l'être à ceux de l'industrie, la défense d'imiter & de rectifier une dessein nouveau, ou un machine récemment construite.

Ce n'est pas tout. Pour imiter une machine,

pour contrefaire une étoffe, il faut du temps & quelque adresse. Les copistes, en ce genre, ne peuvent pas être des hommes tout-à-fait dépourvus de talents : il faut deviner le secret de l'artiste, ou saisir avec une précision scrupuleuse les mesures auxquelles il s'est assujetti : tout le monde n'est pas capable de cette infidélité qui exige une espece de génie particulier, & dont les opérations sont pénibles.

D'ailleurs, le desir de la hasarder ne peut naître que du succès assuré de l'objet qui l'excite. Quand elle a lieu, l'inventeur a déjà reçu, ou est assuré de recevoir sa récompense par l'emploi que la célébrité de sa réussite lui vaut.

Enfin le public instruit par cette célébrité même préférera toujours de s'adresser à l'inventeur primitif, par qui il se flattera, avec raison, d'être mieux servi, plutôt que de se mettre à la discrétion du copiste, en qui il ne peut pas avoir autant de confiance. Par-là les privileges dans les arts peuvent paroître moins nécessaires, ou les infractions qui les éludent plus excusables. Mais je demanderai encore ici, comme dans les deux articles précédents : en est-il de même en littérature ?

Quand un auteur donne son ouvrage au public, il se livre sans réserve & sans limitation. Les lecteurs avides de ses idées & de la maniere dont elles sont rendues les retrouvent aussi bien, dans l'imitation furtive que dans la copie fidelle imprimée de son aveu. Un manœuvre servile suffit pour en multiplier à l'infini les exemplaires avec la plus surprenante rapidité.

Enfin, quand un artiste, quel qu'il soit, fait présent au genre-humain d'une invention qui facilite ses travaux ou lui procure des commodités,

tés ; il ne s'épuise pas tout d'un coup à en fabriquer une multitude de modeles : celui qui s'approprie ses idées, en les exécutant ailleurs, le prive, si l'on veut, d'un bénéfice probable ; mais il ne l'expose pas à une ruine certaine ; il l'empêche de gagner, mais il ne lui cause pas de perte effective.

Au lieu qu'en librairie, un auteur, ou celui qui sur sa foi a hasardé l'édition d'un ouvrage, commence d'abord nécessairement par y sacrifier beaucoup d'argent. C'est une mise matérielle accablante, qu'il faut réaliser avant tout, indépendamment de la mise spirituelle, si l'on peut le dire, du manuscrit ; autre différence essentielle qui ne permet pas d'identifier ce qu'on appelle privileges en librairie avec les prohibitions qui portent le même nom ailleurs.

§ II.

Ce que c'est qu'un privilege en librairie.

Le préambule de l'arrêt du conseil présente à ce sujet des définitions d'après lesquelles, avec toutes les lumieres & toute la bonne volonté possibles, il ne l'étoit pas de ne se point méprendre.

Le privilege en librairie est une *grace fondée en justice* ; mais ces deux mots sont incompatibles dans le sens qu'ils ont ici : à la vérité, une grace n'est pas toujours injuste ; mais une *justice* n'est jamais une *grace* : il ne pouvoit rien arriver de plus fâcheux pour les gens de lettres, que de voir ainsi métamorphoser l'hommage rendu à leurs droits, en une faveur susceptible d'être modifiée à volonté.

Cette grace, si elle est accordée à l'auteur, a-t-elle pour objet de récompenser son travail ? Non cer-

tainement : pour que ce fût une récompense il faudroit que cette concession produisît de l'honneur ou du bénéfice : or il ne résulte, d'un privilege en librairie, ni l'un ni l'autre. L'auteur qui l'obtient est même obligé de le payer, ce qui exclut toute idée de gratification.

En l'accordant à un libraire, veut-on lui assurer le remboursement de ses avances & l'indemnité de ses frais ? Non encore, on ne lui assure rien. Un privilege n'est pas un ordre au public d'acheter l'ouvrage auquel on l'adapte : tous les jours on voit des libraires ruinés avec des provisions de la chancellerie rédigées dans la meilleure forme.

Qu'est-ce donc qu'un privilege en *librairie* ? C'est une reconnoissance faite par l'autorité publique, de la propriété de l'auteur, ou de ses cessionnaires. C'est, en littérature, l'équivalent des actes notariés, ou des jugements qui transmettent & assurent les droits des citoyens, sur-tout ce qui compose ce qu'on appelle des possessions civiles. Quand une sentence adjuge à un particulier un héritage, ou qu'un officier public consigne dans un contrat la déclaration que fait un propriétaire de sa cession, le juge ou le notaire ne donnent rien ; ils ne font que consacrer dans la personne de l'une des parties l'authenticité d'un droit antérieur. Il en est précisément de même des privileges dont il s'agit ici.

Ils constatent qu'un tel individu est vraiment l'auteur d'un tel ouvrage, ou qu'un autre individu a acquis les droits du premier. Le prince est un témoin puissant & armé, qui, en certifiant cette création ou cet accord, contracte l'obligation de se défendre. Le privilege est le sceau, la garantie d'une jouissance paisible ; mais il n'est pas la source de cette jouissance.

S'il avoit la moindre influence sur la propriété ; si un écrivain, après avoir produit son ouvrage, n'en devenoit réellement le maître que par l'investiture d'une main étrangere, & qu'il dût sa paternité non pas aux efforts de son esprit, mais au parchemin qui la publie, le talent seroit le plus funeste de tous les dons. En élevant l'homme au dessus de l'humanité en apparence, il lui en enleveroit effectivement les plus simples prérogatives. Le cordonnier, reconnu sans contestation vrai propriétaire du soulier auquel il n'a donné que la forme, seroit bien plus favorablement traité par les loix, que Corneille & Racine ; puisque ceux-ci à chaque élan de leur génie auroient besoin d'une formalité nouvelle pour consolider leurs titres.

Premier principe : le privilege ne donne rien à l'auteur ; il ne fait que lui assurer la protection due par le gouvernement à toutes les classes de la hiérarchie sociale : c'est une barriere contre les invasions & non pas une libéralité.

Ce point une fois fixé, il est aisé de voir ce qu'est ce privilege à l'égard du libraire ; il ne change pas de nature en changeant d'application. Les droits du représentant ne peuvent pas être plus étendus, plus sacrés que ceux du propriétaire primitif ; mais aussi ils ne peuvent pas être plus restreints.

En qualité de marchand, le libraire n'en auroit aucun ; du moins il n'auroit que ceux que donne le commerce sur les effets abandonnés à sa circulation. Mais en qualité d'agent intermédiaire, établi par un écrivain entre le public & lui, comme dépositaire comptable, ou d'acquéreur substitué volontairement & moyennant un prix convenu, aux prérogatives de celui-ci, il en remplit cons-

tamment & complétement la place. Diſputer au ſecond ſa propriété, c'eſt méconnoître celle du premier.

Voilà, je crois, des principes, à l'évidence deſquels il n'eſt pas poſſible de ſe refuſer. Ils ſont établis, conſacrés en Angleterre, en Hollande, en Suiſſe, par-tout où l'activité des preſſes a exigé une intervention directe du gouvernement pour en rectifier la marche & réprimer les uſurpations en littérature comme dans toutes les autres eſpeces de propriétés.

§ III.

De la durée des Privileges.

Un privilege n'étant en librairie que la reconnoiſſance d'une propriété préexiſtente, il ne peut pas la borner. Si elle eſt certaine au moment où il commence, pourquoi ceſſeroit-elle à celui où il expire ? Si l'on s'obſtinoit à en faire dépendre la jouiſſance du renouvellement du titre, alors on s'engageroit donc à ne pas le refuſer.

Le prince, ſans contredit, eſt le maître *d'interdire* la faculté d'imprimer un ouvrage qui lui paroît répréhenſible ; le refus de l'auto*riſation*, la ſuppreſſion du livre même, de la propriété de l'auteur, eſt alors la peine due à ſon délit : c'eſt un être dangereux que l'on empêche de voir le jour, ou un criminel que l'on tue pour garantir la ſociété des troubles qu'il pourroit y cauſer.

Mais quand une fois il a reçu la vie, & que ſon exiſtence utile ou indifférente, ſi l'on veut, n'eſt pas à charge à l'état, il n'y a pas de pouvoir qui ait droit de la lui enlever, ſans bleſſer les loix fondamentales de toutes les aſſociations humaines. Un privilege ne doit jamais s'éteindre,

ou doit toujours se renouveller, parce que la propriété qui le motive ne peut pas périr.

La nouvelle loi rend un hommage authentique à cette vérité. *Tout auteur*, porte l'article V, *qui obtiendra, en son nom, le privilege de son ouvrage, aura le droit de le vendre chez lui.... & jouira de son privilege, lui & ses hoirs à perpétuité.*

Rien de plus sage & de plus juste que cette disposition : il y a cent ans que la raison & l'équité la sollicitoient : la France étoit le seul pays, de ceux du moins où les arts sont en honneur & leurs fruits nombreux, qui la méconnût ; mais la seconde partie de cet article ne contredit-elle pas la premiere ?

Cette faculté sera perpétuelle, *pourvu que l'auteur ne retrocede son privilege à aucun libraire ; auquel cas la durée en sera, par le seul fait de la cession, réduite à celle de la vie de l'auteur.*

Ici certainement il est permis aux gens de lettres de mêler la surprise & la douleur à la reconnoissance. Exclus si long-temps des droits dont jouissent toutes les autres classes de la société, ils n'y sont donc rappellés que pour s'en voir à l'instant privés d'une maniere plus ruineuse & plus humiliante !

Des deux parties de cet article, l'une ne leur donne rien : l'autre leur ôte tout.

La premiere ne leur donne rien. Elle ne fait qu'étendre jusqu'à eux le droit commun, qui veut que tout propriétaire puisse disposer, par lui-même, comme il l'entend, des fruits de son fonds. Certainement s'il y a une propriété sacrée, incontestable, c'est celle d'un auteur sur son ouvrage. Ce n'est pas un domaine acquis comme les autres, par un échange, dont la possession, soumise à des formalités, puisse être quelquefois douteuse, ou

même annullée : la compoſition d'un livre, quel qu'il ſoit, eſt une véritable création ; le manuſcrit eſt une partie de ſa ſubſtance que l'écrivain produit au dehors. Et c'étoit une bizarrerie bien inconſéquente que celle qui l'aſtreignoit à paſſer, malgré lui, par les mains d'un agent ſecondaire, quand il vouloit ſe communiquer au public !

Mais il y a deux manieres de jouir de ſes droits : l'une, en les exerçant par ſoi-même : l'autre, en les aliénant à un prix qui dédommage de la ceſſion : pourquoi de ces deux méthodes n'y en a-t-il qu'une acceſſible pour les gens de lettres ?

Quoi ! leur propriété à l'avenir dépendra de leur patience à ſe livrer aux détails mercantiles du commerce ? leurs terres ſeront confiſquées après leur mort, s'ils renoncent pendant leur vie à les labourer eux mêmes ; s'ils ont préféré de recevoir en une fois, en argent le produit qu'elles auroient pu leur valoir pendant une longue ſuite de ſiecles ? Quel eſt donc l'objet de cette étonnante reſtriction ?

Un traité entre un homme de lettres & un libraire eſt-il donc un délit ? A-t-il quelque *choſe* de contraire aux mœurs, à l'honnêteté publique ou au repos commun de la ſociété ? Les gens de lettres forment-ils une claſſe dégradée, incapable aux yeux de la loi, de contracter des engagements ſolides ? ou bien les regarde-t-elle comme de ſimples uſufruitiers dont la mort fait évanouir l'empire ? La librairie eſt-elle un négoce honteux dont on ne puiſſe trop ſurveiller les agents, à qui la foi publique ne doive aucune ſûreté, & contre leſquels on puiſſe, ſans ſcrupule, ſe permettre des précautions nouvelles parce qu'ils feroient toujours craindre de nouvelles exactions ?

Il eſt aiſé de reconnoître, dans cette diſpoſition,

l'influence qu'ont eu les clameurs indiſcrétes des gens de lettres contre cette claſſe d'hommes, par qui ils ſe ſont toujours plaints d'être tyranniſés, & dont cependant ils ne peuvent ſe paſſer. Révoltés des chaînes ſous leſquelles ils gémiſſoient; affligés de ne retirer de leurs travaux qu'une fumée ſouvent empoiſonnée par des vapeurs bien malignes; étonnés d'entendre les libraires appliquer à leur commerce les regles d'équité, l'eſprit de ſuite & de conſéquence qui dirigent tous les autres, tandis qu'ils ſe trouvoient eux-mêmes ſoumis à une législation bizarre, capricieuſe, injuſte, qui violoit tous leurs droits: au lieu de remonter à la cauſe éloignée & puiſſante, ils ſe vengoient ſur ces agents plus voiſins & ſans défenſes.

Les voyoit-on réuſſir? On les ſoupçonnoit d'infidélité. Échouoient-ils? C'eſt de la mal-adreſſe qu'on leur imputoit. Montroient-ils avant que de conclurre un marché, une défiance, une économie trop bien juſtifiées par l'état des choſes, par l'incertitude des propriétés littéraires, par le brigandage des contrefaçons? On les accuſoit d'avidité, d'injuſtice, de tyrannie. Prétendoient-ils, après avoir conclu, exécuter les conditions, ou ſe diſoient-ils maîtres d'un manuſcrit, parce qu'ils l'avoient acheté? Les gens de lettres ſe récrioient contre cette rigueur. Comme il y avoit pour la littérature une législation particuliere & abſurde, il ſembloit qu'il y eut auſſi une délicateſſe, une probité dans cette partie, qui ne reſſemblât à rien de ce qui ſe pratique dans le reſte du monde. On en étoit venu au point, qu'à l'aviliſſement réciproque des deux claſſes, un homme de lettres croyoit toujours voir dans un libraire de la diſpoſition à la rapine; & un libraire, dans un homme de lettres, de la pente à la mauvaiſe foi.

après sa mort, on ôte tout crédit à *celles* qu'il pourroit donner pendant sa vie. Ce n'est pas son cessionnaire qu'on dépouille; car il n'en trouvera pas : c'est lui-même.

Eh, qui voudroit traiter avec un homme dont on sait que les promesses sont viageres, *dont* une fievre peut resilier tous les contrats ? Qui osera donner d'un ouvrage un prix proportionné à sa valeur; faire la dépense d'une édition; risquer sa fortune dans une entreprise qui peut, à chaque moment, devenir aux yeux du gouvernement une usurpation ?

Je dis une usurpation : car, d'un côté, l'article II defend aux libraires, après l'expiration d'un premier privilege, d'en solliciter un nouveau : de l'autre, l'article V restreint à la durée de la vie de l'auteur celle de la premiere concession. Ainsi, dans le cas où celui-ci vient à manquer, ce seroit, d'après l'article II, une désobéissance, un crime au libraire d'essayer d'obtenir une continuation de ses droits : & si ce cas arrive le lendemain du jour où il a commencé la vente de son édition, il en restera chargé, sans qu'il lui soit même permis de solliciter la compassion du gouvernement, pour obtenir la faculté de s'en défaire. Elle pourrira dans son magasin, tandis qu'il verra de toutes parts prospérer des éditions rivales, postérieures à la sienne, & dont tout le mérite sera d'avoir été infructueuses pour l'auteur.

Il n'y aura jamais de libraire assez imprudent pour braver un pareil danger.

La propriété littéraire devient donc, par sa nature même, d'après l'arrêt, un effet qu'il n'est plus à l'avenir possible de transmettre; or, une propriété, dont on ne peut pas se défaire, n'est

qu'une charge. Cet article, en paroiſſant reſpecter celle des gens de lettres, y porte donc une atteinte irréparable. C'eſt préciſément parce qu'il la concentre dans leurs perſonnes qu'il l'anéantit.

§ IV.

Du droit des Libraires ſur les privileges qu'ils acquierent.

Les privileges en librairie ſont irrévocables de leur nature, tant que l'ouvrage auquel ils ſont appliqués n'eſt pas ſupprimé. Ils doivent être maintenus, ſans réſerves, quant au temps, de même que quant à la valeur. Il faut leur donner une force toujours active, & jamais interrompue, parce qu'ils ſont le gage d'une propriété qui ne peut jamais s'éteindre, ni ſe transférer ſans le conſentement du poſſeſſeur.

Cet axiome eſt conſacré par la loi nouvelle : la raiſon & la juriſprudence ſe réuniront à l'avenir pour l'affermir ; mais il eſt plus difficile, en apparence, de l'adapter à cette eſpece de poſſeſſion, devenue le patrimoine d'une maiſon étrangere à celle de l'auteur.

Quoi ! s'écrie-t-on, dévouer à un eſclavage ſans limites les productions de l'eſprit ? Aſſervir, à perpétuité, les émanations du cerveau d'un grand homme aux caprices d'une ſeule main, qui aura la faculté excluſive de les diſtribuer au public ! La force de Bourdaloue, l'onction de Maſſillon, l'énergie de Boſſuet, ſeront, pour toute la durée des ſiecles, priſonnieres, ſous la ſerrure d'un magaſin unique, dont le gardien, après cent ans de jouiſſance, exercera encore le même deſpotiſme ! Ne faut-il pas que cette prérogative honorable, ou ce bénéfice attrayant circule de

famille en famille, & vivifie plusieurs *maisons*? N'est-ce pas une espece de conjuration contre le genre humain, que de vouloir s'attribuer, exclusivement, le droit de lui fournir des lumieres, & le gain attaché à cette distribution ?

Le préambule de l'arrêt du conseil porte également l'empreinte de ce préjugé accrédité, comme le précédent, par les déclamations peu réfléchies des gens de lettres. *Eterniser les privileges en faveur des libraires, ce seroit*, y est-il dit, *consacrer le monopole, en rendant un libraire le seul arbitre, à toujours, du prix d'un livre.*

Par quelle inconcevable fatalité se fait-il qu'on n'assimile la librairie aux autres objets, que dans le cas où cette confusion peut lui nuire, & qu'on l'en distingue à l'instant où elle pourroit s'en prévaloir?

Les privileges exclusifs sont odieux en général; on en conclut qu'ils ne doivent pas être tolérés en librairie; mais en général aussi le but favori des loix doit être le maintien des propriétés. Les premieres doivent tendre uniquement à assurer les secondes: il faudroit donc en conclure aussi qu'en librairie celles-ci doivent être traitées avec le même scrupule. Point du tout. A l'instant même où, en vertu du droit commun, l'on disputé aux libraires celui des privileges, on leur conteste également celui d'invoquer le même droit commun en faveur de leurs propriétés. Y a-t-il jamais eu d'inconséquence plus révoltante?

Elle le devient bien davantage dans ses détails. Vous trouvez mauvais qu'un seul marchand puisse éternellement imprimer, & vendre les contes enjoués d'Hamilton, ou les drames sublimes de Corneille; au bout de 50 ou de 100 ans, vous voulez que d'autres soient appellés à cette

fonction lucrative : vous prétendez que celui qui l'a exercée jusques-là, en a suffisamment profité, & qu'il faut que tout le monde ait part à ce bénéfice.

Mais, si votre pere, ou vous, avez, il y a 50 ans, acheté une maison 20,000 liv. qu'elle ait été louée pendant tout cet intervalle 100 pistoles par an ; vous avez assurément été remboursé de votre capital au double & plus : que répondriez vous à un homme qui n'ayant pas de maison & n'en voulant pas acheter, viendroit vous dire ? » Vous avez assez long-temps joui de la vôtre ; je » vais demander au gouvernement des patentes » pour en obtenir l'investiture ; il est temps que » je goûte aussi à mon tour du plaisir d'être pro» priétaire «. Vous vous fâcheriez fort sérieusement ; vous crieriez à l'injustice, vous diriez, » que » quand vous l'avez acquise, vous en avez ache» té le fonds, le très-fonds pour vous, votre pos» térité & vos ayant-cause, &c «. Quel est cependant le procès que vous faites à un libraire, devenu acquéreur de bonne foi d'un manuscrit ? S'il n'a pas acheté, sans doute il n'a aucun droit : mais s'il a acheté, il faut bien qu'il jouisse de la chose dont il a donné le prix.

Dans tout ceci ce n'est pas le marchand que j'examine, & ce n'est pas lui qu'il faut examiner : c'est celui de qui il tient ses droits. Encore une fois : toutes les injustices que l'on fera aux libraires ; toutes les vexations dont on les accablera ; toutes les extorsions, par lesquelles on rendra leur profession suspecte, & leur commerce ingrat, porteront sur les gens de lettres, comme toutes les subtilités avec lesquelles l'art versatile de la finance divise & subdivise les impôts, n'empêchent pas que le fardeau entier ne retombe sur les proprié-

taires des fonds : avec toutes ses finesses, *elle* réussit à rendre les fermiers très-malheureux : mais il n'en est pas moins vrai que ce qu'elle leur arrache, est, jusqu'au dernier sou, payé par leurs maîtres.

Quoiqu'à tous égards il n'y ait rien *qui se* ressemble moins que la littérature & la finance, les mêmes procédés y ont les mêmes effets. Les gens de lettres ont pu jusqu'ici avoir quelquefois à se plaindre de leurs substituts : mais, comme je l'ai déjà dit, c'est au défaut de l'ancienne législation qu'il falloit l'attribuer; & cependant la nouvelle leur est encore plus préjudiciable.

La premiere ne leur permettoit que *des* arrangements onéreux : la seconde les *réduit à l'im*puissance d'en faire aucun. Or, comme je l'ai dit, si, pour se garantir d'être tyrannisé, il faut qu'ils puissent exercer par eux-mêmes leur propriété, & répondre à l'empressement du public, sans entremetteurs; il faut aussi pour leur repos, & pour n'être pas arrêtés dans l'emploi de leur talent, qu'ils puissent en appeller, quand ils le jugent à propos, & qu'ils s'en trouvent *bien ;* ce qui n'aura jamais lieu que quand le *libraire* verra un avantage, & un avantage solide, à traiter avec eux.

Encore si, en les réduisant à la qualité de simples usufruitiers de leurs ouvrages, c'étoit en faveur de leur postérité qu'on eût créé cette espece de substitution; si, en restreignant leurs facultés civiles à la durée de leur vie, on avoit eu pour objet d'assurer le sort de leur famille, ils auroient peut-être moins à se plaindre.

A la vérité, cette compassion pour la génération future seroit toujours injuste & ruineuse; elle excéderoit toujours les bornes de l'autorité

ublique, qui n'eſt inſtituée que pour conſerver, our défendre les propriétés. Les gens de lettres uroient également droit de réclamer contre une ıtelle d'office, qui les ſuppoſeroit ſoumis à une ıinorité ſans fin. Ils pourroient dire que le fonds ıbit produit par la vente totale & actuelle du ıanuſcrit, peut faire plus de bien dans une maiɔn qu'un débit long & partiel pendant pluſieurs nnées.

Mais, enfin, ce n'eſt pas une confiſcation arbitraiе qui diſpoſeroit de leurs ouvrages : la loi, en :s privant du droit commun des citoyens qui ſt d'uſer en maîtres des fruits du travail & de induſtrie, leur laiſſeroit au moins les conſolaions de la nature ; ils pourroient penſer que ce 'eſt pas pour des étrangers que leurs prérogaives ſont enfreintes, & que les chaînes dont on :s charge font le bien des perſonnes qui leur ſont heres ; mais ils n'ont pas même ici cette illuſion.

A qui les ſacrifie-t-on ? A leurs lecteurs, & aux ıuvriers qui n'exiſteroient pas ſans eux.

La crainte que les livres ne ſoient trop chers, ≀ les preſſes des provinces oiſives, ſont placées ans le préambule de l'arrêt du conſeil, au rang ıes motifs qui ont déterminé la nouvelle loi. Ces deux conſidérations méritent d'être approondies.

§ V.

Du monopole en librairie. Qu'il ne peut pas y en avoir.

Monopole, ſuivant ſon étymologie, ſignifie venlre ſeul : & dans ce ſens-là, ſans doute, quand la ıropriété littéraire ſera reſpectée, comme toutes es autres, il y aura du monopole : mais il y en a ıuſſi dans les vignobles d'Aï, de Côte-rôtie, de

Tockay. Les propriétaires des côteaux, à qui la nature a donné le privilege exclusif du nectar qu'on y recueille, sont de ces monopoleurs là : & personne ne s'avise, pour mettre leur vin à meilleur marché, d'autoriser les voisins à aller faire leur vendange.

Ils vendent seuls, parce qu'ils produisent seuls.

Voilà exactement le cas de la littérature, proportion gardée toute fois, entre une excellente bouteille de vin, & un bon livre ; espece de comparaison où celui-ci pourroit bien n'avoir pas toujours l'avantage. Ce monopole-là est dans la nature ; & certainement il n'a rien d'odieux.

Mais nous entendons aujourd'hui, par ce mot, toute autre chose que ce qu'il signifioit pour les Grecs : nous désignons par-là une réunion frauduleuse, dans un seul dépôt, de tout, ou de presque tout ce qui existe d'une certaine espece de denrées, dans la vue de les revendre à un prix arbitraire, quand le besoin obligera les consommateurs à venir tous puiser à la même source : ce monopole-là peut-il avoir lieu en librairie ?

Ce ne sera jamais un étranger qui cherchera à s'emparer de toute l'édition d'un ouvrage, ou s'il le fait, il se trouvera dans le cas dont je viens de parler : il aura acquis tous les droits du vrai & unique propriétaire : il ne sera pas plus repréhensible qu'un marchand qui achete la récolte de la Romaney, ou du Clos-Vougeot.

Mais, dit-on, la certitude d'être le seul dispensateur de cette denrée précieuse le rendra avide & despote : il rançonnera le public réduit à ne la recevoir que de sa main : un bon livre appartient à la nation ; il faut le lui procurer au meilleur marché possible, &c.

J'admire

J'admire toujours, avec quelle facilité, ce que la librairie semble avoir de spirituel fait oublier ce qu'elle a de matériel. Parce que c'est aux besoins de l'esprit qu'elle pourvoit, il semble qu'il faille créer pour elle des principes exprès, différents de tous ceux qui sont admis dans le commerce, & sans lesquels il n'y a pas de commerce. Cette inadvertance est d'autant plus étrange, qu'elle a lieu doublement ; mais, comme je l'ai déja observé, toujours en sens inverse. On regarde alternativement la librairie comme une profession vulgaire, & comme la distributrice des fruits du génie : mais on ne se souvient de la noblesse de l'une de ces fonctions que quand il s'agit d'éluder le salaire de l'autre. Centaure infortuné, on lui refuse également du pain, parce que ce n'est pas la nourriture du cheval, & de l'avoine, parce que ce n'est pas celle de l'homme. Quelle dureté !

Sans doute, il est bon que le prix des livres ne soit pas excessif. Qu'on les regarde comme un objet de luxe, ou comme un point d'utilité ; il faut qu'il y ait une proportion entre leur valeur réelle & leur valeur vénale. Mais faut-il tellement exténuer cette derniere, qu'elle soit réduite à rien ?

Indépendamment de la main-d'œuvre méchanique dont le prix doit être borné, il y a comme je l'ai dit, la mise spirituelle de l'auteur, dont il semble qu'on ne devroit pas tant s'occuper à écarter la rentrée. S'il avoit porté ses talents au barreau, dans la médecine, dans l'église même, des rétributions proportionnées à ses succès & à son mérite, n'en auroient-elles pas été le prix ?

Une défense bien conduite, un remede qui donne la santé, ou du moins l'espérance, un sermon qui réveille au fond des cœurs la conscience languissante, & rappelle des devoirs oubliés, sont

ſans doute des choſes utiles : la légiſlation cependant s'occupe-t-elle à baiſſer les honoraires que la reconnoiſſance y attache ? Par quelle fatalité la littérature eſt-elle la ſeule carriere où l'on ſoit ſi jaloux de ſemer l'économie ?

Perſonne n'eſt forcé d'acheter un livre : pourquoi envier à un homme de lettres ce tribut, ſi peu onéreux, que chacun de ceux à qui il procurera des idées utiles ou des moments agréables, s'empreſſeroit de lui payer ? On veut que le public ſoit inſtruit à bon marché ; mais, pour l'éclairer, faut-il ruiner ſes maîtres ? Pour être libéral envers les lecteurs, faut-il ſe montrer injuſte envers les génies qui ſe dévouent à leur éducation ?

Il ſeroit d'autant plus naturel de leur laiſſer une liberté abſolue à cet égard, qu'il n'eſt pas à craindre qu'ils en abuſent : la nature même des choſes a poſé des limites que l'avidité ne franchiroit pas impunément en ce genre. Ce monopole peut être redoutable & fructueux quand il s'applique à la ſubſiſtance du peuple, mais non pas quand il s'agit des beſoins de l'eſprit & des voluptés de l'ame.

Il faut tous les jours du pain. Le dîner d'hier ne diſpenſe pas de la néceſſité de manger aujourd'hui. L'appétit du lendemain n'eſt pas diſſipé par la plénitude de la veille, & l'objet qui le ſatisfait ne peut pas circuler de maiſon en maiſon, en chaſſant la faim, ſans rien perdre de ſa ſubſtance. Le concuſſionnaire qui s'eſt rendu ſeul maître du grain d'un pays eſt donc sûr, à quelque prix qu'il l'éleve, que le beſoin s'efforcera d'y atteindre.

En eſt-il de même en littérature ? L'avidité d'avoir un livre eſt-elle toujours ſi preſſante que le prix n'y faſſe pas un obſtacle ? Il y a quelques oiſifs opulents, chez qui tous les deſirs ſont des paſſions,

& qui prodiguent l'or en tout genre, pour s'épargner le délai dans les jouiſſances : mais ces tranſports ſont rares, ſur-tout en matiere d'eſprit. Le grand nombre des lecteurs combine le mérite du volume avec ſes facultés, & la diſproportion, s'il y en a, les rebute.

D'ailleurs, quand il eſt trop cher, on a la reſſource de l'emprunt. Cette circulation gratuite tue le débit en éteignant la curioſité.

Il n'eſt donc pas à craindre qu'un libraire chargé d'une groſſe édition s'expoſe au danger d'arrêter ainſi ſa vente, en la mettant hors de la portée du commun des acheteurs. Il ne peut la placer rapidement qu'autant que le livre eſt connu, & celui-ci ne peut l'être, s'il reſte à un prix exceſſif.

Je dirai même plus : loin qu'un privilege excluſif éternel lui donnât la tentation du monopole; j'oſe croire qu'il l'inviteroit à la modération, parce qu'il pourroit compter alors retrouver, ſur le bénéfice de pluſieurs éditions ſucceſſives, celui qu'il faut aujourd'hui, ſous peine de ſe ruiner, qu'il arrache d'une ſeule.

Sur cet article l'expérience ſe joint au raiſonnement, pour tranquilliſer l'adminiſtration. En Angleterre, en Hollande, en Suiſſe, le débit des livres eſt abandonné, comme leur fabrication, aux ſpéculations arbitraires des particuliers. Chacun met à ceux qu'il fait imprimer le prix qu'il juge à propos, & il n'en réſulte aucun inconvénient. S'ils ſont plus chers qu'en France, c'eſt par une influence commune à tous les objets de l'induſtrie, par une ſuite de la plus grande cherté de tous les matériaux qu'elle emploie. Sans cela ils deſcendroient d'eux-mêmes à peu près au même niveau que chez nous, & s'y ſoutiendroient :

cependant, comme je l'ai obſervé, la propriété des gens de lettres, ou de leurs ceſſionnaires y eſt ſacrée. N'eſt-ce qu'en France qu'ils feront condamnés à travailler ſans fruit, pour qu'on jouiſſe à bon marché de leurs travaux ?

La réflexion que j'ai faite à leur égard peut également s'appliquer aux libraires : il ſemble qu'on craigne toujours de voir les uns & les autres trop opulents : ce ſont les deux ſeules claſſes de la ſociété à qui l'on conteſte avec auſſi peu de ſcrupule les bénéfices qui doivent dans toute profeſſion honnête récompenſer l'aſſiduité & l'intelligence.

C'eſt, il faut le répéter, à l'indiſcrétion des gens de lettres qu'eſt dû ce préjugé dont eux-mêmes ſont victimes ; & quelques *haſards* peu communs le fortifient de temps en temps.

On eſt frappé de la prodigieuſe fortune que font certains ouvrages : on combine la promptitude, l'immenſité apparente des rentrées, avec les premieres miſes, & ſur le champ on fait le procès à toute la librairie : elle ſemble atteinte & convaincue d'engloutir trop de tréſors. On ne veut pas voir que ces enlevements précipités ſont extraordinaires, & peu durables. On oublie qu'à *côté du* berceau, où l'un de ces écrits fortunés a reçu une exiſtence ſi active, ſe trouvent vingt ſépulchres, où ſont enſévelis des ouvrages moins favoriſés, avec les reſſources des familles qui ſe ſont épuiſées inutilement pour leur donner la vie.

A voir l'attention avec laquelle on ſe met en garde contre le ſuccès des libraires, il ſembleroit que leur profeſſion ſoit une eſpece de pactole, où l'or ne coûte que la peine de le recueillir.

Il n'y a cependant pas de commerce où il faille des avances plus conſidérables, & où les rentrées ſoient plus lentes : il n'y en a point même où elles

ſoient plus incertaines, & les entrepriſes plus haſardeuſes.

Le manufacturier qui riſque ſur ſon métier un nouveau deſſin, n'en fabrique d'abord qu'un très-petit nombre de pieces. Il conſulte le goût du public & celui de ſes correſpondants. Eclairé par leurs réponſes, il travaille enſuite ſans danger : il ne multiplie la main-d'œuvre qu'en raiſon des ordres qu'il reçoit, & des envois qu'il expédie ; il ne court plus que le riſque de l'inſolvabilité de ſes débiteurs ; mais il n'a pas à craindre de voir ſes marchandiſes accumulées dans ſon magaſin, y former une maſſe immobile qui l'écraſe.

Le libraire, au contraire, a toujours ces deux périls à redouter. Il eſt encore plus expoſé à ſe voir ruiné, par la ceſſation de ſa vente que par les pertes inſéparables d'une vente rapide. Il ne peut pas conſulter le public ; il n'eſt pas le maître de ne proportionner ſes avances qu'au débit qu'il prévoit ; il faut, ou qu'il reſte ſans rien entreprendre, ou qu'il entreprenne une édition entiere. Quelques ſûrs que ſoient les conſeils à qui il s'adreſſe pour apprécier la bonté des manuſcrits qu'on lui confie, l'expérience journaliere apprend qu'il y a dans cette matiere de terribles mécomptes. Les livres, comme tous les autres êtres, ſont ſoumis à une fatalité capricieuſe, qui ne meſure pas toujours les ſuccès ſur le mérite réel,

—— *Et habent ſua fata libelli.*

Eſt-ce un commerce ſujet à tant de riſques, dans lequel il faille tant chercher à diminuer les gains, & à multiplier les dégoûts ?

§ VI.

Que l'intérêt des imprimeurs de province n'est pas une raison suffisante pour determiner à anéantir en leur faveur la propriété des gens de lettres.

Quelle est donc, parmi nous, la destinée de la partie de la nation qui se consacre à éclairer l'autre, par la voie de l'impression ? Ce qui pourroit le plus contribuer à la rendre utile est précisément peut-être ce qui la livre avec tant de facilité à toutes les especes d'oppressions : c'est qu'elle ne fait pas corps. C'est que tous les individus isolés dans le silence du cabinet offrent une proie facile à quiconque vient les saisir avec la prépondérance de force & d'autorité que donne une ligue quelconque. Il n'y a pas de bande d'étourneaux qui ne se joue impunément de ces cigales.

C'est un bien, sans doute, pour cette république, que son indépendance, & même, si l'on veut, son anarchie. Toutes les fois que les gens de lettres tendent à former des associations civiles, il en résulte, comme nous le voyons aujourd'hui, le despotisme des confreres brevetés, la décadence du goût & l'avilissement de la littérature.

C'est la même raison qui rend les théologiens si turbulents, les gens de robe si impérieux; peu importe, à cet égard, l'uniforme ; peu importe que les tyrans soient en soutane, ou en simarre, ou en habit court ; ce qui est triste & infaillible, c'est que, dès que plusieurs hommes destinés à cultiver leur esprit, ont le droit de former de ces ligues approuvées, que l'on appelle des *compagnies*, ils deviennent bizarres, impitoyables, ambitieux, sans pudeur, sans scrupule même, &, ce

qu'il y a de plus étrange, ſans raiſon. Quand le plus grand nombre des individus ſeroient des prodiges de ſageſſe & d'honnêteté, le corps n'en ſeroit ni moins fougueux, ni moins abſurde: c'eſt une des plus étonnantes vérités, & en même temps des plus faciles à expliquer que le ſpectacle de la ſociété fourniſſe journellement.

Mais ſi ces êtres factices ſont redoutables pour leurs voiſins, ils ſont excellents pour eux-mêmes. Admirablement armés pour mal faire, ils jouiſſent du reſpect & des ménagements que la terreur aſſure toujours à quiconque l'inſpire, & ceux même qui n'ont pas aſſez de force pour nuire, obtiennent encore quelque ſorte de conſidération, du moins par leur maſſe.

La partie utile & vraiment eſtimable de la littérature n'a pas cette reſſource : voilà pourquoi il eſt ſi facile de l'écraſer en tout ſens ; mais n'eſt-ce pas aux gouvernements à veiller pour elle, & à la ſauver des chocs dont ſa foibleſſe politique ne lui permet pas de ſe défendre ?

Les comédiens forment un corps : on leur a ſacrifié les auteurs dramatiques. Les libraires forment des corps : l'ancienne législation leur avoit ſubordonné les gens de lettres avec autant d'indécence que d'injuſtice. La nouvelle a affranchi ceux-ci d'une partie de cet opprobre ; mais ce n'eſt que pour leur faire d'un autre côté un tort encore plus ſenſible, toujours par la ſuite de cette impulſion victorieuſe de tout ce qui eſt troupe.

Les imprimeurs en ſont une ; leurs intérêts ſont entrés pour beaucoup dans les ſollicitations que l'on a prodiguées pour émouvoir le législateur & lui faire perdre de vue les gens de lettres, pour qui perſonne ne ſollicitoit. Reconnoître indéfiniment leur propriété, *ce ſeroit*, dit le préambule,

laisser subsister la source des abus & des contrefaçons, en refusant aux imprimeurs des provinces un moyen légitime d'employer leurs presses.

Certainement en y réfléchissant on sentira tout ce que ce motif offre d'accablant à l'esprit.

Si, comme je crois l'avoir prouvé, la propriété des gens de lettres n'est pas une chimere, il seroit cruel que le gouvernement se crût obligé de la sacrifier à des ouvriers qui, depuis trente ans sur-tout, la violent avec une impudence odieuse.

Ce moyen de les occuper pourroit être legal; mais certainement il ne sera jamais légitime.

Pourquoi faut-il que ce soit aux *dépens des* gens de lettres que l'administration se charge de procurer de l'emploi à des hommes qui ne leur rendent aucun service? Leurs presses sont-elles donc si précieuses à l'état, qu'il faille, pour les entretenir, les autoriser à dévorer la littérature entiere, & la substance des hommes à talents qui la cultivent?

On craint qu'ils ne soient oisifs, ou qu'ils ne se livrent à des contrefaçons! Mais n'y a-t-*il* donc point de milieu pour eux entre le vol & *la* paresse? Faut-il les soupçonner de n'avoir d'activité que pour le brigandage?

Veiller à la sûreté des grandes routes c'est, sans contredit, ôter des ressources aux scélérats attroupés qui les infestent: mais s'avise-t-on, par pitié, & de peur qu'ils ne meurent de faim, ou qu'ils ne souillent le jour entier par leurs violences, de les autoriser à continuer de dépouiller les passants qui tomberont entre leurs mains, après une certaine heure?

Le gouvernement ne doit sa protection qu'aux travaux honnêtes & utiles; dans ceux-là même,

ſi les mains s'y ſont multipliées au-delà de ce que le produit naturel peut en entretenir ; au lieu de les y fixer par des complaiſances abuſives, il faut les détourner vers d'autres objets, où leur induſtrie trouvera des places vacantes & un ſalaire aſſuré.

Ce prétexte, par lequel on a ici fait illuſion au législateur eſt d'autant moins fondé, que dans l'état actuel même des choſes il exiſte pour tous les ouvriers dévoués à l'imprimerie des débouchés abondants, ſans compromettre la propriété des gens de lettres, ſans faire de la régénération actuelle l'époque d'une proſcription plus terrible que la ſervitude paſſée.

D'abord la littérature eſt pleine d'ouvrages antérieurs à l'invention de l'imprimerie, ou même d'une date poſtérieure, mais dont les auteurs ont fait préſent à la poſtérité, ſans aucune réſerve. Ceux-là, ſans contredit, appartiennent au public, par le même principe qui conſtitue le ſuzerain propriétaire des épaves reſtées ſans maître ſur ſon domaine ; il eſt permis à tout particulier de ſe porter pour héritier des Virgile, des Ovide, des Ciceron ; quiconque en publie, à l'envie des éditions précédentes, des éditions plus ſoignées, mieux revues, & d'un prix plus modique, partage avec ces grands hommes le titre de bienfaiteurs du genre-humain.

Voilà une pâture intariſſable pour les imprimeurs qui voudront s'exercer ſur des propriétés littéraires, compriſes dans le patrimoine univerſel de tous les hommes actifs & induſtrieux : ces productions éprouvées par le temps ne ſont ſujettes ni aux caprices de la mode ni aux révolutions du goût. La conſommation en eſt journaliere & jamais interrompue : ce commerce expo-

ſe à plus de concurrence, mais auſſi il aſſure un débit beaucoup plus étendu.

Veulent-ils eſſayer des ſuccès & des dangers de la littérature moderne, qui les empêche de s'y intéreſſer ſuivant les voies que la probité preſcrit & que les loix protégent ? Qu'ils recherchent la connoiſſance d'un homme de lettres ; qu'ils ſe chargent de ſes droits ; qu'ils en deviennent propriétaires, & qu'ils cultivent cette terre diſpoſée à la culture, au lieu de la déſoler par des larcins.

Quiconque ſe ſentira de l'ambition & du courage pourra, aux pieds des Pyrénées, comme ſur les bords de la Seine, faire des entrepriſes avantageuſes. Ce ne ſera plus aux ſeuls *libraires* de la capitale que cette moiſſon ſera *dévolue*.

Il y a eu un temps où les provinces lui diſputoient cet avantage. Lyon, Toulouſe, Bordeaux, Rheims, Rouen, avoient des preſſes animées & fécondes, qui vivifioient ſans ceſſe les magaſins du pays. La proſpérité meurtriere des contrefaçons les a preſque toutes tuées ou corrompues. Qui empêcheroit cette rivalité de renaître dès qu'une police ſévere veilleroit à la propriété du débitant de Tarbes, comme de celui de *Paris* ? Quel imprimeur pourroit ſe plaindre de ſon oiſiveté, ou céder à la tentation du brigandage, dès que le commerce lui ouvriroit une carriere ſûre & facile ; dès que la force des loix ſeroit employée, non pas à dégrader la littérature, & anéantir ? la propriété qui en réſulte, mais à la protéger.

Alors les manuſcrits ſeroient plus précieux, plus recherchés, & par conſéquent mieux payés. Alors, en reſſuſcitant la confiance, on ouvriroit aux gens de lettres une reſſource aſſurée, & ce qui doit être plus précieux à ceux d'entre eux

qui ont vraiment de la délicatesse, une ressource honorable due à leurs seuls travaux; une ressource qui ne seroit flétrie ni par des supplications honteuses, ni par des complaisances infamantes. Alors la gloire qui brille aujourd'hui infructueusement pour eux au sommet du Parnasse deviendroit un soleil fécond qui en échaufferoit le pied. Il y formeroit, à la faveur de ses rayons, des veines plus ou moins riches, dont ils seroient les maîtres de s'approprier en un instant le fruit, par une cession absolue de leurs droits, s'ils n'aimoient mieux le partager avec leur postérité.

Découvertes salutaires.

Tandis que la vraie philosophie frémit des préparatifs qui annoncent de toutes parts à l'Europe une subversion éclatante & meurtriere, quelques hommes utiles travaillent dans l'obscurité à consoler la nature des outrages qu'on lui fait ailleurs: ils emploient leur temps & leur sagacité à chercher les moyens de prévenir, ou du moins de diminuer quelques-uns des maux innombrables auxquels notre malheureuse espece est si tristement dévouée. Du nombre de ces savants estimables sont Mrs. Sage & Sigault, dont les tentatives & la réussite doivent leur assurer la reconnoissance de tous les hommes.

La société a fait du monde moral une carriere remplie de dangers; on n'y rencontre pas un agent utile qui ne puisse devenir nuisible, & toujours l'abus s'y trouve à côté de l'usage.

Il faut bien que cet état soit essentiellement celui de tout ce qui existe, car c'est encore pis dans la nature. On n'y apperçoit qu'un combat perpé-

tiel, & des risques qui feroient abhorrer la vie, si, heureusement à la foiblesse qui nous y expose, la providence n'avoit joint l'ignorance, ou la légéreté qui en distraient. Le monde physique ne renferme pas un principe qui ne soit tout à la fois mortel autant que salutaire : pour avoir la force de nous conserver, il faut qu'ils aient aussi celle de nous détruire.

Ainsi les acides sont une partie essentielle de la grande machine de ce globe. Ils entrent nécessairement dans l'économie animale, & cependant elle n'a point d'adversaire plus redoutable. Lancés par la fermentation vineuse de certains fluides; accumulés dans les caves, dans les lieux fermés, où un cours d'air nouveau ne les dissipe pas, ils deviennent le poison le plus subtil, le plus actif : & ils sont d'autant plus redoutables que rien ne les annonce : ils échappent même à la vue, tandis qu'ils affectent avec violence des organes bien moins délicats. C'est sur-tout sur ceux de la respiration qu'ils agissent; ils en arrêtent l'action, & en interceptant ainsi le mobile de la circulation du sang, ils produisent tout d'un coup une apparence de mort qui ne tarde pas à être suivie de la réalité.

Contre un venin si actif il falloit un antidote puissant : M. Sage l'a trouvé dans l'*Alcali volatil fluor ;* cet extrait du sel ammoniac étoit connu avant lui; mais indiquer un emploi nouveau, & sûr, d'un remede ancien, c'est vraiment le découvrir.

Ce qui rend les acides funestes ce sont les pointes des parties qui les composent, & qui, en se glissant dans les poûmons, y causent un spasme mortel. L'alcali volatil est apparemment formé d'une espece de petites éponges où ces pointes

s'engaînent & se fixent : ainsi enchaînées elles perdent sur le champ leurs propriétés fatales. Le malade se trouve soulagé presque aussi promptement qu'il avoit été accablé. On voit d'après les expériences de M. Sage, que l'énergie du secours est proportionnée à celle de l'attaque; c'est une espece de miracle que la promptitude de l'union qui s'opere entre ces deux agents : rien n'égale la vivacité avec laquelle le défenseur désarme l'assassin.

Ce spécifique est infaillible dans tous les accidents qui ont pour cause des vapeurs de cette espece : ainsi les asphixies, ou suffocations produites par celles du charbon, par les mouffetes des mines, par les exhalaisons des fosses d'aisance, &c. disparoissent sur le champ par l'usage de cet alkali.

M. Sage, d'après des expériences réitérées, conjecture même qu'il est un remede presque aussi efficace contre la morsure des viperes, contre la rage, contre l'apoplexie, contre la brûlure ordinaire même : une simple compresse, bien imbibée, appliquée sur la partie offensée par le feu, appaise sur le champ la douleur, & rétablit le tissu de la peau en peu de minutes, quand il n'y a pas de cloches : dans ce dernier cas la cure est un peu plus lente : mais la douleur est également & subitement dissipée; secret qui, sans être aussi essentiel que les autres restaurations, ne doit cependant pas être négligé, parce que les occasions d'en faire usage sont bien plus fréquentes.

Enfin, l'alkali volatil paroît à M. Sage, toujours d'après l'expérience, la principale partie du traitement par lequel on peut rappeller les noyés à la vie. Le 20 Juillet de l'année derniere, un homme qui étoit resté sous l'eau 20 minutes, & qui en

avoit été retiré ſans connoiſſance, ſans mouvement, ſans pouls, fut ranimé en un moment par quelques gouttes de cet extrait qu'on lui fit couler dans la bouche & dans le nez.

M. Sage, auſſi circonſpect qu'éclairé, éloigné du charlataniſme en raiſon de ſes lumieres, ne donne pas cependant cet agent précieux comme un reſtaurateur univerſel : la raiſon même qui le rend infiniment ſalutaire dans certains cas, en feroit une reſſource meurtriere dans d'autres. Par exemple, dans tous les accidents cauſés par une alkaleſcence putride, dans ceux où il s'agit d'une décompoſition, & non pas d'une irritation, tels que la peſte, le ſcorbut, les maladies produites par des eaux croupies, & des exhalaiſons *marécageuſes*; l'alkali volatil tueroit au lieu de ſauver : & de même auſſi il faut bien ſe garder d'appeller dans ceux où il eſt utile les ſpécifiques propres aux malheurs dont je viens de parler.

Ainſi le vinaigre, qui eſt de la plus grande utilité contre les contagions, ne ſeroit pas moins dangereux dans les ſuffocations ſpaſmodiques produites par les acides. La raiſon l'indique, & M. Sage s'en eſt convaincu par l'expérience, qui ne confirme pas toujours les pronoſtics de la raiſon.

Voici la recette pour la compoſition de l'*alkali volatil-fluor*; c'eſt-à-dire, en liqueur :

» Pour obtenir du ſel ammoniac l'alkali volatil-fluor, » il faut mêler exactement une partie de ce ſel pulvériſé, » avec trois parties de chaux éteinte, introduire ce mêlange » dans une cornue lutée, & après y avoir verſé de l'eau (*), » adapter & luter un grand récipient dont il faut laiſſer le » *foramen* ouvert durant la diſtillation ; il ſe produit une

(*) La quantité d'eau que M. Sage emploie eſt égale à celle du ſel ammoniac.

» grande quantité d'air ; cet air entraîne un alkali volatil
» très-pénétrant, qu'on peut coërcer en le faisant passer
» à travers de l'eau distillée, dans laquelle l'alkali reste
» combiné tandis que l'air s'échappe.

» Cet alkali volatil est très-fort lorsqu'on n'en a retiré
» qu'une livre d'un mêlange où l'on avoit employé une
» livre de sel ammoniac. L'alkali volatil-fluor obtenu par
» le procédé que je viens de décrire est limpide & très-
» pénétrant ; c'est le seul dont on doive faire usage, l'espece
» de causticité qui lui est propre le rend plus énergique
» que tout autre. Il faut bien se garder de le mêler avec
» quelque huile essentielle pour le rendre laiteux : car
» alors il est presque à l'état savonneux, & forme ce
» qu'on appelle l'*eau de Luce* «.

Au reste, malgré la facilité de se procurer l'alkali volatil, il faut cependant ne l'employer qu'avec ménagement, & même autant qu'on le peut, sous la direction des gens de l'art ; d'abord, de peur de méprises, & enfin de ne l'appliquer que dans les cas auxquels certainement il est propre : & ensuite, parce que la quantité même doit en être fixée par une main exercée ; il est caustique par lui-même : à trop forte dose il pourroit brûler plus encore que guérir. Cet inconvénient est attaché à tous les présents de la nature, sur-tout à ceux qui nous parviennent par les mains de l'art. Il n'y en a aucun dans l'emploi duquel on puisse oublier impunément l'axiome célebre : *Ne quid nimis.*

Le résultat des recherches de M. Sigault n'est pas d'un usage aussi fréquent : mais il n'en est pas moins précieux pour les vrais amis de l'humanité : il n'offre de ressource que pour un sexe, mais pour cela même il les intéresse également tous deux.

Quand on réfléchit à tous les dangers, à toutes les obligations dont la nature a chargé le plus foible dans toutes les especes, il est difficile

de ne se pas sentir tenté de l'accuser de bizarrerie ou d'injustice : & cette inégalité étant encore infiniment accrue dans la race humaine, par la dégradation physique & quelquefois morale que la société y produit, le sort des femmes doit inspirer souvent bien de la compassion. Elles paient cher l'honneur de la maternité ; non-seulement une servitude civile, souvent rigoureuse, remplace pour elles l'ennui & les risques du célibat : mais les degoûts de la grossesse, les douleurs de l'accouchement, les fatigues de l'éducation sont autant de tributs auxquels les mœurs ont attaché bien plus d'amertume encore que ne l'avoit fait la nature : & l'art appellé au secours de celle-ci, en trouble quelquefois les opérations, au lieu de les faciliter.

Il y a même des circonstances où, de son aveu, son ministere est mortel : & où des deux êtres qui le réclament, il faut nécessairement en sacrifier un, sans être sûr de sauver l'autre. Telle est, par exemple, cette espece d'accouchement où l'enfant, arrêté par des obstacles invincibles, ne peut voir le jour qu'à l'aide du fer, & se sent arracher de la prison dont les issues lui sont fermées, par un passage que la nature n'a point ouvert. C'est ce qu'on appelle l'*opération Césarienne* ; ressource terrible, proscrite, même par les gens instruits, & dont le succès est encore un problême aux yeux de ceux qui ne se décident que d'après des preuves.

M. Sigault a imaginé un procédé qui en a les avantages, sans en avoir les dangers : procédé qui n'exigeant de violence que ce qu'il en faut pour seconder celle que la nature elle-même emploie, ne changeant rien à sa marche, ne fait que réparer son oubli, & compléter son ouvrage, au lieu

de

de l'interrompre, comme l'autre d'une maniere aussi funeste qu'effrayante.

Les détails anatomiques seroient déplacés dans un ouvrage exposé comme celui-ci, à tomber dans les mains de toutes sortes de personnes, & les gens du métier ne seront pas embarrassés à se les procurer : ce qui est du ressort de cet ouvrage, c'est la générosité de la faculté de médecine en cette occasion.

Dès que le bruit de l'expérience s'est répandu, elle a nommé des commissaires pour la constater : après s'en être bien assurée, & en avoir vérifiée le succès, elle a, par un décret solemnel, arrêté de faire frapper des médailles d'argent pour en conserver la mémoire. Ce monument flatteur portera le nom de M. Sigault, & d'un médecin appellé le Roi, qui l'a suivi & aidé dans ses opérations : la faculté qui se charge de la dépense fait présent de cent de ces médailles au premier, & de cinquante au second.

Ce n'est pas tout : la femme qui a eu le courage & la docilité de se prêter à l'essai, n'étant pas, à beaucoup près, dans une situation aisée, la faculté lui a assigné une pension annuelle d'environ 15 louis ou guinées.

Certainement ce trait est honorable ; & quand il entreroit dans l'enthousiasme qui l'a produit un peu de rivalité contre la chirurgie, qui a paru plus empressée à combattre la découverte qu'à l'applaudir, il ne faudroit pas l'en estimer moins. Ah ! puisse la jalousie ne se manifester jamais que par de semblables symptômes !

Au reste, puisque j'ai dit un mot des dangers qui menacent la vie des femmes, c'est peut-être ici le lieu de placer une observation très-peu connue :

c'eſt qu'en général elles parviennent plus sûrement à un âge avancé que les hommes.

Et ce n'eſt pas ſeulement, comme l'a dit, ſi je ne me trompe, M. de Buffon, quand elles ont paſſé l'époque qui les métamorphoſe, en quelque ſorte, & leur donne une nouvelle maniere d'*exiſter*, qu'elles deviennent ainſi plus vivaces : c'eſt à tous les âges qu'elles ont cette propriété. D'un nombre égal d'enfants des deux ſexes, choiſis au berceau, à quelque diſtance qu'on les compte, on trouvera toujours moins de diminution parmi les femmes que chez les mâles.

Et ce n'eſt pas non plus le célibat qui les conſerve : cherchez dans la ſociété, vous trouverez infiniment plus de vieilles femmes que de *vieilles* filles. Les agréments même de la figure, les charmes de la perſonne, confiés aux empreſſements temperés de l'hymen, ſe flétriſſent bien plus tard que ceux qui ont langui dans l'oiſiveté de la ſolitude. Quelque pénibles que ſoient les préliminaires de la maternité, quelque dangereuſes qu'en ſoient les ſuites par l'indiſcrétion qui s'éleve contre les vues de la nature, les femmes qui nous étonnent le plus par le nombre de leurs années, ſont celles qui ont autrefois le plus donné de preuves de fécondité.

On m'a même aſſuré un fait aſſez curieux à cet égard. On ſait combien les Génevois ſont calculateurs induſtrieux : depuis que le jeu des rentes viageres eſt devenu la reſſource ſucceſſive de tous les directeurs pécuniaires d'un des principaux royaumes de l'Europe, ils y ont porté le même eſprit de ſpéculation par lequel ils ſe ſont toujours diſtingués dans le commerce. C'eſt à eux qu'eſt dû le raffinement de placer ces ſortes de revenus ſur un grand nombre de têtes, autres que celle du vrai pro-

priétaire ; combinaison ingénieuse, qui assure presque infailliblement à celui-ci un intérêt avantageux de son argent, s'il vit assez long-temps pour le toucher lui-même, & laisse quelque dédommagement à ses héritiers, si la mort se hâte de le frapper.

Or on m'a assuré que dans le choix de ces prête-noms, c'étoit sur-tout à des filles qu'ils s'attachoient, & à des filles jeunes ; & que parmi elles ils préféroient pour leur confier le dépôt de leur fortune, celles qui, par la situation de leur famille, par le genre de leur éducation ou le caractere de leurs parents, sembloient devoir être le plutôt mariées. Si le fait est vrai, il justifieroit la nature, & prouveroit, malgré les apparences, avec quel soin, quel équilibre elle a tout combiné.

Sur la succession de la Baviere.

Comme vont les événements dans ce monde ! Il y a six mois, l'Allemagne étoit en paix : elle contemploit sans inquiétude le spectacle que lui donnoit à ses deux extrêmités, la folie de ses voisins : si elle se passionnoit comme nos étourneaux de Paris, de Marseille, &c. pour les Insurgents, qui certainement ne leur feront jamais de bien, cette émotion volontaire & sans effet ne l'exposoit à aucun danger. Si l'extravasion ambitieuse de quelques-uns de ses princes rendoit intéressante pour elle le sort de la Pologne, menacée de se retrouver dans peu le théatre des querelles entre deux nations dont l'une l'a si mal servie la guerre derniere, & l'autre l'a envahie, après l'avoir si cruellement ravagée, ses inquiétudes même

de ce côté-là ne pouvoient rien avoir de vif: trois cent mille hommes soudoyés par les cours de Vienne & de Berlin, étoient de puissants motifs de sécurité contre les entreprises de la Porte ottomane: & voilà tout d'un coup que de son propre sein naît une source sanglante de divisions & de calamités.

Un prince à qui le cours ordinaire de la nature promettoit encore de longues années est frappé d'une maladie imprévue: il meurt, & la discorde s'élance de son tombeau pour troubler peut-être tout le reste de l'Europe. Sa cendre sera traitée comme celle des rois Négres, dont on égorge toute la maison aux pieds de leurs cadavres: elle va être de même arrosée du sang de ses sujets & de ses alliés. On ruinera, on massacrera la moitié des premiers pour déterminer à qui l'autre doit appartenir.

Peuples infortunés, & la philosophie, la bienfaisance sont sur le trône, quand vos entrailles sont ainsi déchirées & mises au jour!

Certainement c'est sur leurs canons que les prétendants comptent, & non pas sur leurs droits: cependant on fait précéder ce tonnerre par des raisonnements. On a imprimé dans les papiers publics une notice historique fort embrouillée, d'après laquelle on entrevoit que l'électrice douairiere de Saxe & ses ayant-causes, se croient fondés à revendiquer treize millions sur l'héritage du Bavarois défunt.

Cette créance, quelle en est l'origine? Une vente faite il y a plus d'un siecle de quelques domaines par un empereur à qui ils n'appartenoient pas, à un prince qui n'y avoit aucun droit. On stipula dans le temps que s'ils changeoient de propriétaires, il faudroit rembourser les treize millions.

Voilà le sujet qui va bouleverser l'Europe & livrer le monde entier aux abominations des combats.

Car il sera difficile à la France de rester neutre. Que l'Amérique fasse grace ou non à sa mere humiliée ; qu'elle reçoive avec déférence ou avec dédain les ambassadeurs qui vont à genoux lui proposer la paix, peut-être marchander ses chefs ; nous n'y gagnerons rien. Les Américains vont devenir nos alliés ou nos ennemis nécessaires, & dans les deux cas il paroît impossible que l'incendie allumé sur leurs tristes rivages s'appaise de si-tôt.

D'un autre côté, les lisieres de l'Asie & de l'Europe seront également livrées à la destruction. Le cimeterre ottoman & la bayonnette russe vont jouter à l'aise à qui dépeuplera le mieux ces vastes contrées. Jamais la situation universelle des affaires politiques n'a mieux retracé le désordre du camp d'Agramant, quand la discorde y armoit les uns contre les autres pour les sujets les plus frivoles, tous les héros dont il étoit rempli.

De ces frivolités sérieuses dont nous allons être les victimes, la plus inconcevable seroit la demande des 13 millions de Saxe, si le refus n'en étoit pas plus étonnant encore. Car enfin, il en coûtera cinq cent, & la vie de trois cent mille hommes au moins à chacun des partis. Je sais bien que les hommes ne sont rien : on ne s'en embarrasse guere : mais l'argent est quelque chose suivant les politiques. Pourquoi donc en dépenser tant, pour en recouvrer si peu ?

On me pardonnera sans doute de traduire à ce sujet une petite harangue qu'adressoit, dans un pareil cas, un bramine de Benarès aux soubahs de la presqu'isle de l'Inde. Il s'agissoit de 26 millions de roupies : le débiteur & le créancier armoient chacun à force, & les auxiliaires accou-

roient de toutes parts : on trembloit des deux côtés du Gange, quand le bon homme s'avisa d'écrire à chacune des puissances ainsi émues le billet que voici :

» Image de Brama, dieu terrestre, ne ririez-
» vous pas si vous entendiez dire qu'il y a dans
» vos états un laboureur qui seme tous les ans
» 500 septiers de riz, dans l'espérance d'en re-
» cueillir 26 ? Et s'il n'avoit pas même la certi-
» tude de cette ruineuse moisson, s'il étoit très-
» possible que sa semence ne lui rendît rien du
» tout, absolument rien, ne vous paroîtroit-il
» pas le plus fou des hommes ? N'*apposeriez*-
» vous pas avec la plus grande *promptitude* vo-
» tre nom auguste au bas de la requête de sa fa-
» mille, qui vous supplieroit de prononcer son
» interdiction ?

» Je n'oserois vous dire que vous ressemblez
» fort bien à ce manant absurde, parce que vous
» n'entendez pas toujours raillerie ; mais enfin le
» temps viendra peut-être où vos pareils se fe-
» ront l'application de cet apologue. Aujourd'hui
» je sens combien il seroit difficile de vous en-
» gager à y réfléchir ; quoique nous soyons de
» fort grands philosophes à Benarès, nous ne vous
» ferions pas aisément comprendre combien vous
» gagneriez tous, les uns en abandonnant les 26
» millions de roupies qui vous divisent, les au-
» tres en les payant. Mais puisqu'il faut absolu-
» ment de ce côté-ci les recevoir, & que de ce-
» lui-là on est déterminé à les garder, n'y auroit-
» il pas dans l'Asie quelque souverain qui voulut
» bien vous en faire la charité ?

» De petites fêtes ténébreuses ont souvent coû-
» té davantage. Ce seroit une belle fête pour le
» genre-humain que celle où un monarque ami

» de la paix l'acheteroit par ce sacrifice : & la cassette où l'on en garderoit la quittance deviendroit une arche bien respectable.

» Si toutes les bourses royales desséchées sont » dans l'impuissance de fournir à cette aumône, » eh bien, faites faire une quête générale : nous » mettrons dans vos tire-lires, nous autres pauvres particuliers, & nous y gagnerons encore. » Nous donnerons sans regret 26 millions de roupies à celui qui les exige ; nous en donnerons » le double à celui qui les refuse : les quêteurs en » garderont bien autant pour eux ; mais la guerre » en auroit consumé un milliard que nous aurions également payé ; il nous restera donc de » bénéfice 844 millions de roupies, ce qui fera » un produit net très-satisfaisant.

» Allons même plus loin, bienfaisantes sources » de la rosée qui rafraîchit le monde. Quand un » prince veut absolument s'agrandir, ne pourroit-il pas faire le calcul du revenu qu'il prétend ajouter à son trésor, ou de l'espace dont » il est résolu d'élargir ses domaines ? Il feroit notifier à tous ses freres rois, par ses ambassadeurs, » la mesure de cette superfétation dont sa tête » voudroit accoucher : chacun d'eux feroit publier chez lui la gésine royale : on ouvriroit » des troncs où tout particulier, ami de la paix, » & poltron comme l'est tout bon pere de famille, » iroit déposer volontairement ce qu'il croiroit » devoir sacrifier pour éviter la guerre. Il n'y a » rien de si généreux que la crainte ; les offrandes seroient donc abondantes : on composeroit » bien vîte la somme au souverain malade. Il en » acheteroit les possessions dont l'idée l'auroit » flatté. L'ambition seroit satisfaite & le sang ne » couleroit pas.

» Chacun de vous, comme il est juste, exerce-
» roit à son tour ce droit de mendier royalement:
» & il seroit presque indifférent d'être l'objet ou
» le dépositaire des collectes ; attendu que celui-
» ci ne rendant pas de compte de sa recette, il
» y gagneroit au moins autant que l'autre.

» Ce systême, augustes consolateurs des infor-
» tunés, n'auroit rien que de très-raisonnable. On
» paie des impôts affreux pour faire la guerre ; par
» ces contributions volontaires on éviteroit la
» guerre & les impôts. Un divan Européen, dans
» une de ces harangues qu'il débite trois ou qua-
» tre fois par an, pour la gloire de la nation &
» l'instruction de ses souverains, a dit *que le seul
» moyen de rendre les impôts légitimes c'est d'écou-
» ter la nation ; qu'au défaut de la nation, le seul
» moyen de les rendre supportables, c'est d'écouter
» les individus, en sorte qu'il y ait une image, un
» vestige, un dédommagement conversatoire du droit
» national.*

» Tout cela n'est ni bien clair ni bien pratica-
» ble. Le corps de la nation auroit la voix trop
» grosse : en l'écoutant le trône risqueroit de de-
» venir sourd : quant aux individus, il seroit dur
» pour un roi d'être condamné à les écouter tous
» en détail ; mais nos tire-lires obvieroient à tout :
» c'est alors que les souverains seroient riches &
» les peuples aisés ; problême que la politique
» n'avoit pu résoudre jusqu'ici, &c.

» Cependant il y auroit un petit inconvénient
» à mon systême, je l'avoue ; car le plus parfait
» en a. C'est que chacun de vous seroit pressé de
» jouir de ce beau privilege ; & les omras, les
» rajas, à votre imitation, disputeroient d'ardeur
» pour participer aux fruits de cette besace inta-
» rissable. On consulteroit beaucoup moins ses

» forces que son appétit : il n'y a pas un d'eux
» qui ne voulût en dix ans devenir aussi grand
» terrien que le Tien-t-sée notre voisin.

» Et comme ceux qui ont déjà ne se prêteroient
» pas au desir qu'auroient les autres d'avoir aussi,
» il en faudroit toujours revenir à l'artillerie, ce
» qui est bien terrible.

» Mais ne pourroit-on pas faire un tarif garanti
» par les grosses puissances qui fixeroit la mesure
» juste dont il seroit permis à chacune de ces gre-
» nouilles politiques de s'enfler dans un temps
» donné ?

» Ainsi, par exemple, en 50 ans, un omra
» pourroit s'agrandir de 100 toises; un raja, de
» 100 arpents; un nabab, de 10 mille; un sou-
» bab, de 10 lieues; le tout quarré.

» La lieue, en monnoiepolitique, s'éva lueroit
» dix millions de roupies : c'est un peu cher pour
» nous, mais ce seroit bon marché pour eux; de-
» puis qu'il existe des couronnes, il n'y en a au-
» cune qui ait fait des conquêtes à aussi bas
» prix.

» Pour faire respecter ce tarif, il faudroit que
» vous vous accordassiez tous à écraser sans pitié
» & sans délai le premier réfractaire qui s'aviseroit
» d'y contrevenir. Ce seroit, à la vérité, une pe-
» tite guerre d'un moment; mais la crainte d'en
» devenir l'objet & la certitude d'en être la vic-
» time, ne permettroit à personne d'y donner oc-
» casion «.

Ainsi raisonnoit le bon curé Asiatique; je sens combien il y a d'objections à proposer contre ce systême pacificateur, beaucoup plus sage cependant & plus facile que celui de l'abbé de St. Pierre; mais je ne doute pas que l'auteur ne soit en état de les résoudre. Que l'on tombe d'accord de l'exé-

cuter, & je partirai ſur le champ pour aller à Benarès chercher la ſolution de toutes les difficultés.

En attendant on continuera toujours, d'après les principes lumineux du ſage Grotius, à procéder loyalement aux pillages, aux maſſacres faits au ſon du tambour ; on prend déjà en Baviere des meſures terribles à ce ſujet : elles doivent avoir coûté beaucoup au cœur bienfaiſant du prince qui a cru y être forcé.

Les troupes Autrichiennes y déſertoient. On a renouvellé contre ces fuyards la rigueur des anciennes ordonnances ; mais voici des additions nouvelles. Quiconque aura excité ou favoriſé la déſertion ſera puni de mort. Il y a dix *ans de galere* de terre contre quiconque aura réfugié un déſerteur à ſa ſortie du lieu de ſa réſidence; cinq pour les ſecours qui lui ſeront donnés dans le reſte de ſa marche, & trois contre le témoin ſilencieux qui, ſans l'aſſiſter, aura négligé de l'arrêter ou de le dénoncer. Les dénonciateurs de ce crime de commiſération recevront une récompenſe indiquée par la loi.

La politique des anciens Egyptiens étoit un peu différente : c'eſt contre celui qui avoit négligé de ſecourir un homme ſouffrant qu'elle ſéviſſoit.

Enfin, en Baviere, la...... eſt-ce la loi qu'il faut dire, déclare que les plus proches parents mêmes ne ſeront pas exempts des peines qu'elle prononce.... la plume tombe des mains. Ah! nature! nature! où es-tu? Où ſommes-nous?

Mort du ſieur le Kain, acteur du théatre François.

Tandis que l'académie ſe recrutoit, une autre compagnie, un autre ordre, une autre troupe, comme on voudra, éprouvoit une perte preſque irréparable, au moins dans ce moment. Si l'hiſtoire a conſervé, avec une ſorte de reſpect, les noms des Roſcius, des Eſopus ; ſi l'Angleterre a récompenſé par une fortune immenſe & une eſpece de culte religieux les talents de l'écuyer David Garrick ; ſi le chanteur Farinelli a joui de la familiarité de plus d'un roi, hors de ſa patrie, il doit bien être permis à un François de conſerver le ſouvenir d'un acteur qui a fait, ſur-tout dans les dix dernieres années de ſa vie, une ſi vive ſenſation ſur nos théatres.

Le Kain eſt un exemple frappant de ce que peuvent le travail & l'ame, pour ſuppléer dans certains arts aux préſents de la nature. Il étoit né avec une figure preſque difforme ; une voix rauque, une taille courte, épaiſſe, de celles qu'on pardonneroit à peine à un valet de comédie. Avec tant de déſavantages il oſa aſpirer à remplir les premiers rôles tragiques ; &, ce qui eſt étonnant, il réuſſit.

Son ſuccès fut d'autant plus extraordinaire, que le théatre étoit alors peuplé de ſujets choiſis dans les deux ſexes. Dufreſne, célebre par l'élégance & les graces de ſon extérieur, comme par l'intelligence de ſon débit, venoit de le quitter. Grandval, qui l'avôit remplacé, étoit l'idole de Paris, & il devoit ſon aſcendant ſur-tout à l'empire des yeux, qui forcent le cœur à aimer ce qui les flatte.

naturels pouvoient avoir d'agrelte : n
core jamais eſſayé ſur aucun théatre
celui de Paris pour ſon apprentiſſage,
ſemble, le dégoût ou l'effroi qu'il de
dre à y inſpirer, plutôt que l'enthou

Heureuſement pour lui, il s'y faiſo
révolution dont M. de Voltaire étoit
y introduiſoit une poéſie plus pompe
bleaux plus animés.. Les anciens acte
tumés à la monotonie de preſque to
ciennes pieces, & embarraſſés des
où les pouſſoit ce nouvel Euripide, l
foiblement.

Leur déclamation d'ailleurs étoit
de chant meſuré, compaſſé, très-ridic
ſe contentoit, faute de mieux. Mlle.
en avoit fait ſentir l'imperfection, e
un débit plus ſimple, plus rapide,
mais cette Melpomene n'ayant pas
Grandval ayant préféré la méthode
à cette innovation qui exigeoit plus
de travail, on ne penſoit plus à la réf

Ce fut le deſir & la poſſibilité de
me que le Kain annonça. On trouva

thégorique de ses rivaux. M. de Voltaire & ses amis le protégerent : il étoit jeune : on se flatta de voir avec le temps disparoître ses imperfections, & en attendant on s'y accoutuma : il fut reçu à une époque où certainement il n'avoit aucun titre pour l'être (*a*).

Mais comme il étoit né avec de l'esprit & du goût, il sentit le besoin d'acquérir ce qui lui manquoit, & que l'étude peut donner. L'exemple d'une actrice entrée au théatre, presque avec lui, & qui ayant d'abord été mal accueillie du public, en devenoit peu-à-peu les délices, soutint sans doute son émulation. Tandis que Mlle. Clairon portoit l'art de déclamer à une perfection dont il est fort douteux que jamais aucune femme ait approché, le Kain faisoit aussi des progrès journaliers & sensibles.

(*a*) Ce fut le public qui le fit recevoir. Quand *Zaïre*, par exemple, étoit affichée on demandoit, en prenant les billets, qui jouoit de le Kain ou de Grandval : si c'étoit Grandval on reprenoit son argent, & le spectacle étoit désert. On n'avoit pas encore trouvé le secret de subjuguer le parterre avec des bayonnettes, & de le forcer, de par le roi, à écouter patiemment les contre-sens d'un acteur & les rimes d'un Harpula. Grandval céda à cet arrêt : il ne parut plus dans les rôles dont la voix générale avoit investi son rival.

A ce sujet il n'est peut-être pas hors de propos de citer un usage très-commode des théatres Anglois. L'affiche du jour porte non-seulement le titre de chaque piece, mais le nom de tous les acteurs qui doivent y jouer. Par-là, quand on se rend au spectacle, on sait tout ce que l'on doit y voir : & l'on n'y est jamais exposé à ces surprises si désagréables & si communes à nos spectacles de Paris, quand, au lieu de l'acteur attendu, on voit paroître son *double*, expression très-ridicule qui présente à l'esprit précisément le contraire de ce qu'elle signifie.

Il apprenoit à modifier ſa voix : il ſaiſiſſoit
ſecret de la nature du théatre, qui n'eſt pas to
jours, à beaucoup près, celui de la nature elle-1
mę, comme la nobleſſe, la majeſté qui y réuſ
ſent ne ſont pas celles qui feroient admirer les v
ritables rois.

A force de ſe contraindre il étoit parvenu à
faire un jeu vraiment impoſant, & qui l'élevc
infiniment au deſſus de ſes rivaux ; jeu au reſte a
ſolument noté, abſolument méchanique ; il ne do
noit rien au moment, à la chaleur de l'action,
l'enthouſiaſme où auroient pu le jetter les vers d
ſon rôle : ſes mouvements les plus animés avoie
été compaſſés, déterminés par une longue étude
la mémoire agiſſoit encore plus chez *lui que* l
ſentiment.

Ce qui le prouve, c'eſt que jamais ſon jeu n'ad
mettoit la moindre variation : & qu'il paroiſſoi
toujours dans les pieces nouvelles fort au deſſou
de ce qu'il étoit dans les anciennes, où il avoit e
le temps de ſe deſſiner à l'aiſe, & de fixer toute
ſes poſitions.

Cet aſſujettiſſement ſervile ſeroit inſoutenabl
dans la comédie : il y rendroit un acteur froid, &
languiſſant. Dans la tragédie, où la déclamation
eſt néceſſairement plus lente, la poéſie plus riche,
les paſſions plus vives, mais entremêlées de plus
de pompe & de machines, il nuit moins au ta-
lent, & peut-être à l'expreſſion. Du moins il n'a
pas empêché le Kain d'être enfin regardé, avec
raiſon, comme un très-bon comédien, & de faire
le plus grand plaiſir aux ſpectateurs.

Ses ſuccès auroient été bien funeſtes au théa-
tre, ſi c'étoit ſon exemple qui eût rendu les comé-
diens & le public moins délicats ſur l'extérieur des
ſujets qu'ils admettent à la deſſerte de ce temple

des plaisirs honnêtes. On a poussé de nos jours l'indifférence à cet égard, à un point vraiment ridicule.

Les agréments de la figure peuvent sans doute être suppléés par les talents : mais ce n'est qu'à la plus haute supériorité qu'il faudroit permettre de forcer le public de se contenter de cette compensation. La vue au théatre est le premier sens qu'il faut captiver : si la stérilité des talents oblige à quelque indulgence sur cet article, au moins faudroit-il éviter les disparates trop choquantes.

N'est-il pas plaisant que, dans un régiment voué à la destruction, on n'admette que des hommes robustes, bien facés, bien jambés ; que dans un cloître, qui ne doit être qu'un tombeau, on dispute sur la conformation des novices ; & que sur les théatres consacrés à l'éclat, au plaisir, destinés à fournir des modeles dans plus d'un genre à la société, on adopte des héros, des héroïnes, à qui l'on soit tenté de crier à chaque instant, prenez des béquilles, ou pourvoyez-vous d'un masque ?

On est, sans doute, ni moins honnête, ni moins estimable, ni même moins utile à la société, pour n'avoir pas reçu de la nature une physionomie agréable, ou une taille avantageuse. Il n'y a personne à qui il convînt moins qu'à moi de maltraiter les êtres qu'elle n'a pas favorisés de ce côté-là : mais alors il faut consulter à quoi l'on est propre ; il faut faire oublier sa difformité, en se livrant à des occupations où elle n'est pas un défaut.

Personne n'est jamais obligé de se faire comédien. Quand un malheureux, trompé ou forcé par le besoin, s'est chargé d'un fardeau sous lequel il succombe, il seroit affreux d'insulter à sa foiblesse ; mais

on ne mérite aucun ménagement, quand avec un extérieur rebutant on choisit, par préférence, un métier où les graces visibles sont le premier mérite, & même, s'il est permis de le dire, le premier outil.

Quoi qu'il en soit, le Kain avoit de la littérature, de l'esprit, & du goût. C'est à lui qu'on attribue un mot digne d'être recueilli. Il se plaignoit, dans un endroit public, des desagréments & de la stérilité de son état. Sa part entiere lui rapportoit à peine quinze mille francs. » Quinze mille francs! » s'écria, avec un soupir amer, un vieil officier » qui l'écoutoit : Moi, ancien capitaine de grenadiers, couvert de blessures, je suis trop heureux de me retirer avec 800 liv. de pension mal » payées, & 15,000 liv. ne suffisent pas à un » malheureux histrion «! *Eh! Monsieur*, répondit l'acteur, sans se déconcerter, *comptez-vous pour rien le droit de me parler comme vous faites?*

Le Kain a aidé beaucoup M. Clairon dans la réforme du costume sur le théatre, quand les représentations de M. de Voltaire eurent commencé à ouvrir les yeux sur le ridicule de celui qui s'y étoit soutenu jusqu'alors.

Un chapeau surmonté d'un bouquet de hautes plumes rouges, une vaste perruque bien poudrée, des bas rouges roulés jusqu'au dessus du genou, de grands gants jaunes montant jusqu'au coude; avec des franches d'or, un juste-au-corps gris-brun, doublé de rouge, avec des franges rouges, brodé en or & serré d'une échappe rouge; tel étoit l'uniforme des rois, de ce qu'on appelle les rôles de tyrans : car, dans la distribution des départements comiques, ces deux mots sont synonymes: les amoureux qui signifient les héros, dans l'argot intérieur du théatre, se décoroient de la même

parure

parure avec quelques modifications : ceux qui se piquoient de plus de fidélité dans le costume joignoient au chapeau emplumé de petits paniers arrondis, qu'on appelloit des *tonnelets*, & que les danseurs de l'opéra conservent encore.

De leur côté les femmes en avoient d'énormes avec des queues proportionnées. Quand une princesse & sa confidente entroient sur le théatre, il se passoit un temps considérable, avant que ces amas d'étoffes eussent pu s'arranger. Un des plus grands talents des actrices dans la chaleur du dialogue, c'étoit de gesticuler sans que leurs paniers, toujours prêts à se choquer, se donnassent de trop rudes secousses ; & une de leurs principales attentions, sur-tout dans les mouvements précipités, c'étoit de rejetter lestement en arriere, avec le pied, la longue queue, qui s'embarrassant entre leurs jambes, n'auroit pas manqué de les faire tomber.

De plus, Emilie, Phédre, Ariane, n'auroient osé se montrer sans gants, sans une coëffure à la mode, qu'il falloit sur-tout bien se garder de laisser déranger dans les convulsions de la douleur : l'unique différence entre la toilette de la tragédie & celle de la comédie, c'étoit un large mouchoir, qui faisoit une partie essentielle de la premiere, au lieu de l'évantail consacré spécialement à la seconde.

C'est ainsi que Corneille & Racine avoient été joués pendant plus de cent ans : Louis XIV & sa cour n'en avoient pas été choqués, parce que dans ce costume bizarre ils retrouvoient une partie de leurs modes ; & quoiqu'elles eussent changé par les révolutions survenues dans cette partie mobile des usages, nos yeux subjugués par l'habitude, s'y prêtoient sans répugnance. On

ſentoit bien en 1750 qu'Auguſte & Aricie ne devoient pas être habillés comme nos lieutenans-généraux ou nos petites maîtreſſes : mais on oublioit que les habits du ſiecle précédent ne leur convenoient pas davantage : on les avoit toujours vus ſous ce traveſtiſſement abſurde, & l'on s'en contentoit ſans chercher s'il y avoit quelque choſe de mieux. Pour imaginer que c'étoient des héros, il nous ſuffiſoit de voir qu'ils ne nous reſſembloient pas.

Si cette indifférence avoit été raiſonnée, peut-être ne ſeroit-il pas difficile de l'excuſer : car enfin il n'eſt pas plus extravagant de faire porter à Néron, à Pharaſmane, un chapeau à trois *cornes*, avec des plumes d'autruche, que de les faire parler en vers rimés ſcrupuleuſement deux à deux. Nous pardonnons bien à nos peintres, & ſur-tout à nos ſculpteurs, la manie de déguiſer nos rois, nos hommes célebres, ſous des draperies Romaines ou Grecques. Louis XV eſt juché à la porte des Thuilleries, à l'entrée de ſa capitale, à crû comme un Numide, ſur un gros cheval de charrette, les jambes pendantes, la tête nue; il reſſemble à un palefrenier qui vient d'abreuver ſa monture. Certainement l'oubli des bienſéances viſuelles ſur le théâtre, au temps dont je parle, n'avoit rien de plus choquant.

La ſottiſe des artiſtes eſt même bien plus répréhenſible : c'eſt une impoſture qui peut tromper la poſtérité en dégradant le ſiecle préſent; elle lui ôte le droit de revendiquer les hommes dont il a celui de s'énorgueillir. Les mépriſes dans la garde-robe des comédiens n'avoient pas cet inconvénient.

Le grand point c'étoit qu'ils ſe pénétraſſent bien de ce qu'ils avoient à dire, qu'ils touchaſſent le

cœur; qu'en rendant des ſentiments délicats ou fiers, des vers nobles ou énergiques, ils y ajoutaſſent l'expreſſion que peut y donner l'intelligence du débit. C'eſt là le coſtume indiſpenſable. J'avoue que le reſte eſt moins intéreſſant.

Le courage de Mlle. Clairon, & de ſon ſecond dans cette réforme, n'en eſt cependant pas moins louable. C'eſt toujours un mérite de plus que d'avoir oſé s'élever contre des abus conſacrés par l'uſage: les ſpectacles ſont devenus plus prompeux & plus flatteurs par la variété des ajuſtements; le rapport introduit entre l'appareil qui frappe les yeux, & les rôles deſtinés à émouvoir le cœur, plaît à la raiſon quand elle a le temps de s'en occuper. Mais ſi l'un & l'autre n'avoient pas eu de grands talents, indépendants de cette réforme, elle auroit été moins utile. C'eſt leur émulation & leur travail qu'il faudroit qu'on ſe piquât d'imiter, bien plus que la ſimplicité ou l'élégance de leur toilette. En ſupprimant les gants, Mlle. Clairon a rendu aux actrices qui l'ont remplacé, un grand ſervice: elle a donné occaſion à celles qui ont les bras beaux de les montrer: mais ſi ſon exemple avoit pu auſſi les guérir d'une prononciation muſicale & maniérée, cela vaudroit encore mieux, &c.

Héroïſme d'un Grenadier.

Cocles, Clelie, Curtius, &c. ſont des noms encore célebres parmi nous. Nous les admirons parce que dès l'enfance on a ſoin de les offrir à notre vénération avec de pompeux éloges: quoique les hiſtoires où ils ſont exaltés ne ſoient peut-être que des romans, il en réſulte dans notre eſprit

ordonnant le ſilence. Il ſe recueille un moment pour reprendre haleine, & enſuite s'écrie du toute la force de ſa voix, *Auvergne, ce ſont les ennemis.* C'étoit là un dévouement bien ſincere. Il étoit certain de ne pas échapper. C'eſt donc le ſacrifice le plus pur qui ait jamais été fait.

Cette action étoit reſtée ignorée comme tant d'autres. La gazette de France, en plaçant ce héros dans la liſte des morts, n'avoit pas même dit un mot des circonſtances qui rendoient ſa perte auſſi honorable que douloureuſe. Le gouvernement étoit reſté froid & la nation muette.

L'un & l'autre, grace à M. le prince de Monbarey, viennent de ſortir enfin de cette *léthargie* de l'ingratitude. Le roi, ſur les repréſentations de ce miniſtre, a accordé 1000 liv. de penſion perpétuelle à la famille, qui ſera probablement encore plus flattée des motifs du brevet que de ſon produit.

FIN.

TABLE.

Tableau de l'état politique actuel du globe. Réflexions préliminaires. Pag. 1
Coup-d'œil rapidement jetté sur ses quatre parties. 2 & *suiv.*
De l'état actuel de la législation en Europe. 12
De l'état militaire actuel de l'Europe. 15
De l'état des finances en Europe. 31
Du commerce. 42
De la religion. 49
De la culture de l'esprit. 52
Des arts & des sciences. 60
Des mœurs. 68
De la société en général. Révolution singuliere dont l'Europe est menacée. 86 & *suiv.*

Rêveries politiques sur l'empire Turc. 93
Réflexions sur le sort du marquis de Pombal & des jésuites. 98
Anecdotes du séjour de l'empereur à Paris. 109
Lettre sur les spectacles d'Angleterre. 118
Lettre sur l'Angleterre en général. 129
De l'inquisition & de la maniere de penser de la cour de Rome à cet égard. 186
De la petite-vérole & des moyens d'en empêcher la propagation. 195
Lettre sur le comte d'Aranda & sur M. Olabidez. 204
Du dérangement dans l'ordre des saisons. 210
Histoire du procès de M. Delille, auteur de la Phi-